

DELIBERATION PORTANT SUR LES MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPETENCES 2024-2025 DE L'UFR MEDECINE ET PROFESSIONS PARAMEDICALES

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE
DU MARDI 10 SEPTEMBRE 2024,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création
de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 29 à 31 ;

Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias
BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

d'approuver les modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2024-2025 en annexe des formations
suivantes portées par l'UFR Médecine et Professions Paramédicales :

- | | |
|--|--|
| - Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales (DFGSM) | - Certificat de capacité d'orthoptiste |
| - Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales (DFASM) | - Diplôme d'État d'Ergothérapeute |
| - 3 ^{ème} cycle des Etudes Médicales spécialité Médecine générale | - Diplôme d'Etat d'audioprothésiste |
| - Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques (DFGSMa) | - Certificat de capacité d'orthophoniste |
| - Diplôme d'État de sage-femme | - Diplôme d'Etat d'Infirmiers de Bloc Opératoire (DE IBO) |
| | - Diplôme d'État d'Infirmier en pratique Avancée -
mention Psychiatrie et santé mentale |
| | - Master Santé publique |
| | - Master Ingénierie de la santé |

Membres en exercice : 44

Votes : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Le 5 novembre 2024

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES
COMPETENCES**

Année universitaire 2024-2025

**1^{er} Cycle des Etudes Médicales
DFGSM2, DFGSM3**

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 10/09/2024

Responsables pédagogiques 1^{er} cycle des études médicales :

Catherine Vours-Barrière

Cécile Henquell

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

ORGANISATION DU 1^{er} CYCLE DES ETUDES MEDICALES

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2011, les instances de l'Université sont saisies par le Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales des propositions suivantes d'organisation de la 1^{ère} partie des Etudes Médicales.

Le Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales (DFGSM) sanctionne la première partie des études en vue du Diplôme d'Etat de docteur en médecine ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens. Il confère de plein droit le grade de licence (article D612-32-2 du code de l'éducation).

Les deux premiers semestres de la formation correspondent soit au Parcours Accès Spécifique Santé (PASS), soit à une première année de Licence Accès Santé (LAS1), soit à une deuxième année de Licence Accès Santé (LAS2) ; ces derniers étant régis par le décret et l'arrêté du 4 novembre 2019.

La réforme de l'accès aux études de santé (décret et arrêté 4 novembre 2019) mise en œuvre au cours de l'année universitaire 2020-2021, conduit à une diversification du niveau de connaissances des étudiants de DFGSM 2 selon la formation dans laquelle ils ont effectué leur première année (PASS, LAS 1 ou LAS 2). Cela nécessite l'instauration d'un régime adapté à chacun de ces parcours permettant une mise à niveau identique pour tous au cours du 1^{er} cycle des études médicales (DFGSM).

Les étudiants reprenant des études commencées dans le cadre d'une réglementation antérieure sont soumis à ces nouvelles dispositions.

Conseils de Perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation, des enseignements et des stages par les étudiants,
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation,
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances et compétences pour l'année universitaire suivante,
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement.

MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF EXPÉRIMENTAL EN 2024-2025 :

CRÉDIT JOURS MALADIE :

Pour l'année universitaire 2024-2025, dans le cadre de la politique responsabilité sociétale et de la politique formation de l'EPE UCA, un dispositif expérimental de « crédit jours maladie » est institué pour prendre en compte la difficulté des étudiants à obtenir un rendez-vous médical dans un délai raisonnable et pour éviter de générer des demandes de rendez-vous au SSE et en médecine de ville dans le cas de maladies ponctuellement invalidantes ne nécessitant pas de soins.

L'étudiant disposera ainsi d'une réserve de **4 jours** d'absence autorisée sur l'année universitaire.

Le décompte s'effectue à la journée. **Les jours peuvent être consécutifs.** L'étudiant active ce dispositif en se signalant au service de scolarité dès le premier jour d'absence. Son absence est alors considérée comme justifiée.

Ce dispositif ne concerne pas les stagiaires de formation continue.

CRÉDIT JOURS POUR TROUBLES MENSTRUELS :

Pour l'année universitaire 2024-2025, dans le cadre de la politique responsabilité sociétale et de la politique formation de l'EPE UCA, dans un souci d'instaurer une meilleure qualité de vie pour sa communauté étudiante et lui permettre de suivre ses études en toute sérénité, l'EPE UCA se mobilise en proposant, à titre expérimental, la création d'un crédit jours pour troubles menstruels pour l'année universitaire 2024- 2025.

Ce dispositif s'adresse aux personnes menstruées qui disposeront ainsi d'une réserve de 10 jours d'absence autorisée sur l'année universitaire. Le décompte s'effectue à la journée. Elles activent ce dispositif auprès de leur scolarité et leur absence est alors considérée comme justifiée. Pour bénéficier de ce dispositif, une déclaration sur l'honneur devra être déposée, au plus tard le 31 octobre sur l'outil dédié à cet effet, à compter de la rentrée universitaire 2024. Une fois le dispositif activé, la personne menstruée s'engage à prendre rendez-vous dans les plus brefs délais auprès du Service de Santé des Etudiants (SSE) pour bénéficier d'un accompagnement vers des soins adaptés. L'accès à ce dispositif court pour l'année universitaire 2024-2025 et pourra être reconduit l'année suivante pour la durée de la préparation du diplôme, sous réserve de s'être engagé dans une démarche d'accompagnement médical auprès du SSE (si le dispositif expérimental est reconduit). Ce dispositif ne concerne pas les stagiaires de formation continue.

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Les enseignements conduisant au Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales comprennent des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques et l'accomplissement de stages (en fin de 2^{ème} année et en 3^{ème} année de la première partie des études médicales).

Ils sont organisés par discipline sous forme d'unités d'enseignement (UE) articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation. Ils comprennent les unités d'enseignement du tronc commun et les unités d'enseignement du parcours personnalisé réparties entre des unités d'enseignement optionnelles obligatoires et des unités d'enseignement libres choisies par l'étudiant sur des listes proposées par l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales ou par l'Université.

Les UE optionnelles obligatoires sont déterminées en début d'année universitaire pour chaque étudiant en fonction de son parcours antérieur : soit PASS, soit LAS 1, soit LAS 2 (ou LAS3). Les étudiants issus d'une passerelle bénéficieront d'un parcours personnalisé, déterminé par leur cursus antérieur et dans la limite de 6 ECTS. Ce parcours personnalisé devra s'inscrire dans l'un des parcours définis pour les PASS, LAS1 ou LAS2.

Des modalités pédagogiques spéciales (aménagement d'emplois du temps) pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants pour les cas suivants : étudiants élus et/ou activement engagés dans la vie associative étudiante, sportifs de bon et haut niveau, étudiants chargés de famille, étudiantes enceintes, étudiants en situation de handicap temporaire ou permanent.

Pour toutes ces situations, un justificatif devra obligatoirement être fourni. La demande sera soumise à l'accord du responsable pédagogique de l'année d'études concernée.

2^{ème} ANNEE DE LA 1^{ère} PARTIE DES ETUDES MEDICALES (DFGSM2)

I - Organisation des enseignements

- a. **Les enseignements du tronc commun** représentant 21 ECTS sont organisés conformément aux tableaux suivants :

TABLEAUX I et I bis (Semestre 3 et Semestre 4) : Validation des connaissances de la 2^{ème} année de la 1^{ère} partie des études médicales.

- b. **Stages hospitaliers à la fin de Semestre 4**

L'objectif de ces stages est d'appréhender de façon pratique les notions de sémiologie clinique acquises en DFGSM2. Le format correspond à un travail en petits groupes dans 6 terrains de stages différents à raison de 6h / terrain de stage / étudiant (par session de 2h encadrée par des médecins hospitaliers).

La validation de cette UE est assujettie à la présence de l'étudiant à toutes les séances. **Toute absence non justifiée (dans le mois suivant l'absence) entraînera un rattrapage obligatoire dans le service où l'étudiant a été défaillant entre le 15 mai et le 15 juillet de l'année en cours.**

c. Stage d'initiation aux soins

Il s'agit d'un **stage d'initiation aux soins** effectué sous la conduite de cadres infirmiers d'une durée de trois semaines, à temps complet et de manière continue, dans un même établissement hospitalier, durant l'été entre DFGSM2 et DFGSM3. Pendant ce stage, les étudiants sont également initiés aux principes de l'hygiène hospitalière.

Le choix des stages s'effectue selon le classement des étudiants établi à partir des résultats du tronc commun du semestre 3.

Avant le stage, une formation théorique est organisée (fin Mai, après la 1ère session d'examens) comprenant 3h30 de CM et 3h30 de TD par étudiant.

Le contrôle des connaissances est basé sur 2 éléments : 1) la présence aux TD et 2) la validation de l'épreuve écrite terminale de l'EC Hygiène de l'UE Agents Infectieux et Hygiène en DFGSM3. En cas d'absence au TD, l'étudiant devra se représenter aux TD l'année d'après (fin de DFGSM3). En cas d'échec à la première session de l'épreuve écrite dispensée en DFGSM3, une 2^{ème} session est organisée. Dans tous les cas, les MCCC de l'année s'appliquent.

d. Les enseignements du parcours personnalisé

Ils sont organisés conformément aux tableaux suivants (Annexes A et B, 1, 2 et 3).

Chaque étudiant devra valider obligatoirement 18 crédits (9 crédits au semestre 3 et 9 crédits au semestre 4), répartis entre les UE optionnelles obligatoires définies en fonction du parcours d'entrée (entre 0 et 9 crédits par semestre) et les UE optionnelles proposées par l'UFR, l'UCA et le Parcours Recherche.

Les unités d'enseignement librement choisies ou libres sont listées aux annexes 1, 2, et 3.

Les étudiants peuvent choisir 1 UE libre et une seule par semestre (voir annexe 3).

Les étudiants peuvent choisir 1 UE Master par semestre (voir annexe 2) au cours de l'année. Seul un étudiant qui est admis en 2ème année de l'école de l'INSERM suite au concours, est autorisé à suivre plus d'1 UE de Master / semestre en tant qu'unités d'enseignement librement choisies ou libres.

Ce parcours ne pourra pas être modifié en cours d'année et devra être déterminé au 15 Octobre 2024.

e. Validation de l'AFGSU

Conformément à l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgences (AFGSU), un enseignement obligatoire sera dispensé en fin de DFGSM2.

La dispensation de l'AFGSU est assujettie à la présence obligatoire à l'ensemble de la formation (équivalent de 4 demi-journées).

f. Parcours recherche délivrant une équivalence de Master 1 (délibération CFVU n°2021-09-21-04 du 21 septembre 2021)

La validation d'un Master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche et/ou d'un poste hospitalo-universitaire en suivant un Parcours Recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le Parcours Recherche doit être constitué de :

- la validation de 9 crédits ECTS de Master 1 (note obtenue à chaque UE $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau ANNEXE 2.
- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum (validant 12 ECTS) dans un laboratoire labellisé évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury d'au moins trois membres dont la composition est arrêtée par les responsables du parcours recherche. Cette soutenance sera effectuée lors de l'une des deux périodes prévues à cet effet soit en avril, soit fin septembre-début octobre de l'année d'inscription pendant laquelle a été effectué le stage.
- la validation du deuxième cycle des études médicales (DFASM).

La validation de cette équivalence Master 1 sera formalisée par une attestation qui octroiera les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accession à une deuxième année de master à orientation recherche (annexe de l'arrêté du 22 mars 2011).

Les étudiants titulaires d'un Master ou d'un diplôme équivalent peuvent demander à être dispensés d'une UE MASTER de 3 crédits pour un semestre de leur choix au cours du DFGSM (Diplôme de formation générale en sciences médicales) ou du DFASM (Diplôme de formation approfondie en sciences médicales). Ils sont alors crédités des 3 ECTS correspondants.

g. Ecole de l'INSERM

En DFGSM2, les étudiants en médecine qui le souhaitent peuvent postuler au cursus proposé par l'Ecole de l'INSERM.

S'il est admis à l'Ecole de l'INSERM suite au concours, un étudiant doit faire valoir à la fin de son 1^{er} cycle des études médicales 18 ECTS acquis par le biais de la validation d'UE de Master (réparties sur DFGSM2 et DFGSM3).

Aussi, les étudiants qui font la démarche de déposer un dossier de candidature à l'Ecole de l'INSERM en début DFGSM2 doivent suivre durant DFGSM2 au moins 1UE Master1 / semestre (S3 et S4), voire 2. Ils compléteront leurs parcours en DFGSM3 s'ils sont reçus au concours en fin de DFGSM2.

Ces UE de M1 seront prises au titre des UE optionnelles librement choisies ou libres.

II - Organisation des épreuves

▪ 1^{ère} session :

Le contrôle des aptitudes et des connaissances est organisé à la fin de chaque semestre d'enseignement sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, de contrôles continus (**2 évaluations minimum**) ou d'épreuves orales.

▪ 2^{ème} session (session de rattrapage) :

Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

L'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session tous les éléments constitutifs (EC) ou UE non validés.

Le jury final aura lieu en septembre afin d'intégrer les résultats de la 2^{ème} session des UE de Master éventuellement choisies au sein des « UE librement choisies ».

III - Validation de l'année

Pour le tronc commun :

- Toute note strictement inférieure à 10/20 à un élément constitutif (EC) ou une UE est éliminatoire.

Pour le parcours personnalisé :

- Pour les UE optionnelle(s) obligatoire(s), toute note strictement inférieure à 8/20 est éliminatoire. L'étudiant devra alors se présenter à la 2^{ème} session des UE défaillantes <8/20.
- Pour les UE librement choisies / libres / Master1, il n'y pas de note éliminatoire.
- En revanche, si le tronc commun n'est pas validé, l'étudiant sera ajourné pour la ou les UE librement choisie/libre/M1 avec une note <10/20. Il devra alors se présenter également à la 2^{ème} session de ces UE librement choisie/libre/M1.

En cas de non-validation à la session initiale :

Une session de seconde chance est proposée aux étudiants ajournés n'ayant pas validé leur année en session initiale (avant la rentrée universitaire suivante), avec les modalités suivantes :

- L'inscription des étudiants à toutes les UE non validées pour lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10/20 est automatique (sauf UE optionnelle obligatoire si note > ou = à 8/20). La note obtenue annule et remplace la note de session initiale, qu'elle soit inférieure ou supérieure.

- Les notes de TP et d'épreuves de CC ≥ 10 sont conservées en cas de non-validation d'UE, de semestre ou d'année.

- Les modalités des examens de seconde chance sont identiques à celles des examens de l'évaluation initiale mais peuvent également être remplacées par une épreuve orale.

- Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une moyenne **du semestre** supérieure ou égale à 10/20 et aucune note éliminatoire.

- L'année est validée à condition d'avoir obtenu les deux semestres.

- La validation d'un élément constitutif (EC) ou d'une UE (si pas d'EC), d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

Redoublement

Il faut avoir obtenu la totalité des enseignements théoriques, pour poursuivre ses études dans l'année supérieure.

Néanmoins, le passage de la 2^{ème} année à la 3^{ème} année de DFGSM pourra être autorisé pour tout étudiant ayant au maximum 3 dettes sur l'ensemble de son année (Tronc commun et Parcours Personnalisé). Une dette correspond à un EC d'une UE ou une UE (si pas d'EC).

Ces dettes devront obligatoirement être validées à la fin du DFGSM3 pour passer en deuxième cycle (DFASM1).

Les redoublants de DFGSM2 pourront valider, par anticipation, **une UE de DFGSM3 par période au cours de leur année.**

Jury

Un jury est nommé pour l'année d'études, et pour chaque semestre qui la compose, par le Président de l'Université sur proposition du Doyen-Directeur de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session pour chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des UE, des semestres, et de la validation de l'année, en appliquant les règles de compensation définies.

Evaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **la participation des étudiants est obligatoire.** Ce suivi s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé.

TABLEAU I
SEMESTRE 3

2^{ème} ANNEE DU 1^{er} CYCLE DES ETUDES MEDICALES : DFGSM2

Unités d'Enseignement	Crédits	Nombre d'heures				Validation des enseignements							Coordonnateurs des UE
						Enseignement théorique					Enseignement pratique		
		Écrit					Durée	Coef	Période examens	Coef			
Total	CM	TD	TP	QR	QROC	QCM							
REIN et VOIES URINAIRES*	3	16 h				EVT QR et/ou QROC et/ou QCM	2h		Décembre		Pr. A.E. HENG Dr L. VERONESE		
EC Histologie	1		3h		1h			1					
EC Sémiologie néphrologique	2			4h				1					
Sémiologie urologique				6h				1.5					
Sémiologie Radiologique				2h		0.5							
APPAREIL LOCOMOTEUR	3	16h				EVT QR et/ou QROC et/ou QCM	2h		Décembre		Pr. S. BOISGARD		
EC Physiologie	1		4h					1					
EC Sémiologie médicale	2			4h				1					
Sémiologie chirurgicale			2h	4h				1.5					
Sémiologie Radiologique				2h		0.5							
SEMILOGIE GENERALE*	2	10h	8h	2h		EVT QROC et/ou QCM	1h	1	Décembre		Pr. M. ANDRE		
SYSTEME NEUROSENSORIEL et PSYCHIATRIE	7	48h				EVT QROC et/ou QCM	3h		Décembre		Pr. I. JALENQUES		
EC Morphologie (anatomie)	2,5		17h					3					
EC Morphologie (histologie)	0,5		4h	1h30				1					
EC Sémiologie psychiatrique	2			15h30				4					
EC Sémiologie neurologique	2			8h		ED The move EVT QROC et/ou QCM EVT QROC et/ou QCM		0,6					
Sémiologie radiologique				2h			2,4						
TISSU SANGUIN et SYSTEME IMMUNITAIRE*	4	25h30				EVT QR et/ou QROC et/ou QCM	1h30 (45 mn / EC)		Décembre		Pr. B. EVRARD Pr. M. BERGER		
EC hématologie	2		2h30	7h				1					
EC Immunologie + Histologie	2		9h	6h	1h			1					
ANGLAIS	2	16h			16h	EVC : - expression orale - test écrit EVT : compréhension orale finale		0.20 0.20 0.60	Décembre		Mme L.L. RIBAUD		
I / Total tronc commun	21	131h30	46h30	83h	2h								
II / Parcours personnalisé (annexe A)	9												
TOTAL semestre 3	30												

*UE mutualisées (tout ou partie) avec études de maïeutique

EVT : Evaluation terminale ; EVC : Evaluation continue

Toute épreuve d'examen sous forme de QCM sera corrigée selon le barème de l'EDN.

ANNEXE A

Parcours Personnalisé S3 (a+b)

Unités d'Enseignement	Crédits	Nombre d'heures				Validation des enseignements							Coordonnateurs UE
						Enseignement théorique						TP	
		Écrit						Période examens	Coefficient				
		Total	CM	TD	TP	QR	QROC			QCM	Durée	Coefficient	
a/ UE optionnelles obligatoires déclinées de a1 à a11 selon les filières d'entrée dans les études en santé													
a1/ Parcours LAS 1 autre que Biologie-Chimie													
UE La Cellule - bases	3	20 h	5h	15h		EVT : QROC et QCM		1h	1	Décembre		Pr P GUEIRARD Dr D BALESTRINO	
UE Anatomie Membres – Rachis (UE 1 Bloc spé Médecine PASS)	3	20 h	19h	1h		EVT : QROC et/ou QCM		1h	1	Octobre		Pr L SAKKA Pr M FILAIRE	
UE Biologie de la reproduction (UE 3 Bloc spé Médecine PASS) et UE Embryologie et Histologie Générales (UE 6 Bloc spé Médecine PASS)	3	17h 23h	15h 19h	2h 4h		EVT : QROC et/ou QCM et/ou QR.		30 min 1h	1 1	Octobre		Pr F BRUGNON – Dr H PONS Dr L VERONESE - Dr C GOUMY - Dr L GOUAS	
a2/ Parcours LAS1 Biologie-Chimie													
UE Anatomie Membres – Rachis (UE 1 Bloc spé Médecine PASS)	3	20 h	19h	1h		EVT : QROC et/ou QCM		1h	1	Octobre		Pr L SAKKA Pr M FILAIRE	
UE Biologie de la reproduction (UE 3 Bloc spé Médecine PASS) et UE Embryologie et Histologie Générales (UE 6 Bloc spé Médecine PASS)	3	17h 23h	15h 19h	2h 4h		EVT : QROC et/ou QCM et/ou QR.		30 min 1h	1 1	Octobre		Pr F BRUGNON – Dr H PONS Dr L VERONESE - Dr C GOUMY - Dr L GOUAS	
a3/ Parcours PASS Med/O ou Ma ou P													
UE La Cellule - bases	3	20 h	5h	15h		EVT : QROC et QCM		1h	1	Décembre		Pr P GUEIRARD Dr D BALESTRINO	
a4/ PACES	Non concernés												
a5/ Parcours LAS2 parcours Nutrition-Pharmacologie (LAS1) ou Parcours LAS2 (PASS O/P)													
UE Anatomie Membres – Rachis (UE 1 Bloc spé Médecine PASS)	3	20 h	19h	1h		EVT : QROC et/ou QCM		1h	1	Octobre		Pr L SAKKA Pr M FILAIRE	
UE Biologie de la reproduction (UE 3 Bloc spé Médecine PASS) et UE Embryologie et Histologie Générales (UE 6 Bloc spé Médecine PASS)	3	17h 23h	15h 19h	2h 4h		EVT : QROC et/ou QCM et/ou QR.		30 min 1h	1 1	Octobre		Pr F BRUGNON – Dr H PONS Dr L VERONESE - Dr C GOUMY - Dr L GOUAS	
a6/ Parcours LAS2 (LAS1) autres que Nutrition-Pharmacologie													
UE La Cellule - bases	3	20 h	5h	15h		EVT : QROC et QCM		1h	1	Décembre		Pr P GUEIRARD Dr D BALESTRINO	
UE Anatomie Membres – Rachis (UE 1 Bloc spé Médecine PASS)	3	20 h	19h	1h		EVT : QROC et/ou QCM		1h	1	Octobre		Pr L SAKKA Pr M FILAIRE	

UE Biologie de la reproduction (UE 3 Bloc spé Médecine PASS)* et UE Embryologie et Histologie Générales (UE 6 Bloc spé Médecine PASS) * pour LAS2 (PASS O/P) : uniquement 17h Biologie de la Reproduction (UE3)	3	17h 23h	15h 19h	2h 4h		EVT : QROC et/ou QCM et/ou QR.	30 min 1h	1 1	Octobre		Pr F BRUGNON – Dr H PONS Dr L VERONESE - Dr C GOUY - Dr L GOUAS
a7/ Parcours LAS2 autres que Nutrition-Pharmacologie (PASS Med/O ou Ma)											
UE La Cellule - bases	3	20 h	5h	15h		EVT : QROC et QCM	1h	1	Décembre		Pr P GUEIRARD Dr D BALESTRINO
a8/ LAS2 Nutrition-Pharmacologie (PASS Med/P ou O ou Ma) ou Parcours LAS2 autres que Nutrition-Pharmacologie (PASS Med/P)	Non concernés										
a9/ Parcours LAS2 (PASS Ma/O)											
UE La Cellule - bases	3	20 h	5h	15h		EVT : QROC et QCM	1h	1	Décembre		Pr P GUEIRARD Dr D BALESTRINO
UE Anatomie Membres – Rachis (UE 1 Bloc spé Médecine PASS)	3	20 h	19h	1h		EVT : QROC et/ou QCM	1h	1	Octobre		Pr L SAKKA Pr M FILAIRE
a10/ Parcours LAS2 (PASS Ma/P)											
UE Anatomie Membres – Rachis (UE 1 Bloc spé Médecine PASS)	3	20 h	19h	1h		EVT : QROC et/ou QCM	1h	1	Octobre		Pr L SAKKA Pr M FILAIRE
b/ UE optionnelles (UE librement choisie ou UE Master1 ou UE libre Annexes 1, 2 et 3) Au choix et en complément d'UE optionnelles obligatoires pour totaliser 9 ECTS sur parcours personnalisé (soit de 0 à 9 ECTS)											
Total Parcours Personnalisé (a+b)	9										

Toute épreuve d'examen sous forme de QCM sera corrigée selon le barème de l'EDN.

Med : Médecine, Ma : Maïeutique, O : Odontologie, P : Pharmacie

TABLEAU I bis

2^{ème} ANNEE DU 1^{er} CYCLE DES ETUDES MEDICALES : DFGSM2

SEMESTRE 4

Unités d'Enseignement	Crédits	Nombre d'heures				Validation des enseignements							Coordonnateurs UE	
						Enseignement théorique					TP			
		Écrit					QR	QROC	QCM	Durée	Coefficient	Période examens		Coefficient
		Total	CM	TD	TP									
SYSTEME CARDIOVASCULAIRE*	4	18h												
EC Morphologie (histologie)	1			3h	1h	EVT QROC et QCM	2h		1	Mai		Pr G. SOUTEYRAND		
EC Sémiologie clinique	3		12h		2.5									
Sémiologie radiologique			2h		0.5									
APPAREIL RESPIRATOIRE*	4	21h												
EC Morphologie (anatomie)	0,5		4h			EVT QR et/ou QROC et/ou QCM	1h		1	Mai		Dr. V JULIAN Pr. F. COSTES		
EC Morphologie (histologie)	0,5		1h30		1h30				1					
EC Physiologie	0,5		4h						1					
EC Sémiologie clinique	2,5		8h						2,5					
Sémiologie radiologique			2h						0,5					
APPAREIL DIGESTIF	3	10h												
EC Morphologie (histologie-embryologie)	0,5			1h30		EVT QR et/ou QROC et/ou QCM	1h		1	Mai		Dr. C. BOUTELOUP		
EC Sémiologie médicale et chirurgicale	2,5		8h30						2					
TISSU SANGUIN – SEMEIOLOGIE CLINIQUE*	4	21h	15h	6h		EVT QR	1h		1	Mai		Pr. O. TOURNILHAC Pr. M. BERGER		
ANGLAIS	2	16h		16h		EVC : écrit - EVT : expression orale			0,40 0,60	Avril		Mme L.L. RIBAUD		
UE STAGE Sémiologie en service clinique (6 terrains x 6H / terrain)	3	36h		36h		Validation sur présence			1	Mai		Pr G. SOUTEYRAND		
AFGSU	1	21h			21h	Présentiel			1	Mai/Juin		Pr A. LAUTRETTE		
I / Total tronc commun	21	134h	43h	76h30	14h30									
II / Parcours personnalisé (annexe B)	9													
TOTAL semestre 4	30													

EVT : Evaluation terminale ; EVC : Evaluation continue

***UE mutualisée (tout ou partie) avec études de maïeutiques**

Toute épreuve d'examen sous forme de QCM sera corrigée selon le barème de l'EDN.

ANNEXE B
Parcours Personnalisé S4 (a+b)

Unités d'Enseignement	Crédits	Nombre d'heures				Validation des enseignements							Coordonnateurs des UE
						Enseignement théorique						Enseignement pratique	
		Écrit						CC Coef					
		Total	CM	TD	T P	QR	QROC		QCM	Durée	Coef	Période examens	
a/ UE optionnelles obligatoires déclinées de a1 à a11 selon les filières d'entrée dans les études en santé													
a1/ Parcours LAS 1 autre que Biologie-Chimie													
<u>UE Biochimie (UE 5 Bloc spé Médecine PASS)</u>	3	15 h	13h	2h		EVT : QROC et QCM		45 mn	1	Mai		Pr V SAPIN / Pr D BOUVIER	
<u>UE Appareil Digestif (UE 1 Mineure santé LAS2)</u>	3	29h30	22h	7h30		EVT : QROC et/ou QCM et/ou QR			1	Mai		Pr MA CIVIALE Dr C BOUTELOUP	
a2/ Parcours LAS1 Biologie-Chimie													
<u>UE Biochimie (UE 5 Bloc spé Médecine PASS)</u>	3	15 h	13h	2h		EVT : QROC et QCM		45 mn	1	Mai		Pr V SAPIN / Pr D BOUVIER	
<u>UE Appareil Digestif (UE 1 Mineure santé LAS2)</u>	3	29h30	22h	7h30		EVT : QROC et/ou QCM et/ou QR			1	Mai		Pr MA CIVIALE Dr C BOUTELOUP	
a3/ Parcours PASS Med/O ou Ma ou P													
<u>UE Appareil Digestif (UE 1 Mineure santé LAS2)</u>	3	29h30	22h	7h30		EVT : QROC et/ou QCM et/ou QR			1	Mai		Pr MA CIVIALE Dr C BOUTELOUP	
a4/ PACES													
<u>UE Appareil Digestif (UE 1 Mineure santé LAS2)</u>	3	29h30	22h	7h30		EVT : QROC et/ou QCM et/ou QR			1	Mai		Pr MA CIVIALE Dr C BOUTELOUP	
a5/ Parcours LAS2 parcours Nutrition-Pharmacologie (LAS1) ou Parcours LAS2 (PASS O/P)													
<u>UE Biochimie (UE 5 Bloc spé Médecine PASS)</u>	3	15 h	13h	2h		EVT : QROC et QCM		45 mn	1	Mai		Pr V SAPIN / Pr D BOUVIER	
a6/ Parcours LAS2 (LAS1) autres que Nutrition-Pharmacologie													
<u>UE Biochimie (UE 5 Bloc spé Médecine PASS)</u>	3	15 h	13h	2h		EVT : QROC et QCM		45 mn	1	Mai		Pr V SAPIN / Pr D BOUVIER	
a7/ Parcours LAS2 autres que Nutrition-Pharmacologie (PASS Med/O ou Ma)	Non concernés												
a8/ LAS2 Nutrition-Pharmacologie (PASS Med/P ou O ou Ma) ou Parcours LAS2 autres que Nutrition-Pharmacologie (PASS Med/P)	Non concernés												
a9/ Parcours LAS2 (PASS Ma/O)													
<u>UE Biochimie (UE 5 Bloc spé Médecine PASS)</u>	3	15 h	13h	2h		EVT : QROC et QCM		45 mn	1	Mai		Pr V SAPIN / Pr D BOUVIER	

a10/ Parcours LAS2 (PASS Ma/P)										
UE Biochimie (UE 5 Bloc spé Médecine PASS)	3	15 h	13h	2h		EVT : QROC et QCM	45 mn	1	Mai	Pr V SAPIN / Pr D BOUVIER
b/ UE optionnelles (UE librement choisie ou UE Master1 ou UE libre Annexes 1, 2 et 3) Au choix et en complément d'UE optionnelles obligatoires pour totaliser 9 ECTS sur parcours personnalisé (soit de 3 à 9 ECTS)										
Total Parcours Personnalisé (a+b)	9									

Toute épreuve d'examen sous forme de QCM sera corrigée selon le barème de l'EDN.

Med : Médecine, Ma : Maïeutique, O : Odontologie, P : Pharmacie

ANNEXE 1

Unités librement choisies ou libres de DFGSM2

Période validation	Intitulés des UE librement choisies	Nombre d'heures	Crédits	Validation	Période d'examens	Durée de l'épreuve	Professeurs RESPONSABLES
Semestre 3	Imagerie de la biophysique à la clinique	20h	3	Questions Rédactionnelles	Décembre	1/2h	Dr D. MORVAN
Semestre 3	Médecine Langage et Surdit� (50 inscrits maximum)	20h	3	QCM et oral	Décembre	1/2h	Dr M PUECHMAILLE
Semestre 3	Sant� reproductive, causes et pr�vention de l'infertilit� (uniquement ex-PASS & ex-LAS2 (PASS M�decine))	20h	3	1 �preuve TP (0,2) 1 �preuve �crite QROC (0,8)	Décembre	1/2h	Dr H PONS
Semestre 3	M�ditation de pleine conscience : enseignement exp�rientiel et th�orique des effets sur la sant�	20h	3	Soutenance orale + questionnaire	Décembre	1/2h	Pr L. GERBAUD
Semestre 3	Engagement p�dagogique �tudiant – Tutorat PASS ou LAS (places limit�es) *	20h	3	M�moire de 2 � 4 pages	Décembre		Pr J-M. GARCIER / Pr D. BOUVIER
Semestre 4	Toefl (44 �tudiants max, S4 et S6)	20h	3	Contr�le continu (expression / compr�hension orale / �crite)	Avril	3h45	LL RIBAUD
Semestre 4	Anatomie radiologique cervico-cranio-faciale	20h	3	QROC	Mai	1/2h	Pr. J.M. GARCIER
Semestre 4	Dissection Anatomique (100 inscrits max)	20h	3	Sch�mas � compl�ter	Mai	1/2h	Pr M. FILAIRE
Semestre 4	Dysfonctionnements cellulaires, signalisation et maladies	20h	3	QROC + QCM	Mai	45 mn	Dr P. GUEIRARD Dr D. BALESTRINO
Semestre 4	M�ditation de pleine conscience : enseignement exp�rientiel et th�orique des effets sur la sant�	20h	3	Soutenance orale + questionnaire	Mai	1/2h	Pr L. GERBAUD
Semestre 4	Les m�tiers de la r�adaptation (40 inscrits maximum)	20h	3	QCM	Mai	1/2 h	Pr E. COUDEYRE
Semestre 4	Engagement p�dagogique �tudiant – Tutorat PASS ou LAS (places limit�es) *	20h	3	M�moire de 2 � 4 pages	Mai		Pr J-M. GARCIER / Pr D. BOUVIER
Semestre 3 ou 4	UE libre * (voir annexe 3)		3				
Semestre 3 ou 4	UE MASTER (voir annexe 2)	Voir annexe 2	3 ou 6	Se reporter aux MCC de la mention du master choisi			Dr C. BARRIERE Pr P. POIRIER

* 1 seule UE autoris e par semestre

ANNEXE 2

Unités d'enseignement de Master 1 DFGSM2

Mention Master	Intitulé de l'UE	Responsable(s)	crédits ECTS	Semestre d'enseignement / vol horaire	Capacité d'accueil maximum (etud science+santé)	Année d'accueil (à partir de...) Modalités inscription	Contact mail responsable UE
BIOLOGIE SANTE (UFR Biologie)	<i>Gene expression regulation</i> ⁵	E. Brasset	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	emilie.brasset@uca.fr
	<i>Developmental cell biology</i> ⁵	A. KOCER	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	Ayhan.KOCER@uca.fr
	<i>Human Nutrition : Physiology and Metabolism</i> ⁵	C. Malpuech-Brugère Farges MC	3	S1, 30h	105 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	corinne.malpuech-brugere@uca.fr
	<i>Cell Signaling</i> ⁵	L. Morel	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription + entretien	laurent.morel@uca.fr
	<i>Intestinal microbiota, digestive system and pathologies</i> ⁵	S. Blanquet	3	S1, 30h	85 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription + CV + Lettre motivation + entretien	Stephanie.BLANQUET@uca.fr
	<i>Intestinal Microbiota Nutrition Immunity</i> ⁵	S. Blanquet	3	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Avoir suivi UE Intestinal microbiota, dig syst & patho !!! + Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.fr
	<i>Infectious agents, inflammation & carcinogenesis</i> ⁵	J. Delmas Dalmasso G.	3	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation	Julien.DELMAS@uca.fr
	<i>Cell interactions, differentiation & tumorigenesis</i> ⁵	J. Drevet	3	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	joel.drevet@uca.fr
	<i>Cell biology & oncogenesis</i> ⁵	C. Beaudoin	3	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	Claude.BEAUDOIN@uca.fr
	<i>Epigenetic regulations</i> ⁵	C. Tatout	3	S2, 30h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christophe.TATOUT@uca.fr
	<i>Genome stability & instability</i> ⁵	C. Tatout	3	S2, 30h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christophe.TATOUT@uca.fr
	<i>Musculoskeletal system: development, physiology, pathologies</i> ⁵	C. Guillet C. S.	3	S2, 30h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christelle.GUILLET@uca.fr
	<i>Integration of nervous & endocrine systems</i> ⁵	M. Martinez	3	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	a-marie.lefrancois-martinez@uca.fr
	<i>Neurophysiology</i> ⁵	C. Courteix	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation + entretien	Christine.COURTEIX@uca.fr
	<i>Neurodevelopment & Neurodegeneration</i> ⁵	M. Begou	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
	<i>Physiopharmacology of pain</i> ⁵	L. Monconduit	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Lenaic.MONCONDUIT@uca.fr
	<i>Nutrition, locomotor capacities and chronic diseases</i> ⁵	C. Guillet Walrand S.	6	S2, 60h	35 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christelle.GUILLET@uca.fr
	Qualité et sécurité microbiologique des aliments	S. Blanquet M. Rivollier	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.fr
Grandes filières agroalimentaires	S. Blanquet A. Ait-Kaddour	3	S2, 30h	30 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.fr	
Fonctions Orales et Nutrition	V. Roger-Leroy M.A. Peyron	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	valerie.roger@uca.fr	
MICROBIOLOGIE (UFR Biologie)	Génétique et physiopathologie infectieuse	C. Forestier	3	S2, 27h	NON	3ème année Fiche d'inscription + entretien	christiane.forestier@uca.fr
SANTE PUBLIQUE (UFR Médecine)	Outils & méthodes en statistique & épidémiologie	L. Gerbaud	9	S1, 63h	10 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	laurent.gerbaud@uca.fr
	Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	M.P. Sauvart-Rochat G. Boudet	3	S2, 34h	20 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	m-pierre.sauvart-rochat@uca.fr
	Méthodes en évaluation	L. Gerbaud B. Belgacem	6	S2, 85h	10 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	laurent.gerbaud@uca.fr
INGENIERIE DE LA SANTE (UFR Médecine)	Reproduction humaine : de la physiologie à la pathologie.	F. Brugnon H. Pons	3	S2, 30h	50 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + CV + lettre de motivation	Hanae.PONS-REJAJI@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT (UFR Pharmacie)	Pharmacologie moléculaire	M. Begou	6	S1, 45h	40 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
	Conception de nouveaux principes actifs, Etude de leurs voies métaboliques	V. Weber	6	S1, 45h	170 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription	valerie.weber@uca.fr
	Initiation aux méthodologies de recherche clinique	C. Duale	3	S2, 36h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	Christian.DUALE@uca.fr
	Intéactions médicaments-cibles	P. Coudert	3	S2, 30h	170 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Pascal.COUDERT@uca.fr
	Neuropsychopharmacologie	S. Lollignier	3	S2, 30h	45 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	stephane.lollignier@uca.fr
TRAITEMENT DU SIGNAL ET DES IMAGES (EUIP)	Analyse de données médicales I et Machine Learning	L. Ouchchane	3	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation	Lemlih.OUCHCHANE@uca.fr

5 UE enseignées en anglais / copie examen à rédiger en français

UE S1 --> * Inscription 1ere semaine de Septembre

UE S2 --> inscriptions à partir du 18 Novembre 2024

ANNEXE 3

UNITES D'ENSEIGNEMENT LIBRES *

DFGSM2

Sont proposées à votre choix, les Unités d'Enseignement libres* suivantes :

INTITULES		NOMBRE d'ECTS	MODALITES DE VALIDATION		OBSERVATIONS
			DFGSM	UNIVERSITE	
HOP'ART		3	XX		
Approfondissement en langues	Espagnol, Allemand	3	XX		
PROPOSEES PAR SUAPS et SUC**	Activités sportives Activités culturelles	3	XX		
Participation active (membres du bureau) ***	Association humanitaire	3		XX	
	Association à but pédagogique ATOUT CONF ACTES	3			
MEMBRES ELUS***	Associations étudiantes, Conseil de Gestion, ...	3			
FORMATEURS	ACTES	3		XX	3 ECTS/semestre - 6 si annuel
ENGAGES	Cf Statuts définis par l'UCA (se référer au catalogue des UE transversales UCA)	3	XX		

* Il est accordé la possibilité de valider **une (et une seule) Unité d'Enseignement libre par semestre.**

** **Les UE proposées par le SUAPS et SUC et qui demandent un engagement annuel doivent être choisies au S4 (note délivrée au S4 uniquement) et ne peuvent pas être validantes au S3.**

*** Concerne uniquement les membres du bureau restreint (Président, VP, secrétaire, trésorier, VP communication, VP Evénement), à raison **d'une personne par poste**. Inscription possible pour les 2 semestres dès le S3 sur **Lettre de motivation et description poste/activité**. Soutenance individuelle (15 minutes à chaque semestre).

L'inscription à une UE libre doit être faite dès la rentrée à la fois en ligne (pour les UE du catalogue UCA), et complétée par le remplissage d'une fiche de choix à destination de la scolarité de l'UFR. Cette procédure doit être effectuée avant la date limite de dépôt communiquée en début d'année afin que les responsables pédagogiques valident les choix.

Les choix sont définitifs et ne peuvent être modifiés en cours d'année.

3^{ème} ANNEE DE LA 1^{ère} PARTIE DES ETUDES MEDICALES (DFGSM3)

En raison de la réforme R2C et afin d'augmenter les chances de réussite à l'EDN, l'année de DFGSM3 sera organisée en trois périodes (Septembre à Décembre, Janvier à début Mai, et Mai à Juin).

I - Organisation des Enseignements de DFGSM3

- a- Les enseignements théoriques sont organisés conformément aux tableaux II-1 (période 1), II-2 (période 2) et II-3 (période 3).

Pour les enseignements dont la présence est OBLIGATOIRE (TD Virologie, TD Génétique Médicale et stages cliniques) : En cas d'absence, l'étudiant devra déposer un justificatif d'absence écrit dans un délai de 72 heures auprès de l'enseignant responsable de cet enseignement et auprès du bureau de la scolarité. Ce dispositif n'est accepté que pour une seule absence / discipline.

Le non-respect de cette obligation conduit à être déclaré « défaillant », signifiant que le semestre ou l'année ne sont pas validés. L'étudiant n'a pas de résultat et se présentera aux examens de la 2^{ème} session.

Un séminaire est organisé au début de la 3^{ème} période de cours :

- Séminaire ECG par la cardiologie (durée 4h décomptée dans le volume horaire de l'EC cardiologie).

b- Les enseignements du parcours personnalisé

Le parcours personnalisé est organisé conformément aux Tableaux Annexe C, Annexes 4, 5 et 6.

Chaque étudiant devra valider obligatoirement 12 crédits (6 crédits au semestre 5 et 6 crédits au semestre 6), répartis entre les UE optionnelles obligatoires définies en fonction du parcours d'entrée (entre 0 et 3 crédits au semestre 5) et les UE optionnelles proposées par l'UFR, l'UCA et le Parcours Recherche.

Les unités d'enseignement librement choisies ou libres sont listées aux annexes 4, 5, et 6.

Les étudiants peuvent choisir 1 UE libre et une seule par semestre (voir annexe 6).

Les étudiants peuvent choisir 1 UE Master par semestre (voir annexe 5) au cours de l'année. Seul un étudiant qui est admis en 2^{ème} année de l'école de l'INSERM suite au concours, est autorisé à suivre plus d'1 UE de Master / semestre en tant qu'unités d'enseignement librement choisies ou libres.

Ce parcours ne pourra pas être modifié en cours d'année et devra être déterminé au 15 Octobre 2024.

c- Parcours Recherche délivrant une équivalence de Master 1 (délibération CFVU n°2021-09-21-04 du 21 septembre 2021)

La validation d'un Master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche et/ou d'un poste hospitalo-universitaire en suivant un Parcours Recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le parcours Recherche doit être constitué de :

- la validation de 9 crédits ECTS de Master 1 (note obtenue à chaque UE $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau ANNEXE 5.
- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum (validant 12 ECTS) dans un laboratoire labellisé évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury d'au moins trois membres dont la composition est arrêtée par les responsables du parcours recherche. Cette soutenance sera effectuée lors de l'une des deux périodes prévues à cet effet soit en avril, soit fin septembre-début octobre de l'année d'inscription pendant laquelle a été effectué le stage.
- la validation du deuxième cycle des études médicales (DFASM).

La validation de cette équivalence Master 1 sera formalisée par une attestation qui octroiera les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans

des conditions qui sont fixées par l'Université l'accèsion à une deuxième année de master à orientation recherche (annexe de l'arrêté du 22 mars 2011).

Les étudiants titulaires d'un Master ou d'un diplôme équivalent peuvent demander à être dispensés d'une UE MASTER de 3 crédits pour un semestre de leur choix au cours du DFGSM (Diplôme de formation générale en sciences médicales) ou du DFASM (Diplôme de formation approfondie en sciences médicales). Ils sont alors crédités des 3 ECTS correspondants.

d- Stages hospitaliers

- Périodes

Les stages se déroulent sur 2,5 jours : le lundi après-midi, mardi toute la journée et mercredi toute la journée, de 8 h 00 à 12 h 00 (ou 9 h 00 à 13 h) et 13 h – 17 h (ou 14 h – 18 h) sur une période de 3 semaines.

- Organisation des stages

Les 4 périodes ont une durée de 3 semaines chacune. Deux périodes de stage seront programmées en période 1 et deux périodes de stage en période 2.

Les étudiants sont répartis dans des groupes, chaque groupe disposant d'un terrain de stage. Les groupes sont constitués par ordre alphabétique. Le numéro de groupe est attribué par tirage au sort.

e- Validation des stages

Des fiches de validation seront envoyées aux chefs de service pour note et appréciations. Les étudiants devront obligatoirement faire une évaluation (par système informatique anonyme) de leur stage pour en obtenir la validation définitive.

Pour accéder en DFASM1, l'étudiant devra avoir **validé 105h de stage infirmier, 20h de stage en service sanitaire et 276h de stage clinique (36h en DFGSM2 et 240h en DFGSM3). Toute absence non justifiée à un stage (dans le mois suivant l'absence) entraînera la réalisation d'un stage de rattrapage effectué entre le 15 mai et le 15 juillet de l'année en cours.**

En cas de non validation des stages, les étudiants doivent redoubler leur année en accomplissant à nouveau tous les stages hospitaliers y afférant.

f- Service sanitaire

L'instauration d'un service sanitaire pour tous les étudiants en santé s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de santé dont le premier axe est de mettre en place une politique de prévention et de promotion de la santé. Le service sanitaire permettra de diffuser, partout sur le territoire, des interventions de prévention conduites par des étudiants.

Le service sanitaire tel que défini à l'article D. 4071-2 du Code de la Santé Publique, est d'une durée totale de six semaines à temps plein, sans nécessité de continuité entre celles-ci dont la moitié est consacrée à la réalisation de l'action concrète.

Cette action de prévention et de promotion de la santé dans le cadre du service sanitaire a pour but de permettre à l'étudiant de valider l'Unité d'Enseignement « Service Sanitaire ».

Elle comporte 2 parties. La première partie est la formation à l'action et a lieu pendant 2 semaines durant le Semestre 5 du DFGSM3. La deuxième partie : action de prévention à l'attention d'un public cible a lieu pendant 2 semaines durant le Semestre 6 du DFGSM3.

Le Service sanitaire se valide comme un stage avec une note /20 décomposée en 1) validation par le lieu de stage sur 10 points et 2) évaluation par les enseignants du rapport de stage fait par l'étudiant sur 10 points.

II – Organisation des épreuves de DFGSM3

▪ **1^{ères} sessions :**

Le contrôle des aptitudes et des connaissances est organisé à la fin de chaque période d'enseignement sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, de contrôles continus (**2 évaluations minimum**) ou d'épreuves orales.

▪ **2^{èmes} sessions (sessions de rattrapage) :**

Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

L'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session tous les éléments constitutifs (EC) ou UE non validés.

Le jury final aura lieu en septembre afin d'intégrer les résultats des 2^{èmes} sessions des UE de Master éventuellement choisies en enseignement complémentaire.

III – Validation de l'année de DFGSM3

Pour le tronc commun :

- **Toute note strictement inférieure à 10/20 à un élément constitutif (EC) ou une UE est éliminatoire.**

Pour le parcours personnalisé :

- **Pour les UE optionnelle(s) obligatoire(s), toute note strictement inférieure à 8/20 est éliminatoire. L'étudiant devra alors se présenter à la 2^{ème} session des UE défaillantes <8/20.**
- **Pour les UE librement choisies / libres / Master1, il n'y pas de note éliminatoire.**
- **En revanche, si le tronc commun n'est pas validé, l'étudiant sera ajourné pour la ou les UE librement choisie/libre/M1 avec une note <10/20. Il devra alors se présenter également à la 2^{ème} session de ces UE librement choisie/libre/M1.**

- Si un EC (ou une UE si pas d'EC) comprend un enseignement pratique et si l'EC (ou l'UE) ne sont pas validés : Les notes de travaux pratiques supérieures ou égales à 10/20 sont acquises et reportées en seconde session. En cas de notes de travaux pratiques ou de contrôle continu inférieures à 10, l'étudiant doit repasser les épreuves de TP lors d'une 2^{ème} session.

En cas de non-validation à la session initiale :

Une session de seconde chance est proposée aux étudiants ajournés n'ayant pas validé leur année en session initiale (avant la rentrée universitaire suivante), avec les modalités suivantes :

- L'inscription des étudiants à toutes les UE non validées pour lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10/20 est automatique (sauf UE optionnelle obligatoire si note > ou = à 8/20). La note obtenue annule et remplace la note de session initiale, qu'elle soit inférieure ou supérieure.

- Les notes de TP et d'épreuves de CC ≥ 10 sont conservées en cas de non-validation d'UE, de semestre ou d'année.

- Les modalités des examens de seconde chance sont identiques à celles des examens de l'évaluation initiale mais peuvent également être remplacées par une épreuve orale.

- Une période est validée à condition d'avoir obtenu une moyenne à la période supérieure ou égale à 10/20 et aucune note éliminatoire.

- L'année est validée à condition d'avoir validé chacune des trois périodes.

- La validation d'un élément constitutif ou d'une UE (si pas d'EC), d'une période ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

Pour valider l'année de DFGSM3, l'étudiant doit remplir les conditions suivantes :

- Avoir validé l'enseignement théorique des trois périodes
- Avoir validé les dettes éventuelles de DFGSM2
- Avoir validé les stages (appréciation du chef de service **et** évaluation de l'étudiant).
- Avoir obligatoirement évalué les enseignements et les stages.

Redoublement

En cas de dette(s), l'étudiant ne sera pas autorisé à passer en DFASM1 et devra redoubler.

Jury

Un jury est nommé pour l'année d'études, et pour chaque semestre qui la compose, par le Président de l'Université sur proposition du Doyen-Directeur de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales. Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session pour chaque période. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des périodes, et de la validation de l'année, en appliquant les règles de compensation définies.

Evaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée par période, **la participation des étudiants est obligatoire.** Ce suivi s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé.

TABLEAU II-1

3^{ème} ANNEE DU 1^{er} CYCLE DES ETUDES MEDICALES : DFGSM3

Semestre 5 – période 1

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Nbre d' heures	REPARTITION				Validation des enseignements								Coordonnateurs des U.E.	
							Enseignement théorique						Enseignement pratique			
			Écrit						Question réduct.	QROC	QCM	Durée	Coef	Période examen		Coef
			CM	TD	TP	e-learning										
SANTE –SOCIETE – HUMANITE	3						EVT : QCM et/ou QROC et/ou QR			1h30	1	Décembre		Pr. L SAMALIN		
Psychologie médicale		14h	10h	2h		2h										
BON USAGE DU MEDICAMENT 2*	2	10h		10h			EVT : QCM			30 mn	1	Décembre		Dr C CHENAF		
ENDOCRINOLOGIE – REPRODUCTION*	3	17h					EVT : QROC et/ou QCM et/ou QR			1h		Décembre		Pr. I. TAUVERON Pr F. BRUGNON Pr JM GARCIER		
EC Anatomie des voies génitales	0.5			4h					0.5							
EC Sémiologie Endocrinologie	1		5h						0.5							
EC Reproduction	1.5		8h						1							
AGENTS INFECTIEUX – HYGIENE*	6	50h					EVT : QCM et QROC Epreuve travaux pratiques			1h10		Décembre		Pr. C. HENQUELL Pr. R. BONNET Pr. O. TRAORE Pr P. POIRIER		
EC Virologie	2		12h	2h**					0.80							
EC Parasitologie	1			10h	2h***				1							
EC Hygiène	1			5h				1h	0.5							
EC Bactériologie	2			13h	6h***				1							
BASES MOLECULAIRES ET CELLULAIRES DES PATHOLOGIES	3	13h		13h			EVT : QCM et/ou QROC et/ou QR			1h	1	Décembre		Pr. D. BOUVIER		
ANGLAIS	2	12h		12h			EVC (vocabulaire et grammaire) EVT (compréhension écrite)			15 mn 1h30	0,40 0,60	Décembre		Mr D. GREANEY		
STAGES 1	5	105h				105h**								Pr J GAGNIERE		
I/ TOTAL TRONC COMMUN	24	221h														
II/ PARCOURS PERSONNALISE	6	UE Librement choisie (ANNEXE 4) et/ou UE MASTER 1 (ANNEXE 5) et/ou UE libres (ANNEXE 6)														
TOTAL semestre 5	30															

*UE mutualisée (tout ou partie) avec études de maïeutique

Toute épreuve d'examen sous forme de QCM sera corrigée selon le barème de l'ECNi.

En cas d'évaluation continue (EVC), le nombre, la nature et la durée des épreuves sont données à titre indicatif.

** présence obligatoire aux TD / TP

*** uniquement sur inscription avant le 01/10/2024

ANNEXE C
Parcours Personnalisé S5 (a+b)

Unités d'Enseignement	Crédits	Nombre d'heures				Validation des enseignements							Coordonnateurs des UE
						Enseignement théorique					Enseignement pratique		
		Total	CM	TD	TP	QR	QROC	QCM	Durée	Coef	Période examens	CC Coef	
a/ UE optionnelle obligatoire déclinée de a1 à a2 selon les filières d'entrée dans les études en santé													
a1/ Parcours LAS 1 / PASS / PACES													
<u>UE Hormonologie (UE2 Mineure Santé LAS2)</u>	3	14 h	6h	7h	1h**	EVT : TD écrit QCM		30 min	0,2 0,8	Décembre		Pr V SAPIN	
a2/ Parcours LAS2													
Non concernés													
b/ UE optionnelles (UE librement choisie ou UE Master1 ou UE libre Annexes 4, 5 et 6) Au choix et en complément d'UE optionnelles obligatoires pour totaliser 6 ECTS sur parcours personnalisé (soit de 3 à 6 ECTS)													
Total Parcours Personnalisé (a+b)	6												

Toute épreuve d'examen sous forme de QCM sera corrigée selon le barème de l'ECNi.

**** présence obligatoire aux TP**

TABLEAU II-2

3^{ème} ANNEE DU 1^{er} CYCLE DES ETUDES MEDICALES : DFGSM3

Semestre 6 – période 2

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Nombre d' heures	REPARTITION				Validation des enseignements								Coordonnateurs des U.E.	
							Enseignement théorique						Enseignement pratique			
			Écrit						Question réduct.	QROC	QCM	Durée	Coef	Période examen		Coef
			CM	TD	TP	e-learning										
IMMUNO-PATHOLOGIE et IMMUNO-INTERVENTION	1	15h	8h	7h			EVT : QCM et/ou QROC et/ou QR			45 min	1	Mai		Pr. J.O. BAY Pr. B. EVRARD		
NUTRITION*	1	12h	12h				QCM			30 mn	1	Mai		Pr Y. BOIRIE		
REVETEMENT CUTANE	1	10h	10h				QCM			1h30	1	Mai		Pr M. D'INCAN		
GENETIQUE MEDICALE*	2	20h	12h30	7h30 h**			EVT : QR et/ou QCM			2h	1	Mai		Pr. F. CORNELIS Dr. C. GOUMY Pr. I. CREVEAUX		
SANTE PUBLIQUE et MEDECINE LEGALE	1	18h								1h		Mai		Pr. L. GERBAUD Dr. F. ABRIAT		
EC Santé Publique	0.5		14h				EVT : QCM				1					
EC Médecine Légale	0.5		4h				EVT : QCM et/ou QROC				1					
BIOPATHOLOGIE TISSULAIRE	2	19h								1h30		Mai		Pr. F. PENAULT-LLORCA Pr F. CACHIN		
EC Anatomie pathologique	1	12h	8h	4h			EVT : QCM et/ou QROC et/ou QR				1					
EC Biophysique	1	7h	7h								1					
BIOMEDECINE QUANTITATIVE	1	9h	9h				EVT : QCM			1h	1	Mai		Dr. L. OUCHCHANE		
SANTE ENVIRONNEMENTALE	0.5	7h				7h	QCM			30 mn	1	Mars		Pr I. BARTHELEMY		
SANTE NUMERIQUE	0.5	10h	?	?	?		?			?	1	?		Dr D. BARGER		
ANGLAIS	1	12h					EVC (production orale) EVT (compréhension orale)			15 mn 45 min	0.40 0.60	Avril/Mai		Mr D. GREANEY		
STAGES 2	2	105h			105h									Pr J GAGNIERE		
SERVICE SANITAIRE	1	50h			50h		Voir page 13				1			Pr L. GERBAUD		
PARCOURS PERSONNALISE	6	UE Librement choisie (ANNEXE 4) et/ou UE MASTER 1 (ANNEXE 5) et/ou UE libres (ANNEXE 6)														
TOTAL Période 2	20															

*UE mutualisée tout ou partie avec études de maïeutique ;

** présence obligatoire aux TP/TD

TABLEAU II-3
Semestre 6 –période 3

3^{ème} ANNEE DU 1^{er} CYCLE DES ETUDES MEDICALES : DFGSM3

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Nombre d' heures	REPARTITION				Validation des enseignements				Coordonnateurs des U.E.	
			CM	TD	TP	e-learning	Modalités Examen	Durée	Coef	Période examen		
<u>UE - CARDIOLOGIE ET PNEUMOLOGIE</u>							EVT* Cas cliniques en QRM - Questions isolées-QROC, question à menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script	3h (1h30 par EC)	1	Juin		
EC Cardiologie et vasculaire	3	18h		18h								Pr P. MOTREFF
EC Pneumologie Imagerie Thoracique	3	12h 2h		12h 2h							1	Pr F. COSTES Dr C ROLLAND-DEBORD Pr L. CASSAGNES
<u>UE - NEUROLOGIE ET OPHTALMOLOGIE</u>							EVT* : Cas cliniques en QRM - Questions isolées-QROC, question à menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script	2h (1h30 pour neuro et 30 min pour ophtalmo)	1	Juin		
EC Neurologie, neurochirurgie Neuro-imagerie	3	12h 2h		12h 2h							1	Pr M.L. FANTINI
EC Ophtalmologie	1	6h		6h							1	Pr F. CHIAMBARETTA
TOTAL Période 3	10	52h										
Total tronc commun semestre 6	24	335h										
TOTAL semestre 6 (Periode 2 + Periode 3)	30											

*La validation des enseignements s'effectuera par informatique (sur tablettes)

Annexe 4

Unités librement choisies ou libres DFGSM3

Période validation	Intitulés des UE librement choisies	Nombre d'heures	Période d'examen	Validation	Durée de l'épreuve	Crédits	Coeff	Professeurs RESPONSABLES
Semestre 5	Intégration des grandes fonctions physiologiques	20h	Décembre	QCM	1/2h	3	1	Pr R RICHARD
Semestre 5	Imagerie sémiologique	20h	Décembre	QCM	1/2h	3	1	Dr D. MORVAN
Semestre 5	Sémiologie biochimique hormonale	20h	Décembre	QCM	1/2h	3	1	Pr V. SAPIN
Semestre 5	Méditation de pleine conscience : enseignement expérientiel et théorique des effets sur la santé	20h	Décembre	Soutenance orale + questionnaire	1/2h	3	1	Pr L. GERBAUD
Semestre 5	Engagement pédagogique étudiant – Tutorat PASS (places limitées) *	20h	Janvier	Mémoire de 2 à 4 pages		3	1	Pr J-M. GARCIER / Pr D. BOUVIER
Semestre 5	Engagement pédagogique étudiant – Tutorat LAS (places limitées) *	20h	Janvier	Mémoire de 2 à 4 pages		3	1	Pr J-M. GARCIER / Pr D. BOUVIER
Semestre 6	Fertilité et cancer	19h	Mai	QROC	1/2h	3	1	Dr L. CHAPUT
Semestre 6	Toefl (44 étudiants maximum, S4 + S6)	20h	Avril	Contrôle continu (expression / compréhension orale / écrite)	3h45	3	1	Mme LL RIBAUD
Semestre 6	Anatomie radiologique du tronc et des membres	20h	Mai	QROC	1/2h	3	1	Pr J.M. GARCIER
Semestre 6	Cytogénétique médicale appliquée	20h	Mai	QROC	1/2h	3	1	Pr A. TCHIRKOV
Semestre 6	Microbiologie Approfondie (50 étudiants max)	20h	Mai	QROC/QCM	1/2h	3	1	Pr C. HENQUELL
Semestre 6	Méditation de pleine conscience : enseignement expérientiel et théorique des effets sur la santé	20h	Décembre	Soutenance orale + questionnaire	1/2h	3	1	Pr L. GERBAUD
Semestre 6	Engagement pédagogique étudiant – Tutorat PASS (places limitées) *	20h	Mai	Mémoire de 2 à 4 pages		3	1	Pr J-M. GARCIER / Pr D. BOUVIER
Semestre 6	Engagement pédagogique étudiant – Tutorat LAS (places limitées) *	20h	Mai	Mémoire de 2 à 4 pages		3	1	Pr J-M. GARCIER / Pr D. BOUVIER
Semestre 5 et/ou 6	UE de Master (voir UE proposées en annexe 5) *	Voir annexe 5	Se reporter aux MCCC de la mention de master			5	1	Dr C. BARRIERE Pr P. POIRIER
Semestre 5 ou 6	UE Libre (annexe 6) *					3		

* Une seule UE autorisée par semestre

ANNEXE 5

Unités d'enseignement de Master 1 DFGSM3

Mention Master	Intitulé de l'UE	Responsable(s)	crédits ECTS	Semestre d'enseignement / vol horaire	Capacité d'accueil maximum (stud science+santé)	Année d'accueil (Lien vers la page de la Modalité Inscription)	Contact mail responsable UE
BIOLOGIE SANTE (UFR Biologie)	Gene expression regulation ^F	E. Brasnet	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	emilie.brasnet@uca.fr
	Developmental cell biology ^F	A. KOCER	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	Ayhan.KOCER@uca.fr
	Human Nutrition - Physiology and Metabolism ^F	C. Malpuech-Brugère MC Farges	3	S1, 30h	100 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	corinne.malpuech-brugere@uca.fr
	Cell Signaling ^F	L. Morel	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription + entretien	laurent.morel@uca.fr
	Intestinal microbiota, digestive system and pathology ^F	S. Blanquet	3	S1, 30h	85 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription + CV + Lettre motivation + entretien	Stephanie.BLANQUET@uca.fr
	Intestinal Microbiota Nutrition Immunity ^F	S. Blanquet	3	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Avoir suivi UE Intestinal microbiota, dig syst & patho III + Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.fr
	Infectious agents, inflammation & carcinogenesis ^F	J. Delmas Dalmaso G.	3	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation	Julien.DELMAS@uca.fr
	Cell Interactions, differentiation & tumorigenesis ^F	J. Drevet	3	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	joel.drevet@uca.fr
	Cell biology & oncogenesis ^F	C. Beaudoin	3	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	Claude.BEAUDOIN@uca.fr
	Epigenetic regulations ^F	C. Tatout	3	S2, 30h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christophe.TATOUT@uca.fr
	Genome stability & instability ^F	C. Tatout	3	S2, 30h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christophe.TATOUT@uca.fr
	Musculoskeletal system: development, physiology, pathology ^F	C. Guillet C.S	3	S2, 30h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christelle.GUILLET@uca.fr
	Integration of nervous & endocrine systems ^F	M. Martinez	3	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	a-marie.lefrancois-martinez@uca.fr
	Neurophysiology ^F	C. Courteix	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation + entretien	Christine.COURTEIX@uca.fr
	Neurodevelopment & Neurodegeneration ^F	M. Begou	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
	Physiopharmacology of pain ^F	L. Monconduit	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Lenaic.MONCONDUIT@uca.fr
	Nutrition, locomotor capacities and chronic diseases ^F	C. Guillet Walrand S.	6	S2, 60h	35 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christelle.GUILLET@uca.fr
	Qualité et sécurité microbiologique des aliments	S. Blanquet M. Rivoller	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.fr
Grandes filières agroalimentaires	S. Blanquet A. Ab-Kaddour	3	S2, 30h	30 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.fr	
Fonctions Orales et Nutrition	V. Roger-Leroy M.A. Peyron	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	valerie.roger@uca.fr	
MICROBIOLOGIE (UFR Biologie)	Génétique et physiopathologie infectieuse	C. Forestier	3	S2, 27h	NON	3ème année Fiche d'inscription + entretien	christiane.forestier@uca.fr
SANTÉ PUBLIQUE (UFR Médecine)	Outils & méthodes en statistique & épidémiologie	L. Gerbaud	9	S1, 63h	10 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	laurent.gerbaud@uca.fr
	Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	M.P. Sauvart-Rochat G. Boudet	3	S2, 34h	20 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	m-pierre.sauvart-rochat@uca.fr
INGENIERIE DE LA SANTE (UFR Médecine)	Méthodes en évaluation	L. Gerbaud B. Belgacem	6	S2, 85h	10 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	laurent.gerbaud@uca.fr
	Reproduction humaine : de la physiologie à la pathologie.	F. Brington H. Pons	3	S2, 30h	50 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + CV + lettre de motivation	Harou.PONS-BRINGTON@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT (UFR Pharmacie)	Pharmacologie moléculaire	M. Begou	6	S1, 45h	40 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
	Conception de nouveaux principes actifs, Etude de leurs voies métaboliques	V. Weber	6	S1, 45h	170 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription	valerie.weber@uca.fr
	Initiation aux méthodologies de recherche clinique	C. Duale	3	S2, 36h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	Christian.DUALE@uca.fr
	Interactions médicaments-cibles	P. Couderc	3	S2, 30h	170 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Pascal.COUDERT@uca.fr
	Neuropsychopharmacologie	S. Lofgier	3	S2, 30h	45 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	stephane.lofgier@uca.fr
TRAITEMENT DU SIGNAL ET DES IMAGES (EUP)	Analyse de données médicales I et Machine Learning	L. Duchêne	3	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation	Lemih.DUCHENE@uca.fr

S'UE enseignées en anglais / copie examen à rédiger en français

UE S1 -> * Inscription sans semestre de Septembre

UE S2 -> Inscriptions à partir du 18 Novembre 2024

ANNEXE 6
UNITES D'ENSEIGNEMENT LIBRES *
DFGSM3

Sont proposées à votre choix, les Unités d'Enseignement libres* suivantes :

INTITULES		NOMBRE d'ECTS	MODALITES DE VALIDATION		OBSERVATIONS
			DFGSM	UNIVERSITE	
HOP'ART		3	XX		
Approfondissement en langues	Espagnol, Allemand	3	XX		
PROPOSEES PAR SUAPS et SUC**	Activités sportives Activités culturelles	3	XX		
Participation active (membres du bureau) ***	Association humanitaire	3		XX	
	Association à but pédagogique ATOUC CONF ACTES	3			
MEMBRES ELUS***	Associations étudiantes, Conseil de Gestion, ...	3			
FORMATEURS	ACTES	3		XX	3/semestre –6 si annuel
	SERVICE SANITAIRE	3		XX	
ENGAGES	Cf Statuts définis par l'UCA (se référer au catalogue des UE transversales UCA)	3	XX		

* Il est accordé la possibilité de valider **une (et une seule) Unité d'Enseignement libre par semestre.**

** **Les UE proposées par le SUAPS et SUC et qui demandent un engagement annuel doivent être choisies au S4 (note délivrée au S4 uniquement) et ne peuvent pas être validantes au S3.**

*** Concerne uniquement les membres du bureau restreint (Président, VP, secrétaire, trésorier, VP communication, VP Evénement), à raison **d'une personne par poste**. Inscription possible pour les 2 semestres dès le S3 sur **Lettre de motivation et description poste/activité**. Soutenance individuelle (15 minutes à chaque semestre).

L'inscription à une UE libre doit être faite dès la rentrée à la fois en ligne (pour les UE du catalogue UCA), et complétée par le remplissage d'une fiche de choix à destination de la scolarité de l'UFR. Cette procédure doit être effectuée avant la date limite de dépôt communiquée en début d'année afin que les responsables pédagogiques valident les choix. Les choix sont définitifs et ne peuvent être modifiés en cours d'année.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2024-2025

2^{ème} Cycle des Etudes Médicales DFASM1, DFASM2, DFASM3

Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis le 8/07/2024
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : le 10/09/2024

Responsables pédagogiques
Xavier MOISSET
Alexandre LAUTRETTE

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

ORGANISATION DU 2ème CYCLE DES ÉTUDES MÉDICALES

Références réglementaires :

- Arrêté du 8 avril 2013 modifié relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales,
- Décret no 2021-1156 du 7 septembre 2021 relatif à l'accès au troisième cycle des études de médecine

Conformément à l'arrêté du 8 avril 2013 modifié, les instances de l'Université sont saisies par le Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales des propositions suivantes d'organisation du second cycle des études médicales.

Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales sanctionne le deuxième cycle ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master (Arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales).

Les étudiants prennent une inscription au début de chaque année universitaire. Ne peuvent s'inscrire au diplôme de formation approfondie en sciences médicales que les étudiants titulaires du diplôme de formation générale en sciences médicales.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de six inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences médicales et une des années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Président de l'Université sur proposition du Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche de Médecine responsable (Article 19 de l'arrêté du 8 avril 2013).

Le deuxième cycle des études médicales a pour objectif l'acquisition des compétences génériques permettant aux étudiants d'exercer par la suite, en milieu hospitalier ou en milieu ambulatoire, les fonctions du troisième cycle et d'acquérir les compétences professionnelles de la formation dans laquelle ils s'engageront au cours de leur spécialisation.

La formation comprend :

- un tronc commun permettant d'atteindre l'objectif défini précédemment ;
- un parcours personnalisé au cours duquel l'étudiant pourra choisir :
 - D'approfondir ou de compléter ses connaissances et compétences dans un domaine médical transversal ou pluridisciplinaire.
 - D'approfondir ou de compléter ses connaissances et compétences favorisant une orientation vers la recherche dans le cadre d'un parcours approprié**.

La formation conduisant au diplôme de formation approfondie en sciences médicales comprend des enseignements théoriques, pratiques ainsi que l'accomplissement de stages. Elle tient compte des priorités de santé publique.

Des dispositifs d'évaluation obligatoires par les étudiants de la formation dispensée au cours des premier et deuxième cycles des études médicales sont mis en place dans chaque établissement habilité à délivrer le diplôme d'État de docteur en médecine.

Les lieux de stages font également l'objet d'une évaluation par les étudiants.

La validation des unités d'enseignement ou des éléments constitutifs des unités d'enseignement et des stages permet l'acquisition des 120 crédits européens correspondants.

Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales est délivré aux étudiants qui ont validé l'ensemble des unités d'enseignement ainsi que le certificat de compétence clinique.

**** Parcours recherche délivrant une équivalence de Master 1** (délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018)

La validation d'un Master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche et/ou d'un poste hospitalo-universitaire en suivant un Parcours Recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le Parcours Recherche doit être constitué de :

- la validation de 9 crédits ECTS de Master 1 (note obtenue à chaque UE $\geq 10/20$)_acquis dans le premier ou deuxième cycle, du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau ANNEXE 2.

- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum (validant 12 ECTS) réalisé pendant le premier ou deuxième cycle dans un laboratoire labellisé évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury d'au moins trois membres dont la composition est arrêtée par les responsables du parcours recherche. Cette soutenance sera effectuée lors de l'une des deux périodes prévues à cet effet soit en avril, soit fin septembre-début octobre de l'année d'inscription pendant laquelle a été effectué le stage.

En cas de stage recherche réalisé au cours du 2^{ème} cycle, l'étudiant devra réaliser un stage clinique en fin de DFASM3 après les épreuves des ECOS nationaux pour atteindre les 18 mois de stages cliniques requis pour le 2^{ème} cycle

- la validation du 2^{ème} cycle des études médicales (DFASM), validant 39 ECTS. La validation du 2^{ème} cycle est donc obligatoire pour obtenir l'équivalence de Master 1. Le Master 1 n'est délivré qu'en fin d'année de DFASM3, une fois qu'il est acté que l'étudiant a validé son 2^{ème} cycle.

L'équivalence de Master 1 pour les étudiants de santé correspond à l'acquisition de 60 crédits ECTS.

Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accession à une deuxième année de master à orientation recherche (annexe de l'arrêté du 22 mars 2011).

Seuls les étudiants ayant suivi l'école de l'INSERM peuvent réaliser un Master 2 entre le 1er cycle et le 2^{ème} cycle, mais ils ont obligation d'avoir validé 6 mois de stage recherche entre la 2^{ème} et la 3^{ème} année de médecine + 18 ECTS au titre d'UE + les 2 semaines de cours de février de l'école de l'INSERM.

Conseils de Perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation, des enseignements et des stages par les étudiants
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances et des compétences pour l'année universitaire suivante
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement

I - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Conformément à l'arrêté du 8 avril 2013, l'organisation des enseignements est définie par l'Unité de Formation et de Recherche de Médecine, puis approuvée par le Président de l'Université.

Les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées en ce qui concerne l'acquisition, la compensation et la capitalisation des unités d'enseignement.

Ces modalités permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des connaissances et compétences constitutives du diplôme.

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier soit par un examen terminal, soit par les deux modes de contrôle combinés.

Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Le président de l'université nomme le président et les membres des jurys d'examen.

Des modalités pédagogiques spécifiques (aménagement d'emplois du temps) pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants pour les cas suivants : étudiants élus et/ou activement engagés dans la vie associative étudiante, sportifs de bon et haut niveau, étudiants chargés de famille, étudiantes enceintes, étudiants en situation de handicap temporaire ou permanent.

Pour toutes ces situations, un justificatif devra obligatoirement être fourni. La demande sera soumise à l'accord du responsable pédagogique de l'année d'études concernée.

En cas de crise sanitaire, l'enseignement sera adapté aux exigences universitaires. Si besoin, l'enseignement pourra être assuré en distanciel. Pour les évaluations, le présentiel sera privilégié avec des mesures de protection adaptées sinon des évaluations en distanciel seront utilisées.

II – STAGES ET GARDES

Les étudiants accomplissent au moins dix-huit mois de stages cliniques temps plein durant leur 2ème cycle. Les congés annuels sont inclus dans la durée de stage et limités à 5 semaines par année universitaire.

Les stages se déroulent dans différents services hospitaliers ou ambulatoires selon les modalités suivantes :

- Pour les étudiants inscrits en DFASM1, DFASM2 et DFASM3 : stages à temps plein, du lundi au vendredi et le samedi matin. La période de stage est de 6 à 9 semaines, à raison de 10 demi-journées par semaine correspondant à 48 heures hebdomadaires lissées sur la durée du stage.

Les étudiants justifient qu'ils remplissent les conditions exigées par la réglementation en vigueur relative à l'immunisation obligatoire contre certaines maladies conformément aux dispositions de l'article L. 3111-4 du code de la santé publique.

Les étudiants accomplissent des stages dans des unités de soins où ils participent à l'activité hospitalière dans les conditions prévues à l'article R. 6153-51 du code de la santé publique, en vue de l'acquisition des compétences.

Ils effectuent de manière obligatoire lors du 2ème cycle :

- un stage en chirurgie
- un stage dans une unité d'accueil des urgences, ou de réanimation, ou de soins intensifs
- un stage chez un ou des médecins généralistes, praticien(s) agréé(s), maître(s) de stage des universités.

Ce dernier stage peut se dérouler au sein d'un cabinet individuel ou de groupe, d'une maison, d'un centre ou pôle de santé. Il ne peut être effectué chez plus de trois maîtres de stage.

Sur chaque lieu de stage, le responsable pédagogique coordonne les activités des étudiants durant le stage. Il désigne des médecins référents de stage. Le référent accueille et encadre l'étudiant sur le lieu de stage. Il met en œuvre les activités pédagogiques adaptées à la construction des compétences à acquérir par l'étudiant et à son évaluation. Il définit le positionnement de l'étudiant dans l'équipe de soins.

Un contrat pédagogique, signé entre le Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche de Médecine et chaque responsable d'entité agréée comme terrain de stage, rappelle les objectifs pédagogiques des stages et des gardes, le cas échéant, en définit les modalités pratiques, désigne les référents de stages et précise les modalités d'évaluation des étudiants.

L'identification des objectifs pédagogiques et le suivi de la progression de l'étudiant figurent dans un carnet de stage dans lequel sont répertoriées les situations que l'étudiant peut rencontrer. Ces situations lui permettent d'acquérir les compétences nécessaires à la validation du deuxième cycle avec un objectif de préparation à l'épreuve des ECOS (Examens Cliniques à Objectifs Structurés) nationaux.

L'étudiant est informé des connaissances et compétences à acquérir au cours du stage. La progression de l'étudiant pendant le stage est évaluée par le référent de stage.

Une seule absence non justifiée sera tolérée sans sanction (dont problème de réveil ou de transport). Il n'existe pas de limite au nombre d'absence justifiée pour raisons de santé. Les autres raisons d'absence seront évaluées au cas par cas et pourront donner lieu à une sanction incluant une non-validation de stage.

L'évaluation finale du stage intervient à l'issue d'un entretien entre l'étudiant et le référent de stage, en accord avec le responsable pédagogique. Elle comprend obligatoirement une évaluation des compétences au lit du malade pour les services cliniques ou de manière adaptée dans les services sans contact direct avec les patients. Il est fortement recommandé que cette évaluation de fin de stage se déroule dans le cadre d'ECOS formatives (station(s) ECOS réalisées dans le service selon les mêmes modalités que les ECOS nationaux).

Le Directeur de chaque Unité de Formation et de Recherche de Médecine désigne un Professeur des Universités - Praticien Hospitalier (PU-PH), ou un enseignant titulaire de Médecine Générale ou un Maître de Conférences des Universités - Praticien Hospitalier, **responsable pédagogique**, chargé de coordonner les stages et les activités des étudiants durant le stage, sur la base du projet pédagogique élaboré pour leur réalisation.

Dans chaque Unité de Formation et de Recherche de Médecine, il est créé au sein de la commission pédagogique **une instance chargée des stages et des gardes** qui s'adjoit des personnalités extérieures, désignées en raison de leur participation à l'organisation des stages. Cette instance se réunit au moins une fois par an.

La validation des stages est prononcée, à l'issue de chaque stage ou ensemble de stages par le Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche de Médecine sur avis du responsable pédagogique qui tient compte de l'évaluation effectuée par le référent de stage. La validation de la totalité des stages afférents à une année d'études conditionne le passage dans l'année supérieure.

Les étudiants participeront également, au cours du second cycle, à 25 gardes au moins, de façon progressive. Les modalités de gardes sont présentées en annexe 2 du document pour les 3 années du 2^{ème} cycle des études médicales : elles suivent l'arrêté du 17 juin 2013 modifié, « relatif aux modalités de réalisation des stages et des gardes des étudiants en médecine ». Les gardes font partie intégrante de la formation.

III – REDOUBLEMENT

En cas de redoublement au cours du deuxième cycle, les étudiants accomplissent à nouveau le temps de stage de l'année redoublée incluant les stages dont la validation n'a pas été obtenue (Article R6153-47 du code de la santé publique).

- **Les redoublants** DFASM1 ou 2 étudiants en médecine doivent réaliser, durant leur année supplémentaire, au **moins 2 gardes**.
- **Les auditeurs** DFASM3 étudiants en médecine doivent réaliser, durant leur année supplémentaire, **au moins 2 gardes**.

Les étudiants redoublants ou triplants perçoivent la rémunération prévue par l'Article R6153-58 du code de la santé publique pour toute période de stage accomplie.

IV- MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF EXPÉRIMENTAL EN 2024-2025 :

-CRÉDIT JOURS MALADIE

Pour l'année universitaire 2024-2025, dans le cadre de la politique responsabilité sociétale et de la politique formation de l'EPE UCA, un dispositif expérimental de « crédit jours maladie » est institué pour prendre en compte la difficulté des étudiants à obtenir un rendez-vous médical dans un délai raisonnable et pour éviter de générer des demandes de rendez-vous au SSE et en médecine de ville dans le cas de maladies ponctuellement invalidantes ne nécessitant pas de soins.

L'étudiant disposera ainsi d'une réserve de 4 jours d'absence autorisée sur l'année universitaire.

Le décompte s'effectue à la journée. Les jours peuvent être consécutifs. L'étudiant active ce dispositif en se signalant au service de scolarité dès le premier jour d'absence. Son absence est alors considérée comme justifiée. Ce dispositif ne concerne pas les stagiaires de formation continue.

- CRÉDIT JOURS POUR TROUBLES MENSTRUELS

Pour l'année universitaire 2024-2025, dans le cadre de la politique responsabilité sociétale et de la politique formation de l'EPE UCA, dans un souci d'instaurer une meilleure qualité de vie pour sa communauté étudiante et lui permettre de suivre ses études en toute sérénité, l'EPE UCA se mobilise en proposant, à titre expérimental, la création d'un crédit jours pour troubles menstruels pour l'année universitaire 2024-2025.

Ce dispositif s'adresse aux personnes menstruées qui disposeront ainsi d'une réserve de 10 jours d'absence autorisée sur l'année universitaire. Le décompte s'effectue à la journée. Elles activent ce dispositif auprès de leur scolarité et leur absence est alors considérée comme justifiée. Pour bénéficier de ce dispositif, une déclaration sur l'honneur devra être déposée, au plus tard le 31 octobre sur l'outil dédié à cet effet, à compter de la rentrée universitaire 2024-2025. Une fois le dispositif activé, la personne menstruée s'engage à prendre rendez-vous dans les plus brefs délais auprès du Service de Santé des Étudiants (SSE) pour bénéficier d'un accompagnement vers des soins adaptés. L'accès à ce dispositif court pour l'année universitaire 2024-2025 et pourra être reconduit l'année suivante pour la durée de la préparation du diplôme, sous réserve de s'être engagé dans une démarche d'accompagnement médical auprès du SSE (si le dispositif expérimental est reconduit). Ce dispositif ne concerne pas les stagiaires de formation continue.

PREMIÈRE ANNÉE DU DIPLÔME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MÉDICALES - DFASM1

I - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements sont organisés sur trois périodes de 6 à 9 semaines.

Unités d'enseignement (UE) du tronc commun

UE 1 Urologie, Néphrologie et Gynécologie

UE 2 Tête et cou

UE 3 Hépatogastroentérologie, Nutrition et Endocrinologie

UE 4 Maladies infectieuses et Dermatologie

UE 6 Rhumatologie, Orthopédie et Médecine Physique et de Réadaptation

UE 7 Hématologie, Oncologie et Soins palliatifs

UE 8 Examen Clinique par Objectifs Structurés

Les enseignements théoriques du tronc commun sont organisés conformément au *TABLEAU I* (S1 et S2).

▪ Parcours personnalisé ou recherche

UE 5 Lecture critique d'article et anglais

L'ensemble des notes de LCA incluant 4 contrôles continus (comptant pour 4 X 10 % de la note) et 2 examens facultaires (comptant pour 2 x 30 % de la note) constituera une UE correspondant à un seul élément constitutif). En cas de note < 10/20 avec une moyenne du semestre < 10, une épreuve de LCA sera proposée lors de la 2^{ème} session.

Et/ou

Un parcours personnalisé est proposé aux étudiants sous forme d'Unités d'Enseignement librement choisies conformément au *TABLEAU II*.

Chaque étudiant devra valider obligatoirement **6 crédits** au 2^{ème} semestre.

Parmi le choix des UE composant le parcours personnalisé figure une liste d'Unités d'Enseignement favorisant une formation à la recherche ou la validation d'un parcours recherche (ANNEXE 1).

Les étudiants titulaires d'un Master ou d'un diplôme équivalent peuvent demander à être dispensés d'une UE MASTER de 3 crédits pour un semestre de leur choix au cours du DFGSM (Diplôme de formation générale en sciences médicales) ou du DFASM (Diplôme de formation approfondie en sciences médicales). Ils sont alors crédités de 3 ECTS correspondants.

Il est possible qu'un étudiant choisisse une UE libre en plus de l'épreuve de LCA. Dans ce cas, la note de l'UE libre et celle de LCA seront additionnées et divisée par 2. Une note $\geq 10/20$ permettant la validation des 2 UE. Il sera laissé la possibilité aux étudiants ayant choisi une autre UE que l'UE LCA de composer au titre d'auditeur sur les épreuves de LCA, la note obtenue n'entrant en rien en compte dans les processus de validation de semestre pour ces auditeurs.

II – ORGANISATION DES STAGES

1) Préambule

Le choix des stages se fait selon un algorithme prédéfini. Un nombre maximal de places a été déterminé pour les DFASM3 d'un côté, et les DFASM1 ou 2 de l'autre en fonction des capacités de formation de chaque terrain de stage. Les étudiants notent entre 1 et 10 chaque terrain de stage avant chaque période. L'algorithme attribue alors un terrain de stage à chacun en calculant la situation pour laquelle le taux de satisfaction (note moyenne des étudiants) est le plus élevé. Les places non retenues par les étudiants de DFASM3 sont rebasculées aux étudiants de DFASM1 ou 2. Les étudiants sont répartis sur les terrains de stage proposés pour une période de 6 à 9 semaines.

Une absence de plus de la moitié de la durée prévue du stage entraîne la non-validation de ce stage.

Les étudiants peuvent prendre jusqu'à 5 semaines de congés sur l'année universitaire

Durant le deuxième cycle, les étudiants doivent obligatoirement valider :

- un stage en chirurgie
- un stage dans une unité d'accueil des urgences, ou de réanimation, ou de soins intensifs
- un stage chez un (ou des) médecin(s) généraliste(s) en DFASM1 ou en DFASM2 ou en DFASM3

Un stage clinique hors subdivision de l'UFR de Clermont-Ferrand dans des établissements de santé rattachés à une autre UFR est possible durant DFASM1, 2, 3 et est compté comme du temps de stage pour atteindre 18 mois temps plein.

Les stages non-hospitaliers ou hospitaliers mais non listés comme terrain de stage ne sont pas possibles durant les stages de DFASM1 et 2 sauf exception déterminée par les responsables pédagogiques. Ils sont possibles durant l'année de DFASM3 après l'épreuve des ECOS nationaux.

2) Stages proposés aux étudiants entrant en DFASM1

Liste des stages hospitaliers (Annexe 3) :

Stage en médecine générale :

Un stage chez un ou des médecins généralistes, praticien(s) agréé(s)-maître(s) de stage des universités est effectué en DFASM1 ou en DFASM2 ou en DFASM3. Ce stage peut se dérouler au sein d'un cabinet individuel ou de groupe, d'une maison/centre ou pôle de santé. Il ne peut être effectué chez plus de trois maîtres de stage.

Le stage, d'une durée de 6 à 9 semaines à temps complet, fait l'objet d'une convention entre l'UFR, les Affaires Médicales du CHU de Clermont-Ferrand et le ou les praticien(s) agréé(s)-maître(s) de stage des universités.

Tous les étudiants inscrits en DFASM1 seront en stage pendant que les étudiants de DFASM2 seront en cours. L'alternance stages-cours se fera toutes les 6 à 9 semaines.

Tableau I

ENSEIGNEMENTS ET CONTRÔLES DES CONNAISSANCES – DFASM1
2024/2025

Semestre	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	Durée	
1	Simulation sur mannequins	T1	2	18	2	16	QCM – évaluation pratique	1	Septembre		Pr X. Moisset Dr T. Godet
UE 1 Urologie, Néphrologie et gynécologie											
1	EC Néphrologie	T1	3	12		12	Examen final* : Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC, question à menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script	1	Octobre	1h pour néphrologie 30 min pour urologie et 1h pour gynécologie	Pr A.E. Heng
1	EC Urologie	T1	2	7		7		1	Octobre		Pr L. Guy
1	EC Gynécologie et obstétrique	T1	5	17		17		1			Pr A Delabaere
				2		2					
UE 2 Tête et cou											
1	EC ORL	T1	2	8		8	Examen final* : Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC, question à menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script	1	Octobre	30 min pour ORL et 30 min pour Chirurgie Maxillo-faciale	Pr T. Mom
1	EC Chirurgie maxillo-faciale	T1	2	6		6		1	Octobre		Pr N. Pham Dang
UE 3 Hépatogastroentérologie, Nutrition et Endocrinologie											
1	EC Gastroentérologie et hépatologie	T2	3	14		14	Examen final* : Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC, question à menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script	1	Janvier	1h pour gastrologie, 1h pour endocrinologie et 30 min pour nutrition	Pr A. Buisson
1	EC Nutrition	T2	2	4		4		1	Janvier		Pr Y. Boirie
1	EC Endocrinologie	T2	3	10		10		1	Janvier		Pr I. Tauveron
1	Imagerie digestive	T2		2		2					Pr L. Cassagnes
UE 4 Maladies infectieuses et Dermatologie											
1	EC Maladies infectieuses	T2	3	16		16	Examen final* : Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC, question à menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script	1	Janvier	1h pour infectiologie et 1h min pour dermatologie	Dr M Vidal
1	EC Dermatologie	T2	3	10		10		1	Janvier		Pr M. D'Incan
Total Semestre 1			30	126	2	124	*La validation des enseignements s'effectuera par informatique (sur tablettes)				

Tableau II

ENSEIGNEMENTS ET CONTRÔLES DES CONNAISSANCES – DFASM1 2024/2025

Semestre	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	Durée	
UE 6 Rhumatologie, Orthopédie, Imagerie ostéo-articulaire et Médecine physique et de réadaptation											
2	EC Rhumatologie	T3	2	10		10	Examen final* : Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC, question à menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script	1	Mai	1h pour rhumatologie, 1h pour orthopédie et 1h pour MPR	Pr A. Tournadre
2	EC Orthopédie	T3	2	6		6		1	Mai		Pr S. Boisgard
2	EC MPR	T3	2	5		5		1	Mai		Pr E. Coudeyre
	Imagerie ostéoarticulaire	T3		2		2					Pr L. Cassagnes
UE 7 Hématologie, Oncologie et Soins palliatifs											
2	EC Hématologie	T3	2	10		10	Examen final* : Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC, question à menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script	1	Mai	1h15 pour l'hématologie, 1h15 pour l'oncologie et 30 min pour les soins palliatifs	Pr O. Tournilhac
2	EC Oncologie	T3	2	12		12		1	Mai		Pr J.O. Bay
2	EC et Soins palliatifs	T3	1	4		4		1	Mai		Pr V. Guastella
	Imagerie oncologique	T3		2		2					Pr L. Cassagnes
Parcours personnalisé											
2	Parcours personnalisé**	S1/S2	6	Voir tableau III							
UE 8 Examen Clinique par Objectifs Structurés											
2	ECOS première partie	T3	2				Évaluation de 5 stations cliniques		Juin		Pr A. Lautrette Pr X. Moisset Dr C. Bertin
Stages et gardes											
Annuel	Stages et gardes	Annuel	1				Évaluation des compétences	R	Septembre		Pr A. Lautrette Pr X. Moisset
Total Semestre 2			20	51		51	*La validation des enseignements s'effectuera par informatique (sur tablettes)				

** Voir tableau III

Tableau III

**PARCOURS PERSONNALISE – DFASM1
2024/2025**

Semestre	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	Durée	
UE 5.1 Lecture critique d'article											
1	LCA / Anglais***	T1	3	2		2	Examen final* : Dossier de LCA/Anglais avec QRM (pour partiels (30%) et contrôles continus (2x10%))	1	Janvier	3h	Pr M. Jabaudon
UE 5.2 Lecture critique d'article											
2	LCA /Anglais	T3	3	2		2	Examen final* : Dossier de LCA/Anglais avec QRM (pour partiels (30%) et contrôles continus (2x10%))	1	Mai	3h	Pr M. Jabaudon
UE libres transversales											
1 ou 2	Voie annexe IV	T2	3	14		14	Selon le catalogue des UE libres transversales	1			Pr A. Lautrette Pr X Moisset Pr JM. Garcier
UE Orientation recherche (M1)											
1 ou 2	Voir annexe V	T2	3/6	40	40		Selon contrôle de connaissances du master concerné	1	Avril/Mai		Dr C. Vours-Barriere Pr P. POIRIER

*** **UE 5.1 LCA** : l'enseignement et l'examen de cette UE se dérouleront au cours du 1^{er} semestre, mais la validation se fera au 2^{ème} semestre

III – VALIDATION

Les examens se passeront sur tablettes au format de l'Épreuve Dématérialisée Nationale (EDN), avec possibilité de façon exceptionnelle de repasser au format papier.

Pour chaque EC, l'examen portera uniquement sur une évaluation des connaissances de rang A ou B définis dans chaque référentiel du collège de spécialité. Cette évaluation utilise les outils docimologiques de l'EDN (Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC, question à menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script). Les questions portant sur des connaissances de rang C seront annulées. Les questions d'EC évalués lors d'un même examen pourront être mélangées.

Ainsi, à l'issue des résultats de la 1ère et éventuellement de la 2ème session d'examen :

- Un élément constitutif (EC) d'UE est définitivement acquis et capitalisé lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20. L'UE5.1 ou UE5.2 LCA est acquise et capitalisée lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
- Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble des éléments constitutifs (EC) composant le semestre,
- L'année est validée à condition d'avoir obtenu la moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble constitué des deux semestres

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

Le tronc commun

La validation des enseignements théoriques comporte un examen écrit (pour chaque EC d'une UE ou d'une UE complète) qui répondra aux règles qui seront celles de l'examen dématérialisé national. Ces épreuves se dérouleront sur support informatique (tablettes) ou en cas d'impossibilité sur support papier.

Examen clinique par objectifs structurés (ECOS)

L'épreuve de compétence ECOS se déroule sur une journée en DFASM1, 2 et 3 sous forme de stations conformément à l'organisation de l'épreuve nationale (plusieurs stations – plusieurs circuits parallèles – scénarii identiques entre les circuits).
"La note finale sera la somme des 3 notes pondérées d'un facteur 20% pour le DFASM1, 30 % pour le DFASM2 et 50 % pour le DFASM3. Cette note finale permet de valider l'épreuve du Certificat de compétence clinique. Si l'étudiant a une note finale < 10/20, un rattrapage sera organisé. Ce rattrapage est une épreuve ECOS effectuée dans un service hospitalier. Cette épreuve de rattrapage ECOS nécessite une note d'au moins 10/20 pour être validée. En plus de cette épreuve ECOS de rattrapage, une évaluation au lit du malade est possible pour affiner la notation. En cas de note finale et de rattrapage ECOS < 10/20, le certificat de compétences cliniques n'est pas validé et entraîne un redoublement de DFASM3.

Le Parcours personnalisé ou recherche

Toutes les UE composant le parcours personnalisé ou recherche sont acquises et capitalisées lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20.
Si une UE est composée de plusieurs évaluations il faut obtenir au moins 10/20 à l'ensemble des évaluations pour la valider.

2^{ème} session (session de rattrapage)

Une session de rattrapage pour les deux semestres sera organisée début juillet sur tablettes. Les modalités de ces épreuves sont les mêmes que celles des épreuves initiales.

Si la moyenne générale obtenue à la 1^{ère} session est inférieure à 10/20, (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), l'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session tous les EC non validés.

Les stages

La note de stage tient compte :

- du savoir être (assiduité, ponctualité, relationnel avec les patients et l'équipe soignante)
- des compétences de l'étudiant au cours du stage (dynamisme, intérêt, prise d'initiative, qualité des services rendus...)
- de la note lors de l'évaluation obligatoire des compétences au lit du malade.

L'évaluation anonyme des stages par l'étudiant est obligatoire pour obtenir la validation définitive. (Annexe 4)

IV – PASSAGE DANS L'ANNÉE SUPÉRIEURE

Le passage dans l'année supérieure est lié aux conditions suivantes :

- Validation des stages
- Validation des UE du tronc commun dispensées au cours de l'année, avec une **dette autorisée de deux EC appartenant au tronc commun**
- Validation des UE du parcours personnalisé
- **Évaluation** obligatoire des enseignements et des stages.

Redoublement

Il faut avoir obtenu la moyenne générale à l'année (10/20) pour poursuivre ses études dans l'année supérieure.

Néanmoins, le passage du DFASM1 en DFASM2 est de droit pour tout étudiant à qui il ne manque que deux éléments constitutifs (EC) appartenant au tronc commun.

Cette dette devra obligatoirement être validée à la fin du DFASM2 pour passer dans l'année supérieure.

Les redoublants de DFASM1 pourront valider, par anticipation, au maximum **8 EC de DFASM2 au cours de leur année.**

Cas particuliers 2023/2024

Pour les étudiants de DFASM1 de 2023/2024 redoublants n'ayant pas validé les EC de Cardiologie, Pneumologie, Ophtalmologie et Neurologie, ces épreuves devront être repassées en juin 2025 avec la promotion de DFGSM3.

Pour les étudiants de DFASM1 de 2024/2025 n'ayant pas validé les EC de Cardiologie, Pneumologie, Ophtalmologie et Neurologie en fin de DFGSM3 (2023/2024), ces épreuves devront être repassées en juin 2025 avec la promotion de DFGSM3.

DEUXIÈME ANNÉE DU DIPLÔME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES
MÉDICALES
DFASM2

I – ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS : (voir tableau III)

Les enseignements sont organisés sur trois périodes de 6 à 8 semaines.

Unités d'enseignement (UE)

UE 10 Hématologie, Oncologie et Soins palliatifs

UE 11 Médecine interne et Gériatrie

UE 12 Psychiatrie

UE 13 Anesthésie/douleur/pharmacologie, Urgences, Réanimation et Médecine du Travail

UE 14 Pédiatrie, Gynécologie et Obstétrique

UE 15 Santé publique et Médecine légale

UE 9.2 Examen Clinique par Objectifs Structurés

Parcours personnalisé ou recherche

UE 5.3 et UE5.4 Lecture critique d'article et anglais

L'ensemble des notes de LCA incluant 4 contrôles continus (comptant pour 4 X 10 % de la note) et 2 examens facultaires (comptant pour 2 x 30 % de la note) constituera une UE correspondant à un seul élément constitutif. En cas de note < 10/20 avec une moyenne annuelle < 10/20, une seule épreuve de LCA sera proposée lors de la 2^{ème} session.

Et/ou

Un parcours personnalisé est proposé aux étudiants sous forme d'Unités d'Enseignement librement choisies conformément au TABLEAU II

Chaque étudiant devra valider obligatoirement 6 crédits au 2^{ème} semestre.

Parmi le choix des UE composant le parcours personnalisé figure une liste d'Unités d'Enseignement favorisant une formation à la recherche ou la validation d'un parcours recherche (ANNEXE 1).

Les étudiants titulaires d'un Master ou d'un diplôme équivalent peuvent demander à être dispensés d'une UE MASTER de 3 crédits pour un semestre de leur choix au cours du DFGSM (Diplôme de formation générale en sciences médicales) ou du DFASM (Diplôme de formation approfondie en sciences médicales).

Il est possible qu'un étudiant choisisse une UE libre en plus de l'épreuve de LCA. Dans ce cas, la note de l'UE libre et celle de LCA seront additionnées et divisée par 2. Une note ≥ 10 permettant la validation des 2 UE.

Tableau IV

**ENSEIGNEMENTS ET CONTRÔLES DES CONNAISSANCES – DFASM2
2024/2025**

Semestre	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	Durée	
UE 10 Hématologie, Oncologie et Soins palliatifs											
1	EC Hématologie	T1	3	10		10	Examen final* : Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC, question à menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script	1	Décembre	3h (1h15 pour l'hématologie, 1h15 pour l'oncologie et 30 min pour les soins palliatifs)	Pr O. Tournilhac
1	EC Oncologie	T1	4	12		12		1	Décembre		Pr J.O. Bay
1	EC et Soins palliatifs	T1	2	4		4		1	Décembre		Pr V. Guastella
	Imagerie oncologique	T1		2		2					Pr L. Cassagnes
UE 11 Médecine interne et gériatrie											
1	EC Médecine interne	T1	3	10		10	Examen final* : Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC, question à menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script	1	Décembre	1h pour médecine interne et 1h pour gériatrie	Pr M. André Pr M. Ruivard
1	EC Gériatrie	T1	3	8		8		1	Décembre		Dr C. Lahaye
UE 9.2 Examen Clinique par Objectifs Structurés											
1	ECOS DFASM2 première partie	T2	3				Validation par présentiel		Janvier		Pr A. Lautrette Pr X. Moisset Dr C. Bertin
UE 12 Psychiatrie											
1	Psychiatrie	T2	4	17		17	Examen final* : Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC, question à menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script	1	Mars	1h	Pr P.M. Llorca

UE 13 Anesthésie, douleur, pharmacologie réanimation, médecine intensive médecine d'urgences- médecine du travail											
1	EC Anesthésie douleurs et pharmacologie	T2	2	8		8	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées- QROC, question à menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script	1	Mars	30 min pour anesthésie/ pharmacologie ; 45 min pour réanimation et 45 min urgences	Dr M Garnier Pr N. Authier
1	EC Réanimation et MIR	T2	2	8		8		1	Mars		Pr M. Jabaudon Pr B. Souweine
1	EC Médecine d'urgence	T2	2	6		6		1	Mars		Pr J. Schmidt
1	EC Médecine du travail	T2	2	4		4	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées- QROC, question à menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script	1	Mars	30 min	Pr F. Dutheil
	Imagerie réanimation/urgences			2		2					Pr L. Cassagnes
Total Semestre 1			30	91		91	*La validation des enseignements s'effectuera par informatique (sur tablettes)				

Tableau V

ENSEIGNEMENTS ET CONTRÔLES DES CONNAISSANCES – DFASM2

2024/2025

Semestre	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M	E.D			Période	Durée	
UE 14 Pédiatrie, Gynécologie et obstétrique											
2	EC Pédiatrie	T3	3	16		16	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC, question à menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script	1	Juin	1h pour la pédiatrie et 1h pour gynécologie	Pr E. Merlin
2	EC Gynécologie et obstétrique	T3	3	17		17		1	Juin		Pr A. Delabaere
	Imagerie pédiatrique	T3		2		2					Pr L. Cassagnes
UE 15 Santé publique, médecine Légale											
2	EC Médecine légale	T3	3	4		4	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC, question à menu déroulant, zones à pointer, Test de concordance de script	1	Juin	1h (30 mn par EC)	Dr F. Abriat
2	EC Santé Publique	T3	3	4		4		1	Juin		Pr L. Gerbaud
Parcours personnalisé											
2	Parcours personnalisé**	S1/S2	6	Voir tableau VI							
Stages et gardes											
Annuel	Stages et gardes	Annuel	2				Évaluation des compétences	R	Septembre		Pr A. Lautrette Pr X. Moisset
Total Semestre 2			20	46		43	*La validation des enseignements s'effectuera par informatique (sur tablettes)				

** Voir tableau VI

Semestre	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	Durée	
UE 5.3 Lecture critique d'article											
1	LCA / Anglais***	T2	3	2		2	Examen final*: Dossier de LCA/Anglais avec QRM (pour partiels (30%) et contrôles continus (2x10%))	1	Mars	3h	Pr M. Jabaudon M. G. Abshilava
UE 5.4 Lecture critique d'article											
2	LCA /Anglais	T3	3	2		2	Examen final*: Dossier de LCA/Anglais avec QRM (pour partiels (30%) et contrôles continus (2x10%))	1	Juin	3h	Pr M. Jabaudon M. G. Abshilava
UE libres transversales											
1 ou 2	Voie annexe 1V	T2	3	14		14	Selon le catalogue des UE libres transversales	1			Pr A. Lautrette Pr X. Moisset Pr J.M. Garcier
UE Orientation recherche (M1)											
1 ou 2	Voir annexe V	T2	3/6	40	40		Selon contrôle connaissances du master concerné	1	Avril/Mai		Dr C. Vours-Barriere Pr P. POIRIER

*** UE 5.3 LCA : l'enseignement et l'examen de cette UE se dérouleront au cours du 1er semestre, mais la validation se fera au 2ème semestre

II – ORGANISATION DES STAGES :

1) Préambule

Le choix des stages est selon un algorithme prédéfini. Un nombre maximal de places a été déterminée pour les DFASM3 d'un côté et les DFASM1 ou 2 de l'autre en fonction des capacités de formation de chaque terrain de stage. Les étudiants notent entre 1 et 10 chaque terrain de stage avant chaque période. L'algorithme attribue alors un terrain de stage à chacun en calculant la situation pour laquelle le taux de satisfaction (note moyenne des étudiants) est le plus élevé. Les places non retenues par les étudiants de DFASM3 sont rebasculées aux étudiants de DFASM1 ou 2. Les étudiants sont répartis sur les terrains de stage proposés pour une période de 6 à 9 semaines.

Une absence de plus de la moitié de la durée prévue du stage entraîne la non-validation de ce stage.

Les étudiants peuvent prendre jusqu'à 5 semaines de congés sur l'année universitaire

Durant le deuxième cycle, les étudiants doivent obligatoirement valider :

- un stage en chirurgie
- un stage dans une unité d'accueil des urgences, ou de réanimation, ou de soins intensifs
- un stage chez un (ou des) médecin(s) généraliste(s) en DFASM1 ou en DFASM2 ou en DFASM3

Un stage clinique hors subdivision de l'UFR Clermont-Ferrand dans des établissements de santé rattachés à une autre UFR est possible durant DFASM1, 2, 3 et est compté comme du temps de stage pour atteindre 18 mois temps plein.

Les stages non-hospitaliers et hospitaliers mais non listés comme terrain de stage ne sont pas possibles durant les stages de DFASM1 et 2 sauf exception déterminée par les responsables pédagogiques. Ils sont possibles durant l'année de DFASM3 après l'épreuve des ECOS nationaux.

2) Stages proposés aux étudiants entrant en DFASM2

Liste des stages hospitaliers (Annexe 2)

Stage en médecine générale

Un stage chez un ou des médecins généralistes, praticien(s) agréé(s)-maître(s) de stage des universités est effectué en DFASM1 ou en DFASM2 ou en DFASM3. Ce stage peut se dérouler au sein d'un cabinet individuel ou de groupe, d'une maison/centre ou pôle de santé. Il ne peut être effectué chez plus de trois maîtres de stage.

Le stage, d'une durée de 6 semaines à 9 semaines à temps complet, fait l'objet d'une convention entre l'UFR, les Affaires Médicales du CHU de Clermont-Ferrand et le ou les praticien(s) agréé(s)-maître(s) de stage des universités.

Tous les étudiants inscrits en DFASM1 seront en stage pendant que les étudiants de DFASM2 seront en cours. L'alternance stages-cours se fera toutes les 6 semaines à 9 semaines.

III - VALIDATION

Les examens se passeront sur tablettes au format de l'Epreuve Dématérialisée Nationale.

Pour chaque EC, l'examen portera uniquement sur une évaluation des connaissances de rangs A ou B définis dans chaque référentiel du collège de spécialité. Cette évaluation utilise les outils docimologiques de l'EDN (Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC, question à menu déroulant,

zones à pointer, Test de concordance de script). Les questions portant sur des connaissances de rang C seront annulées. Les questions d'EC évalués lors d'un même examen pourront être mélangées.

Ainsi, à l'issu des résultats de la 1ère et éventuellement de la 2ème session d'examen :

- Un élément constitutif (EC) d'UE est définitivement acquis et capitalisé lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20. L'UE5 LCA est acquise et capitalisée lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20
- Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisée lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 pour chaque EC de l'UE.

- Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble des unités d'enseignement composant le semestre
- L'année est validée à condition d'avoir obtenu la moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble constitué des deux semestres

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

Validation des enseignements théoriques :

La validation des enseignements théoriques comporte un examen écrit (pour chaque EC d'une UE ou d'une UE complète) qui répondra aux règles qui seront celles de l'examen dématérialisé national. Ces épreuves se dérouleront sur support informatique (tablettes) ou en cas d'impossibilité sur support papier.

Examen clinique par objectifs structurés (ECOS)

L'épreuve de compétence ECOS se déroule sur une journée en DFASM1, 2 et 3 sous forme de stations conformément à l'organisation de l'épreuve nationale (plusieurs stations - plusieurs circuits parallèles - scénarii identiques entre les circuits).

La note finale sera la somme des 3 notes pondérées d'un facteur 20% pour le DFASM1, 30 % pour le DFASM2 et 50 % pour le DFASM3. Cette note finale permet de valider l'épreuve du certificat de compétences cliniques. Si l'étudiant a une note finale < 10/20, un rattrapage sera organisé. Ce rattrapage est une épreuve ECOS effectuée dans un service hospitalier. Cette épreuve de rattrapage ECOS nécessite une note d'au moins 10/20 pour être validée. En cas de note finale et de rattrapage ECOS < 10/20, le certificat de compétences cliniques n'est pas validé et entraîne un redoublement de DFASM3.

Le Parcours personnalisé ou recherche :

Toutes les UE composant le parcours personnalisé ou recherche sont acquises et capitalisées lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20.

Si une UE est composée de plusieurs évaluations il faut obtenir au moins 10/20 à l'ensemble des évaluations pour la valider.

2^{ème} session (session de rattrapage)

Une session de rattrapage pour les deux semestres sera organisée. Les modalités de ces épreuves sont les mêmes que celles des épreuves initiales.

Si la moyenne générale obtenue à la 1^{ère} session est inférieure à 10/20, (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), l'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session tous les EC non validés.

Les stages

La note de stage tient compte :

- du savoir être (assiduité, ponctualité, relationnel avec les patients et l'équipe soignante)
- des compétences de l'étudiant au cours du stage (dynamisme, intérêt, prise d'initiative, qualité des services rendus...)
- de la note lors de l'évaluation obligatoire des compétences au lit du malade

L'évaluation anonyme des stages par l'étudiant est **obligatoire** pour obtenir la validation définitive.

IV – PASSAGE DANS L'ANNÉE SUPÉRIEURE

Le passage dans l'année supérieure est lié aux conditions suivantes :

- Validation obligatoire des stages
- Validation obligatoire de l'ensemble des éléments constitutifs (EC) et des Unités d'Enseignement dispensées au cours des années DFASM1 et DFASM2
- Validation obligatoire des UE librement choisies du parcours personnalisé.
- Évaluation obligatoire des enseignements et des stages.

Aucune dette ne sera autorisée pour le passage en DFASM 3.

Les redoublants conserveront le bénéfice des éléments constitutifs (EC) validées.

V - Préparation à l'Examen Dématérialisé National (EDN)

Les étudiants en DFASM2 pourront assister aux conférences, bi-hebdomadaires proposées aux étudiants de DFASM3 pour la préparation de l'EDN d'octobre 2024. Ces conférences seront susceptibles d'être enregistrées et seront accessibles.

Des conférences spécifiques pour préparer l'EDN d'octobre 2025 seront organisés en août, septembre et octobre 2025. Ces conférences seront composées d'entraînement par des dossiers progressifs, QROC, QCM, questions à menu déroulant, zones à pointer, test de concordance de script au format de l'EDN ou bien de synthèses des connaissances essentielles des items de l'EDN.

TROISIÈME ANNÉE DU DIPLÔME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MÉDICALES

DFASM3

Article R6153-46 du code de la santé publique modifié par le décret du 24 juin 2014 :

À partir de la première année du deuxième cycle des études médicales et jusqu'à leur nomination en qualité d'interne, les étudiants hospitaliers en médecine, qu'ils soient étudiants en médecine en formation approfondie ou auditeurs en application du 2° de l'article R. 632-10 du code de l'éducation, participent, dans les conditions définies par la présente section, à l'activité hospitalière et ambulatoire et perçoivent, dans les conditions prévues à l'article R. 6153-58, une rémunération versée par le centre hospitalier universitaire de rattachement lié par convention à l'unité de formation et de recherche médicale dans laquelle ils sont inscrits.

À ce titre, ils ont la qualité d'agent public et sont notamment soumis au secret professionnel et à l'obligation de discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont ils ont connaissance à l'occasion de l'exercice de leur activité hospitalière.

Les dispositions de la présente section sont applicables aux auditeurs mentionnés au 2° de l'article [R. 632-10](#) du code de l'éducation, à l'exception du dernier alinéa de l'article R. 6153-58.

I - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

▪ **Unités d'enseignement (UE) du tronc commun**

UE 17 Stages et gardes

▪ **Certificat de compétence clinique**

Le certificat de compétence clinique est acquis par la validation des 3 épreuves ECOS incluant une épreuve en DFASM1, une en DFASM2 et la dernière en DFASM3.

Les enseignements théoriques du tronc commun sont organisés conformément au *TABLEAU VII*

Tableau VII ENSEIGNEMENTS ET CONTRÔLES DES CONNAISSANCES – DFASM3

2024/2025

Semestre	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens	Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	
Synthèse clinique et thérapeutique										
1	UE 16 Certificat de compétence clinique		15				Notes des 3 épreuves ECOS	1	Mars	Pr X. Moisset Pr A Lautrette
Préparation EDN ECOS										
1 & 2	Préparation	T1-T2		26		26				Pr A. Lautrette Pr X. Moisset
Stages et Gardes										
Annuel	UE 17 Stages et gardes	Annuel	5				Évaluation des compétences	R	Septembre 2	Pr A. Lautrette Pr X. Moisset
	Total ANNUEL		20	26		26	*La validation des enseignements s'effectuera par informatique (sur tablettes)			

II – Organisation des stages

1) Préambule

Les stages de DFASM3 se déroulent dans les différents services hospitaliers sur une période de 6 à 9 semaines en stage temps plein.

2) Modalités

Le choix des stages est selon un algorithme prédéfini. Un nombre maximal de places a été déterminée pour les DFASM3 d'un côté et les DFASM1 ou 2 de l'autre en fonction des capacités de formation de chaque terrain de stage. Les étudiants notent entre 1 et 10 chaque terrain de stage avant chaque période. L'algorithme attribue alors un terrain de stage à chacun en calculant la situation pour laquelle le taux de satisfaction (note moyenne des étudiants est la plus élevée. Les places non retenues par les étudiants de DFASM3 sont rebasculées aux étudiants de DFASM1 ou 2. Les étudiants sont répartis sur les terrains de stage proposés pour une période de 5 à 9 semaines.

Une absence de plus de la moitié de la durée prévue du stage entraîne la non-validation de ce stage qui sera rattrapé après l'épreuve des ECOS nationaux.

Les étudiants peuvent prendre jusqu'à 5 semaines de congés sur l'année universitaire

Durant le deuxième cycle, les étudiants doivent obligatoirement valider :

- un stage en chirurgie
- un stage dans une unité d'accueil des urgences, ou de réanimation, ou de soins intensifs
- un stage chez un (ou des) médecin(s) généraliste(s) en DFASM1 ou en DFASM2 ou en DFASM3

Un stage clinique hors subdivision de l'UFR de Clermont-Ferrand dans des établissements de santé rattachés à une autre UFR est possible durant DFASM1, 2, 3 et est comptés comme du temps de stage pour atteindre 18 mois temps plein.

Les stages non-hospitaliers et hospitaliers mais non listés comme terrain de stage ne sont pas possibles durant les stages de DFASM1 et 2 sauf exception déterminée par les responsables pédagogiques. Ils sont possibles durant l'année de DFASM3 après l'épreuve des ECOS nationaux.

Après l'épreuve ECOS nationaux en mai, les étudiants auront réalisé la période de 18 mois de stage temps plein qui permet de valider le 2ème cycle. Ils ont possibilité de choisir un ou des stage(s) à leur initiative après accord conjoint du directeur de l'unité de formation et de recherche médicale et du directeur de leur établissement d'affectation (Article R6153-47 du code de la santé publique modifié) sur la période entre la fin de l'épreuve ECOS nationaux et la date de leur nomination d'interne.

Les étudiants qui n'auraient pas validé les 18 mois de stage temps plein en raison d'un stage recherche validant un master 1 à la place d'un stage clinique ou la non-validation de stage pour raison de santé ou autre, rattrapent les semaines restantes entre la fin de l'épreuve des ECOS nationaux et leur nomination d'interne, afin d'atteindre les 18 mois de stages cliniques.

3) Validation des stages

La note de stage tient compte :

- du savoir être (assiduité, ponctualité, relationnel avec les patients et l'équipe soignante)
- des compétences de l'étudiant au cours du stage (dynamisme, intérêt, prise d'initiative, qualité des services rendus...)
- de la note lors de l'évaluation obligatoire des compétences au lit du malade

L'évaluation anonyme des stages par l'étudiant est **obligatoire** pour obtenir la validation définitive. Les stages proposés en DFASM3 sont les mêmes que ceux proposés en DFASM1 et 2 hormis la médecine générale (voir Annexe 3).

III – VALIDATION

Pour valider l'année de DFASM3, l'étudiant doit avoir obtenu

- La validation **obligatoire** des stages hospitaliers
- La validation du certificat de compétence clinique
- La validation des unités d'enseignements

Examen clinique par objectifs structurés (ECOS)

L'épreuve de compétence ECOS se déroule sur une journée en DFASM1, 2 et 3 sous forme de stations conformément à l'organisation de l'épreuve nationale (plusieurs stations – plusieurs circuits parallèles – scénarii identiques entre les circuits).

''La note finale sera la somme des 3 notes pondérées d'un facteur 20% pour le DFASM1, 30 % pour le DFASM2 et 50 % pour le DFASM3. Cette note finale permet de valider l'épreuve du Certificat de compétence clinique. Si l'étudiant a une note finale < 10/20, un rattrapage sera organisé. Ce rattrapage est une épreuve ECOS effectuée dans un service hospitalier. Cette épreuve de rattrapage ECOS nécessite une note d'au moins 10/20 pour être validée. En cas de note finale et de rattrapage ECOS < 10/20, le certificat de compétences cliniques n'est pas validé et entraîne un redoublement de DFASM3.

REDOUBLEMENT du DFASM3

Sont admis à redoubler l'année de DFASM3, les étudiants n'ayant pas validé cette année d'études et donc le deuxième cycle des études médicales.

Les redoublants conserveront le bénéfice des EC validées.

Tout stage invalidé devra être refait dans le service où il a été invalidé ou dans un autre service sur décision de l'équipe pédagogique après avis du chef de service concerné. En aucun cas ce stage ne pourra être inférieur à 4 semaines.

IV – Procédure d'appariement

La procédure d'appariement utilise la note de l'étudiant à l'EDN (60%), aux ECOS nationaux (30%) et au parcours personnalisé (10%). Cette note finale permet d'établir un classement dans chacune des 13 familles de spécialités.

1) Épreuve Dématérialisée Nationale (EDN)

Seuls les étudiants ayant validé les deux premières années du deuxième cycle des études médicales peuvent participer aux EDN. L'EDN a lieu en octobre de DFASM3. La préparation à cette épreuve en DFASM3 repose sur des conférences bi-hebdomadaires de septembre à octobre se composant d'entraînement par des dossiers progressifs, QROC, QCM, questions à menu déroulant, zones à pointer,

test de concordance de script au format de l'EDN ou bien des synthèses des connaissances essentielles des items de l'EDN.

AUDITEURS, étudiants en médecine

Article R632-2-10 du code de l'éducation :

Un étudiant qui s'est présenté aux épreuves mentionnées à l'article R. 632-2 peut demander, à titre dérogatoire et exceptionnel et pour des motifs sérieux dûment justifiés, à renoncer à la procédure nationale d'appariement prévue à l'article R. 632-2-7 et à se présenter une seconde fois à ces épreuves l'année universitaire suivante. Il adresse sa demande avant ladite procédure à cette fin au directeur de l'UFR. Une commission réunie par le directeur de l'UFR statue sur l'ensemble des demandes et les classe par ordre de priorité. Elle se prononce également sur les formations en stage auxquelles le candidat participe et sur la formation hors stage qu'il est autorisé à suivre en tant qu'auditeur, au sens de l'article L. 811-1, en vue de cette seconde et dernière tentative. La composition et les modalités de fonctionnement de cette commission, ainsi que le nombre maximum d'étudiants par UFR susceptibles de bénéficier d'une dérogation, sont fixés par arrêté conjoint des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé et du ministre de la défense.

Les éléments constitutifs du dossier mentionné à l'article R. 632-2-7 et les résultats obtenus à l'issue de la seconde présentation aux épreuves se substituent à ceux obtenus à l'issue de la première présentation

Le candidat n'ayant pas obtenu au moins 14/20 aux questions de connaissance de rang A lors de la 1ère session de l'EDN en octobre repasse la session de rattrapage des EDN en janvier. Si le candidat n'a pas obtenu à cette session de rattrapage la note nécessaire à la validation des questions de connaissances de rang A, il peut demander, à titre dérogatoire et exceptionnel et pour des motifs sérieux dûment justifiés, à renoncer à la procédure nationale de choix et à se présenter une deuxième fois à ces épreuves l'année universitaire suivante.

Une commission, réunie par le Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche de Médecine, statue sur cette demande. Elle se prononce également sur les enseignements théoriques qu'il est autorisé à suivre en tant qu'auditeur libre, en vue de cette seconde et dernière tentative. La composition et les modalités de fonctionnement de la commission ainsi que le nombre maximum d'étudiants susceptibles de bénéficier de la dérogation sont fixés par un arrêté des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé.

Dans tous les cas, les résultats obtenus au cours de la seconde tentative se substituent à ceux obtenus au cours de la première.

Les auditeurs ont le statut d'étudiants hospitaliers. Ils suivent les enseignements en application du code de la santé publique, et accomplissent, les stages de l'année DFASM3 et au moins 2 gardes.

2) Examen clinique par objectifs structurés (ECOS)

L'épreuve nationale des ECOS a lieu en mai de l'année de DFASM3. Une note d'au moins 10/20 est requise pour la validation de cette épreuve. En cas de note inférieure à 10/20 cela entraîne un redoublement en DFASM3 avec conservation de la note EDN.

La préparation à cette épreuve ECOS repose sur les 3 épreuves facultaires organisées pour chaque promotion au cours du 2ème cycle et sur les stages cliniques au cours desquels des ECOS formatifs peuvent être organisés.

3) Parcours personnalisé

Au cours de ces études en médecine, le candidat peut réaliser des activités de formation en plus du tronc commun, qui sont valorisées par des points déterminés selon le type d'activité. Le nombre de points maximum du parcours est fixé à 60 points.

Afin de saturer les 60 points du parcours personnalisé, des UE supplémentaires facultatives sont proposées aux étudiants qui n'auraient pas atteint ce maximum. Chaque validation d'UE supplémentaires facultatives rapportera 10 points. Les modalités de validation de ces UE sont propres à chaque UE et reposent sur la présence de l'étudiant à l'enseignement et une évaluation des connaissances.

Il n'existe pas de préparation à ce parcours. Un jury valide une fois par an les éléments du parcours proposées par chaque étudiant sur la base d'attestation.

La validation des activités d'engagement associatif, pédagogique ou social est à l'interprétation du jury qui prend en compte le niveau d'implication de l'étudiant selon le type d'engagement.

DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MEDICALES

Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales, sanctionnant le second cycle des études médicales, est délivré aux étudiants qui ont validé :

- L'ensemble de toutes les unités d'enseignement théorique (120 crédits)
- Le certificat de compétence clinique
- Les stages hospitaliers
- Au moins 25 gardes

Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales confère le grade de master.

RAPPEL :

Article 1 de l'arrêté du 17 juin 2013

Au cours du deuxième cycle des études médicales et jusqu'à leur nomination en qualité d'interne, les étudiants mentionnés à l'article R. 6153-46 du code de la santé publique doivent accomplir trente-six mois de stage.

Le service de garde normal comprend au moins vingt-cinq gardes que les étudiants doivent également accomplir au cours de leur trente-six mois de stage sous la direction et la responsabilité du praticien de garde qui doit pouvoir intervenir à tout moment.

Au cours de ces gardes, l'étudiant doit s'initier progressivement à la conduite du diagnostic et des premiers éléments d'orientation et, le cas échéant, au traitement des patients, dans les situations d'urgence

ANNEXE 1 : PARCOURS RECHERCHE : UE ORIENTATION RECHERCHE (MASTER)

Mention Master	Intitulé de l'UE	Responsable(s)	crédits ECTS	Semestre d'enseignement / vol horaire	Capacité d'accueil maximum (étud science+santé)	Année d'accueil (à partir de...) Modalités inscription	Contact mail responsable UE
BIOLOGIE SANTE (UFR Biologie)	<i>Gene expression regulation</i> [§]	E. Brasset	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	emilie.brasset@uca.fr
	<i>Developmental cell biology</i> [§]	A. KOCER	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	Ayhan.KOCER@uca.fr
	<i>Human Nutrition : Physiology and Metabolism</i> [§]	C. Malpuech-Brugère MC. Farges	3	S1, 30h	105 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	corinne.malpuech-brugere@uca.fr
	<i>Cell Signaling</i> [§]	L. Morel	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription + entretien	laurent.morel@uca.fr
	<i>Intestinal microbiota, digestive system and pathologies</i> [§]	V. Livrelli	3	S1, 30h	85 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription + CV + Lettre motivation + entretien	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
	<i>Intestinal Microbiota Nutrition Immunity</i> [§]	V. Livrelli	3	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année !!! Avoir suivi UE Intestinal microbiota, dig syst & patho !!! + Fiche d'inscription	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
	<i>Infectious agents, inflammation & carcinogenesis</i> [§]	J. Delmas G. Dalmasso	3	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation	Julien.DELMAS@uca.fr

	<i>Cell interactions, differentiation & tumorigenesis[§]</i>	J. Drevet	3	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	joel.drevet@uca.fr
	<i>Cell biology & oncogenesis[§]</i>	C. Beaudoin	3	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	Claude.BEAUDOIN@uca.fr
	<i>Epigenetic regulations[§]</i>	C. Tatout	3	S2, 30h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christophe.TATOOUT@uca.fr
	<i>Genome stability & instability[§]</i>	C. Tatout	3	S2, 30h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christophe.TATOOUT@uca.fr
	<i>Musculoskeletal system: development, physiology, pathologies[§]</i>	C. Guillet C. Soler	3	S2, 30h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christelle.GUILLET@uca.fr
	<i>Integration of nervous & endocrine systems[§]</i>	M. Martinez	3	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	a-marie.lefrancois- martinez@uca.fr
	<i>Neurophysiology[§]</i>	C. Courteix	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation + entretien	Christine.COURTEIX@uca.fr
	<i>Neurodevelopment & Neurodegeneration[§]</i>	M. Begou	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
	<i>Physiopharmacology of pain[§]</i>	L. Monconduit	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Lenaic.MONCONDUIT@uca.fr
<i>Nutrition, locomotor capacities and chronic diseases[§]</i>	C. Guillet S. Walrand	6	S2, 60h	35 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christelle.GUILLET@uca.fr	

	Qualité et sécurité microbiologique des aliments	S. Blanquet M. Rivollier	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.fr
	Grandes filières agroalimentaires	S. Blanquet A. Ait-Kaddour	3	S2, 30h	30 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.fr
	Fonctions Orales et Nutrition	V. Roger-Leroy M.A. Peyron	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	valerie.roger@uca.fr
MICROBIOLOGIE (UFR Biologie)	Génétique et physiopathologie infectieuse	C. Forestier	3	S2, 27h	NON	3ème année Fiche d'inscription + entretien	christiane.forestier@uca.fr
SANTE PUBLIQUE (UFR Médecine)	Outils & méthodes en statistique & épidémiologie	L. Gerbaud	9	S1, 63h	10 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	laurent.gerbaud@uca.fr
	Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	M.P. Sauvant-Rochat G. Boudet	3	S2, 34h	20 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	m-pierre.sauvant-rochat@uca.fr
	Méthodes en évaluation	L. Gerbaud B. Belgacem	6	S2, 85h	10 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	laurent.gerbaud@uca.fr
INGENIERIE DE LA SANTE (UFR Médecine)	Reproduction humaine : de la physiologie à la pathologie.	F. Brugnion H. Pons	3	S2, 30h	50 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + CV + lettre de motivation	<u>Hanae.PONS-REJRAJI@uca.fr</u>
SCIENCES DU MEDICAMENT (UFR Pharmacie)	Pharmacologie moléculaire	M. Begou	6	S1, 45h	40 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
	Conception de nouveaux principes actifs, Étude de leurs voies métaboliques	V. Weber	6	S1, 45h	170 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription	valerie.weber@uca.fr

	Initiation aux méthodologies de recherche clinique	C. Duale	3	S2, 36h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	Christian.DUALE@uca.fr
	Interactions médicaments-cibles	P. Coudert	3	S2, 30h	170 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Pascal.COUDERT@uca.fr
	Neuropsychopharmacologie	S. Lolignier	3	S2, 30h	45 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	stephane.lolignier@uca.fr
TRAITEMENT DU SIGNAL ET DES IMAGES (EUPI)	Analyse de données médicales I et Machine Learning	L. Ouchchane	3	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation	Lemlih.OUCHCHANE@uca.fr

UE S1

UE S2

§ UE enseignées en anglais / copie examen à rédiger en français

*** Inscription 1ère semaine de Septembre**

ANNEXE 2 UNITÉS D'ENSEIGNEMENT LIBRES

* Une seule UE autorisée par semestre

INTITULES		MODALITES DE VALIDATION		
		ECTS	UFR	
PARTICIPATION ACTIVE (membres du bureau)	Association humanitaire	3	Lettre explicative et/ou soutenance individuelle 10 minutes à chaque semestre	
	Association à but pédagogique ATOUT CONF ACTES*	3		
FORMATEURS	SIMULATION	3		Candidature au 1 ^{er} semestre : Motivation / Objectifs de l'expérience
	ACTES*	3		
	SERVICE SANITAIRE	3		
ENGAGES / MEMBRES ELUS	Cf Statuts définis par l'UCA (Ref. Catalogue des UE transversales UCA)	3		Évaluation au 2 nd semestre : Retours d'expérience / Bilan

Il est accordé la possibilité de valider une (et une seule) Unité d'enseignement libre.

Pour valider une UE libre, l'étudiant doit faire connaître son choix, accompagné d'une lettre de motivation de 10 lignes maximum, au Service de la formation, bureau des études médicales, pôle 1 (date limite de dépôt des demandes fixée par affichage).

Si un étudiant choisit l'UE « Participation active à une association » ou « Membres élus » et qu'il passe malgré tout l'ensemble des épreuves de LCA sur l'année, le meilleur des deux semestres de LCA sera pris en compte pour sa note finale d'UE libre.

ANNEXE 3 : TERRAINS DE STAGES DFASM1 DFASM2 DFASM3 2024/2025

Stage	Site	Responsable
Stages validants le stage obligatoire de chirurgie		
Chirurgie oncologique	CJP	Pr C. POMEL
Chirurgie Cardio-vasculaire	GM	Pr L. CAMILLERI
Chirurgie Infantile	HE	Pr E. MERLIN
Chirurgie maxillo-faciale	HE	Pr I. BARTHELEMY
Chirurgie thoracique	CJP	Pr M. FILAIRE
Chirurgie vasculaire	GM	Pr F. THAVEAU
Chirurgie viscérale	HE	Pr J. GAGNIERE
Chirurgie viscérale et orthopédique	Riom	Pr S. BOISGARD
Gynécologie-Obstétrique	HE	Pr D. GALLOT
Neurochirurgie	GM	Dr G. COLL
Ophtalmologie	GM	Pr F. CHIAMBARETTA
ORL	GM	Pr T. MOM
Orthopédie, Chirurgie reconstructive	GM	Pr S. BOISGARD
Urologie	GM	Pr L. GUY
Stages validants le stage d'Urgences/Réanimation/soins intensifs		
Accueil des Urgences	GM	Pr J. SCHMIDT
Anesthésie/Neuro réanimation	GM	Pr E. FUTIER
Anesthésie/Réanimation (RMC)	GM	Pr E. FUTIER
Anesthésie/Réanimation NHE	HE	Pr E. FUTIER
Médecine intensive - Réanimation	GM	Pr B. SOUWEINE
Médecine intensive - Réanimation	CJP	Pr A. LAUTRETTE
Réanimation néonatale	HE	Dr K. COSTE
Réanimation pédiatrique	HE	Dr K. COSTE
Réanimation Chirurgie Cardio-Vasculaire	GM	Pr E. FUTIER
Urgences Pédiatriques	HE	Pr E. MERLIN
Urgences Riom	Riom	Pr J. SCHMIDT
Autres terrains de stage		
Anatomie pathologique	GM	Pr C. GODFRAIND
Anatomie pathologique	CJP	Pr F. PENAULT-LLORCA
Cancérologie	CJP	Pr X. DURANDO
Oncologie médicale	GM	Pr JO. BAY
Cancérologie digestive	HE	Dr M JARY
Cardiologie	GM	Pr P. MOTREFF
Dermatologie	HE	Pr M. D'INCAN
Endocrinologie	GM	Pr I. TAVERON
Génétique médicale pédiatrie	HE	Dr F. LAFARGUE
Génétique médicale	HE	Pr F. CORNELIS
Gériatrie	Cébazat	Dr J. BOHATIER
Gériatrie	Riom	
HDJ Pédiatrie	HE	Pr E. MERLIN
Hématologie	HE	Pr J-O. BAY
Hépatogastro-entérologie	HE	Pr A. ABERGEL
Maladies Infectieuses	GM	Dr C. JACOMET
Maternité	HE	Pr E. MERLIN
Médecine du travail	UFR	Pr F. DUTHEIL
Médecine Interne	GM	Pr M. ANDRE
Médecine Interne	HE	Pr M. RUIVARD
Médecine légale	GM	Dr F. ABRIAT
Médecine nucléaire	CJP	Pr F. CACHIN
Médecine Physique et Réadaptation	Cébazat	Pr E. COUDEYRE
Médecine du sport	GM	Pr M. DUCLOS
Néonatalogie	HE	Pr E. MERLIN
Néphrologie	GM	Pr AE. HENG
Biologie Médicale	GM	Pr P. POIRIER
Neurologie	GM	Pr M.L. FANTINI
Nutrition	GM	Pr Y. BOIRIE
Onco-pédiatrie	HE	Pr J. KANOLD
Pédiatrie générale	HE	Pr E. MERLIN
Pédopsychiatrie	GM	Pr J LACHAL
Pneumologie	GM	Dr C ROLLAND-DEBORD
Psychiatrie Adultes	GM	Pr I. JALENQUES
Radiologie	GM	Pr L. CASSAGNES
Radiologie	HE	Pr J.M. GARCIER
Radiothérapie	CJP	Pr J. BIAU
Rhumatologie	GM	Pr A. TOURNADRE
Service de médecine et de chirurgie d'aval des urgences (SMC)	GM	Dr T. MATHEVON
Soins palliatifs	Cébazat	Dr V. GUASTELLA
Unité de médecine générale post-urgence	GM	Pr J. SCHMIDT

ANNEXE 4 : MODALITÉS DE GARDE DES ÉTUDIANTS HOSPITALIERS

En application de l'article 8 de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales, **les étudiants hospitaliers participent**, durant le second cycle des études médicales, à « **au moins 25 gardes**. « *Les gardes font partie intégrante de la formation* ».

L'arrêté du 17 juin 2013 précise par ailleurs les modalités de réalisation des stages et des gardes des étudiants en médecine.

La Commission des stages et des gardes, dont l'une des missions est l'organisation des stages et des gardes est mise en place selon l'article 11 de l'arrêté du 8 avril 2013.

Pour l'année universitaire 2024/2025 :

- **Les DFASM1, DFASM2 et DFASM3** doivent participer, de manière équilibrée sur l'ensemble du 2^{ème} cycle, à 25 gardes au moins.
- **Les auditeurs DFASM3** étudiants en médecine doivent réaliser, durant leur année supplémentaire, au moins 2 gardes.
- **Les redoublants DFASM1 ou 2** étudiants en médecine doivent réaliser, durant leur année supplémentaire, au moins 2 gardes.

Ces gardes doivent être prises dans les « services validants » suivants :

Services	Gardes des jours de semaine (Lundi au Samedi)		Gardes des dimanches et jours fériés		Rémunération
	Quota	Horaires	Quota	Horaires	
Accueil des urgences (4 lignes de jour) Site Montpied			1	8h30-18h30	Rémunérée
Accueil des urgences (4 lignes de nuit) Site Montpied	1,5	13h30-8h30	1	18h30-8h30	Rémunérée
Accueil des urgences pédiatriques (2 lignes) site Estaing	1	L-V : 16h30 – 00h S : 13h30-00h	1	13h30-00h	Rémunérée
Accueil des urgences pédiatriques (ligne dimanche matin) site Estaing			0,5	8h30-13h 30	Rémunérée
Gynécologie Obstétrique (2 lignes)	1,5	8h-8h tous les jours	2	8h-8h	Rémunérée
Réanimation Médico-Chirurgicale ⁽¹⁾	1,5	12h30-8h30	2	8h30-8h30	Rémunérée
Unité Soins Intensifs Cardiológicos	0,5	18h30-00h	1	13h00-00h	Rémunérée
Réanimation Centre Jean Perrin	L-V : 1 S : 1,5	L-V : 18h30-8h S : 13h30-8h	2	8h-8h	Rémunérée

(1) : lorsque le nombre d'étudiants hospitaliers affecté en RMC sera suffisant pour assurer une présence H24 en opérant à une répartition homogène les étudiants au cours de la journée, la suppression de la garde de RMC pourra être envisagée.

ANNEXE 5 : FICHE ÉVALUATION STAGES



ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024/2025

DFASM1/2/3

VALIDATION STAGE HOSPITALIER

Nom de l'étudiant :

Responsable du stage :

Nom Service :

Hôpital :

Période de stage : du au

1. **Savoir être** (assiduité, ponctualité, relationnel) :/5
2. **Compétences au cours du stage** (dynamisme, intérêt, prise d'initiative, acquisitions, qualité des services rendus...) : .../5
3. **Évaluation des compétences** :/10 lors d'ECOS formatives : oui non
 - Date de l'évaluation :
 - Nom du ou des évaluateurs(s) :
 - Commentaires :

Note :/20

Stage : validé non validé

Toute note inférieure à 10/20 entraîne la non-validation du stage.

En cas de non-validation :

MOTIF :

- Durée du stage complémentaire à effectuer :
- Dans mon service
- Dans un autre service

A.....,le.....

Signature de l'enseignant

PROCEDURE

Stages cliniques à l'étranger ou dans les DOM

Etudiant-es du second cycle des études médicales

Contacts :

Professeur en charge des Relations Internationales :

M. le Pr Vincent Sapin

vincent.sapin@uca.fr

Bureau des Relations Internationales - n°007

Mme Angélique PONTU

ri.medpha@uca.fr

28 place Henri Dunant – TSA 50400 - 63001 Clermont-Ferrand Cedex 1

Tél : 04 73 17 80 28

Les principes et les conditions

L'Université Clermont Auvergne - UCA et l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales de Clermont-Ferrand encouragent la réalisation de stages cliniques à l'étranger ou hors métropole, dans le but d'observer une pratique médicale différente de celle de la France métropolitaine.

L'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales valide ces stages aux conditions suivantes :

- ~ Le projet doit être validé par la commission « Relations internationales » de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales de Clermont-Ferrand
- ~ Le stage doit se dérouler dans un centre dont les capacités de formation sont reconnues : locaux, encadrement médical, équipement.
- ~ Le stage doit être suivi avec assiduité par l'étudiant-e qui, à son retour, doit le valider.
- ~ Le stage hors métropole ne doit pas interférer négativement avec le bon déroulement des études, des stages et celui des examens qui doivent être passés à Clermont-Ferrand.

Attention un stage se déroulant dans une zone géographique définie orange ou rouge par le Ministère des Affaires Etrangères ne sera pas autorisé.

L'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales (ni le CHU de Clermont-Ferrand) ne peut pas apporter d'aide financière ni pour le voyage, ni pour la vie sur le lieu de stage.

Toutefois, le Conseil régional Auvergne Rhône Alpes peut accorder une aide financière dès 4 semaines de stage (sur présentation de la convention signée lors du dépôt de dossier) – voir le site internet de l'UCA – Relations Internationales – partir à l'étranger – bénéficier d'aides financières.

Pour l'année universitaire 2023-2024, 3 subventions de 500 euros chacune seront attribuées après analyse du projet de stage et présentation de retour du stage. Cette somme sera versée après la réalisation du stage et sur présentation de documents justifiant des dépenses en lien avec le stage à l'étranger.

Les stages peuvent avoir lieu tout au long du second cycle. Leur durée optimale est entre 1 et 3 mois.

Étape 1 :

Le projet de stage

Cette règle s'applique à TOUS les étudiant-es qui bâtissent un projet personnel comme pour ceux-celles qui partent par le biais d'une organisation étudiante

1. Bâtir son projet

Le projet doit faire apparaître :

- 1) l'année d'étude pendant laquelle l'étudiant-e veut réaliser son stage.
- 2) s'il s'agit d'un projet personnel ou par le biais d'une organisation étudiante (IFMSA).
- 3) le lieu (pays, ville, hôpital), la spécialité médicale (service) et la période. Une rapide présentation du pays, de la ville et de l'hôpital et du service est obligatoire. Pour les étudiants partant via l'IFMSA, même si la ville et la spécialité du stage ne sont pas connues, il faut réaliser un dossier en choisissant la ville, l'hôpital et la discipline choisies comme premier vœu. Il ne s'agit pas de faire un copier/coller du dossier administratif d'inscription demandé par l'IFMSA.
- 4) l'accord écrit du chef de service d'accueil indiquant qu'il accepte de recevoir l'étudiant-e.
- 5) **une lettre de motivation en français et en anglais** (ou dans la langue du pays) expliquant le choix du lieu, de la spécialité, et ce que l'étudiant-e attend de cette expérience.
- 6) l'étudiant-e doit déterminer les objectifs médicaux de son stage en rapport avec la nature et le lieu du stage, afin de démontrer que l'étudiant-e a réfléchi à l'adéquation de faisabilité entre les objectifs et le terrain du stage. Il faut proscrire les objectifs généraux comme : « sortir de sa zone de confort d'exercice, exercer la médecine dans une autre langue, découvrir un autre mode d'exercice de la médecine... »

Nous vous remercions de ne pas partir sur les mois d'Avril et Mai en raison des périodes de révision des DFASM3.

Nous attirons votre attention sur le fait que votre absence ne doit pas perturber le fonctionnement du service dans lequel vous devriez être en stage.

- 7) un curriculum vitae détaillé avec adresse mail.
- 8) Si l'étudiant-e a déjà effectué un stage clinique à l'étranger ou hors métropole, si oui préciser la destination et l'année.
- 9) la souscription d'une assurance en responsabilité civile, d'une assurance individuelle accidents et d'une assurance rapatriement. **Il est fortement conseillé de prendre une assurance annulation. Si le stage devait être annulé, ni l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales ou l'UCA ne pourraient être tenues pour responsable et aucune indemnisation ne saurait être envisagée.**
- 10) la prise en compte des risques généraux (sécurité au sein du pays, délinquance, sismique, météorologique...), sanitaires inhérents au stage : vaccinations, précautions contre le paludisme, précautions contre les accidents d'exposition au sang... Des informations actualisées pour chaque destination sont disponibles sur le site du Ministère des Affaires étrangères et de l'Europe.
- 11) la fiche de renseignements complétée (**en ligne sur l'ENT, dans la rubrique stages à l'étranger**) avec les pièces demandées doit être adressée au bureau de la scolarité médecine ou par mail à ri.medpha@uca.fr **3 mois avant votre départ**, afin que le service des Relations Internationales puisse établir votre convention de stage, après passage en Commission.

Le dossier doit être complet

Merci d'envoyer votre projet de stage par mail (ri.medpha@uca.fr) en UN SEUL FICHIER en format .docx, .doc – pas de ZIP.

2. Présentation du projet

Les projets seront transmis à la Commission des Échanges qui étudiera et validera votre projet. Cette Commission se réunit une fois par an courant janvier.

Étape 2 :

Vous avez reçu un avis favorable de la Commission

Cette règle s'applique pour TOUS les étudiant-es qui bâtissent un projet personnel comme pour ceux-celles qui partent par le biais d'une organisation étudiante

1. La convention de stage

La convention de stage est un document obligatoire. Elle fixe les responsabilités de chacun-e, afin que le stage remplisse bien sa fonction. L'étudiant-e s'engage à réaliser sa mission dans les règles, l'établissement d'accueil, à proposer un stage pédagogique, l'établissement d'origine, à cadrer le tout. Son rôle est également primordial en termes d'assurances : **la convention de stage garantit la couverture sociale et le risque accidents du travail**. En cas de litige, ce sera le seul document de référence. Pendant la période du stage hors de Clermont-Ferrand, l'étudiant-e est toujours sous la responsabilité de l'UCA qui ne permet aucun départ d'étudiant sans convention totalement finalisée et signée par l'ensemble des parties.

Après réception de l'avis favorable de la Commission, le bureau des relations internationales de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales établira votre convention.

En conséquence, en apposant leur signature sur la convention de stage, chaque partie s'engage à en respecter les obligations, les devoirs et les droits clairement mentionnés dans les articles. Tout manquement au respect des articles de la convention peut faire l'objet d'un recours juridique.

Vous devrez signer et faire signer la convention par l'établissement d'accueil puis remettre le document au bureau des relations internationales afin qu'il soit signé par Monsieur le Doyen et la Direction des Affaires Médicales du CHU.

Les signatures scannées sont acceptées.

Il est essentiel et obligatoire que la convention soit signée avant le début du stage.

Si votre convention n'est pas signée avant votre départ vous ne pourrez pas partir en stage.

2. Les démarches administratives (avant de partir)

Vous devez être obligatoirement munis des pièces suivantes :

- 1 passeport en cours de validité.
- Éventuellement 1 visa (se renseigner auprès de l'Ambassade, du Consulat du pays ou sur le site du Ministère des Affaires Étrangères et de l'Europe).
- Pour ceux qui partent à l'étranger, **déclaration auprès du ministère des affaires étrangères : inscrivez-vous sur le site ARIANE** avant votre départ.
- Vaccinations spécifiques (prendre contact avec le service des maladies infectieuses du CHU-Conseils aux voyageurs -tél : 04 73 75 00 70).
- Attestation d'assurance individuelle accident et rapatriement (attestations à fournir au service Relations Internationales dès la constitution du dossier nécessaire pour l'établissement de la convention).
- Attestation responsabilité civile portant la mention « stages à l'étranger » (attestation à fournir au service Relations Internationales dès la constitution du dossier nécessaire pour l'établissement de la convention).

Cette règle s'applique pour TOUS les étudiant-es qui bâtissent un projet personnel comme pour ceux-celles qui partent par le biais d'une organisation étudiante

1. Attestation d'assiduité et de validation du stage par le chef de service d'accueil

À son retour, l'étudiant-e doit présenter une attestation du chef de service d'accueil confirmant l'assiduité de l'étudiant-e, la validation du stage et donnant tous renseignements sur son comportement pendant le stage.

L'attestation doit être rédigée sur un papier officiel du service d'accueil, signé du chef de service et munie des tampons réglementaires. Un exemplaire doit être remis au service des Relations Internationales de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales (Angélique PONTU) et une photocopie au Bureau des Affaires médicales du CHU.

2. Les modalités

Ce stage n'étant pas sous la responsabilité d'un enseignant de l'UFR de Médecine et des professions paramédicales, une validation du stage devra avoir lieu au retour.

Cette validation se basera :

~ sur l'avis d'assiduité et de validation du stage par le chef du service d'accueil (cf. ci-dessus)

~ une présentation orale (environ 10 mn) de type diaporama et des réponses aux questions (5 mn) devant un jury dont la composition s'appuiera sur des enseignants, enseignants-chercheurs, des personnels de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales et des représentants de la Direction des Affaires Médicales du CHU de Clermont-Ferrand. Les modalités exactes de présentation et les dates seront précisées et communiquées annuellement via l'ENT.

La note obtenue sur 1) le dossier de demande d'un stage clinique et 2) la présentation de retour de stage sera utilisée pour identifier les 3 meilleurs candidats partis en stage hors Clermont-Ferrand et leur attribuer 3 aides de 500 euros (nombre et montant validé pour l'année universitaire 2023-2023).



La validation des stages se fait lors d'une session annuelle courant septembre

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES Année universitaire 2024-2025

3^{ème} Cycle des Etudes Médicales Spécialité Médecine Générale

Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le 08/07/2024
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 10/09/2024

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

I - Organisation générale

Le DES de Médecine Générale (MG) est une formation à la spécialité d'une durée de 3 ans (4 ans à compter de novembre 2023) qui se décompose en une phase socle (un an), une phase d'approfondissement (2 ans) et une phase de consolidation (un an, à compter de novembre 2023).

Ce troisième cycle, ou internat, est organisé selon les modalités fixées par :

- ✓ Les articles R632-1 à 79 du Code de l'Education, le décret N°2016 15 97 du 25 novembre 2016, modifié, fixant la liste et la réglementation des Diplômes d'Etudes Spécialisées (DES) de Médecine
- ✓ L'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du 3eme cycle des études médicales
- ✓ Arrêt du 21 avril 2017 relatif aux connaissances, aux compétences et aux maquettes de formation des D.E.S et fixant la liste de ces diplômes, des options et des formations spécialisées transversales du 3eme cycle des études de médecine.
- ✓ Arrêté du 3 août 2023 portant modification de la maquette de formation du diplôme d'études spécialisées de médecine générale

Le DES vise à certifier l'ensemble des six compétences pour l'exercice de la médecine générale :

- ✓ **Premier recours, urgence**
- ✓ **Relation, communication, approche centrée patient**
- ✓ **Approche globale, prise en compte de la complexité**
- ✓ **Education, prévention, santé individuelle et communautaire**
- ✓ **Continuité, suivi et coordination des soins autour du patient**
- ✓ **Professionalisme**

La formation s'articule autour d'enseignements dits « en stage » et « hors stage », lors des 3 phases précitées.

I.1 – ENSEIGNEMENTS « EN STAGE »

I.1.1 PHASE SOCLE (2 SEMESTRES)

Interne soumis à l'arrêté du 21 avril 2017 :

1° Un stage en MG auprès d'un ou plusieurs praticien(s) maître(s) de stages des universités (PAMSU) agréés à titre principal en MG (stage de niveau 1).

2° Un stage en médecine d'urgence dans un lieu hospitalier agréé à titre principal en médecine d'urgence et /ou à titre complémentaire en MG.

- ⇒ En cas de capacité de formation insuffisante, l'un des 2 stages peut être remplacé par un stage en médecine polyvalente dans un lieu hospitalier agréé.
- ⇒ Le stage non effectué en phase socle sera réalisé au cours de la première année de la phase d'approfondissement.

Pour les étudiants débutants la 1^{ère} année de phase socle de ce D.E.S à compter de la rentrée universitaire 2023 :

1° Un stage en MG auprès d'un ou plusieurs praticien(s) maître(s) de stages des universités

(PAMSU) agréés à titre principal en MG (stage de niveau 1).

2° Un stage en médecine d'urgence dans un lieu hospitalier agréé à titre principal en médecine d'urgence et /ou à titre complémentaire en MG avec participation programmée des étudiants aux entretiens de prise en charge des patients présentant des urgences psychiatriques.

I.1.2 PHASE D'APPROFONDISSEMENT (4 SEMESTRES)

Interne soumis à l'arrêté du 21 avril 2017 :

1° Un stage en médecine polyvalente dans un lieu hospitalier agréé à titre principal ou complémentaire en médecine générale ; ce stage sera accompli au cours de l'un des deux premiers semestres de la phase d'approfondissement (sauf s'il a été validé en phase socle).

2° Un stage en santé de l'enfant dans des lieux de stage agréés, ambulatoires ou hospitaliers.
En cas de stage ambulatoire, les internes participeront aux gardes hospitalières de la discipline (au moins 5 dans le semestre).

3° Un stage en santé de la femme dans des lieux de stage agréés, ambulatoires ou hospitaliers
En cas de stage ambulatoire, les internes participeront aux gardes hospitalières de la discipline (au moins 5 dans le semestre).

4° Un stage en soins premiers en autonomie supervisée (SASPAS) accompli auprès de MSU agréés au cours de l'un des 2 derniers semestres de la phase d'approfondissement.

⇒ En cas de capacité de formation insuffisante :

Un stage couplé santé de la femme et santé de l'enfant. En cas de stage ambulatoire, les internes participeront aux gardes hospitalières de la discipline (au moins 5 dans le semestre).

Un stage libre sur une liste proposée par le DMG, (de préférence en ambulatoire auprès de MSU ou dans un lieu agréé à titre principal en MG).

Pour les étudiants débutants la 1^{ère} année de pa phase socle de ce D.E.S à compter de la rentrée universitaire 2023 :

1° Un stage en médecine polyvalente intégrant notamment la possibilité de formation en santé de la personne âgée polypathologique; «Dans un lieu hospitalier agréé à titre principal ou complémentaire en médecine générale. Ce stage est accompli au cours d'un des deux premiers semestres de la phase d'approfondissement.

2° Un stage couplé en santé de la femme et de l'enfant:

« – soit auprès d'au minimum deux praticiens agréés maîtres de stages universitaires dont l'un au moins à titre principal en gynécologie médicale, en gynécologie-obstétrique, en pédiatrie ou en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent ou à défaut à titre complémentaire en médecine générale;

« – soit auprès d'un ou plusieurs praticien(s) maître de stage universitaire et dans un lieu hospitalier (agréé à titre principal en gynécologie médicale ou gynécologie-obstétrique, et/ou en pédiatrie ou psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et à titre complémentaire en médecine générale) ou un lieu extra-hospitalier (agréé à titre principal en médecine générale);

« – soit dans un ou plusieurs lieux hospitaliers agréés à titre principal en gynécologie médicale ou gynécologie-obstétrique et/ou en pédiatrie ou psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et à titre complémentaire en médecine générale.

«Ce stage est accompli au cours d'un des deux premiers semestres de la phase d'approfondissement.

«Lors de ce stage, des demi-journées en consultation en santé mentale maternelle, en consultation maïeutique, en consultation en service de protection maternelle et infantile, et dans des lieux de stages extra-hospitaliers agréés seront intégrées aux obligations de service si ces consultations sont accessibles.

3° Un stage ambulatoire en soins primaires en autonomie supervisée (SASPAS ou niveau 2), accompli auprès de minimum deux praticiens maîtres de stage des universités agréés à titre principal en médecine générale. Ce stage est accompli au cours d'un des deux derniers semestres de la phase d'approfondissement.

4° Un stage libre accompli de préférence dans un lieu agréé en gériatrie, pédiatrie, psychiatrie, psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, gynécologie médicale ou gynécologie obstétrique:

« – soit auprès de deux à trois praticiens agréés maîtres de stage universitaires;

« – soit auprès d'un ou plusieurs praticien(s) agréés maîtres de stage universitaires et dans un lieu hospitalier agréé au moins à titre complémentaire en médecine générale;

« – soit dans un à plusieurs lieu(x) hospitalier(s) agréé(s) à titre principal en médecine générale.

«Lors de ce stage, des demi-journées en consultation d'addictologie, en Centre médico-psychologique (CMP) et dans des lieux de stage extra-hospitaliers agréés seront incluses si elles sont disponibles au cours du stage.

Les services agréés pour ce stage libre devront être adaptés à l'exercice ultérieur de la médecine générale notamment concernant la santé de l'enfant et de l'adolescent, la santé de la femme, la santé mentale et la santé du sujet âgé. Selon le projet professionnel de l'interne un stage en dehors de ces thématiques prioritaires sera possible.

I.1.3 PHASE DE CONSOLIDATION (2 SEMESTRES)

Pour les étudiants débutants la 1^{ère} année de phase socle de ce D.E.S à compter de la rentrée universitaire 2023 :

2 stages d'un semestre en secteur ambulatoire de niveau 3, accomplis auprès d'un ou plusieurs praticiens maîtres de stage des universités agréés en médecine générale.

Pour répondre à l'objectif de mieux former les étudiants au suivi des patients atteints de maladies chroniques, et au souhait que la 4e année soit ancrée sur le territoire, la poursuite du premier stage ambulatoire durant le semestre suivant se fera par reconduction après accord des deux parties.

Pour autant, les étudiants doivent pouvoir bénéficier de 2 stages distincts, en cas de stage démarré dans de mauvaises conditions, de mésentente professionnelle, ou d'un projet professionnel nécessitant un autre terrain de stage...

Le stage en secteur ambulatoire de niveau 3:

1. Est suivi sur le plan pédagogique par un praticien maître de stage des universités spécifiquement agréé pour cette phase, en accord avec les critères d'agrément listés ci-après;

2. Est effectué dans un ou des lieux agréés à titre principal en médecine générale, comportant nécessairement un médecin thésé en exercice; si celui-ci n'est pas le praticien maître de stage des universités agréé, il a la charge de la supervision selon le 6e alinéa de l'article R 6153-1-2 du code de la santé publique;

3. A des modalités pratiques définies par la convention-type d'accueil en stage ambulatoire de docteurs juniors de médecine générale définie par arrêté;

4. Permet la réalisation de demi-journées dédiées et adaptées au projet professionnel de l'interne, lui permettant de découvrir d'autres modes d'exercice et de se former à la coordination des parcours de soins. Il s'agit notamment, mais de façon non exclusive: les réseaux de soins (équipes mobiles gériatriques, équipes mobiles de soins palliatifs...), les hôpitaux de proximité, les EHPAD, ou d'autres structures de soins dans lesquelles il pourrait être amené à exercer ou avec lesquelles il pourrait être amené à coordonner le parcours de soins des patients;

5. Permet au docteur junior de participer à la permanence des soins ambulatoires lorsque son MSU et/ou le médecin thésé en charge de sa supervision y participent également.

B. – Par dérogation, dans le cadre de son projet professionnel, indiqué dans son contrat de formation défini à

l'article R. 632-26 du code de l'éducation, un étudiant peut demander à accomplir un stage en secteur hospitalier ou en secteur extra-hospitalier, en lien avec son projet professionnel à la place d'un des deux stages en soins ambulatoires de niveau 3. En cas de demande d'un stage hospitalier ou extra-hospitalier, les conditions et modalités d'un tel stage seront validées par le coordonnateur local du DES de médecine générale, la commission locale de coordination de la médecine générale et le directeur de l'Unité de formation et de recherche.

-Ce stage sera effectué:

1. Soit dans un à plusieurs lieu(x) hospitalier(s) agréé(s) à titre principal en médecine générale;
2. Soit auprès d'un à deux praticien(s) et dans un lieu hospitalier agréés pour le(s) premier(s) à titre principal en médecine générale, et pour le second au moins à titre complémentaire en médecine générale.

LES VALIDATIONS DES STAGES

La validation des stages à la fin de chaque semestre est prononcée par le directeur de l'UFR après avis :

- Du chef de service (hospitalier ou ambulatoire)
- Et du coordonnateur de la spécialité.

L'évaluation de l'interne doit être progressive, lors d'entretiens avec le responsable du stage, en début, milieu et fin de formation. La grille d'évaluation des compétences en stage (ambulatoires et hospitaliers) sera celle recommandée par la commission locale de coordination.

L'interne remplit à la fin de son stage une fiche d'évaluation sur la qualité pédagogique du stage qui est ultérieurement utilisée dans la révision des agréments. Cette fiche sera à renseigner en ligne sur l'ENT pour les stages ambulatoires (et dès que possible pour les stages hospitaliers).

I.2 - ENSEIGNEMENT HORS STAGE

Le développement d'une pédagogie centrée sur l'apprenant repose sur le **tutorat** individuel et de groupe. L'organisation des enseignements de la 4^e année seront rédigés ultérieurement.

Les thèmes de l'enseignement hors stage du DES de MG sont définis par l'arrêté du 22/09/2004 modifié.

L'enseignement est dispensé sous forme :

I.2.1_D'enseignements « hors stages » obligatoires

- Les G.E.P. (Groupes d'Echanges de Pratiques)
- Les séances de tutorat individuel,
- Les ateliers d'enseignement dirigé

I.2.2_De formations facultatives

- La Journée Universitaire de Médecine Générale en Auvergne (JUMGA)
- Le Forum de l'installation
- Initiation à la recherche qualitative et quantitative
- Conception des travaux de recherche et de thèse et formation à la rédaction médicale

I.2.1.a_Les GEP

Les Groupes d'Échange de Pratiques regroupent 9 à 12 internes et un médecin généraliste enseignant. Les séances de travail portent sur l'entraînement à l'analyse de situations professionnelles vécues en contexte authentique. L'interne effectue 7 GEP de 3 h par année d'étude (Soit **84 h sur les 4 ans**). Les travaux de recherche que l'interne produit alimentent son portfolio et la réflexion du groupe. Le GEP est sous la responsabilité de ce généraliste enseignant dit moniteur/tuteur. **Ce moniteur est le tuteur de chaque membre de son groupe pendant les 4 ans de la formation.**

La présence aux GEP est obligatoire.

I.2.1.b Les séances de tutorat individuel

Elles sont assurées par le moniteur du GEP auprès de chaque interne du groupe. Ces entretiens d'évaluation formative et d'aide à la progression au long du cursus, représentent environ 6 h chaque année par interne : deux entretiens de tutorat (2h), lecture et corrections des travaux (4h), soit **18 h** sur la durée du DES. Elles font l'objet de la rédaction par l'interne d'un compte-rendu reprenant les conclusions de l'entretien et les prescriptions pédagogiques du tuteur qui valide la fiche ainsi rédigée sur l'ENT.

Les entretiens de tutorat individuels sont obligatoires.

Le tuteur a la charge :

- ✓ de superviser les traces écrites produites par l'interne
- ✓ de les « finaliser » lorsque il estime que les échanges ont permis d'atteindre un niveau satisfaisant de réflexion sur les thèmes abordés.
- ✓ d'évaluer la qualité du travail fourni en GEP.

Son appréciation est primordiale lors des commissions d'évaluation de phase.

I.2.1.c Les ateliers d'enseignement hors stage

Les ateliers d'enseignement ont pour objectif, l'acquisition d'habiletés et de connaissances spécifiques en matière de :

- ✓ Recherche documentaire, lecture critique de l'information, organisation et participation à des travaux de recherche en médecine générale ;
- ✓ Communication avec le patient et son entourage ;
- ✓ Gestion, en cabinet de médecine générale :
 - De problèmes de santé de la femme,
 - De problèmes de santé de l'enfant et de l'adolescent
 - Des pathologies ostéoarticulaires
 - Des personnes dépendantes, handicapées, fragiles ou en situation de précarité,
 - D'actions de prévention individuelles et collectives en santé des populations,
 - De patients souffrants d'addictions et/ou de troubles de santé mentale, de violence intrafamiliale.
 - De patients atteints de maladies chroniques.
- ✓ D'éducation thérapeutique du patient ;
- ✓ Coordination des soins autour du patient, gestion des ressources du système de santé, et travail dans le cadre de l'inter professionnalité ;
- ✓ Gestion de l'outil de travail, évaluation des pratiques et Développement Professionnel Continu.

Liste des ateliers d'enseignement hors stage :

- Séminaire accueil
- Port folio - Bibliographie
- Anatomie palpatoire et pathologies courantes du membre inférieur et supérieur
- Santé de la femme
- Gestes gynécologiques
- Santé de l'enfant 1 et 2
- Relation médecin Patient 1, 2 et 3 : consultations simulées
- Thèse 1, 2 et 3
- Anatomie palpatoire et pathologies courantes du rachis, infiltrations
- Réévaluation de la prescription : mieux prescrire
- Violences intra familiales
- Inégalité sociale en santé
- Nomenclature et certificats
- Interprofessionnalité Médecin Pharmacien 1 et 2
- Gestion de l'entreprise médicale
- Décision médicale partagée

Cette liste pourra être aménagée si besoin.

La présence aux ateliers est obligatoire. Elle est validée par la présence effective de l'interne au moment de l'enseignement et par le remplissage en ligne sur l'espace numérique de travail (ENT) d'une fiche d'évaluation anonymisée de l'enseignement.

I.2.2.a La Journée Universitaire de la Médecine Générale en Auvergne (JUMGA) :

Organisée par le Département de Médecine Générale, au format d'un congrès, cette journée donne lieu à la présentation par les internes de travaux de recherche, effectués au cours de leur formation. Le public réunit les internes, les MSU, les médecins généralistes d'Auvergne. Le programme est arrêté par les organisateurs et validé par le comité scientifique en toute indépendance.

La participation à cette journée (8 h) est recommandée chaque année

I.2.2.b Le Forum de l'installation

Cette journée de formation est organisée, au moins tous les deux ans, par les internes. Elle permet d'aborder en ateliers interactifs encadrés par deux séances plénières, les problématiques spécifiques au remplacement et à l'installation en cabinet libéral (Ordre, URPS, CPAM, Urssaf, CARMF, Assurances, comptabilité et AGA...).

La présence à au moins un Forum (8 h) dans le cursus est recommandée.

Une attestation de participation à une formation équivalente sera acceptée.

La présence aux enseignements « hors stages » du DES, y compris les GEP, est obligatoire même en cas d'affectation hors subdivision. Les enseignements non validés pour absences légales (congrés annuels, repos après les gardes, arrêts maladie ou congés maternité...) seront gérés au cas par cas par le coordonnateur de la discipline et la Commission pédagogique du DMG. Pour les semestres de disponibilité, l'interne devra rattraper les ateliers non réalisés.

Les enseignements de DU, DIU, ne constituent pas un motif d'absence valable des cours du DES. Il est rappelé que les absences pour formation doivent s'inscrire dans le cadre des demi-journées consacrées à la formation universitaire autonome de l'interne. L'autorisation d'absence du chef de service reste nécessaire

pour les formations non obligatoires.

La validation des enseignements « hors stage » par le coordonnateur et la commission de validation de la phase d'approfondissement est obligatoire pour se présenter à la soutenance du DES.

II-Modalités de validation des différentes phases

(Chapitre VI : articles 57, 58, 59 et 62 de l'arrêté du 12 avril 2017)

II.1 LA VALIDATION DE LA PHASE SOCLE

Elle est obligatoire. Elle conditionne l'accès à la phase d'approfondissement. Elle doit permettre d'évaluer la progression de l'interne dans l'acquisition de ses compétences. Avec au minimum un niveau attendu dit « novice » dans les 6 compétences pour l'exercice de la Médecine générale (cf. 1-1 maquette du DES de MG)

Elle a pour objectifs :

- de préparer le contrat de formation de la phase d'approfondissement,
- de repérer les étudiants en difficulté,
- de leur proposer (dans le cadre d'un semestre supplémentaire de phase socle), un plan de formation adapté.

Elle intervient après 10 mois de formation, soit durant la première quinzaine de septembre afin de respecter l'organisation du choix des stages.

Chaque interne se présente devant le jury de phase socle réunissant des enseignants de la discipline, les tuteurs concernés, le coordonnateur local (ou son adjoint). La commission locale de coordination propose par la voix de son président, au Doyen Directeur de l'UFR, la validation de la phase socle.

La validation s'appuie sur le dépôt dans le **portfolio numérique** de l'étudiant ouvert dans l'ENT. Il doit comprendre :

- La fiche de validation des stages par les MSU et MSH du 1^{er} semestre et l'évaluation intermédiaire du 2^e semestre
- La production d'un RSCA, récit de situation complexe authentique, supervisée et validé par le tuteur
- La production d'autres types de traces écrites d'apprentissage : situation de GEP, vignettes cliniques, traces écrites de recherche ou réflexion réalisée en stage, en congrès, en formation...
- La rédaction d'un compte rendu de stage (cf outil aide rédactionnelle)
- La validation de participation aux enseignements hors stage et de leur évaluation
- 2 comptes-rendus d'entretien de tutorat
- Un CV de présentation
- Une fiche de thèse

NB : Les 4 familles de situation de la phase socle doivent être abordées par les traces écrites :

- Situations autour de patients souffrant de pathologies chroniques, poly morbidité à forte prévalence
- Situations liées à des problèmes aigus prévalents/non programmés/fréquents/exemplaires
- Situations liées à des problèmes aigus prévalents/non programmés/dans le cadre des urgences réelles ou ressenties
- Situations où les problèmes sociaux sont au premier plan

Elle se traduit par la signature d'un **CONTRAT de FORMATION** entre l'interne et le coordonnateur local et qui le transmet au directeur de l'UFR.

Ce contrat porte sur :

- Le projet professionnel
- Les objectifs pédagogiques : dans quels domaines de compétences l'interne doit progresser, quelles orientations sur le choix de ses stages ?
- La ou les F.S.T. par ordre de préférence,
- L'intérêt pour un parcours recherche,
- le projet de thèse, dans la mesure du possible (même durant cette période transitoire du DES sans phase de consolidation)

En cas de non-validation de la phase socle (non-validation d'un stage, des enseignements hors stage ou du portfolio), la commission locale de coordination propose une réorientation de l'étudiant ou une prolongation de la phase socle d'un semestre dans un lieu de stage agréé choisi par la commission pédagogique, pour permettre la validation au cours de ce semestre supplémentaire du ou des items non validés. Au terme de ce semestre supplémentaire, la commission locale se prononce sur la validation de la phase socle, la prolongation de la phase concernée d'un semestre supplémentaire ou la nécessité de réorientation.

II.2 LA VALIDATION DE LA PHASE D'APPROFONDISSEMENT

La validation intervient au cours du 4^{ème} semestre de la phase conformément aux articles 13 et 59 de l'arrêté du 12 avril 2017.

Elle s'appuie sur les éléments déposés dans le **portfolio numérique** de l'étudiant ouvert dans l'ENT de :

- 5 fiches de validation des stages par les MSU et MSH + l'évaluation intermédiaire du dernier semestre
- La production de 3 RSCA, récit de situation complexe authentique, supervisée et validée par le tuteur
- La production d'autres types traces écrites d'apprentissage : situation de GEP, vignettes cliniques, traces écrites de recherche ou réflexion réalisée en stage, en congrès, une formation...
- La rédaction de 6 comptes rendus de stage (cf outil aide rédactionnelle)
- La validation de participation aux enseignements hors stage et de leur évaluation
- 6 comptes-rendus d'entretien de tutorat
- 3 traces de SODEV (supervision par observation directe avec enregistrement vidéo)
- La thèse (ou fiche de thèse en attendant les textes de la 4[°] année)

Ce port folio permet de recenser les preuves du développement des apprentissages au niveau attendu selon le référentiel métier (6 compétences dans les 11 familles de situation)

La commission locale de coordination propose, par la voix de son président, au Doyen Directeur de l'UFR, la validation de la phase d'approfondissement.

Le contrat de formation de l'interne est suivi par le coordonnateur local qui en assure la mise à jour.

En cas de non-validation de la phase d'approfondissement (non-validation d'un stage, des enseignements hors stage ou du portfolio), la commission locale de coordination propose une réorientation de l'étudiant ou une prolongation de la phase d'approfondissement d'un semestre dans un lieu de stage agréé, désigné par elle-même pour permettre la validation au cours de ce semestre supplémentaire du ou des items non validés. Au terme de ce semestre supplémentaire, la commission locale se prononce sur la validation de la phase d'approfondissement, la prolongation de la phase concernée d'un semestre supplémentaire ou la nécessité de réorientation.

L'étudiant qui ne valide pas sa phase d'approfondissement par manque de trace(s) devra refaire un semestre supplémentaire fléché (selon les possibilités d'offre de stage, majoritairement en médecine polyvalente).

II.3 VALIDATION DE PHASE DE CONSOLIDATION

Les modalités seront précisées ultérieurement

II.4 LA VALIDATION DU DES

Ne se fait qu'après la validation des phases précédentes

La commission d'évaluation de la dernière phase composée des enseignants de la discipline, des tuteurs concernés, du coordonnateur local (ou son adjoint) se réunit dans des délais permettant le fléchage de postes supplémentaires pour les non validés.

Sont convoqués les étudiants dont la validation n'est pas acquise.

La commission d'évaluation du DES est réunie à la fin du dernier semestre de la formation. Les étudiants font une présentation qui leur permet de :

- ✓ Mettre en évidence leur niveau de compétences de MG,
- ✓ De faire un bilan personnel de leur formation (*points forts / points à améliorer*),
- ✓ Résumer leur projet, ou leur travail de thèse et ses résultats
- ✓ De décrire quelle médecine générale ils entendent exercer : leur projet professionnel.

Puis d'échanger avec les membres de la commission sur le contenu du portfolio.

II-Validation du DES de médecine générale

(Chapitre VI : article 64 de l'arrêté du 12 avril 2017)

La commission régionale de coordination de la spécialité propose la délivrance du diplôme d'études spécialisées à l'issue du dernier stage des études de troisième cycle.

Pour proposer la validation des candidats, la commission locale de coordination s'appuie sur :

a) Le Portfolio :

Il est obligatoire.

Il est tenu sous forme électronique sur l'espace numérique de travail (ENT) de l'université, pour faciliter les échanges avec le tuteur et les enseignants MSU et MSH.

Il est la pièce maîtresse du suivi et de l'évaluation.

Il contient les « traces d'apprentissage » que l'interne aura accumulées tout au long de son cursus.

Lors de la journée d'accueil il sera précisé à chaque promotion le contenu « minimal » du portfolio qui a pour base commune :

- Au minimum 3 **Récits de situation complexe authentique (RSCA)** validés par le tuteur. Ce sont des travaux écrits de réflexion, à partir de situations de soins vécues, dites complexes, rédigés dans un format d'une dizaine de page.
- Le **contrat de formation** de fin de phase socle signé entre l'interne et le coordonnateur local du DES.
- Les **comptes rendus de tutorat** rédigés par l'interne et signés du tuteur.

- Les **comptes rendus de stage** abordant les 5 points suivants :

1° *Quelles étaient mes attentes avant le début du stage*

2° *Dans quel état d'esprit j'étais en début de stage*

3° *Mes acquisitions (familles de situations, compétences, habiletés)*

4° *Ce que je dois améliorer*

5° *Une synthèse. Dans quelles compétences j'ai progressé*

- La **validation des présences** aux enseignements « hors stage ».
- **Tous les travaux effectués** durant sa formation, à l'initiative de l'interne ou à la demande des MSU ou MSH au cours des supervisions, déposés dans un espace dédié appelé « **Travaux personnels et formations** » dans le portfolio numérique.
- Les **6 évaluations des stages** rédigées par les maîtres de stage universitaire (MSU) et maîtres de stages hospitaliers (MSH). La grille d'évaluation des compétences en stage ambulatoire sera généralisée aux stages hospitaliers (décision de la commission régionale de coordination du 07/06/2018).
- La **fiche de thèse validée par la commission recherche**.

Le portfolio fait l'objet d'une évaluation régulière par le tuteur moniteur de GEP. Ce dernier renseigne une évaluation finale sur l'ENT au plus tard un mois avant la date de soutenance.

En conséquence, la date « butoir » de validation des traces écrites qui imposent une relecture attentive et argumentée, de la part du tuteur, est laissée à l'appréciation de ce dernier.

Il a pour obligation de communiquer via le forum de son espace de cours, cette date le plus tôt possible aux internes qu'il encadre.

b) Le mémoire :

Le mémoire est une synthèse du portfolio faisant référence au contenu du portfolio (environ 8 pages au total, maximum 10).

Il témoigne de la réflexion de l'interne sur son parcours en rapport avec le référentiel métier : 1 page d'introduction (motivation initiale et cursus), 1 page par compétence (progression dans chaque compétence en se référant à des situations professionnelles), 1 page sur la motivation actuelle à exercer la médecine générale, les perspectives d'autoformation et le projet professionnel, et 1 page de références.

c) La soutenance du mémoire (argumentation orale des travaux personnels du portfolio)

Elle a lieu au cours du dernier semestre d'internat.

Seuls les internes ayant validés la phase d'approfondissement pourront s'y présenter.

Le jour de la soutenance, le mémoire est présenté sous forme d'un diaporama durant 10 minutes suivi d'un entretien pendant 20 minutes avec les membres de la commission d'évaluation du DES. Cette commission qui réunit des enseignants, titulaires, MSU, MSH, associés ou chargés de la spécialité, siège en réunion plénière sous la présidence du coordonnateur local (ou de son adjoint) pour faire la synthèse des auditions et proposer la validation à la commission régionale de coordination (C.R.C.).

La soutenance des internes ne respectant pas les limites de validation du portfolio sera repoussée une seule fois (ils devront prendre une nouvelle inscription).

La commission régionale de coordination se réunit à la fin de chaque semestre et propose la validation du DES de MG.

IV - Diplôme de Docteur en médecine

Les modalités de délivrance du diplôme sont décrites au Chapitre VII, article 63 de l'arrêté du 12 avril 2017. Conformément à l'article L. 632-4 du code de l'éducation, la soutenance avec succès de la thèse permet la délivrance du diplôme d'Etat de docteur en médecine par les universités accréditées à cet effet.

Elle permet l'inscription conditionnelle annuelle à l'ordre des médecins, sous réserve des dispositions de l'article L. 4112-6 du code de la santé publique, et l'entrée en phase 3 sous réserve de la validation de la phase 2 de la maquette du diplôme d'études spécialisées suivi.

Cette inscription est subordonnée à l'inscription de l'étudiant à l'université. Ce dernier transmet, chaque année universitaire, au conseil départemental auprès duquel il a obtenu sa première inscription conditionnelle la preuve de son inscription à l'université.

Tableaux I - ENSEIGNEMENTS ET CONTROLES DES CONNAISSANCES – DES MEDECINE GENERALE

PHASE SOCLE

(Année 1)

2024/2025

Semestre	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Evaluation		Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	Durée	
Phase socle (Année 1 – Semestre 1)											
GROUPES D'ECHANGE DE PRATIQUES											
1	GEP	S1		12		12	Evaluation finale de phase		1 ^{ère} quinzaine de septembre		Pr CAMBON
ATELIERS											
1	Atelier Séminaire accueil	S1		7		7	Evaluation finale de phase		1 ^{ère} quinzaine de septembre		Pr CAMBON Dr PITHON
1	Atelier Portfolio- Bibliographie	S1		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		1 ^{ère} quinzaine de septembre		Pr CAMBON Dr BERNARD
1	Atelier Membre supérieur et inférieur	S1		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		1 ^{ère} quinzaine de septembre		Dr VICARD- OLAGNE
1	Atelier thèse 1	S1		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		1 ^{ère} quinzaine de septembre		Dr VAILLANT- ROUSSEL
TUTORAT											
1	Tutorat (entretien individuel)	S1		1			Evaluation finale de phase		1 ^{ère} quinzaine de septembre		Pr Cambon
STAGES ET GARDES											
1	Stages	S1					Evaluation des compétences		avril		Pr Bernard
	TOTAL SEMESTRE 1 :			30.5		29.5					

Semestr e	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	Durée	
Phase socle (Année 1 – Semestre 2)											
GROUPES D'ÉCHANGE DE PRATIQUES											
2	GEP	S2		9		9	Evaluation finale de phase		1 ^{ère} quinzaine de septembre		Pr CAMBON
ATELIERS											
2	Atelier RMP 1	S2		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		1 ^{ère} quinzaine de septembre		Pr CAMBON
2	Atelier thèse 2	S2		2		2	Evaluation finale de phase		1 ^{ère} quinzaine de septembre		Dr Fortin
2	Atelier gestes gynécologie	S2		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		1 ^{ère} quinzaine de septembre		Dr BŒUF-GIBOT
2	Atelier gynécologie	S2		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		1 ^{ère} quinzaine de septembre		Dr BŒUF-GIBOT
2	Atelier thèse 3	S2		3.5		3.5			1 ^{ère} quinzaine de septembre		Dr Fortin
2	Atelier Rachis infiltration	S2		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		1 ^{ère} quinzaine de septembre		Dr VICARD- OLAGNE
TUTORAT											
2	Tutorat	S2		1			Evaluation finale de phase		1 ^{ère} quinzaine de septembre		Pr Cambon
STAGES ET GARDES											
1	Stage	S2					Evaluation des compétences		1 ^{ère} quinzaine de septembre		Pr BERNARD
	TOTAL SEMESTRE 2 :			29,5		28,5					

Tableaux II - ENSEIGNEMENTS ET CONTROLES DES CONNAISSANCES – DES MEDECINE GENERALE

PHASE D'APPROFONDISSEMENT (Année 2)

2024/2025

Semestre	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	Durée	
Phase d'approfondissement (Année 2 – Semestre 1)											
GROUPES D'ECHANGE DE PRATIQUES											
1	GEP	S1		15		15	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr CAMBON
ATELIERS											
1	Atelier RMP 2	S1		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr CAMBON
1	Atelier Thèse 3	S1		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Dr Fortin
1	Atelier Prévention 1 Dé-prescrire	S1		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Dr RICHARD
1	Inégalité sociale en santé	S1		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Dr ROUGE – Dr HIDALGO
TUTORAT											
1	Tutorat	S1		1			Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr Cambon
STAGES ET GARDES											
Semestriel	Stages	S1					Evaluation des compétences		Evaluation terminale		Pr Bernard
TOTAL SEMESTRE 1 :				30		29					

Phase d'approfondissement (Année 2 – Semestre 2)											
GROUPES D'ECHANGE DE PRATIQUES											
2	GEP	S2		6		6	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr CAMBON
ATELIERS											
2	Atelier Prévention 3 Violences intra familiales	S2		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr LAPORTE – Dr ROUGE
2	Santé enfant 2	S1		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Dr BERTRAND JARROUSSE Dr CHARRUEL
TUTORAT											
2	Tutorat	S1		1			Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr Cambon
STAGES ET GARDES											
2	Stages et gardes	S2					Evaluation des compétences		Evaluation terminale		Pr Bernard
	TOTAL SEMESTRE 2 :			14		13					

Tableaux III - ENSEIGNEMENTS ET CONTROLES DES CONNAISSANCES – DES MEDECINE GENERALE
PHASE D'APPROFONDISSEMENT (Année 3)
2024/2025

Semestre	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	Durée	
Phase d'approfondissement (Année 3 – Semestre 1)											
GROUPES D'ECHANGE DE PRATIQUES											
1	GEP	S1		12		12	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr Cambon
ATELIERS											
1	Atelier Nomenclature et Certificat	S1		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Dr BERNARD – Dr TEISSIERES
1	Atelier Interpro Méd Pharma 1	S1		7		7	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Dr PITHON
1	Atelier Interpro Med Pharma 2	S1		7		7	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Dr PITHON – Dr TANGUY
TUTORAT											
1	Tutorat	S1		1			Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr CAMBON
STAGES ET GARDES											
1	Stages et gardes	S1					Evaluation des compétences				Pr BERNARD
	TOTAL SEMESTRE 1 :			30.5		29.5					

Phase d'approfondissement (Année 3 – Semestre 2)											
GROUPES D'ECHANGE DE PRATIQUES											
2	GEP	S2		6		6	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr CAMBON
ATELIERS											
2	Atelier Entreprise Médicale	S1		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Dr BERNARD – Dr TESSIERES
2	Atelier RMP 3	S2		3.5		3.5	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr CAMBON
TUTORAT											
2	Tutorat	S1		1			Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr CAMBON
STAGES ET GARDES											
2	Stages et gardes	S2					Evaluation des compétences				Pr BERNARD
	TOTAL SEMESTRE 2 :			14		13					

Tableaux IV - ENSEIGNEMENTS ET CONTROLES DES CONNAISSANCES – DES MEDECINE GENERALE

PHASE DE CONSOLIDATION (Année 4) (à partir de 2026-2027)

2024/2025

Semestre	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	Durée	
Phase de consolidation (Année 4 – Semestre 1)											
GROUPES D'ECHANGE DE PRATIQUES											
1	GEP	S2		18		18	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr CAMBON
ATELIERS											
1	La pratique médicale dans le territoire 1	S2		7		7	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr CAMBON
1	La pratique médicale dans le territoire 2	S2		7		7	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr CAMBON
TUTORAT											
1	Tutorat	S2		1			Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr CAMBON
STAGES ET GARDES											
1	Stage	S2					Evaluation des compétences		Evaluation terminale		Pr BERNARD
	TOTAL SEMESTRE 2 :			33		32					

Semestre	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	Durée	
Phase de consolidation (Année 4 – Semestre 2)											
GROUPES D'ECHANGE DE PRATIQUES											
2	GEP	S2		12		12	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr CAMBON
ATELIERS											
2	Ma pratique médicale dans le territoire 3	S2		7		7	Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr Cambon
TUTORAT											
2	Tutorat	S2		1			Evaluation finale de phase		Evaluation terminale		Pr Cambon
STAGES ET GARDES											
2	Stage et garde	S2					Evaluation des compétences		Evaluation terminale		Pr Cambon
	TOTAL SEMESTRE 2 :			20		19					

*La validation des enseignements sera validée par la présence effective de l'interne au moment de l'enseignement et par le remplissage en ligne sur l'espace numérique de travail (ENT) d'une fiche d'évaluation anonymisée de l'enseignement.

Tableau V - Liste des enseignements optionnels recommandés – DES MEDECINE GENERALE
(Année 1, 2, 3 et 4)
2024-2025

Enseignements optionnels recommandés		
Journée Universitaire de Médecine Générale en Auvergne (JUMGA)	Participation à cette journée recommandée chaque année	8h (par an)
Forum de l'installation	Présence à au moins un forum dans le cursus est recommandé	8h
Initiation à la recherche quantitative		2h
Initiation à la recherche qualitative		2h
Forum de thèse		2h



INSTITUT SCIENCES DE LA VIE, SANTÉ,
AGRONOMIE, ENVIRONNEMENT
UFR de Médecine
et des Professions Paramédicales

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2024-2025**

**1^{er} cycle des études de Maïeutique
DFGSMa2 et DFGSMa3**

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : 10/09/2024

La Vice-Présidente
en charge de la Formation

Françoise PEYRARD

Diplôme d'Etat de Docteur en Maïeutique

1^{er} cycle des études

- (1) Arrêté du 3 juillet 2024 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en maïeutique
- (2) Décret n° 2018-472 et Arrêté du 12 juin 2018 relatifs au service sanitaire pour les étudiants en santé
- (3) Arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique
- (4) Décret n° 2024-679 du 3 juillet 2024 portant création d'un troisième cycle des études en sciences maïeutiques

Les études en vue du diplôme d'Etat de docteur en maïeutique se composent de trois cycles :

- 1° Le premier cycle est sanctionné par le diplôme de formation générale en sciences maïeutiques. Il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits du système européen d'unités d'enseignements capitalisables et transférables (« système européen de crédits-ECTS ») et conférant le grade licence ;
- 2° Le deuxième cycle est sanctionné par le diplôme de formation approfondie en sciences maïeutiques. Il comprend quatre semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits ECTS conférant le grade master.
- 3° Le troisième cycle est sanctionné par le diplôme d'État de docteur en maïeutique. Il est délivré après la soutenance avec succès d'une thèse d'exercice.

Le diplôme d'État de docteur en maïeutique s'acquiert par la validation des six domaines de compétences professionnelles, du socle fondamental et du parcours personnalisé, figurant dans le référentiel de formation.

La validation des unités d'enseignement ou des éléments constitutifs des unités d'enseignement permet l'acquisition des crédits européens correspondants. Le nombre de crédits européens affectés à chaque unité d'enseignement est fixé sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

Conseils de Perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation, des enseignements et des stages par les étudiants
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances et des compétences pour l'année universitaire suivante
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement

MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF EXPÉRIMENTAL EN 2024-2025 :

CRÉDIT JOURS MALADIE :

Pour l'année universitaire 2024-2025, dans le cadre de la politique responsabilité sociétale et de la politique formation de l'EPE UCA, un dispositif expérimental de « crédit jours maladie » est institué pour prendre en compte la difficulté des étudiants à obtenir un rendez-vous médical dans un délai raisonnable et pour éviter de générer des demandes de rendez-vous au SSE et en médecine de ville dans le cas de maladies ponctuellement invalidantes ne nécessitant pas de soins.

L'étudiant disposera ainsi d'une réserve de **4 jours** d'absence autorisée sur l'année universitaire.

Le décompte s'effectue à la journée. **Les jours peuvent être consécutifs.** L'étudiant active ce dispositif en se signalant au service de scolarité dès le premier jour d'absence. Son absence est alors considérée comme justifiée. Ce dispositif ne concerne pas les stagiaires de formation continue.

CRÉDIT JOURS POUR TROUBLES MENSTRUELS :

Pour l'année universitaire 2024-2025, dans le cadre de la politique responsabilité sociétale et de la politique formation de l'EPE UCA, dans un souci d'instaurer une meilleure qualité de vie pour sa communauté étudiante et lui permettre de suivre ses études en toute sérénité, l'EPE UCA se mobilise en proposant, à titre expérimental, la création d'un crédit jours pour troubles menstruels pour l'année universitaire 2024- 2025. Ce dispositif s'adresse aux personnes menstruées qui disposeront ainsi d'une réserve de 10 jours d'absence autorisée sur l'année universitaire. Le décompte s'effectue à la journée. Elles activent ce dispositif auprès de leur scolarité et leur absence est alors considérée comme justifiée. Pour bénéficier de ce dispositif, une déclaration sur l'honneur devra être déposée, au plus tard le 31 octobre sur l'outil dédié à cet effet, à compter de la rentrée universitaire 2024. Une fois le dispositif activé, la personne menstruée s'engage à prendre rendez-vous dans les plus brefs délais auprès du Service de Santé des Etudiants (SSE) pour bénéficier d'un accompagnement vers des soins adaptés. L'accès à ce dispositif court pour l'année universitaire 2024-2025 et pourra être reconduit l'année suivante pour la durée de la préparation du diplôme, sous réserve de s'être engagé dans une démarche d'accompagnement médical auprès du SSE (si le dispositif expérimental est reconduit). Ce dispositif ne concerne pas les stagiaires de formation continue.

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Les enseignements conduisant au Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques (DFGSMa) comprennent des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques et l'accomplissement de stages (en 2^{ème} et 3^{ème} année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques).

Ils sont organisés par discipline sous forme d'unités d'enseignement (UE) articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation. Ils comprennent les unités d'enseignement du tronc commun, des unités d'enseignement librement choisies ou des unités d'enseignement libres choisies par l'étudiant sur des listes proposées par l'Ecole de Sages-femmes, les autres UFR, ou par l'Université.

2^{ème} année du 1^{er} cycle des études maïeutiques (DFGSMa2)

Les étudiants admis en 2^{ème} année des études maïeutiques doivent effectuer au cours de la 2^{ème} année, un stage d'hygiène hospitalière effectué sous la conduite de cadres de service hospitalier d'une durée de trois semaines, à temps complet et de manière continue, dans un même établissement hospitalier. Pendant ce stage, les étudiants sont également initiés aux principes de l'hygiène hospitalière et aux gestes de premier secours.

I - Organisation des enseignements

a- **Les enseignements théoriques du tronc commun** sont organisés conformément aux tableaux suivants :

TABLEAUX I (S3 et S4) : Validation des connaissances et compétences de la 2^{ème} année du 1^{er} cycle des études maïeutiques.

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques (ED, TP, évaluations) organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Pour toute absence à un examen noté en ED, TP ou évaluation clinique, l'étudiant devra se présenter en deuxième session.

Les modalités d'évaluation et le nombre de TP, ED, enseignements cliniques sont présentés par l'enseignante responsable pédagogique de l'année d'études.

Des modalités pédagogiques spéciales pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants engagés dans la vie étudiante, des étudiants chargés de famille, des étudiants sportifs de haut niveau (aménagement des emplois du temps et pour les stages dans la mesure du possible).

b- Unités d'Enseignement librement choisies et Unités d'Enseignement libres

Il est proposé aux étudiants des Unités d'Enseignement librement choisies (listées en **annexe 1**) ou d'Unités d'Enseignement libres (listées en **annexe 3**).

Chaque étudiant devra valider obligatoirement **3 ECTS** des Unités d'Enseignement librement choisies ou d'Unités d'Enseignement libres au premier semestre (S3).

En fonction de leur issue PASS ou LAS, les étudiants choisissent obligatoirement les UE complémentaires de mise à niveau.

Un étudiant peut choisir **une UE libre et une seule**. Il choisit cette UE sur une liste d'Unités d'Enseignement libres en **annexe 3** (catalogue UCA sur ENT). L'étudiant doit obtenir l'accord du responsable pédagogique pour cette inscription.

c - Parcours recherche délivrant un Master 1 (délibération CFVU n°2021-09-21-04 du 21 septembre 2021)

La validation d'un Master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche en suivant un Parcours recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le parcours recherche doit être constitué de :

- la validation de 9 crédits ECTS de Master 1 (note obtenue à chaque UE $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau ANNEXE 2.

- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum (validant 12 ECTS) dans un laboratoire labellisé évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury d'au moins trois membres dont la composition est arrêtée par les responsables du parcours recherche. Cette soutenance sera effectuée lors de l'une des deux périodes prévues à cet effet soit en avril, soit fin septembre-début octobre de l'année d'inscription pendant laquelle a été effectué le stage.

- la validation du diplôme d'Etat de docteur en maïeutique.

La validation de cette équivalence Master 1 sera formalisée par une attestation qui octroiera les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accès à une deuxième année de master à orientation recherche (annexe de l'arrêté du 22 mars 2011).

d- Validation des stages

Les étudiants disposent d'un carnet de stage. Les responsables de stage inscrivent leur appréciation et leur notation sur ce document. La validation du stage est prononcée par le directeur de la structure de formation ou son représentant, sur avis du responsable de la structure d'accueil ou son représentant dans laquelle l'étudiant a été affecté, à partir de l'outil de suivi.

L'étudiant devra **obligatoirement valider tous les stages (total 270 heures)**. Toute absence en stage ou tout stage non validé fait l'objet de rattrapages sur l'ensemble des congés de l'année.

Toute absence en stage doit être justifiée et récupérée, hormis les absences de longue durée pour maternité ou maladie ou événement exceptionnel. Dans ce cas, la validation du stage sera possible si au moins les 2/3 du stage sont effectués.

e- Validation de l'AFGSU

Conformément à l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgences (AFGSU), un enseignement obligatoire sera dispensé en fin de DFGSMa2.

La dispensation de l'AFGSU est assujettie à la présence obligatoire à l'ensemble de la formation (équivalent de 4 demi-journées).

II - Organisation des épreuves

▪ **Sessions initiales :**

Le contrôle des aptitudes et des connaissances et compétences est organisé à la fin de chaque semestre d'enseignement sous forme d'épreuves terminales écrites, de contrôles continus et réguliers, d'épreuves orales et d'ECOS individuels in situ ou en simulation (Examen Clinique Objectif et Structuré) ou par un portfolio électronique.

L'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session tous les éléments constitutifs (EC) ou UE non validés.

▪ **Seconde session :**

La session de rattrapage des deux semestres sera organisée au moins deux semaines après la publication des résultats du second semestre. Le jury final aura lieu en septembre afin d'intégrer les résultats des 2^{èmes} sessions des UE de Master choisies en enseignement complémentaire.

L'étudiant passe en deuxième session toute note inférieure à la moyenne.

La note de deuxième session est celle qui est conservée.

Lorsqu'un étudiant obtient une note supérieure à la moyenne à un écrit ou TP ou TD d'une même UE, il n'est pas dans l'obligation de repasser l'épreuve dans sa totalité, il peut conserver la note (écrit ou TP, ou TD) pour laquelle il a obtenu la moyenne.

III - Validation de l'année

Les Unités d'Enseignement (UE) et les éléments constitutifs (EC) ne sont pas compensables entre eux à l'intérieur d'un semestre.

Les deux semestres ne sont pas compensables entre eux.

- Concernant les UE des domaines pré, per, post natal et gynécologie les notes de TD, TP, écrit et oral ne sont pas compensables, la moyenne de 10/20 doit être obtenue pour chacun. Les notes inférieures à 10 font l'objet d'une session de rattrapage.
-
- Une Unité d'Enseignement est définitivement acquise et capitalisée lorsque l'étudiant a obtenu une note au moins égale à 10/20
- Un Élément Constitutif (EC) d'une Unité d'Enseignement dont la note obtenue est au moins égale à 10/20 est acquis définitivement hormis pour les UE mutualisées avec les études de médecine, où il est accepté qu'un EC soit inférieur à 10 mais supérieur ou égal à 8 lorsque la moyenne de l'UE est égale au moins à 10.
- Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 à chacune des unités d'enseignement composant le semestre.
- L'année est validée à condition d'avoir obtenu les deux semestres.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des ECTS correspondants.

Le passage de la 2^{ème} année à la 3^{ème} année du 1^{er} cycle des études maïeutiques est de droit pour tout étudiant à qui il ne manque que deux UE appartenant au tronc commun, hormis les UE des domaines pré, per, post natal et gynécologie, les stages et les Examens Cliniques Objectifs et Structurés pour lesquels la moyenne à 10/20 est obligatoire pour chaque semestre.

Redoublement

Il est proposé à l'étudiant redoublant (dans la limite des places disponibles) de réaliser un stage de maintien de niveau pendant l'été avant le début de 3^{ème} année. L'étudiant définit avec l'enseignant responsable de stage un programme auquel il s'engage à participer en respectant les conditions d'assiduité lors de ce stage.

Les redoublants de DFGSMa2 pourront valider, par anticipation, **deux UE de DFGSMa3 au cours de leur année.**

Jury

Un jury est nommé pour l'année d'études, et pour chaque semestre le composant, par le Président de l'Université sur proposition de l'Ecole de Sages-femmes.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session pour chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et de la validation de l'année, en appliquant les règles de compensation définies.

Evaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **la participation des étudiants est obligatoire et anonyme.** Ce suivi s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé.

2^{ème} ANNEE DU 1^{ER} CYCLE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

TABLEAU I SEMESTRE 3

Semestre 3	2 ^{ème} année du 1 ^{er} cycle des études en maïeutique : DFGSMa 2															
Unités d'Enseignement	Total ECTS	Crédits théoriques	Crédits cliniques	Nombre d'heures				Validation des enseignements								Coordonneurs
								Enseignement théorique				Enseignement pratique				
				Total	CM	TD	TP	Type	Durée	Coefficient	Période examens	Type	Durée	Coefficient	Période examens	
Socle fondamental																
UE 1 Système endocrinien	2							EVT								
EC Endocrinologie (DFGSM3)		1		5	5			QCM	30 min	1	Décembre				M Tauveron	
EC Endocrinologie appliquée à la clinique en maïeutique			1	3		3		QCM et/ou QROC et/ou QR	30 min	1					Mme Gioux	
UE 2 Tissu sanguin et Système lymphatique	3								1h30							
EC Immunologie (DFGSM2)		1		16	9	6	1	EVT : QCM	45 min	1	Décembre				M Evrad	
EC Hématologie (DFGSM2)		1		10	2	6	2	EVT : QCM	45 min	1					M Beger	
EC Hématologie appliquée à la clinique en maïeutique			1	6	2	2	2	EVC	1h	1					Mme Tejedor	
UE 3 Système néphro-urinaire(DFGSM2)	1,5							EVT							Mme Heng	
EC Néphrologie		1		12	6	6	1	QCM	30 min	1	Décembre				M Anriot	
EC Urologie		0,5		7	3	1	3	QCM	15 min	1					M Vedrine	
UE 4 Appareil locomoteur	1,5	1,5		10	8		2	EVT : QCM	30 min	1	Décembre				M Boisgard	
UE 5 Sémiologie (DFGSM2)	1,5	1,5		10	8	2		EVT: QCM et/ou QROC et/ou QROC	1h	1	Décembre				M André	
UE 6 Pharmacologie générale	1,5	1,5		10	8	2		EVT: QROC et/ou QCM	30 min		Décembre				M Chenaf	
UE 7 Processus infectieux (DFGSM3)	6							EVT et EVC	2h						Mme Henquell	
EC Virologie		1,5		10	4+6			EVT : QROC et QCM	30 min	1	Décembre				Mme Henquell	
EC Bactériologie		1,5		11	7+4			EVT : QROC et QCM	30 min	1					M Bonnet	
EC Parasitologie		1		8	4+4			EVT : QROC et QCM	30 min	1					M Poirier	
EC Hygiène		1		5	5			EVT : QROC et QCM	30 min	1					M Traore	
EC Processus infectieux appliqué à la clinique en maïeutique			1	10	5	2	3	EVC	1h	1					Mme Tejedor	
Domaine Prénatal																
UE 8 Suivi des grossesses à bas risques		3,5		35	15	10	10	EVT: QCM et/ou QROC et/ou QROC	1h	3	Décembre	ECOS	1h	3	Décembre	Mme Mejean
UE 9 Accompagnement du projet de naissance		1,5		15	5	5	5	EVT: QCM et/ou QROC et/ou QROC	1h	3	Décembre					Lapaire
Domaine Gynécologique																
UE 11 Suivi gynécologique								EVT							Mme Gioux	
EC Les étapes génésiques de la femme		1		16	10	4	2	EVT: QCM et/ou QROC et/ou QROC	1h	3	Décembre				Mme Gioux	
EC Anatomie des voies génitales (DFGSM3)		0,5		4		4		EVT : QCM	30 min	1	Décembre				M Garcier	
UE 12 Santé sexuelle et reproductive		0,5		10	2	6	2	EVC : oral	30 min	3	Décembre				Mme Gioux	
Domaine Générique																
UE 13 Santé publique		2		16	12		4	EVT	30 min	1	Décembre				Mme Tejedor	
UE 14 Communiquer en langue étrangère		1		16	8	8		EVC : oral	15 min	1	Décembre				Mme Didier	
I / Tronc commun																
II / Parcours personnalisé semestre 3	3	3		3												
TOTAL semestre 3	30	27	3	248					17h							

2^{ème} ANNEE du 1^{er} CYCLE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

TABLEAU I bis SEMESTRE 4

Semestre 4		2 ^{ème} année du 1 ^{er} cycle des études en maïeutique : DFGSMa 2															
Unités d'Enseignement	Total ECTS	Crédits théoriques	Crédits cliniques	Nombre d'heures				Validation des enseignements								Coordonnateurs	
								Enseignement théorique				Enseignement pratique					
				Total	CM	TD	TP	Écrit		Pratique		Type	Durée	Coefficient	Période examens		Type
Socle Fondamental																	
FGSU (DFGSM2)	0,5	0,5		21			21	Validation			1	Mars					M. Lautrette
Stage Soins généraux (DFGSM2)	3		3										Validation	90h	1	Août	Mme Bellet
UE 1 Système digestif	1	1		12	8	4		EVT : QCM et/ou QROC			1	Mai					M Abergel
UE 2 Système respiratoire et ORL (DFGSM3)	1	1		20	11h30	7h30	1	EVT : QCM									Mmes Julian et Dupuis
UE 3 Système nerveux et Organes des sens	1			16				EVT									M.Clavelou
EC Système nerveux		0,5			10		2	QCM et/ou QROC		1h	1	Mai					
EC Organes des sens		0,5			4					30 min	1						
UE4 Système cardiovasculaire (DFGSM3)	0,5	0,5		16	15	1		EVT: QCM et/ou QROC			1	Mai					M Camilleri
Domaine Prénatal																	
UE 5 Suivi des grossesses à bas risques								EVT									
EC Suivi médical		1		10		8	2	QCM et/ou QROC et/ou QR			3	Mai					Mme Mejean Lapaire
EC Cytogénétique(DFGSM3)		1		14	12	2					1						M Cornelis/ Mmes Creveaux, Goumy
EC Histologie-embryologie		1		12	10	2		QCM			1						Mme Gouas
UE 6 Clinique et Stages prénataux			1										Validation	30h	3	Août	Mme Bellet
Domaine Pernal																	
UE 7 Naissances eutociques		1,5		12	6	3	3	EVT: QCM et/ou QROC et/ou QR			3	Mai					Mme Tejedor
UE 8 Accompagnement de la parentalité		1,5		10	4	6		EVC			3	Mai					Mme Tejedor
UE 9 Clinique et stages perinataux			2										Validation	60h	3	Août	Mme Bellet
Domaine Postnatal																	
UE 10 Suivi mère-enfant à bas risque								EVT									
EC Suivi maternel		1		32	16	10	6	QCM et/ou QROC et/ou QR		30 min	3	Mai	ECOS		3	Mai	Mme Tejedor
Ec Suivi nouveau-né		0,5		20	10	4	6			30 min	3						
UE 11 Accompagnement de la parentalité		0,5		6	5		1	EVT: QCM et/ou QROC et/ou QR		30 min	3	Mai					
UE 12 Clinique et stages postnataux			3										Validation	90h	3	Août	Mme Bellet
Domaine Gynécologique																	
UE 13 Suivi gynécologique : Nutrition de la femme au long de la vie (DFGSM3)		1		12	6+6			EVT: QCM et/ou QROC et/ou QR		30 min	3	Mai					M Boirie / Mme Gillet
UE 14 Santé sexuelle et reproductive			1	10	3	4	3	EVC					Animation séances	2h/Etu	3	Mai-Août	Mmes Gioux, Tejedor
Domaine Recherche																	
UE 15 Recherche	1	1		14	8	4	2	EVC		30 min		Mai					Mme Tejedor
Domaine Générique																	
UE 16 Communication, Humanité, Société, Ethique et législation								EVT									
EC Numérique en santé (DFGSM3)		1		10	10			EVT: QCM		1h	1	Mai					M Ouchchane
EC Communication en langue étrangère		1		14	14					30 min	1						Mme Taithe
EC Ethique et Législation		1		12	12			EVT : QR		30 min	1						Mme Leymarie
I / Tronc commun																	
II / Parcours personnalisé semestre 4	3	3															
TOTAL semestre 4	30	20	10	273						6h							

Annexe 1

Parcours personnalisé DFGSMa2

Parcours personnalisé DFGSMa2											
Unités d'Enseignement	Crédits	Nombre d'heures				Validation des enseignements					Coordonnateurs
						Enseignement théorique			Enseignement pratique		
		Total	CM	TD	TP	Type	Durée	Coef	Période examens	CC Coef	
Semestre 3											
Parcours LAS 1 et 2											
Biologie de la reproduction	1,5	17h	17h			EVT: QCM et/ ou QROC	30 min	1	Octobre		Mme Brugeon / Mme Pons
Embryologie et histologie générales	1,5		Capsules	6h		EVT : QCM et /ou QROC	1h	1	Octobre		Mmes Goumy, Véronèse, Gouas
Parcours PASS											
Santé environnementale	1,5	10h	CM			EVT : QR	30 min	1	Décembre		Mme Leymarie
Hormonologie	1,5	12h	6 h	5 h	1 h	EVT : QCM	45 min	1	Décembre		M Sapin, M Bouvier
UE librement choisie ou UE Libre ou UE Master		au choix et/ou en complément UE des parcours (voir liste en annexes)									
Total Parcours Personnalisé	3										
Semestre 4											
UE librement choisie ou UE Libre ou UE Master		au choix et/ou en complément UE des parcours (voir liste en annexes)									
UEC Sophrologie	3	16 h	10h	4h	2 h	EVC	30 min	1	Mai		Mme Tejedor
Total Parcours Personnalisé	3										

3^{ème} année du 1^{er} cycle des études de maïeutique (DFGSMa3)

Arrêté ministériel du 19/07/2011- JO du 10/08/2011

BO du MESR du 25 août 2011

I - Organisation des Enseignements :

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques (ED, TP, évaluations) organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Pour toute absence à un examen noté en ED, TP ou évaluation clinique, l'étudiant devra se présenter en deuxième session.

Les modalités d'évaluation et le nombre de TP, ED, enseignements cliniques sont présentés par l'enseignant(e) responsable pédagogique de la promotion.

Des modalités pédagogiques spéciales pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants engagés dans la vie étudiante, des étudiants chargés de famille, des étudiants sportifs de haut niveau (aménagement des emplois du temps et pour les stages dans la mesure du possible).

a) Les enseignements théoriques sont organisés conformément au **tableau II (S5 et S6)**.

b) Enseignement librement choisi, UE libres et UE Master recherche

Un enseignement librement choisi est proposé aux étudiants sous forme d'UE optionnelles librement choisies (listées **annexe 1bis**) ou d'UE libres (listées annexe 3).

Un étudiant peut choisir **une UE libre et une seule**. Il choisit cette UE sur une liste d'UE libres jointe en **annexe 3**. L'étudiant doit obtenir l'accord du responsable pédagogique pour cette inscription.

Chaque étudiant devra valider obligatoirement **12 ECTS** d'enseignement complémentaire, répartis ainsi : **6 ECTS** au 1^{er} semestre (S5) et **6 ECTS** au 2nd semestre (S6).

Parmi le choix de ces enseignements figure une liste d'Unités d'Enseignement de Master correspondant à une initiation à la recherche. La liste des UE appartenant à cinq mentions de Master Sciences, Technologies, Santé est jointe en **annexe 2**.

Parcours recherche délivrant un Master 1 (délibération CFVU n°2021-09-21-04 du 21 septembre 2021)

La validation d'un Master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche en suivant un Parcours recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le parcours recherche doit être constitué de :

- la validation de 9 crédits ECTS de Master 1 (note obtenue à chaque UE $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau ANNEXE 2.

- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum (validant 12 ECTS) dans un laboratoire labellisé évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury d'au moins trois membres dont la composition est arrêtée par les responsables du parcours recherche. Cette soutenance sera effectuée lors de l'une des deux périodes prévues à cet effet soit en avril, soit fin septembre-début octobre de l'année d'inscription pendant laquelle a été effectué le stage.

- la validation du diplôme d'Etat de docteur en maïeutique.

La validation de ce Master 1 sera formalisée par une attestation qui octroiera les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accession à une deuxième année de master à orientation recherche.

c) Validation des stages

Les étudiants disposeront d'un carnet de stage. Les responsables de stage inscriront leur appréciation et leur notation sur ce document. La validation des stages est basée sur l'ensemble des notes obtenues. Chaque stage doit avoir obtenu une moyenne qui doit être supérieure ou égale à 10/20.

Pour accéder en 2^{ème} cycle des études de Maïeutique, l'étudiant devra obligatoirement valider tous les stages (total 840 heures). Toute absence en stage ou tout stage non validé fait l'objet de rattrapages sur l'ensemble des congés annuels.

Toute absence en stage doit être justifiée et récupérée, hormis les absences de longue durée pour maternité ou maladie ou évènement exceptionnel. Dans ce cas, la validation du stage sera possible si au moins les 2/3 du stage sont effectués.

En cas de non validation d'un ou plusieurs stages, les étudiants doivent redoubler leur année pour accomplir à nouveau tous les stages du semestre ou des semestres concernés.

d) Service sanitaire

Décret n° 2018-472 du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire des étudiants en santé.

Arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé.

L'instauration d'un service sanitaire pour tous les étudiants en santé s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de santé dont le premier axe est de mettre en place une politique de prévention et de promotion de la santé. Le service sanitaire permettra de diffuser, partout sur le territoire, des interventions de prévention conduites par des étudiants.

Le service sanitaire tel que défini à l'article D. 4071-2 du Code de la Santé Publique, est d'une durée totale de six semaines à temps plein, sans nécessité de continuité entre celles-ci dont la moitié est consacrée à la réalisation de l'action concrète.

Les crédits d'enseignement acquis lors de la réalisation de chacune des phases du service sanitaire sont inclus dans les unités d'enseignements existantes. La formation théorique des étudiants à la prévention et à la préparation de l'action de prévention sont intégrées notamment aux items des unités d'enseignement « santé publique », « santé-société-humanité », « tissu sanguin, système immunitaire », « Obstétrique, maïeutique », « agent infectieux-hygiène », « gynécologie ».

La validation du service sanitaire :

Les étudiants de DFGSMa3 valident la formation théorique pluridisciplinaire en présentiel d'une durée de deux semaines au 1^{er} semestre et préparent le projet d'action. Les actions concrètes de prévention sont validées en stage et évaluées au cours du second semestre

II - Organisation des épreuves

▪ **Sessions initiales :**

Le contrôle des aptitudes et des connaissances et compétences est organisé à la fin de chaque semestre d'enseignement sous forme d'épreuves terminales écrites, de contrôles continus, d'épreuves orales et d'ECOS individuels in situ ou en simulation (Examen Clinique Objectif et Structuré).

▪ **Seconde session :**

La session de rattrapage pour les 2 semestres sera organisée au moins deux semaines après la publication des résultats du deuxième semestre.

Si la moyenne générale obtenue à la 1^{ère} session est inférieure à 10/20, (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), l'étudiant doit repasser, à la session de rattrapage tous les Eléments Constitutifs (EC) d'une UE non validés et/ou les UE non validées.

La note de deuxième session est celle qui est conservée.

Lorsqu'un étudiant obtient une note supérieure à la moyenne à un écrit ou TP ou TD d'une même UE, il n'est pas dans l'obligation de repasser toutes les épreuves, il peut conserver la note (écrit ou TP, ou TD) pour laquelle il a obtenu la moyenne.

III - Validation de l'année

Les Unités d'Enseignement (UE) et les éléments constitutifs (EC) ne sont pas compensables entre eux à l'intérieur d'un semestre.

Les deux semestres ne sont pas compensables entre eux.

- Concernant les UE d'obstétrique, gynécologie et pédiatrie, les notes de TD, TP, écrit et oral ne sont pas compensables, la moyenne de 10/20 doit être obtenue pour chacun. Les notes inférieures à 10 font l'objet d'une session de rattrapage.
- Une Unité d'Enseignement est définitivement acquise et capitalisée lorsque l'étudiant a obtenu une note au moins égale à 10/20
- Un Elément Constitutif (EC) d'une Unité d'Enseignement dont la note obtenue est au moins égale à 10/20 est acquis définitivement.
- Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une note supérieure ou égale ou supérieure à 10/20 à chacun des éléments constitutifs (ou unités d'enseignement si pas d'EC) composant le semestre.
- L'année est validée à condition d'avoir obtenu les deux semestres.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des ECTS correspondants.

Redoublement

Il faut avoir obtenu les deux semestres et avoir validé les stages cliniques pour poursuivre ses études dans l'année supérieure.

Si l'étudiant redoublant ne doit valider qu'un seul semestre lors de son redoublement ou un nombre limité d'UE par semestre, il lui est proposé (dans la limite des places disponibles) de réaliser un stage de maintien de niveau pendant le semestre où il n'a pas ou peu d'obligations. L'étudiant définit avec l'enseignant responsable de l'année concernée un programme de stage auquel il s'engage à participer. Si l'étudiant a satisfait aux conditions d'assiduité lors de ce stage, le jury lui accorde une mention de validation du stage de maintien de niveau.

Pour obtenir le Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques (DFGSMa), l'étudiant doit remplir les conditions suivantes :

- avoir validé l'enseignement théorique
- avoir validé les Examens Cliniques Objectifs et Structurés
- avoir validé les stages
- avoir évalué les enseignements

Jury

Un jury est nommé pour l'année d'études, et pour chaque semestre la composant, par le Président de l'Université sur proposition de l'Ecole de Sages-femmes.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session pour chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et de la validation de l'année.

Evaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **la participation des étudiants est obligatoire.** Ce suivi s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé.

3^{ème} ANNEE DU 1^{ER} CYCLE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

TABLEAU II SEMESTRE 5

*Les stages font l'objet d'une validation par semestre.

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Nbre	REPARTITION				Validation des enseignements								Coordonnateurs des U.E.		
							Enseignement théorique						Enseignement pratique				
			CM	TD	TP	e-learning	Question réduct.	QROC	QCM	Durée	Coef	Période examen	Epreuve	Coef			
															Écrit		
UE 1 Obstétrique		92	62	18	12												
EC Mécanique obstétricale	5	48	30	12	6			EVT : 80%			1h	3	Janvier			Mme MÉJEAN-LAPAIRE A.	
EC Rythme cardiaque fœtal	2	22	16	6			EVT : 80%			1h							
EC périnée	1	12	6		6			EVC									
EC ECOS Diagnostic	1	10	10											Février	2h/étu		
UE 2 Gynécologie	3	26	20	6				EVT		1 h	3	Janvier				Mme GIOUX D.	
UE 3 Pédiatrie		25	16	5	4						3	Janvier			Mme GIOUX D.		
EC Allaitement	0,5	6	6					EVT		1h							
EC Nouveau-né	0,5	10	10					EVT		1h							
EC ECOS Examen nouveau-né	0,5	5		3	2									1.5h /étu			
EC ECOS Allaitement	0,5	4		2	2							Février	1h/étu				
UE 4 Sciences humaines et sociales	1	16	16					EVT : 80%		1 h	1	Janvier				Mme RAINEAU C.	
UE 5 Démarche recherche		24	18	6							1	Janvier					
EC Epidémiologie	1	14	8	6				EVT		1h						Mme PRANAL M.	
EC Anglais	1	10	10					EVC : épreuve orale				Novembre				Mme RIBAUD LL.	
Service sanitaire	1	20			20			Présentiel				Septembre				Mme GIOUX D.	
Total UE théoriques	18	203	132	35	36					7 h				4,5h/étu			
UE Stages cliniques	6	420						Validation des stages								Mme BELLET M.	
Parcours personnalisé	6																
Total général	30																

3^{ème} ANNEE DU 1^{ER} CYCLE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

TABLEAU II bis Semestre 6

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Nbre	REPARTITION				Validation des enseignements								Coordonneurs des U.E.		
							Enseignement théorique						Enseignement pratique				
			CM	TD	TP	e-learning	Écrit				Epreuve	Coef					
							Question réduct.	QROC	QCM	Durée			Coef	Période examen			
UE1 Obstétrique		44	20	24													
EC Anesthésie-Douleur	1	8	8					EVT	30'	3	Mai			Mme GIOUX D.			
EC Prescription	2	20	12	8			EVT : 80%	30'									
EC Rythme cardiaque foetal	2	16		16			EVC : 20%	1h									
UE2 Gynécologie	4	43	29	10	4			EVT : 80%	1 h	3	Mai			Mm Mme GIOUX D.			
		16	10	6						3	Mai			Mme MÉJEAN-LAIRE A.			
EC Enseignement Pédiatrie	2	12	10	2			EVT	1h+1h									
EC ECOS Diagnostic	0.5	2		2								2 h/étu					
EC ECOS Prévention	0.5	2		2								1.5 h/étu					
UE 4 Démarche recherche		50	16	34						1	Mai						
EC Méthodologie recherche	1	12	10	2			EVT : épreuve orale							Mme MÉJEAN-LAIRE A.			
EC Statistiques	1	16		16			EVC : devoir écrit							M. PEREIRA B.			
EC Epidémiologie	1	12	6	6			EVT	1h						Mme PRANAL M.			
EC Anglais	1	10		10			EVT : épreuve orale						Février		Mme RIBAUD LL.		
Total UE théoriques	16	153	75	74	4				6 h				3,5h/étu				
Service Sanitaire (SESA)	2	20						Mode projet			Avril			Mme GIOUX D.			
UE Stages cliniques	6	420						Validation des stages						Mme BELLET M.			
Parcours personnalisé	6																
Total général	30																

Annexe 1 bis

ENSEIGNEMENT LIBREMENT CHOISI PROPOSE EN 3^{ème} ANNEE DES ETUDES DE MAIEUTIQUE DFGSMa3

<i>Période validation</i>	<i>Intitulés des UE librement choisies</i>	<i>Période d'ex</i>	<i>Nature de l'épreuve</i>	<i>ECTS</i>	<i>Coeff</i>	<i>CM</i>	<i>TP ED</i>	<i>RESPONSABLES</i>
Semestre 5	Education à la parentalité – toucher relationnel	Janvier	Mémoire 5 pages + oral	3	0.5	15 h	15 h	Mme TEJEDOR MP.
Semestre 5	Prévention des populations précaires	Janvier	Mémoire 5 à 10 pages	3	0.5	15 h	15 h	Mme GIOUX D.
Semestre 5	Prévention en santé génésique – 1 ^{ère} partie (18 places)	Janvier	Mémoire 5 à 10 pages	3	0.5	15 h	15 h	Mme GIOUX D.
Semestre 6	Education à la parentalité –portage	Mai	Mémoire 5 pages + oral	3	0.5	10 h	15 h	Mme TEJEDOR MP.
Semestre 6	Lecture critique d'articles (15 places)	Mai	Mémoire 2 à 4 pages	3	0.5	16 h	6 h	Mme PARAYRE I.
Semestre 6	Prévention des populations précaires	Mai	Mémoire 5 à 10 pages	3	0.5	15 h	15 h	Mme GIOUX D.
Semestre 6	Prévention en santé génésique – 2 ^{ème} partie (18 places)	Mai	Animation d'une séance	3	0.5	15 h	15 h	Mme GIOUX D.
Semestre 5 ou 6	UE Master 1 STS	Janvier ou Mai	Selon contrôle de connaissances de la mention de master à laquelle est rattachée l'UE	3/6	0.5			Voir annexe 2.

Annexe 2

UNITES D'ENSEIGNEMENT DU MASTER RECHERCHE

Mention Master	Intitulé de l'UE	Responsable(s)	crédits ECTS	Semestre d'enseignement / vol horaire	Capacité d'accueil maximum (etud science+santé)	Année d'accueil (à partir de...) Modalités inscription	Contact mail responsable UE
BIOLOGIE SANTE (UFR Biologie)	<i>Gene expression regulation</i> ^s	E; Brasset	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	emilie.brasset@uca.fr
	<i>Developmental cell biology</i> ^s	A. KOCER	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	Ayhan.KOCER@uca.fr
	<i>Human Nutrition : Physiology and Metabolism</i> ^s	C. Malpuech-Brugère MC Farges	3	S1, 30h	105 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	corinne.malpuech-brugere@uca.fr
	<i>Cell Signaling</i> ^s	L. Morel	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription + entretien	laurent.morel@uca.fr
	<i>Intestinal microbiota, digestive system and pathologies</i> ^s	V. Livrelli	3	S1, 30h	85 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription + CV + Lettre motivation + entretien	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
	<i>Intestinal Microbiota Nutrition Immunity</i> ^s	V. Livrelli	3	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année !!! Avoir suivi UE Intestinal microbiota, dig syst & patho !!! + Fiche d'inscription	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
	<i>Infectious agents, inflammation & carcinogenesis</i> ^s	J. Delmas G. Dalmasso	3	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation	Julien.DELMAS@uca.fr
	<i>Cell interactions, differentiation & tumorigenesis</i> ^s	J. Drevet	3	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	joel.drevet@uca.fr

	<i>Cell biology & oncogenesis[§]</i>	C. Beaudoin	3	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	Claude.BEAUDOIN@uca.fr
	<i>Epigenetic regulations[§]</i>	C. Tatout	3	S2, 30h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christophe.TATOUT@uca.fr
	<i>Genome stability & instability[§]</i>	C. Tatout	3	S2, 30h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christophe.TATOUT@uca.fr
	<i>Musculoskeletal system: development, physiology, pathologies[§]</i>	C. Guillet C. Soler	3	S2, 30h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christelle.GUILLET@uca.fr
	<i>Integration of nervous & endocrine systems[§]</i>	M. Martinez	3	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	a-marie.lefrancois- martinez@uca.fr
	<i>Neurophysiology[§]</i>	C. Courteix	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation + entretien	Christine.COURTEIX@uca.fr
	<i>Neurodevelopment & Neurodegeneration[§]</i>	M. Begou	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
	<i>Physiopharmacology of pain[§]</i>	L. Monconduit	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Lenaic.MONCONDUIT@uca.fr
	<i>Nutrition, locomotor capacities and chronic diseases[§]</i>	C. Guillet S. Walrand	6	S2, 60h	35 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christelle.GUILLET@uca.fr
	Qualité et sécurité microbiologique des aliments	S. Blanquet M. Rivollier	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.fr
Grandes filières agroalimentaires	S. Blanquet A. Ait-Kaddour	3	S2, 30h	30 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.fr	

	Fonctions Orales et Nutrition	V. Roger-Leroy M.A. Peyron	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	valerie.roger@uca.fr
MICROBIOLOGIE (UFR Biologie)	Génétique et physiopathologie infectieuse	C. Forestier	3	S2, 27h	NON	3ème année Fiche d'inscription + entretien	christiane.forestier@uca.fr
SANTE PUBLIQUE (UFR Médecine)	Outils & méthodes en statistique & épidémiologie	L. Gerbaud	9	S1, 63h	10 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	laurent.gerbaud@uca.fr
	Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	M.P. Sauvant-Rochat G. Boudet	3	S2, 34h	20 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	m-pierre.sauvant-rochat@uca.fr
	Méthodes en évaluation	L. Gerbaud B. Belgacem	6	S2, 85h	10 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	laurent.gerbaud@uca.fr
INGENIERIE DE LA SANTE (UFR Médecine)	Reproduction humaine : de la physiologie à la pathologie.	F. Brugnon H. Pons	3	S2, 30h	50 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + CV + lettre de motivation	Hanae.PONS-REJRAJI@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT (UFR Pharmacie)	Pharmacologie moléculaire	M. Begou	6	S1, 45h	40 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
	Conception de nouveaux principes actifs, Etude de leurs voies métaboliques	V. Weber	6	S1, 45h	170 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription	valerie.weber@uca.fr
	Initiation aux méthodologies de recherche clinique	C. Duale	3	S2, 36h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	Christian.DUALE@uca.fr
	Intéractions médicaments-cibles	P. Coudert	3	S2, 30h	170 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Pascal.COUDERT@uca.fr
	Neuropsychopharmacologie	S. Lolignier	3	S2, 30h	45 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	stephane.lolignier@uca.fr

TRAITEMENT DU SIGNAL ET DES IMAGES (EUPI)	Analyse de données médicales I et Machine Learning	L. Ouchchane	3	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation	Lemlih.OUCHCHANE@uca.fr
UE S1	UE S2	<i>§ UE enseignées en anglais / copie examen à rédiger en français</i>		* Inscription 1ere semaine de Septembre			

* Inscription 1ere semaine de Septembre

§ UE enseignées en anglais / copie examen à rédiger en français

Annexe 3

UNITES D'ENSEIGNEMENT LIBRES AU CHOIX SUR LE CATALOGUE DES UE LIBRES TRANSVERSALES DISPONIBLE SUR L'ENT 2^{ème} et 3^{ème} année des Etudes en Sciences Maïeutiques

Il est accordé la possibilité de valider **une (et une seule) Unité d'Enseignement libre par an.**

Les contenus pédagogiques, les modalités de contrôle des connaissances et compétences, les périodes d'enseignements, pour chaque UE libre proposée, vous sont communiqués sur l'ENT où vous trouverez le catalogue.

Pour s'inscrire à une UE libre :

- L'inscription aux UE libres sera disponible via l'ENT et sera effectuée de manière dématérialisée.
- Aucune inscription à une UE n'est valable en dehors de cette procédure, **le choix est définitif**, vous ne pourrez pas changer d'UE libre.



UNIVERSITÉ
Clermont
Auvergne

INSTITUT SCIENCES DE LA VIE, SANTÉ,
AGRONOMIE, ENVIRONNEMENT
UFR de Médecine
et des Professions Paramédicales

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2024-2025**

**2^{ème} cycle études de maïeutique
4^{ème} et 5^{ème} année**

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : 10/09/2024

La Vice-Présidente
en charge de la Formation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard', is written over a light blue horizontal line.

Françoise PEYRARD

Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques

Arrêté ministériel du 11/03/2013- JO du 28/03/2013

Le deuxième cycle, défini au chapitre II de l'arrêté du 11/03/2013, sanctionne l'acquisition d'une formation approfondie en sciences maïeutiques ; il comprend quatre semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens conférant le grade master (Décret n° 2014-1511 du 15 décembre 2014 relatif aux diplômes de santé conférant le grade master).

La 4^{ème} et la 5^{ème} année en sciences maïeutiques sanctionnent la deuxième partie des études en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat de Sage-Femme, délivré par les Universités habilitées, par arrêté conjoint du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé de la Santé.

Les étudiants prennent une inscription au début de chaque année universitaire.

Peuvent s'inscrire en deuxième cycle des études en sciences maïeutiques les étudiants titulaires du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques.

Les étudiants qui ont commencé les études avant l'année 2010-2011 doivent avoir validé la troisième année d'études de sage-femme pour pouvoir s'inscrire en 2^{ème} cycle des études en sciences maïeutiques. Les étudiants reprenant des études commencées dans le cadre d'une réglementation antérieure sont soumis à ces nouvelles dispositions.

MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF EXPÉRIMENTAL EN 2024-2025 :

CRÉDIT JOURS MALADIE :

Pour l'année universitaire 2024-2025, dans le cadre de la politique responsabilité sociétale et de la politique formation de l'EPE UCA, un dispositif expérimental de « crédit jours maladie » est institué pour prendre en compte la difficulté des étudiants à obtenir un rendez-vous médical dans un délai raisonnable et pour éviter de générer des demandes de rendez-vous au SSE et en médecine de ville dans le cas de maladies ponctuellement invalidantes ne nécessitant pas de soins.

L'étudiant disposera ainsi d'une réserve de **4 jours** d'absence autorisée sur l'année universitaire.

Le décompte s'effectue à la journée. **Les jours peuvent être consécutifs.** L'étudiant active ce dispositif en se signalant au service de scolarité dès le premier jour d'absence. Son absence est alors considérée comme justifiée. Ce dispositif ne concerne pas les stagiaires de formation continue.

CRÉDIT JOURS POUR TROUBLES MENSTRUELS :

Pour l'année universitaire 2024-2025, dans le cadre de la politique responsabilité sociétale et de la politique formation de l'EPE UCA, dans un souci d'instaurer une meilleure qualité de vie pour sa communauté étudiante et lui permettre de suivre ses études en toute sérénité, l'EPE UCA se mobilise en proposant, à titre expérimental, la création d'un crédit jours pour troubles menstruels pour l'année universitaire 2024- 2025.

Ce dispositif s'adresse aux personnes menstruées qui disposeront ainsi d'une réserve de 10 jours d'absence autorisée sur l'année universitaire. Le décompte s'effectue à la journée. Elles activent ce dispositif auprès de leur scolarité et leur absence est alors considérée comme justifiée. Pour bénéficier de ce dispositif, une déclaration sur l'honneur devra être déposée, au plus tard le 31 octobre sur l'outil dédié à cet effet, à compter de la rentrée universitaire 2024. Une fois le dispositif activé, la personne menstruée s'engage à prendre rendez-vous dans les plus brefs délais auprès du Service de Santé des Etudiants (SSE) pour bénéficier d'un accompagnement vers des soins adaptés. L'accès à ce dispositif court pour l'année universitaire 2024-2025 et pourra être reconduit l'année suivante pour la durée de la préparation du diplôme, sous réserve de s'être engagé dans une démarche d'accompagnement médical auprès du SSE (si le dispositif expérimental est reconduit). Ce dispositif ne concerne pas les stagiaires de formation continue.

ORGANISATION DU 2^{ème} CYCLE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

La formation a pour objectifs l'acquisition des connaissances scientifiques indispensables à la maîtrise des savoirs et savoir-faire nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme complétant et approfondissant celles acquises au cours du cycle précédent.

L'enseignement comprend :

- Un tronc commun permettant l'acquisition de compétences et de connaissances.
- Un parcours personnalisé comprenant des unités d'enseignement librement choisies et libres par l'étudiant sur des listes proposées par l'école de Sages-femmes, les autres UFR ou par l'Université.
- L'étudiant pourra choisir d'approfondir ou de compléter ses connaissances dans un domaine de la maïeutique et de la santé périnatale ; d'approfondir ou de compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche, dans le cadre d'un parcours recherche.

Les étudiants suivant un parcours recherche effectuent un stage de quatre semaines minimums dans une structure de recherche ; permettant d'approfondir ou de compléter ses connaissances dans un domaine particulier autre que la maïeutique.

Les enseignements sont organisés par disciplines sous forme d'unités d'enseignement (UE) articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation.

Les modalités de contrôle des connaissances et compétences sont propres à chaque UE.

Crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : Selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance. Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions au cours du deuxième cycle des études en sciences maïeutiques.

Une de ces deux années ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de la structure assurant la formation de sage-femme (article 20 de l'arrêté du 11/03/2013).

Les enseignements du deuxième cycle conduisant au Diplôme d'Etat de Sage-Femme comprennent des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués, pratiques et cliniques ainsi que l'accomplissement de stages. Ces enseignements tiennent compte des priorités de santé publique. Leur organisation est définie par les instances compétentes des structures assurant la formation.

Parmi ces enseignements sont notamment prévus un enseignement de langues vivantes étrangères ; un enseignement conforme au référentiel national du certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur : le C2i niveau 2 « métiers de la santé » ; des enseignements portant sur la formation à la démarche scientifique, les aspects réglementaires et l'organisation de la recherche et la méthodologie de la recherche expérimentale et clinique ; une formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) ; une formation à la gestion des risques comprenant en particulier la prise en charge des événements indésirables associés aux soins, les méthodes d'analyse des causes de ces événements et leur prévention.

Conseil de Perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation, des enseignements et des stages par les étudiants
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances et compétences pour l'année universitaire suivante
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement

4^{ème} année des études en Sciences Maïeutiques

I - Organisation des enseignements

- a- **Les enseignements théoriques du tronc commun** sont organisés conformément aux tableaux suivants :

TABLEAUX I et II (S1 et S2) : Validation des connaissances et compétences de la 4^{ème} année des études de maïeutique.

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques (ED, TP, évaluations) organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Pour toute absence à un examen noté en ED, TP ou évaluation clinique, l'étudiant devra se présenter en deuxième session.

Les modalités d'évaluation et le nombre de TP, ED, enseignements cliniques sont présentés par l'enseignant responsable pédagogique de l'année d'études.

Des modalités pédagogiques spéciales pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants engagés dans la vie étudiante, des étudiants chargés de famille, des étudiants sportifs de haut niveau (aménagement des emplois du temps et pour les stages dans la mesure du possible).

L'étudiant valide en parallèle le C2i, niveau 2, métiers de la santé et l'AFGSU (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence) de niveau 2.

- b- **Parcours personnalisé** (Unités d'Enseignement librement choisies ou libres)

Un parcours personnalisé est proposé aux étudiants sous forme d'UE librement choisies (listées en **annexe 1**) ou libres **Annexe 3** (cf catalogue de l'UCA sur l'ENT).

Chaque étudiant devra valider obligatoirement au moins **6 ECTS** d'enseignement du parcours personnalisé, au premier semestre (S1) et au second semestre (S2).

Parmi le choix de ces enseignements figure une liste d'Unités d'Enseignement de Master correspondant à une initiation à la recherche. La liste des UE appartenant à des mentions de Master Sciences, Technologies, Santé est jointe en **annexe 2**.

- c - **Parcours recherche délivrant un Master 1** (*délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018*)

La validation d'un Master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche en suivant un Parcours recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le parcours recherche doit être constitué de :

- la validation de 9 crédits ECTS de Master 1 (note obtenue à chaque UE $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau ANNEXE 2.
- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum (validant 12 ECTS) dans un laboratoire labellisé évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury d'au moins trois membres dont la composition est arrêtée par les responsables du parcours recherche. Cette soutenance sera effectuée lors de l'une des deux périodes prévues à cet effet soit en avril, soit fin septembre-début octobre de l'année d'inscription pendant laquelle a été effectué le stage.
- la validation du Diplôme d'Etat de Sage-Femme.

La validation de ce Master 1 sera formalisée par une attestation qui octroiera les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accession à une deuxième année de master à orientation recherche.

II - Organisation des stages et de l'enseignement clinique

a- Préambule

La formation clinique a pour finalité :

- Le développement des compétences fondamentales nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme ;
- L'acquisition des compétences spécifiques et transversales décrites dans le référentiel métier et compétences de sage-femme ;
- La maîtrise du raisonnement clinique ;
- La mise en relation et la cohérence entre les enseignements dispensés et les stages ;
- L'ouverture vers les différents modes d'exercice de la sage-femme ;
- La réalisation du projet professionnel de chaque étudiant.

Les objectifs personnels de l'étudiant sont liés à son apprentissage et à son projet professionnel. Ils font l'objet d'une concertation avec l'équipe enseignante et doivent être connus par le référent, maître et/ou tuteur de stage afin de faciliter leur réalisation.

Le référentiel métier et compétences de sage-femme intègre les compétences requises à l'issue de la formation initiale.

b- Modalités des évaluations cliniques

Le contrôle continu de l'unité d'enseignement clinique est constitué d'épreuves réalisées dans des services de gynécologie obstétrique. Des groupes de consultation, d'analyse, de synthèse de dossiers, d'argumentation de cas clinique et de raisonnement clinique sont établis afin de s'entraîner à l'épreuve clinique tout au long de l'année.

Les évaluations se déroulent en secteur d'hospitalisation, en salles de naissance ou en consultations. Elles ont lieu au cours du 1^{er} semestre et du 2^{ème} semestre de l'année.

L'organisation des évaluations est précisée en début d'année universitaire. Un calendrier précisant les dates et heures est affiché en cours d'année.

c- Modalités des stages

Les compétences spécifiques et transversales s'acquièrent au travers de stages cliniques réalisés en établissement de santé et en milieu extrahospitalier : exercice libéral, centre de protection maternelle et infantile (PMI), ...

Les stages concernent les périodes pré, per natales d'une part, et d'autre part, les périodes postnatales, le suivi gynécologique et la planification familiale.

La répartition peut s'établir selon le tableau ci-dessous : 1 ECTS de stage équivaut à 30 heures.

Liste des terrains de stage du 2^{ème} cycle

	ECTS	Contenu de stage	Terrain de stage
Suivi prénatal	12 à 16	Consultations prénatales ; Surveillance de grossesses à haut risque ; Préparation à la naissance et à la parentalité	Stages hospitaliers et extrahospitaliers : en établissement de santé public ou privé (structures de consultations prénatales (CNP), services de grossesse à haut risque (GHR), centre d'assistance médicale à la procréation, centre pluridisciplinaire de diagnostic prénatal (CPDN)...) Cabinets libéraux, maisons de santé, hospitalisation à domicile (HAD), espaces territoriaux.
Suivi périnatal	20 à 24	Pratique d'un accouchement eutocique ; Accueil d'un nouveau-né eutrophique à terme ; Suivi d'un accouchement à risque ou pathologique et ses suites immédiates ; Accueil d'un nouveau-né malade.	Stages hospitaliers : établissements publics et privés de santé (Salles de naissances, bloc opératoire, salle de soins post-interventionnelle, urgences obstétricales, réanimation, service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR)...) .
Suivi postnatal	8 à 14	Suites de couches physiologiques ; Nouveau-nés ; Nourrissons ; Suites de couches pathologiques ; Nouveau-né malade	Stages hospitaliers : établissements publics et privés de santé (suites de couches mère et enfant, unité mère-enfant, néonatalogie, unité psychiatrique, consultation postnatale et néonatale ...) Cabinet libéral, maison de santé, HAD, espaces territoriaux
Planification, surveillance gynécologique	8 à 14	Consultation de contraception ; Prévention des IST ; IVG ; Suivi gynécologique de prévention.	Centre de planification conjugale et familiale ; Centre d'orthogénie ; Cabinet libéral ; Etablissement public ou privé de santé : consultation, espace territorial.

La part des stages hors établissements de santé doit être conséquente afin de faciliter l'approche centrée sur le parcours de soin des femmes et des couples mères-enfants.

Des stages en espace territorial et en ambulatoire sont obligatoires. Ils préparent les étudiants à un exercice libéral ou en PMI et à la surveillance nécessaire dans le cadre extrahospitalier.

Un stage de longue durée à temps plein (intégré ou pré professionnel) représentant 24 ECTS est organisé au dernier semestre de la 2^{ème} année du 2^{ème} cycle. Le choix du terrain de stage est lié au projet professionnel et au nombre d'actes réalisés par l'étudiant à la fin de la 1^{ère} année du deuxième cycle des études en sciences maïeutiques.

d- Validation des stages

La formation clinique est fondamentale dans le développement des compétences des sages-femmes. Les compétences cliniques sont évaluées par l'équipe pédagogique et/ou les professionnels de terrain. Le raisonnement et la démarche clinique réflexive, les connaissances scientifiques, la prévention et l'éducation pour la santé, la posture éthique sont évaluées dans chaque situation rencontrée par l'étudiant.

La validation des stages tient compte de l'assiduité de l'étudiant et de l'acquisition des compétences spécifiques et transversales du référentiel métier et compétences des sages-femmes.

Un entretien de mi-stage est recommandé pour s'assurer que les objectifs de stage pourront être atteints et éventuellement proposer des réajustements.

Le carnet de stage permet à l'étudiant d'autoréguler son apprentissage.

L'analyse réflexive mise en œuvre par l'étudiant seul ou accompagné, contribue à l'évaluation de ses acquisitions.

Les étudiants disposent d'un carnet de stage. Les responsables de stage inscrivent leur appréciation et leur notation sur ce document. La validation des stages est basée sur l'ensemble des notes obtenues. Chaque stage doit avoir obtenu une moyenne qui doit être supérieure ou égale à 10/20.

Pour accéder en 5^{ème} année, l'étudiant devra **obligatoirement valider tous les stages (total 840 heures)**. En cas de non validation des stages, les étudiants doivent redoubler leur année en accomplissant à nouveau tous les stages du ou des semestres concernés.

Toute absence en stage doit être récupérée, hormis les absences de longue durée pour maternité ou maladie ou évènement exceptionnel. Dans ce cas, la validation du stage sera possible si au moins les 2/3 du stage sont effectués.

COORDINATION ENTRE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE ET LES ENCADRANTS SUR LES LIEUX DE STAGES

Le temps de formation clinique doit être utilisé de façon efficiente, impliquant une vigilance particulière à l'égard de la qualité du terrain de stage, de l'accueil et de l'encadrement des stagiaires. L'équipe pédagogique s'assure de la concordance entre le terrain de stage et les objectifs pédagogiques et personnels de chaque étudiant.

L'équipe pédagogique entretient le lien avec les équipes d'encadrement sur le lieu de stage.

Elle favorise la formation des professionnels référents de stage. Elle met en place l'évaluation des lieux de stage par les étudiants.

MOBILITE ET ECHANGES INTERNATIONAUX

Une période d'études d'un semestre comprenant un ou plusieurs stages peut être réalisée au sein de l'Union Européenne ou dans un autre Etat dans le cadre d'un programme d'échange européen ou international. La validation du stage est réservée à l'établissement d'accueil.

III - Organisation des épreuves

Deux sessions d'examen sont organisées pour les épreuves écrites. A l'issue du 1^{er} semestre, l'étudiant a communication des notes obtenues.

- **1^{ères} sessions :**

Le contrôle des connaissances et compétences est organisé à la fin de chaque semestre d'enseignement sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, de contrôles continus* d'épreuves orales et d'ECOS individuels in situ ou en simulation (Examen Clinique Objectif et Structuré).

** est considéré comme un contrôle continu, une évaluation composée **d'au moins deux notes**.*

L'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session tous les éléments constitutifs (EC) ou UE non validés.

- **2^{èmes} session** (session de rattrapage) :

La 2^{ème} session de rattrapage pour les 2 semestres est organisée au moins deux semaines après la publication des résultats du 2^{ème} semestre.

L'étudiant passe en deuxième session pour toute note inférieure à la moyenne. La note de deuxième session est celle qui est conservée.

Lorsqu'un étudiant obtient une note supérieure à la moyenne à un écrit ou TP ou TD d'une même UE, il n'est pas dans l'obligation de repasser toutes les épreuves, il peut conserver la note (écrit ou TP, ou TD) pour laquelle il a obtenu la moyenne.

IV - Validation de l'année

Les Unités d'Enseignements (UE) et Eléments Constitutifs (EC) ne sont pas compensables entre eux à l'intérieur d'un semestre.

Hormis les notes des UE du parcours personnalisé, toute note inférieure à 10 /20 à une UE est éliminatoire.

Les deux semestres ne sont pas compensables entre eux.

- Concernant les UE d'obstétrique, gynécologie et pédiatrie, les notes de TD, TP, écrit et oral ne sont pas compensables, la moyenne de 10/20 doit être obtenue pour chacun. Les notes inférieures à 10 font l'objet d'une session de rattrapage.
- Une Unité d'Enseignement est définitivement acquise et capitalisée lorsque l'étudiant a obtenu une note au moins égale à 10/20
- Un Élément Constitutif (EC) d'une Unité d'Enseignement dont la note obtenue est au moins égale à 10/20 est acquis définitivement.
- Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une moyenne générale égale à 10/20 à chacune des Unités d'Enseignement composant le semestre (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients).
- L'année est validée à condition d'avoir obtenu une moyenne générale au moins égale à 10/20 à chacun des deux semestres.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des ECTS correspondants.

Redoublement

Il faut avoir obtenu la totalité des enseignements, pour poursuivre ses études dans l'année supérieure. En cas de non validation d'un ou plusieurs stages, les étudiants doivent redoubler leur année pour accomplir et valider les stages du ou des semestres concernés.

Lorsque toutes les UE théoriques sont validées, l'étudiant peut éventuellement suivre les enseignements théoriques de l'année supérieure et valider des UE par anticipation (hormis les UE mémoire, obstétrique, gynécologie, pédiatrie).

La validation du mémoire et du CSCT ne peuvent être effectifs que lors de l'inscription universitaire en 5^{ème} année. Le choix des UE validées par anticipation est déterminé à l'issue d'un entretien pédagogique et ne pourra être modifié en cours d'année.

Jury

Un jury est nommé pour l'année d'études, et pour chaque semestre le composant, par le Président de l'Université sur proposition de l'école de sages-femmes.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session pour chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et de la validation de l'année, en appliquant les règles de compensation définies.

Evaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **la participation des étudiants est obligatoire et anonyme**. Ce suivi s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé.

TABEAU I

4^{ème} ANNEE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

SEMESTRE 1

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Nbre	REPARTITION				Validation des enseignements								Coordonnateurs des U.E.
							Enseignement théorique					Enseignement pratique			
			CM	TD	TP	e-learning	Question réduct.	QROC	QCM	Durée	Coef	Période examen	Epreuve	Coef	
															Écrit
UE 1 Obstétrique										3					
	5	68	34	30	4			EVT 80%	2h		février			Mme TAITHE S.	
								EVC TD 20%							
UE 2 Pédiatrie	2,5	19	15	2	2			EVT	1h	3	février			Mme COSTE K.	
UE 3 SHS										1					
EC Psychologie	2	31	29	2				EVT	1h		février			Mme HONCIUC	
EC Droit	0.5	4	4					EVT	30'		février			Mme BELLET M.	
UE 4 Recherche										1					
EC Méthodologie recherche	1	10	7	3				EVT	1h		février			Mme PRANAL M.	
EC Anglais	1	20	20					1 oral						Mme RIBAUD L.L	
UE 5 Mémoire										1					
	3	25	10	15H				EVC - devoir						Mme TAITHE S.	
TOTAL UE théoriques	15	177	119	52	6				5h30						
UE Stages cliniques															
EC Stages *	6	420						Validation des stages						Mme BELLET	
EC Enseignement clinique in situ	3										3h/étu			Mme TAITHE S.	
Parcours personnalisé	6														
TOTAL UE	30														

*Les stages font l'objet d'une validation par semestre. Les enseignements cliniques font l'objet de notation

TABLEAU II

4^{ème} ANNEE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

SEMESTRE 2

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Nbre	REPARTITION				Validation des enseignements								Coordonnateurs des U.E.
							Enseignement théorique						Enseignement pratique		
			CM	TD	TP	e-learning	Écrit				Epreuve	Coef			
							Question réduct.	QROC	QCM	Durée			Coef	Période examen	
UE 1 Obstétrique															
EC Enseignement obstétrique	5	50	29	17	4			EVT 80%	2h		mai				Mme TAITHE S.
								EVC TD 20%							
EC ECOS Simulation	1											3h30 /étu			
UE2 Pédiatrie	2.5	24	22		2			EVT	1h	3	mai				M KAMDEM S.
UE3 Gynécologie										3					
EC Enseignement Gynécologie	2,5	45	34	4	7			EVT 80%	1h		mai				Mme PRANAL
								EVC TD 20%							
EC ECOS Simulation	1,5											1h/étu			
UE 4 Pharmacologie	1	15	15					EVT	1h	1	mai				M LAUDET
UE 5 Santé publique	2	9	7	2				EVT	1H	1	mai				Mme PRANAL M.
UE 6 SHS										1					
EC Economie	0.5	5	5					EVT	30'		mai				Mme PRANAL M.
EC psycho pédagogie	0.5	3	3					EVC - devoir							Mme TAITHE S.
UE 7 Recherche Bio statistiques	0.5	6		6				EVC - devoir		1					M. CAMBIER S.
UE 8 Mémoire	1	5	3h	2H				Mémoire		1					Mme TAITHE S.
Total UE théoriques	18	162	120h	29	13				6h30						
AFGSU niveau 2		21		21											M. LAUTRETTE A.
C2i niveau 2		20	20												Mme BALSAN M.
UE Stages cliniques															
EC : stages	6	434						Validation des stages							Mme BELLET M.
Parcours personnalisé	6														
TOTAL UE	30														

*Les stages font l'objet d'une validation par semestre. Les enseignements cliniques font l'objet de notation

Annexe 1

PARCOURS PERSONNALISE PROPOSE EN 4^{EME} ANNEE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

<i>Période validation</i>	<i>Intitulés des UE librement choisies</i>	<i>ECTS</i>	<i>Validation</i>	<i>Période d'ex</i>	<i>Coef</i>	<i>RESPONSABLES</i>
Semestre 1	Sophrologie périnatale (12 places)	3	Mémoire 5 pages Oral	Janvier	0.5	Mme TEJEDOR M.P.
Semestre 1	Prévention en santé génésique - 1 ^{ère} partie : contraception (12 places)	3	Support d'information écrit	Janvier	0.5	Mme GIOUX D. Mme TEJEDOR M.P.
Semestre 1	Lecture critique d'articles en anglais : recherche qualitative	3	Mémoire 3 pages	Janvier	0.5	Mme TAITHE S.
Semestre 1	Tutorat étudiant SESA	3	Mémoire 5 à 10 pages	Janvier	0.5	Mme GIOUX D.
Semestre 2	Tutorat étudiant TP Maïeutique	3	Mémoire 5 pages + Oral	Mai	0.5	Mme PRANAL M.
Semestre 2	Yoga périnatal (12 places) – 3 groupes	3	Mémoire 5 pages	Mai	0.5	Mme TAITHE S.
Semestre 2	Santé maternelle et infantile dans les pays en voie de développement (10 places)	3	Mémoire 5 à 10 pages	Mai	0.5	Mme PARAYRE I.
Semestre 2	Nutrition humaine et allaitement maternel (10 places)	3	Mémoire 5 à 10 pages	Mai	0.5	Mme GIOUX D. Mme TEJEDOR M.P.
Semestre 2	Prévention en santé génésique – 2 ^{ème} partie : contraception (12 places)	3	Oral	Mai	0.5	Mme GIOUX D. Mme TEJEDOR M.P.
Semestre 1 et/ ou 2	UE Master 1 STS	3/6	Cf. MCC du master concerné	Janvier ou mai	1	

V - Le mémoire

Le mémoire est débuté en 4^{ème} année, présenté et soutenu en 5^{ème} année, il requiert une prise de distance critique de la part de l'étudiant et répond à une démarche de recherche problématisée et à des exigences d'objectivation et de conceptualisation.

Le thème est en lien avec la maïeutique, dans le domaine de la périnatalité, de la santé gésésique des femmes, pouvant aborder notamment les aspects médicaux, sociaux, psychologiques, juridiques, déontologiques, éthiques, anthropologiques ou historiques. Il s'appuie sur les méthodes et les outils de recherche enseignés.

Objectifs généraux :

Former de futurs professionnels capables :

- d'adopter une attitude réflexive par rapport à leur pratique et leur développement professionnel afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins ainsi qu'à l'évolution de la profession ;
- de mettre en place une démarche d'évaluation des pratiques professionnelles ;
- de fonder leur pratique sur des données probantes.

Objectifs spécifiques du mémoire :

L'élaboration du mémoire vise à développer plusieurs capacités :

- identifier une question pertinente à l'exercice professionnel ;
- situer cette question dans son contexte ;
- conduire une démarche méthodique d'investigation, à l'aide d'outils d'étude et de recherche ;
- analyser les informations recueillies ;
- élaborer des solutions ou des préconisations ;
- formaliser une production écrite et la soutenir oralement.

Un mémoire bibliographique fondé sur une analyse critique de la littérature, présentant, par exemple, une recherche fondamentale ou un ou plusieurs cas cliniques ;

- Un mémoire historique consacré, par exemple, à l'histoire d'une pratique professionnelle, de l'évolution d'un courant d'idées, d'une technique diagnostique ou thérapeutique ;
- Un mémoire d'introspection : réflexion sur un vécu s'appuyant sur une recherche bibliographique pour effectuer une auto-analyse ;
- Une analyse de pratiques professionnelles ;
- Un mémoire d'apprentissage à la recherche biomédicale ou en santé publique au sens large (éthique, sociologie, psychologie, ...) comprenant la rédaction d'un protocole de recherche clinique ou d'une action de santé publique. Il entre alors dans le cadre du parcours recherche.

Le dispositif pédagogique concourant à la réalisation du mémoire comprend :

- La mise en place de groupes d'émergence de thème ;
- La validation du thème et de la méthodologie de l'étude par l'équipe pédagogique ;
- La mise à disposition d'un guide de rédaction précisant notamment le format de présentation et le contenu scientifique ;
- Un soutien méthodologique pour la mise en place du projet du mémoire ;
- Un soutien méthodologique pour la rédaction du mémoire.

Pour chaque mémoire est constitué un comité scientifique qui comprend au minimum :

- Le responsable de la structure ou son représentant ;
- Deux sages-femmes de l'équipe pédagogique ;
- Un expert sur la méthodologie envisagée.

Le comité scientifique propose le sujet du mémoire (problématique, méthodologie employée, faisabilité du sujet, calendrier de travail...) qui est approuvé par le responsable de la structure.

La soutenance comprend un temps de présentation de son travail par l'étudiant et un temps de réponses aux questions et d'échanges avec le jury.

L'évaluation porte à la fois sur le contenu écrit et la soutenance.

5^{ème} année des études en Sciences Maïeutique

I - Organisation des Enseignements :

a- Les enseignements théoriques sont organisés conformément au **tableau II (S3 et S4)**.

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques (ED, TP, évaluations) organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Pour toute absence à un examen noté en ED, TP ou évaluation clinique, l'étudiant devra se présenter en deuxième session.

Les modalités d'évaluation et le nombre de TP, ED, enseignements cliniques sont présentés par l'enseignante responsable pédagogique de la promotion.

b- Parcours personnalisé (UE librement choisies et UE libres)

Un enseignement librement choisi est proposé aux étudiants sous forme d'UE librement choisies (listées **annexe 1bis**) ou d'UE libres **Annexe 3** (catalogue UCA sur l'ENT).

Chaque étudiant devra valider obligatoirement **6 ECTS** d'enseignement librement choisi, au 1^{er} semestre (S3).

Parmi le choix de ces enseignements figure une liste d'Unités d'Enseignement de Master correspondant à une initiation à la recherche. La liste des UE appartenant à des mentions de Master Sciences, Technologies, Santé est jointe en **Annexe 2**.

c- Parcours recherche délivrant un Master 1 (*délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018*)

La validation d'un Master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche en suivant un Parcours recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le parcours recherche doit être constitué de :

- la validation de 9 crédits ECTS de Master 1 (note obtenue à chaque UE $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau ANNEXE 2.
- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum (validant 12 ECTS) dans un laboratoire labellisé évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury d'au moins trois membres dont la composition est arrêtée par les responsables du parcours recherche. Cette soutenance sera effectuée lors de l'une des deux périodes prévues à cet effet soit en avril, soit fin septembre-début octobre de l'année d'inscription pendant laquelle a été effectué le stage.
- la validation du Diplôme d'Etat de Sage-Femme.

La validation de ce Master 1 sera formalisée par une attestation qui octroiera les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accession à une deuxième année de master à orientation recherche.

d- Validation des stages

Les étudiants disposent d'un carnet de stage. Les responsables de stage inscrivent leur appréciation et leur notation sur ce document. La validation des stages est basée sur l'ensemble des notes obtenues. Chaque stage doit avoir obtenu une moyenne qui doit être supérieure ou égale à 10/20.

Pour l'obtention du Diplôme d'Etat de Sage-Femme, l'étudiant devra **obligatoirement valider tous les stages (total 980 heures)**.

En cas de non validation des stages, les étudiants doivent redoubler leur année en accomplissant à nouveau tous les stages du ou des semestres concernés.

Toute absence en stage doit être récupérée, hormis les absences de longue durée pour maternité ou maladie ou évènement exceptionnel. Dans ce cas, la validation du stage sera possible si au moins les 2/3 du stage sont effectués.

e- Validation du certificat de synthèse clinique et thérapeutique

Ce certificat est destiné à vérifier les compétences acquises, la capacité à synthétiser des connaissances et la maîtrise de la démarche clinique, de l'urgence, de la prévention et de l'éducation en obstétrique, néonatalogie et gynécologie.

Ce certificat peut se présenter sous différentes formes :

- une épreuve clinique auprès d'une femme enceinte, d'une parturiente, d'une et/ou d'un nouveau-né ;
- une épreuve clinique auprès d'une femme lors d'un suivi gynécologique ;
- une épreuve orale associée ou non à l'épreuve clinique ;
- une épreuve écrite associée ou non à l'épreuve clinique ;

La ou les épreuves sont évaluées par deux professionnels dont une sage-femme de l'équipe pédagogique de la structure de formation et si possible une sage-femme enseignante d'une autre structure de formation.

L'évaluation porte sur les compétences et les connaissances précisées à l'article 5 du présent arrêté.

La validation du certificat est obligatoire pour l'obtention du Diplôme d'Etat de Sage-Femme.

La forme du CSCT est ainsi définie :

- Epreuve écrite :
 - Obstétrique 2h
 - Gynécologie : 1h30
 - Pédiatrie : 1h
- Epreuve clinique associée à une épreuve orale d'une durée de 4 heures auprès d'une femme enceinte en consultation ou en hospitalisation, d'une parturiente, d'un nouveau-né ou d'une femme lors du suivi gynécologique de prévention.

Seule la (ou les) épreuves non validées font l'objet d'une session de rattrapage.

f- Validation du mémoire

Le mémoire donne lieu à une soutenance publique devant un jury.

Les membres du jury sont désignés par le Président de l'Université sur proposition du responsable de la structure assurant la formation de sage-femme et après avis de l'équipe pédagogique.

II - Organisation des épreuves

▪ **1^{ères} sessions :**

Le contrôle des connaissances et compétences est organisé à la fin de chaque semestre d'enseignement sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, de contrôles continus d'épreuves orales et d'ECOS individuels in situ ou en simulation (Examen Clinique Objectif et Structuré).

L'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session tous les éléments constitutifs (EC) ou UE non validés.

▪ **2^{ème} session (session de rattrapage) :**

La 2^{ème} session de rattrapage pour les 2 semestres est organisée au moins deux semaines après la publication des résultats du 2^{ème} semestre.

L'étudiant passe en deuxième session toute note inférieure à la moyenne.

La note de deuxième session est celle qui est conservée.

Lorsqu'un étudiant obtient une note supérieure à la moyenne à un écrit ou TP ou TD d'une même UE, il n'est pas dans l'obligation de repasser toutes les épreuves, il peut conserver la note (écrit ou TP, ou TD) pour laquelle il a obtenu la moyenne.

III - Validation de l'année

Les Unités d'Enseignements (UE) et les EC constitutifs (EC) ne sont pas compensables entre eux à l'intérieur d'un semestre.

L'obtention du diplôme d'Etat est conditionnée à la validation de l'ensemble des stages.

Hormis les notes des UE du parcours personnalisé, toute note inférieure à 10 /20 à une UE est éliminatoire.

Concernant les UE d'obstétrique, gynécologie et pédiatrie, les notes de TD, TP, écrit et oral ne sont pas compensables, la moyenne de 10/20 doit être obtenue pour chacun. Les notes inférieures à 10 font l'objet d'une session de rattrapage.

- Une UE est définitivement acquise et capitalisée lorsque l'étudiant a obtenu une note égale à 10/20
- Un élément constitutif d'une UE dont la note obtenue est égale à 10/20 est acquis définitivement.
- Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une moyenne générale égale à 10/20 à chacun des UE et EC composant le semestre (moyenne des différentes UE et EC affectés de leurs coefficients).
- L'année est validée à condition d'avoir obtenu les deux semestres et d'avoir validé tous les stages. La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des ECTS correspondants.

Redoublement

La non validation du mémoire n'entraîne pas le redoublement. L'étudiant qui n'a pas validé le mémoire peut être autorisé à exercer (pour une durée de trois mois renouvelables durant deux années) par le Conseil Départemental de l'Ordre des Sages-Femmes si la totalité des enseignements théoriques et cliniques sont validés ainsi que le CSCT - certificat de synthèse clinique et thérapeutique.

Pour valider la 5^{ème} année des études en Sciences Maïeutiques, l'étudiant doit remplir les conditions suivantes :

- Avoir validé l'enseignement théorique et soutenu son travail de recherche (mémoire validé)
- Avoir validé les épreuves cliniques
- Avoir validé les stages
- Avoir évalué les enseignements
- Avoir validé le CSCT, le certificat de synthèse clinique et thérapeutique qui ne fait pas l'objet d'attribution d'ECTS (conformément à l'annexe de l'arrêté du 11 mars 2013).
- Avoir validé en parallèle le C2i niveau 2 « métiers de la santé », un niveau d'anglais par l'Oxford placement test et obtenu l'AFGSU niveau 2.

Jury

Un jury d'examen est nommé pour l'année d'études, et pour chaque semestre la composant, par le Président de l'Université sur proposition de l'école de sages-femmes.

Le jury d'examen délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session pour chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et de la validation de l'année. Les jurys de mémoire sont désignés par le président d'Université, ces jurys délibèrent et se prononcent sur la validation des mémoires.

Evaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **la participation des étudiants est obligatoire et anonyme**. Ce suivi s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé.

TABLEAU II
Semestre 3

5^{ème} ANNEE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Nbre	REPARTITION				Validation des enseignements								Coordonnateurs des U.E.
							Enseignement théorique						Enseignement pratique		
			CM	TD	TP	e- learning	Écrit				Epreuve	Coef			
							Question réduct.	QROC	QCM	Durée			Coef	Période examen	
UE 1 Obstétrique	5	90	54	24	12		EVT 80% EVC TD 20%			2h	3	Janvier		Mme PARAYRE I.	
UE 2 Pédiatrie	2.5	30	14	10	6		EVT 80% EVC TD 20%			1h30	3	Janvier		Mme BELLET M.	
UE 3 Gynécologie	2	24	15	7	2		EVT 80% EVC TD 20%			1h	3	Janvier		Mme PRANAL M.	
UE 4 Pharmacologie	1	12	12				EVT			1h	1	Janvier		Mme Sautou V.	
UE 5 Santé publique	2	24	10	14			EVC TD				1			Mme PARAYRE I.	
UE 6 SHS											1				
EC Droit	1.5	66	36				EVT			1h30		Janvier		Mme LEYMARIE MC.	
EC Management	0.5		6	2			EVC TD							Mme PARAYRE I.	
EC Anglais	1		22				1 oral							Mme RIBAUD LL	
UE 7 Recherche Biostatistiques	0.5	10		10			EVC TD				1			M. PEREIRA B.	
UE 8 Mémoire	1	18	10	8			EVC TD				1			Mme PRANAL M.	
Total UE théoriques	17	274	179	75	20				7h						
UE Stages cliniques															
EC : stages	5	280					Validation des stages							Mme BELLET M.	
EC : Enseignement clinique ECOS simulation	2											1h/étu		Mme PARAYRE I.	
UE librement choisi	6														
Total général	30														

TABLEAU II bis
Semestre 4

5^{ème} ANNEE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Nbre	REPARTITION				Validation des enseignements								Coordonnateurs des U.E.
							Enseignement théorique						Enseignement pratique		
			Écrit						Epreuve	Coef					
			CM	TD	TP	e- learning	Question réduct.	QROC			QCM	Durée	Coef	Période examen	
CSCT **														Mme PARAYRE I. Mme PRANAL M. Mme BELLET M	
Obstétrique		6	2	8	EVT Validation de l'écrit et de l'oral			2h		mai -juin					
Gynécologie		2													
Pédiatrie		2													
Epreuve clinique -ECOS															
UE Stages cliniques														Mme PARAYRE I. Mme BELLET M	
EC : stages *	24	700													
EC : Enseignement clinique - ECOS in situ	6												4h/étu		
Total général	30		2h	8 h											

*Les stages font l'objet d'une validation par semestre. Les enseignements cliniques font l'objet de notation.

* *Le CSCT fait l'objet d'une validation pour l'ensemble des épreuves sans attribution de crédits (conformément à l'annexe de l'arrêté).

Annexe 1 bis

PARCOURS PERSONNALISE PROPOSE EN 5^{EME} ANNEE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUE

<i>Période validation</i>	<i>Intitulés des UE librement choisies</i>	<i>Période d'ex</i>	<i>Durée de l'épreuve</i>	<i>ECTS</i>	<i>coef</i>	<i>RESPONSABLES</i>
Semestre 3	Tutorat étudiant SESA (10 à 12 places)	Février	Mémoire 3 pages	3	0.5	Mme GIOUX D.
Semestre 3	Hypnose et communication thérapeutique (3 groupes de 10 à 12 places)	Janvier	Mémoire 3 pages	3	0.5	Mme PARAYRE I
Semestre 3	Projet professionnel en maïeutique (3 groupes de 10 à 12 places)	Janvier	Mémoire 3 pages	3	0.5	Mme PARAYRE I.
Semestre 3	UE Master 1 STS	Janvier	Cf. MCC du Master concerné	3/6	1	

Annexe 2

UNITES D'ENSEIGNEMENT DU MASTER RECHERCHE

Mention Master	Intitulé de l'UE	Responsable(s)	crédits ECTS	Semestre d'enseignement / vol horaire	Capacité d'accueil maximum (etud science+santé)	Année d'accueil (à partir de...) Modalités inscription	Contact mail responsable UE
BIOLOGIE SANTÉ (UFR Biologie)	<i>Gene expression regulation^s</i>	E; Brassset	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	emilie.brasset@uca.fr
	<i>Developmental cell biology^s</i>	A. KOCER	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	Ayhan.KOCER@uca.fr
	<i>Human Nutrition : Physiology and Metabolism^s</i>	C. Malpuech-Brugère MC Farges	3	S1, 30h	105 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	corinne.malpuech-brugere@uca.fr
	<i>Cell Signaling^s</i>	L. Morel	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription + entretien	laurent.morel@uca.fr
	<i>Intestinal microbiota, digestive system and pathologies^s</i>	V. Livrelli	3	S1, 30h	85 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription + CV + Lettre motivation + entretien	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
	<i>Intestinal Microbiota Nutrition Immunity^s</i>	V. Livrelli	3	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année !!! Avoir suivi UE Intestinal microbiota, dig syst & patho !!! + Fiche d'inscription	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
	<i>Infectious agents, inflammation & carcinogenesis^s</i>	J. Delmas G. Dalmasso	3	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation	Julien.DELMAS@uca.fr
	<i>Cell interactions, differentiation & tumorigenesis^s</i>	J. Drevet	3	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	joel.drevet@uca.fr

<i>Cell biology & oncogenesis^S</i>	C. Beaudoin	3	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	Claude.BEAUDOIN@uca.fr
<i>Epigenetic regulations^S</i>	C. Tatout	3	S2, 30h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christophe.TATOOUT@uca.fr
<i>Genome stability & instability^S</i>	C. Tatout	3	S2, 30h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christophe.TATOOUT@uca.fr
<i>Musculoskeletal system: development, physiology, pathologies^S</i>	C. Guillet C. Soler	3	S2, 30h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christelle.GUILLET@uca.fr
<i>Integration of nervous & endocrine systems^S</i>	M. Martinez	3	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	a-marie.lefrancois-martinez@uca.fr
<i>Neurophysiology^S</i>	C. Courteix	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation + entretien	Christine.COURTEIX@uca.fr
<i>Neurodevelopment & Neurodegeneration^S</i>	M. Begou	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
<i>Physiopharmacology of pain^S</i>	L. Monconduit	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Lenaic.MONCONDUIT@uca.fr
<i>Nutrition, locomotor capacities and chronic diseases^S</i>	C. Guillet S. Walrand	6	S2, 60h	35 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christelle.GUILLET@uca.fr
Qualité et sécurité microbiologique des aliments	S. Blanquet M. Rivollier	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.fr
Grandes filières agroalimentaires	S. Blanquet A. Ait-Kaddour	3	S2, 30h	30 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.fr
Fonctions Orales et Nutrition	V. Roger-Leroy M.A. Peyron	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	valerie.roger@uca.fr

MICROBIOLOGIE (UFR Biologie)	Génétique et physiopathologie infectieuse	C. Forestier	3	S2, 27h	NON	3ème année Fiche d'inscription + entretien	christiane.forestier@uca.fr
SANTE PUBLIQUE (UFR Médecine)	Outils & méthodes en statistique & épidémiologie	L. Gerbaud	9	S1, 63h	10 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	laurent.gerbaud@uca.fr
	Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	M.P. Sauvart-Rochat G. Boudet	3	S2, 34h	20 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	m-pierre.sauvant-rochat@uca.fr
	Méthodes en évaluation	L. Gerbaud B. Belgacem	6	S2, 85h	10 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	laurent.gerbaud@uca.fr
INGENIERIE DE LA SANTE (UFR Médecine)	Reproduction humaine : de la physiologie à la pathologie.	F. Brugnon H. Pons	3	S2, 30h	50 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + CV + lettre de motivation	Hanae.PONS-REJRAJI@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT (UFR Pharmacie)	Pharmacologie moléculaire	M. Begou	6	S1, 45h	40 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
	Conception de nouveaux principes actifs, Etude de leurs voies métaboliques	V. Weber	6	S1, 45h	170 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription	valerie.weber@uca.fr
	Initiation aux méthodologies de recherche clinique	C. Duale	3	S2, 36h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	Christian.DUALE@uca.fr
	Intéactions médicaments-cibles	P. Coudert	3	S2, 30h	170 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Pascal.COUDERT@uca.fr
	Neuropsychopharmacologie	S. Lolignier	3	S2, 30h	45 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	stephane.lolignier@uca.fr

TRAITEMENT DU SIGNAL ET DES IMAGES (EUPI)	Analyse de données médicales I et Machine Learning	L. Ouchchane	3	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation	Lemlih.OUCHCHANE@uca.fr
UE S1	UE S2	<i>\$ UE enseignées en anglais / copie examen à rédiger en français</i>		* Inscription 1ere semaine de Septembre			

Annexe 3

UNITES D'ENSEIGNEMENT LIBRES AU CHOIX SUR CATALOGUE DES UE LIBRES TRANSVERSALES 4^{ème} et 5^{ème} année des Etudes en Sciences Maïeutiques

Il est accordé la possibilité de valider **une (et une seule) Unité d'Enseignement libre par an.**

Les contenus pédagogiques, les modalités de contrôle des connaissances et compétences, les périodes d'enseignements, pour chaque UE libre proposée, vous sont communiqués sur l'ENT où vous trouverez le catalogue.

Pour s'inscrire à une UE libre :

- L'inscription aux UE libres sera disponible via l'ENT et sera effectuée de manière dématérialisée.
- Aucune inscription à une UE n'est valable en dehors de cette procédure, **le choix est définitif**, vous ne pourrez pas changer d'UE libre.

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2024-2025

Certificat de Capacité d'Orthoptiste

1^{ère} année

2^{ème} année

3^{ème} année

Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable 08/07/2024
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 10/09/2024

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

I. ORGANISATION GENERALE

Le programme des études est fixé par l'arrêté du 20 octobre 2014 relatif aux études en vue du Certificat de Capacité d'Orthoptiste.

Le Certificat de Capacité d'Orthoptiste sanctionne trois années d'études après le baccalauréat, il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens correspondants.

Dans le cadre de l'expérimentation autorisée par l'arrêté du 9 septembre 2021, un double cursus licence mention « Sciences pour la Santé » sera proposé aux étudiants qui satisfont aux conditions d'accès cf. modalités de contrôle des connaissances de la licence sciences pour la santé. Ainsi la formation comportera deux parcours : un parcours « école » conduisant au certificat de capacité d'orthoptie et un parcours Licence conduisant à la double diplomation certificat de capacité d'orthoptie et licence science pour la santé. Pour les modalités de validation des crédits de la licence se référer aux MCCC de cette formation

La formation en orthoptie a pour objectif:

1° L'acquisition des connaissances scientifiques et techniques indispensables à la maîtrise des savoirs et des savoir-faire nécessaires à l'exercice de la profession d'orthoptiste ;

2° L'approche fondamentale de l'être humain, la recherche du maintien de la santé ou la prise en charge du patient, par des connaissances en santé publique ;

3° L'acquisition des connaissances de pathologie et de physiopathologie nécessaires à la pratique de l'orthoptie ;

4° L'apprentissage du raisonnement clinique et de l'intervention thérapeutique ;

5° L'acquisition des compétences génériques nécessaires à la communication de l'orthoptiste avec le patient et son entourage, à sa coopération avec les membres de l'équipe soignante pluri professionnelle, à sa réactivité et à son respect des règles de l'éthique et de la déontologie ;

6° Une formation à la démarche scientifique rendue nécessaire par la progression rapide des connaissances qui est la conséquence directe des progrès de la recherche faisant évoluer régulièrement les pratiques professionnelles ;

L'apport théorique est complété par des activités de raisonnement clinique et des activités d'apprentissage pratique en milieu clinique permettant à l'étudiant de construire les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'orthoptiste.

Le Certificat de Capacité d'Orthoptiste atteste des compétences professionnelles pour exercer les activités du métier d'orthoptiste selon les référentiels d'activités et de compétences définis en annexes de l'arrêté relatif aux études en vue certificat d'orthoptiste.

II. ORGANISATION ET DISPOSITIONS SPECIFIQUES A LA PREMIERE ANNEE

Du fait de l'expérimentation en cours depuis l'année scolaire 2021-2022. La première année comporte deux parcours différents : un parcours école conduisant uniquement à la seconde année de certificat de capacité d'orthoptie (14 étudiants) et un parcours L1 licence science pour la santé, Portail Réadaptation (20 étudiants) conduisant à la seconde année d'orthoptie et de licence sciences pour la santé. La première année quel que soit le parcours comporte 60 crédits ECTS.

Ainsi, La moitié de l'effectif de la formation intègre la formation orthoptie par la première année de la Licence Sciences pour la Santé. Les étudiants sélectionnés à l'issue de cette L1 (11 étudiants) intégreront la seconde année de l'école d'orthoptie et pourront s'ils le souhaitent conserver le double cursus école d'orthoptie/ licence sciences pour la santé en L2 et L3. Pour ces étudiants du Portail Réadaptation, les modalités de validation et le passage en seconde année sont spécifiques. Il convient donc de se référer aux modalités de contrôle des connaissances et des compétences de ce Portail et de la licence.

L'autre moitié de l'effectif intègre directement l'école d'orthoptie en première année (14 étudiants).

Les enseignements seront globalement les mêmes que pour le Portail Réadaptation à l'exception de la mineure disciplinaire qui est remplacée par des modules spécifiques et des stages de découverte en milieu professionnel. Les étudiants de ce parcours « école » sont admis de droit en seconde année s'ils obtiennent la moyenne générale à l'issue de la première année. Le principe de compensation appliqué dans le portail Réadaptation ; à savoir compensation possible de toutes les UE au sein d'un même semestre et compensation entre le semestre 1 et semestre 2 s'applique également aux parcours école. Les étudiants du parcours école qui n'auraient pas validé la première année sont autorisés à redoubler. Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des crédits acquis.

III. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET EVALUATION EN DEUXIEME ET TROISIEME ANNEE

La formation conduisant au Certificat de Capacité d'Orthoptiste en deuxième et troisième année comprend un tronc commun et des unités d'enseignement librement choisis assurant une formation personnalisée pour chaque étudiant.

Elle consiste en des enseignements théoriques, dirigés, méthodologiques, appliqués et pratiques, l'accomplissement de stages et une soutenance orale basée sur un travail de fin d'études.

Les enseignements sont organisés par discipline et en partie de façon intégrée, sous forme d'unités d'enseignement articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation et les compétences à acquérir.

La mutualisation des enseignements entre les filières est mise en place pour la psychologie et l'éducation thérapeutique du patient, d'autres matières peuvent être concernées par ces mutualisations.

Les étudiants inscrits dans le double cursus, que l'on qualifie de « parcours licence » devront suivre des modules d'enseignements théoriques supplémentaires chaque semestre de formation. Quel que soit le parcours, les trois années de formations en orthoptie seront validées par l'obtention de 180 crédits ECTS dans cette formation. **Le double cursus licence est facultatif pour les étudiants provenant de la première année de licence science pour la santé, le parcours fera donc l'objet d'un choix au moment de l'inscription en seconde année. Les étudiants non-inscrits dans le double cursus en L2 ne pourront pas demander une inscription en double cursus en L3**

1. Accès à la salle d'examen

En cas de retard, l'accès à la salle d'examen est accordé au plus tard avant la fin du premier tiers de la durée de l'épreuve. Aucun temps supplémentaire de composition n'est donné au candidat arrivé en retard ; de plus, la mention du retard et de ses circonstances est portée sur le procès-verbal d'examen.

En cas de litige concernant la justification du retard, le Doyen-Directeur décidera de la suite à donner.

2. L'évaluation :

L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés (Tableaux I et II pour la 1^{ère} année ; tableaux III et IV pour la 2^{ème} année et tableaux V et VI pour la 3^{ème} année).

La validation de plusieurs unités d'enseignement peut être organisée lors d'une même épreuve, les notes correspondant à chaque unité d'enseignement sont alors identifiables.

Le contrôle continu est une modalité qui peut être écrite ou orale, qui peut faire l'objet d'un travail de groupe ou individuel et qui donne lieu à 2 évaluations au minimum.

L'utilisation d'une IA comme ChatGPT dans les examens ou travaux évalués doit être expressément autorisée. Si elle est autorisée, son utilisation doit être clairement indiquée. Toute utilisation non autorisée ou l'absence de

3. La validation et passage dans l'année supérieure :

La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens.

Le nombre de crédits affecté à chaque unité d'enseignement est utilisé comme coefficient pour le calcul des moyennes générales en fin de chaque semestre.

Les enseignements semestriels donnent lieu à deux sessions d'examen. La deuxième session concerne les rattrapages des deux semestres précédents, elle se déroule au plus tard en septembre de l'année universitaire.

La note attribuée en 2nde session à une Unité d'Enseignement est la meilleure des deux notes de cette Unité d'Enseignement entre la 1^{ère} et la 2^{ème} session.

En cas d'absence à une épreuve évaluant les unités d'enseignement, les étudiants sont admis à se présenter à la session suivante. Dans le cas d'une deuxième absence, l'étudiant est considéré comme n'ayant pas validé l'unité et il est noté comme « Défaillant ».

L'acquisition des unités d'enseignement s'opère selon des principes de capitalisation et de compensation. Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à chacune d'entre elles, ou par application des modalités de compensation prévues ci-dessous.

La compensation des notes s'opère entre deux unités d'enseignement d'un même semestre*, en tenant compte des coefficients attribués aux unités, à condition qu'aucune des notes obtenues par le candidat pour ces unités ne soit inférieure à 8 sur 20.

Toutes Les unités d'enseignement d'un même semestre donnent droit à compensation entre elles sauf les UE suivantes qui ne peuvent pas être compensées

-Au semestre 3, les unités d'enseignement :

Pratique orthoptique

Ophtalmopédiatrie

Stage

-Au semestre 4, les unités d'enseignement :

Prise en charge orthoptique des pathologies neuro ophtalmologiques

Stage

-Au semestre 5, les unités d'enseignement :

UE 15 Vision et troubles d'apprentissages

Stage

UE 16 Troubles neurovisuels, vision et équilibre : bilan et prise en charge

UE 17 Projet de soin

-Au semestre 6, les unités d'enseignement :

UE 18 mémoire

UE Stage

Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Le passage en année supérieure peut également être autorisé pour tout étudiant à qui il ne manque qu'une (et une seule) unité d'enseignement hors UE non compensables et modules d'enseignement

de licence inclus pour les étudiants en double parcours c'est-à-dire qu'un échec aux enseignements spécifiques licence induit un redoublement ou un abandon du parcours
Cette dette devra obligatoirement être validée à la fin de la 3^{ème} année pour obtenir le Certificat de Capacité en Orthoptie.

4. Assiduité

*Nota bene : Pour la première année, les règles d'assiduité sont celles définie dans le portail Réadaptation pour les étudiants du portail Réadaptation comme pour ceux du parcours école.
(Présence obligatoire en TD)*

Pour la deuxième et la troisième année d'étude, à l'exception des **périodes de stage extérieur**, la présence aux enseignements Théoriques et Travaux Dirigés (TD) est **OBLIGATOIRE**.

5. Motifs d'absences reconnues justifiées sur présentation de pièces justificatives

Les absences justifiées (notamment pour maladie ou accident, décès d'un parent au premier ou second degré, mariage ou PACS, naissance ou adoption d'un enfant, fêtes religieuses dont les dates sont publiées au bulletin officiel de l'éducation nationale, JAPD, convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle, participation à une manifestation en lien avec leur statut étudiant ou leur filière de formation) doivent être signalées, par tout moyen, au Service de la Formation – Pôle Formations Paramédicales et au responsable pédagogique.

Une pièce justificative originale doit être transmise dans les 72 heures à compter du jour d'absence.

- MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF EXPERIMENTAL EN 2024-2025 : CREDIT JOURS MALADIE

Pour l'année universitaire 2024-2025, dans le cadre de la politique responsabilité sociétale et de la politique formation de l'EPE UCA, un dispositif expérimental de « crédit jours maladie » est institué pour prendre en compte la difficulté des étudiants à obtenir un rendez-vous médical dans un délai raisonnable et pour éviter de générer des demandes de rendez-vous au SSE et en médecine de ville dans le cas de maladies ponctuellement invalidantes ne nécessitant pas de soins. L'étudiant disposera ainsi d'une réserve de 4 jours d'absence autorisée sur l'année universitaire. Le décompte s'effectue à la journée. Les jours peuvent être consécutifs. L'étudiant active ce dispositif en se signalant au service de scolarité dès le premier jour d'absence. Son absence est alors considérée comme justifiée.

Ce dispositif ne concerne pas les stagiaires de formation continue.

- MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF EXPERIMENTAL EN 2024-2025 : CREDIT JOURS POUR TROUBLES MENSTRUUELS

Pour l'année universitaire 2024-2025, dans le cadre de la politique responsabilité sociétale et de la politique formation de l'EPE UCA, dans un souci d'instaurer une meilleure qualité de vie pour sa communauté étudiante et lui permettre de suivre ses études en toute sérénité, l'EPE UCA se mobilise en proposant, à titre expérimental, la création d'un crédit jours pour troubles menstruels pour l'année universitaire 2024- 2025.

Ce dispositif s'adresse aux personnes menstruées qui disposeront ainsi d'une réserve de 10 jours d'absence autorisée sur l'année universitaire. Le décompte s'effectue à la journée. Elles activent ce dispositif auprès de leur scolarité et leur absence est alors considérée comme justifiée. Pour bénéficier de ce dispositif, une déclaration sur l'honneur devra être déposée, au plus tard le 31 octobre sur l'outil dédié à cet effet, à compter de la rentrée universitaire 2024. Une fois le dispositif activé, la personne menstruée s'engage à prendre rendez-vous dans les plus brefs délais auprès du Service de Santé des Etudiants (SSE) pour bénéficier d'un accompagnement vers des soins adaptés. L'accès à ce dispositif court pour l'année universitaire 2024-2025 et pourra être reconduit l'année suivante pour la durée de la préparation du diplôme, sous réserve de s'être engagé dans une démarche d'accompagnement médical auprès du SSE (si le dispositif expérimental est reconduit).

Ce dispositif ne concerne pas les stagiaires de formation continue.

Deux absences non justifiées au cours du semestre, toutes séances d'activités pédagogiques confondues entraînent la non validation semestrielle du stage.

Si l'étudiant est à nouveau absent, il est informé par écrit qu'il sera noté comme « Défaillant ». En conséquence, sa moyenne du semestre ne sera pas calculée et il ne pourra donc pas valider son semestre.

L'étudiant se présentera à la deuxième session où il repassera les examens correspondant aux UE où ses absences injustifiées ont été enregistrées.

6. Redoublement

Les étudiants qui ont acquis moins de 60 crédits européens peuvent être autorisés à redoubler. Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des crédits acquis.

Conformément à l'arrêté du 20 octobre 2014 relatif aux études en vue du Certificat de Capacité d'Orthoptiste, l'article 8 précise que « les étudiants prennent une inscription au début de chaque année universitaire.

Nul ne peut être autorisé à poursuivre la formation conduisant au Certificat de Capacité d'Orthoptiste s'il n'a validé sa formation dans un délai équivalent à deux fois la durée de la maquette du diplôme. Aucune de ces années d'études ne peut donner lieu à plus de deux inscriptions ».

IV. IV - STAGES

Les stages en orthoptie permettent à l'étudiant d'aborder les différents champs relatifs à l'exercice du métier d'orthoptiste, auprès des différentes populations. Ils permettent à l'étudiant de construire progressivement sa future posture professionnelle en articulation avec la formation théorique.

Les terrains de stage sont situés dans toute structure susceptible de concourir à la construction des compétences professionnelles attendues de l'étudiant. Ils peuvent notamment être situés dans des structures publiques ou privées hospitalières, médico-sociales, en cabinets libéraux, dans des structures éducatives.

La durée et la périodicité des stages sont définies dans le cadre du projet pédagogique de la composante assurant la formation en orthoptie. Les horaires varient en fonction des lieux d'accueil. Les stages sont à la fois des lieux d'intégration de connaissances construites par l'étudiant et des lieux d'acquisition et d'intégration de connaissances par la voie de l'observation, de la contribution aux activités orthoptiques, de la prise en charge des personnes, de la participation aux réflexions menées en équipe et par l'utilisation des savoirs dans la résolution des situations.

Les savoirs, les savoir-faire techniques, organisationnels et relationnels mobilisés lors de ces stages sont mis en évidence dans le carnet de stages ou sur une fiche ad-hoc par le maître de stage ou par le formateur chargé du suivi de l'étudiant.

Les objectifs de stage :

Les objectifs de chaque stage sont définis par le coordinateur pédagogique, en lien avec le maître de stage, à partir des ressources de la structure d'accueil.

Ils sont inscrits dans le carnet de stage de l'étudiant.

Les objectifs du stage tiennent compte à la fois de l'environnement des stages, des besoins de formation des étudiants en lien avec leur niveau de formation, et, autant que faire se peut, des souhaits des étudiants au regard de leur projet professionnel.

Le stage doit permettre à l'étudiant :

- de mettre en pratique ses connaissances et ses savoir-faire ;
- de développer sa capacité à s'autoévaluer et à se poser de bonnes questions en situation ;
- d'exercer son jugement et ses habiletés gestuelles notamment pour l'utilisation du matériel ;
- d'appréhender la relation orthoptiste ;
- de contribuer à l'élaboration de projets de soins ;
- de prendre progressivement des initiatives et des responsabilités ;
- de reconnaître ses émotions, de les canaliser et de prendre la distance nécessaire ;

- de mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences ;
- de confronter ses idées, ses opinions, et ses manières de faire à celles des professionnels et d'autres étudiants.

Les principaux intervenants en stage :

- L'UFR assurant la formation :

L'UFR assurant la formation en orthoptie met à disposition de l'étudiant stagiaire, tout au long de la formation, un carnet de stage contenant les règles générales des stages, les différents stages effectués durant le cursus, les annotations des différents maîtres de stages ainsi que les grilles d'évaluation. Dans ce carnet apparaissent les compétences validées et celles qui restent à acquérir par l'étudiant. **L'évaluation du carnet est réalisée par l'enseignant référent**

- Le maître de stage orthoptiste :

Le maître de stage orthoptiste forme et supervise la pratique de l'étudiant stagiaire en tenant compte de son niveau d'expérience, de ses compétences, de ses connaissances théoriques et des enseignements délivrés par la structure de formation.

- L'étudiant stagiaire :

A l'issue de chaque stage, l'étudiant complète le carnet de stage afin d'apporter la preuve de ses expériences d'apprentissage et de démontrer ses compétences cliniques à partir de ses analyses de pratiques. Pour la validation du stage les compétences sont évaluées à travers le carnet de stage et/ou un oral de fin de stage.

La validation des stages est prononcée par le Doyen-Directeur de la composante ou son représentant assurant la formation qui tient compte de l'avis du maître de stage consigné dans le carnet de stage. Les compétences de stage font l'objet d'une validation par la présence au semestre 1 et d'une note pour tous les autres semestres. La note doit d'être d'au moins 10/20 pour que le stage soit validé. Tout stage non validé en seconde chance induit un redoublement

V. Attribution du CERTIFICAT - JURY

Le Certificat de Capacité d'Orthoptiste est délivré aux étudiants ayant :

- validé l'ensemble des enseignements et des stages correspondant au référentiel de formation ;
- validé le certificat de compétences cliniques, et ;
- présenté avec succès leur travail de fin d'études.

Le « certificat de capacité d'orthoptiste » est accompagné de l'annexe descriptive dite « supplément au diplôme ».

Le Président de l'Université nomme le président et les membres des jurys d'examen.

Le Président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation des unités d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après la délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du Président du jury et signé par lui.

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants. Les étudiants ont droit, en tant que de besoin et sur leur demande, dans les deux mois suivant la proclamation des résultats, à la communication de leurs résultats et à un entretien pédagogique explicatif.

Les candidats ayant acquis l'ensemble des connaissances et des compétences, soient les 180 crédits européens, obtiennent le Certificat de Capacité d'Orthoptiste.

Les étudiants du parcours licence ayant acquis l'ensemble des connaissances et des compétences, soient les 180 crédits européens obtiennent le Certificat de Capacité d'Orthoptiste et le diplôme de licence en science pour la santé.

VI. AMENAGEMENTS PEDAGOGIQUES SPECIFIQUES

Arrêté du 30 juillet 2018, modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014.

Article 12

« Dans le cadre défini par la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique, l'établissement concilie les besoins spécifiques des étudiants avec le déroulement de leurs études ».

A ce titre, il fixe les modalités pédagogiques spéciales applicables notamment aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine en moyenne, aux étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association, sportifs de bon et haut niveau, étudiants chargés de famille, étudiantes enceintes, étudiants réservistes ou pompiers, étudiants en situation de handicap temporaire ou permanent.

Compte tenu de la spécificité des études en orthoptie notamment du volume horaire conséquent de stage et du séquentiel des enseignements seuls des modalités pédagogiques spécifiques (aménagement d'emplois du temps) pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants précités sur présentation de justificatif.

Certificat de Capacité d'Orthoptiste

1^{ère} année - Parcours école - SEMESTRE 1

TABLEAU I :

Unités d'Enseignement	Crédits / Coefficient UE	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		Validation des enseignements				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
			C.M.	T.D.*	Session 1	Durée	Période examens	2 ^{de} chance	
Bloc Mutualisé Réadaptation *	10	100 h	98h	2h (Prévention des risques infectieux)	Examen terminal QR et (ou) QROC et (ou) QCM	Cf Portail Réadaptation	Idem Portail Réadaptation	Idem Portail Réadaptation	Emanuel Coudeyre
Bloc Spécifique Orthoptie *	4	50h	40h	10 h	Examen terminal QR et (ou) QROC et (ou) QCM	Cf Portail Réadaptation	Idem Portail Réadaptation	Idem Portail Réadaptation	Florie Monier
Anglais	2	20h		20h	Examen terminal QR et (ou) QROC et (ou) QCM	Cf Portail Réadaptation	Cf Portail Réadaptation	Idem Portail Réadaptation	Laure Line Ribaud
Stage découverte	4	100 h			Validation par la présence				Manon Théodore
U.E 5.1 METHODE	2	28h	10h	18h	CC		Idem Portail Réadaptation	Examen terminal 30 min	DAVID CIA
UE 5.2 Mutualisée Sciences de l'éducation	4	32h	20h	12h	CC		Idem Portail Réadaptation	Examen terminal 30 min	M. Clavel
UE 5.3 Mutualisée Psychologie	4	36h	33h	3h	Examen terminal QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30 mn	Idem Portail Réadaptation	Examen terminal 30 min	Florie Monier
TOTAL SEMESTRE 1	30	366h	201h	65h					

* cf. programme détaillé du portail réadaptation

Certificat de Capacité d'Orthoptiste

1^{ère} année - Parcours école - SEMESTRE 2

TABLEAU II :

Unités d'Enseignement	Crédits / Coefficient UE	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		Validation des enseignements				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
			C.M.	T.D.*	Session 1	Durée	Période examens	2 ^{de} chance	
Bloc Spécifique Orthoptie *	20	200h	130h	70h	Examen terminal QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Cf Portail Réadaptation	Idem Portail Réadaptation	Examen terminal 30 min	Florie Monier
UE IMAGERIE	1	5h	5h		Examen terminal QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Cf Portail Réadaptation	Idem portail Réadaptation	Examen terminal 30 min	Isabelle RANCHON COLE
Stage découverte	6	140 h			Carnet de stage			Oral 15 min	Manon Théodore
Pratique orthoptique approfondie	3	30h		30h	CC			Oral 10 min	Florie Monier
TOTAL SEMESTRE 1	30	375h	135h	100h					

* cf. programme détaillé du portail réadaptation

Certificat de Capacité d'Orthoptiste

2^{ème} année - Parcours école - SEMESTRE 3

TABLEAU III :

Unités d'Enseignement	Crédits / Coefficient UE	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		Validation des enseignements **				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
			C.M	T.D	Session 1	Durée	Période examens	2 ^{de} chance	
UE 1 Psychologie et dysfonctionnement cognitif et psychique <i>(Mutualisé Orthophonie 8h)</i> <i>(Mutualisé Ergothérapie)</i>	3	30h	30h		Examen terminal QR et(ou)QRoc ou QCM	45 min	Janvier	Examen terminal 30 min	Florie MONIER
UE 2 Pratique Orthoptique	6	65h	25h	40h*	CC 20 % + Examen final 80 % QR et (ou) QROC et (ou)QCM	45 Min	Janvier	Examen terminal 30 min	Florie MONIER
UE 3.1 Réfraction	1	18h	4h	14h *	Contrôle continu			Oral 10 min	Lisa LEBLOND
UE 4 Explorations fonctionnelles des pathologies ophtalmologiques et générales	4	55h	30h	25h*	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM	45min	Janvier	Epreuve terminale : Oral ou écrit	David CIA Benoit DELAUNAY
UE 5 Ophtalmopédiatrie	4	40h	30h	10h*	Examen Final QR et (ou) QROC et (ou)QCM	45 min	Janvier	Examen terminal 30 min	Aurélie BON
UE 6 Basse vision	3	40h	30h	10Hh	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30 min	Janvier	Examen terminal 30 min	Béatrice MESSY
UE 7.1 Sciences pour la santé	2	40h	20h	20h					Manon THÉODORE Cristina ALBA DELGADO
UE 8.1 Anglais	1	10h		10h	Contrôle Continu			Oral 10 min	Laure-Line RIBAUD
Stage (8 semaines)	6	280h			Carnet de stage			Oral 10 min	Manon Theodore
TOTAL SEMESTRE 3	30	578h	169h	129h					

Certains TD et TP peuvent être réalisés sur les lieux de stage (ex : CHU)
Les enseignements sont susceptibles d'être sous forme hybride

Certificat de Capacité d'Orthoptiste

2^{ème} année - Parcours école - SEMESTRE 4

TABLEAU IV :

Unités d'Enseignement	Crédits / Coefficient UE	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		Validation des enseignements				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
			C.M	T.D	Session 1	Durée	Période examens	2nde chance	
UE 3.2 réfraction	2	10h		10H	Contrôle continu			Oral 10 min	Lisa LEBLOND
UE 7.1 Sciences pour la santé	3	20h	10h	10h	Examen terminal			Examen terminal 30 min	Manon THEODORE Cristina ALBA DELGADO
UE 8.2 Anglais	1	10h		10h	Contrôle Continu		Juin	Oral 10 min	Laure-Line RIBAUD
UE 9.1 **UE Libre	1	10h	5h	5h	Cf : annexe1				Florie MONIER Manon THÉODORE Cristina ALBA DELGADO
UE 10 Ethique et déontologie	2	20h	10h	10h	Contrôle Continue	30 min	Juin	Examen terminal 30 min	Florie MONIER
UE 11 Prise en charge orthoptique des pathologies neuro ophtalmologiques	6	65h	30H	35 h*	Examen terminal QR et (ou) QROC et (ou)QCM	45 min	Juin	Examen terminal 30 min	Aurélie BON
UE 12 Bilan et prise en charge de la basse vision	5	40h	30h	10h	Examen terminal QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30 min	Juin	Examen terminal 30 min	Isabelle CARRE
UE 13 Contactologie	2	26h	6h	20h	Examen terminal QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30min	Juin	Examen terminal 30 min	Manon THEODORE
UE 14 Imagerie et technologies de la communication risque informatique	2	20 h	18h	2H	Examen final QR et (ou) QROC et (ou) QCM	1h	Juin	Examen terminal 30 min	Pierre CHAUSSE
Stage (8 semaines)	6	280 h			Carnet de stage Note de stage		Juin	Oral 10 min	Manon THEODORE
TOTAL SEMESTRE 4	30	496	104H	112					

*une partie des TD sont réalisés en stage ou sous forme d'exposés par les étudiants
Les cours sont susceptibles d'être sous forme hybride

Certificat de Capacité d'Orthoptiste

3^{ème} année - Parcours école - SEMESTRE 5

TABLEAU V :

Unités d'Enseignement	Crédits / Coefficient	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		Validation des enseignements				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
			C.M	T.D	Session 1	Durée	Période examens	2nde chance	
UE 15 Vision et troubles d'apprentissages	5	30h	25h	5h	Examen terminal I QR et (ou) QROC et (ou)QCM	45 min	Janvier	Examen terminal 30 min	Sandra COLLOT
UE 16 Troubles neurovisuels, vision et équilibre : bilan et prise en charge	6	35h	30h	5h	Examen terminal QR et (ou) QROC et (ou)QCM	45 min	Janvier	Examen terminal 30 min	Florie MONIER
UE 17 Projet de soins en vision binoculaire	3	40h	20h	20h	Examen terminal	30 min	Janvier	Examen terminal 30 min	Anne DEMARLY
UE 19 Geste et soins d'Urgence (AFGSU)	1	21h			Validation présence			Validation présence	Alexandre LAUTRETTE
UE 18 Mémoire	3	55h	5h	50h	Contrôle continu Rendu biblio et plan			Evaluation du dossier	Florie MONIER
UE 3 réfraction	1	10h		10H	Contrôle continu			Oral 10 min	Lisa. LEBLOND
UE 6 Anglais	2	10h		10h	Contrôle Continu : présentation orale			Oral 10 min	Laure-Line RIBAUD
Stage	9	340h			Carnet de stage (Note de pratique)			Oral 10 min	Florie MONIER
TOTAL SEMESTRE 5	30	541	80h	100h					

Une partie des TD peuvent être réalisés sur les lieux de stage

Certificat de Capacité d'Orthoptiste

3^{ème} année - Parcours école - SEMESTRE 6

TABLEAU VI :

Unités d'Enseignement	Crédits / Coefficient UE	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		Validation des enseignements				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
			C.M.	T.D.	Session 1	Durée	Période examens	2nde chance	
UE 20 Exercice de la profession d'orthoptiste : législation, réglementation et gestion	1	15h	10h	5h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30 min	JUIN	Examen terminal 30 min	Camille ADAMKIEWIC
UE 22 communication et santé publique : Education thérapeutique du patient	1	20h	10h	10h	Contrôle continu			Examen terminal 30 min	Camile CHEZE
UE 21 : Prise en charge des pathologies sensorimotrices complexes /Dépistage et télémedecine	2	10h	5h	5h	Examen terminal (QR)	30 min	Juin	Examen terminal 30 min	Anne DEMARLY
UE 23 Bilans orthoptiques pré et postopératoires, principes des techniques chirurgicales	4	30h	20h	10h	Examen terminal QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30 min	JUIN	Examen terminal 30 min	Adrien COUTU Frédéric. CHIAMBARETTA
UE 18.2 Travail de fin d'études Méthodologie scientifique	8	50h		50 h Travail perso	50% Ecrit et 50% Oral (mémoire)	15 min	Juillet	Ecrit et Oral (mémoire)	Florie MONIER
UE 24 Coopération bilans pluridisciplinaires	3	25h	15h	10h	Contrôle continu			Examen terminal 30 min	Florie MONIER
UE 6 Anglais	2	10h		10h	Contrôle Continu			Oral 10 min	Laure-Line RIBAUD
Unité d'enseignement librement choisie	1	Cf ANNEXE 1							Florie MONIER Manon THÉODORE Cristina ALBA DELGADO
Stage	8	400h			Carnet de stage 50% Épreuve orale 50%			Oral 10 min	Florie MONIER
TOTAL SEMESTRE 6	30	560h	60h	100h					

Annexe1 :

PARCOURS PERSONNALISÉS
UNITES D'ENSEIGNEMENT LIBREMENT CHOISIES
Semestre 4 et Semestre 6

A valider 1 Unité d'Enseignement librement choisie au semestres 4 et 6

Sont proposées les Unités d'Enseignement suivantes :

- UE « tutorat » : semestre 6 anticipé au S5 10h

Le tutorat consiste en l'accompagnement individualisé des étudiants de première année par des étudiants de troisième année, aussi bien pour l'apprentissage en stage que les études avec préparation de TP à destination des étudiants de première année (2 places)

Responsable : Florie Monier

- UE « méthodologie scientifique » semestres 4 et 6 10H TD

Cette UE permet de d'approfondir ses connaissances en méthodologie scientifique et statistique

Semestre 4 et 6 (Les étudiants devront avoir suivi l'UE au semestre 4 pour pouvoir la demander en Semestre 6)

Responsable : Cristina Alba Delgado

- UE « Clinique » semestres 4 et 6: 10h

Approfondissement des connaissances dans les domaines cliniques tels que la contactologie et le neurovisuels (Les étudiants devront avoir suivi l'UE au semestre 4 pour pouvoir la demander en Semestre 6)

Responsables : Manon Théodore Florie Monier

Pour valider une UE d'Enseignement librement choisie l'étudiant doit être présents aux cours et rendre les travaux demandés

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES
COMPÉTENCES**
Année universitaire 2024 - 2025

Diplôme d'État d'Ergothérapeute

1^{ère} année

2^{ème} année

3^{ème} année

Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine des Professions Paramédicales : avis favorable le : 08/07/2024

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 10/09/2024

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

I. ORGANISATION GÉNÉRALE

Le diplôme d'Etat d'Ergothérapeute atteste des compétences professionnelles pour exercer les activités du métier d'Ergothérapeute selon :

- Les référentiels d'activités et de compétences définis en annexes I et II de l'arrêté du 5 juillet 2010
- L'article R. 4331-1 du code de la santé publique.

Le Diplôme d'Etat d'ergothérapeute s'obtient par la validation des 180 crédits européens correspondant à l'**acquisition des dix compétences** du référentiel définies à l'annexe II de l'arrêté du 5 juillet 2010.

Le grade de licence est conféré de plein droit aux titulaires du D.E. d'ergothérapeute (Décret du 14 janvier 2016). Il sera délivré par le Service de la Formation – Pôle Formations Paramédicales sous un délai de 6 mois après l'obtention du diplôme d'Etat, sur demande écrite de l'étudiant.

Le nombre d'inscriptions est limité à six fois sur l'ensemble des 3 années du parcours de formation, soit deux fois par année de formation

ORGANISATION ET DISPOSITIONS SPECIFIQUES POUR LA PREMIERE ANNEE

Le programme d'étude pour les E1 rentre dans le cadre de l'Expérimentation des professions paramédicales prévu par l'arrêté du 26 avril 2024 portant autorisation d'expérimentations relatives aux modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche. Il donne lieu à 2 parcours de formation : Portail Réadaptation et parcours Ecole.

ORGANISATION ET DISPOSITIONS SPECIFIQUES POUR LA DEUXIEME ANNEE ET TROISIEME ANNEE

Le programme d'étude pour les E2 et E3 rentre dans le cadre de l'Expérimentation des professions paramédicales prévu par l'arrêté du 26 avril 2024 portant autorisation d'expérimentations relatives aux modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche.

ORGANISATION ET DISPOSITIONS SPECIFIQUES POUR LA DEUXIEME ANNEE PARCOURS LICENCE

Les étudiants inscrits dans le double cursus, que l'on qualifie de « parcours licence » devront suivre des modules d'enseignements théoriques supplémentaires chaque semestre de formation. Quel que soit le parcours, les trois années de formations en ergothérapie seront validées par l'obtention de 180 crédits ECTS dans cette formation. **Le double cursus licence est facultatif pour les étudiants provenant de la première année de licence science pour la santé, le parcours fera donc l'objet d'un choix au moment de l'inscription en seconde année. Les étudiants non-inscrits dans le double cursus en L2 ne pourront pas demander une inscription en double cursus en L3**

II. PRÉSENCES ET ABSENCES AUX ENSEIGNEMENTS

Arrêté du 17 avril 2018 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

« La présence des étudiants est obligatoire aux séances de travaux dirigés, de travaux pratiques, de travail personnel guidé et aux stages. »

La présence aux enseignements en cours magistral (CM) est également obligatoire, y compris lorsque ceux-ci sont organisés en distanciel (classe virtuelle par ex). Pour les cours à distance, le contrôle de la présence sera effectué à l'aide d'un relevé des connexions effectué par le secrétariat pédagogique.

Le contrôle de la présence en CM et TD sera effectué à l'aide d'une liste d'émargement. Toute absence injustifiée sera enregistrée et comptabilisée.

A chaque enseignement en présentiel, l'étudiant devra signer en face de son nom et l'enseignant contresignera la liste d'émargement. Ce document devra être adressé le jour même à la scolarité ou dans la boîte aux lettres de l'institut par les élus étudiants de chaque groupe.

ABSENCES JUSTIFIEES :

En cas d'absences justifiées, l'étudiant informe la scolarité (par mail) et transmet une pièce justificative originale dans les 72 heures à compter du jour d'absence.

En cas d'absences justifiées de plus de douze jours au sein d'un même semestre, la situation de l'étudiant est soumise au conseil pédagogique en vue d'examiner les conditions de poursuite de sa formation.

MOTIFS D'ABSENCES RECONNUES JUSTIFIÉES SUR PRÉSENTATION DE PIÈCES JUSTIFICATIVES

- maladie ou accident ;
 - décès d'un parent au premier et second degré ; toute dérogation est laissée à l'appréciation de la direction de l'institut ;
 - mariage ou PACS ;
 - naissance ou adoption d'un enfant ;
 - fêtes religieuses (dates publiées au Bulletin officiel de l'éducation nationale) ;
 - journée défense et citoyenneté ;
 - convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle ;
 - participation à des manifestations en lien avec leur statut d'étudiant et leur filière de formation.
- MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF EXPERIMENTAL EN 2024-2025 : CREDIT JOURS MALADIE

Pour l'année universitaire 2024-2025, dans le cadre de la politique responsabilité sociétale et de la politique formation de l'EPE UCA, un dispositif expérimental de « crédit jours maladie » est institué pour prendre en compte la difficulté des étudiants à obtenir un rendez-vous médical dans un délai raisonnable et pour éviter de générer des demandes de rendez-vous au SSE et en médecine de ville dans le cas de maladies ponctuellement invalidantes ne nécessitant pas de soins.

L'étudiant disposera ainsi d'une réserve de 4 jours d'absence autorisée sur l'année universitaire.

Le décompte s'effectue à la journée. Les jours peuvent être consécutifs. L'étudiant active ce dispositif en se signalant au service de scolarité dès le premier jour d'absence. Son absence est alors considérée comme justifiée. Ce dispositif ne concerne pas les stagiaires de formation continue.

- MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF EXPERIMENTAL EN 2024-2025 : CREDIT JOURS POUR TROUBLES MENSTRUELS

Pour l'année universitaire 2024-2025, dans le cadre de la politique responsabilité sociétale et de la politique formation de l'EPE UCA, dans un souci d'instaurer une meilleure qualité de vie pour sa communauté étudiante et lui permettre de suivre ses études en toute sérénité, l'EPE UCA se mobilise en proposant, à titre expérimental, la création d'un crédit jours pour troubles menstruels pour l'année universitaire 2024-2025.

Ce dispositif s'adresse aux personnes menstruées qui disposeront ainsi d'une réserve de 10 jours d'absence autorisée sur l'année universitaire. Le décompte s'effectue à la journée. Elles activent ce dispositif auprès de leur scolarité et leur absence est alors considérée comme justifiée. Pour bénéficier de ce dispositif, une déclaration sur l'honneur devra être déposée, au plus tard le 31 octobre sur l'outil dédié à cet effet, à compter de la rentrée universitaire 2024. Une fois le dispositif activé, la personne menstruée s'engage à prendre rendez-vous dans les plus brefs délais auprès du Service de Santé des Etudiants (SSE) pour bénéficier d'un accompagnement vers des soins adaptés. L'accès à ce dispositif court pour l'année universitaire 2024-2025 et pourra être reconduit l'année suivante pour la durée de la préparation du diplôme, sous réserve de s'être engagé dans une démarche d'accompagnement médical auprès du SSE (si le dispositif expérimental est reconduit). Ce dispositif ne concerne pas les stagiaires de formation continue

MALADIE OU EVENEMENT GRAVE

En cas de maladie ou d'événement grave, l'étudiant est tenu d'avertir le jour même la direction de l'Institut de Formation du motif et de la durée approximative de l'absence. Il est également tenu d'informer le responsable du stage, s'il y a lieu.

En cas de congé maladie, un certificat médical doit être fourni dans les quarante-huit heures suivant l'arrêt.

ABSENCES INJUSTIFIEES :

A la suite de deux absences non justifiées au cours du semestre, toutes séances d'activités pédagogiques confondues, l'étudiant est convoqué par la direction de l'Institut qui le rappelle à son obligation d'assiduité. Si l'étudiant est à nouveau, absent, il est informé, par écrit qu'il sera noté comme « défaillant ». En conséquence, sa moyenne du semestre ne sera pas calculée et il ne pourra donc pas valider son semestre. L'étudiant se présentera à la deuxième session où il repassera les examens correspondant aux UE où ses absences injustifiées ont été enregistrées.

PONCTUALITE :

La ponctualité est indispensable. Elle est définie par référence aux horaires des enseignements. Elle concerne tous les enseignements : théoriques en institut et cliniques en stage. Toutefois, si l'étudiant est en retard pour un motif imputable aux transports en commun, il est admis en cours (sur justificatif).

En cas de retard à un TD, à un CM ou à un TP, un enseignant peut refuser l'accès à la salle à un étudiant s'il estime que ce n'est pas compatible avec le bon déroulement de l'enseignement. En cas de refus, l'étudiant est considéré comme absent.

En cas de départ prématuré d'un cours (moins de 15 mn), l'étudiant en informe au préalable le Bureau de la scolarité pour accord et l'enseignant en début de cours ; si le départ est supérieur à 15 mn, l'étudiant peut être considéré comme absent.

Les absences injustifiées répétées sont passibles d'une présentation devant la section compétente pour les situations disciplinaires.

III. VALIDATION DES STAGES et OBLIGATIONS DE L'ETUDIANT

Pour qu'un stage soit validé, le temps de présence effective de l'étudiant doit être au minimum de 80 %. Sur l'ensemble du parcours de formation clinique de l'étudiant, les absences ne peuvent dépasser 10 % de la durée totale des stages. Au-delà, le stage fait l'objet de récupération.

Toute absence, justifiée ou non, à l'exception de celles prévues aux articles 36 et 42, est décomptée.

Les étudiants ont pour obligation, pendant les stages, comme lors des interventions extérieures au cours desquels ils sont placés en situation d'exercice professionnel, d'observer les instructions des responsables des structures d'accueil.

Ils sont tenus aux mêmes obligations que le personnel de la structure d'accueil, notamment au secret professionnel, à la discrétion professionnelle, à l'interdiction de toute forme de prosélytisme, ainsi qu'aux mêmes règles de neutralité."

IV. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET ÉVALUATION

La durée de la formation est de trois années, soit six semestres de quatorze à vingt semaines chacun.

La répartition des enseignements est la suivante :

1° La formation théorique de 1440 heures, sous la forme de cours magistraux et/ou enseignements à distance et de travaux dirigés

2° La formation clinique et situationnelle de 1 260 heures. Le travail personnel complémentaire est estimé à 1 888 heures environ.

L'ensemble constitue la charge de travail de l'étudiant.

Les enseignements peuvent être dispensés en présentiel et/ou en distanciel (hybride).

Des enseignements en e-learning sont proposés pendant du cursus, ils font partie intégrante de la formation.

La répartition des semaines d'enseignement et de stage est fixée par la direction de l'Institut de Formation en Ergothérapie après décision du Conseil Pédagogique, conformément au référentiel de formation.

L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée soit par un contrôle continu, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés :

1ère année : Tableaux I et II

2^{ème} année : Tableaux III et IV.

3^{ème} année : Tableaux IV et V

La validation de plusieurs unités d'enseignement peut être organisée lors d'une même épreuve, les notes correspondant à chaque unité d'enseignement sont alors identifiables.

Accès à la salle d'examen

En cas de retard, l'accès à la salle d'examen est accordé au plus tard avant la fin du premier tiers de la durée de l'épreuve. Aucun temps supplémentaire de composition n'est donné au candidat arrivé en retard ; de plus, la mention du retard et de ses circonstances est portée sur le procès-verbal d'examen.

En cas de litige concernant la justification du retard, le Doyen-Directeur décidera de la suite à donner.

La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens.

Le nombre de crédits affecté à chaque unité d'enseignement est utilisé comme coefficient pour le calcul des moyennes générales en fin de chaque semestre.

Les enseignements semestriels donnent lieu à deux sessions d'examens, la deuxième session concerne les rattrapages des deux semestres précédents.

Lorsqu'une unité d'enseignement a été présentée aux deux sessions, la meilleure note est retenue.

Lorsqu'un dossier à rendre est demandé dans le cadre de la validation des connaissances, tout dossier déposé hors délai sur l'ENT ou non remis dans les délais donnés au bureau de scolarité entraîne une note à zéro, renvoyant l'étudiant à présenter un travail en session suivante.

Les dossiers d'épreuves terminales sont remis sur l'ENT dans le délai imparti.

Les dossiers dans le cadre du contrôle continu sont à remettre sur l'ENT dans le délai imparti.

En cas d'absence à une épreuve orale ou écrite, évaluant les unités d'enseignement, les étudiants sont admis à se présenter à la session suivante. Dans le cas d'une deuxième absence, l'étudiant est considéré comme n'ayant pas validé l'unité et il est noté comme « Défaillant ».

L'IUFE peut proposer en seconde session des modalités de validation différentes de la première session. (Ex : une seule épreuve écrite ou orale en session 2, au lieu de deux épreuves en session 1). Les étudiants seront informés en temps utile des modalités définies par UE.

Pour les oraux en groupe, l'horaire établi mentionné dans la convocation vaut comme horaire obligatoire de présentation, tout retard d'un étudiant sur l'horaire de passage peut entraîner une absence de présentation pour l'ensemble du groupe. Seules les absences justifiées (maladie, décès, etc.) ne pénaliseront que le candidat absent.

En cas d'absence de l'étudiant à un contrôle continu, la distinction entre une absence justifiée ou injustifiée s'opère :

En cas d'absence justifiée => neutralisation ou épreuve de substitution organisée

En cas d'absence injustifiée => 0 pris en compte dans la moyenne

Dans le cas de notes obtenues pendant des exercices lors de travaux en TD, tout exercice non rendu entrainera une note à zéro pour calculer la moyenne de la note du contrôle continu.

COMPENSATION :

L'acquisition des unités d'enseignement s'opère selon des principes de capitalisation et de compensation. Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à chacune d'entre elles, ou par application des modalités de compensation prévues ci-dessous :

1^{ère} année :

L'année est validée à condition d'avoir obtenu la moyenne générale égale à 10/20 à l'ensemble constitué des deux semestres. La compensation est possible entre les UE dans un bloc, et entre les blocs. Les deux semestres sont donc compensables entre eux. Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une moyenne générale égale à 10/20 à l'ensemble des éléments constitutifs (ou unités d'enseignement) composant le semestre (moyenne des différentes UE affectées de leur coefficient). La validation d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

2^{ème} 3^{ème} année :

La compensation des notes s'opère entre deux unités d'enseignement d'un même semestre déterminées ci-après en tenant compte des coefficients attribués aux unités, à condition qu'aucune des notes obtenues par le candidat pour ces unités ne soit strictement inférieure à 9 sur 20. En cas de non-validation à la 1^{ère} session d'unités d'enseignements pouvant se compenser, la note attribuée en 2^{ème} session à l'unité d'enseignement concernée est la meilleure des deux notes de cette unité d'enseignement entre la 1^{ère} session et la 2^{ème} session.

Les unités d'enseignement qui donnent droit à compensation entre elles sont les suivantes :

Semestre 3 :

- UE 3 « Psychologie et développement psychomoteur » **et** UE 4 « Outils du projet d'intervention »

Semestre 4 :

- UE 10 « Techniques de positionnement » **et** UE 11 « Traitement orthétique » ;

Semestre 5 :

- UE 17 « Législation, déontologie, éthique » **et** UE 18 S5 « Santé publique » ;
- UE 21 « Techniques et outils d'éducation thérapeutique en ergothérapie » **et** UE 19 S5 « Pédagogie ».

Semestre 6 :

- UE 24 S6 « Méthodes et outils d'analyse de la qualité et de traçabilité » **et** UE 25 S6 « Initiation à la démarche de recherche ».

Les autres unités d'enseignement ne donnent jamais lieu à compensation.

Compte tenu de la spécificité des études en ergothérapie notamment du volume horaire conséquent de stage et du séquentiel des enseignements, **seules** des modalités pédagogiques spécifiques (aménagement d'emplois du temps) pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants sur présentation de justificatif.

SESSIONS DE RATTRAPAGE

« En fin de troisième année, les étudiants qui n'ont pas obtenu 180 crédits sont autorisés à se présenter une nouvelle fois pour valider les unités d'enseignement manquantes ou les compétences non validées au niveau 3 en stage. Les modalités de leur reprise sont organisées par l'équipe pédagogique, la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants en est informée. Chaque étudiant a le droit de se présenter à quatre sessions des éléments constitutifs du semestre 6 (unités d'enseignement et stages) dans les trois années qui suivent la fin de scolarité de la promotion dans laquelle l'étudiant était inscrit pour la première session, hors temps d'interruption de scolarité, conformément aux articles 38 et 39 de l'arrêté du 21 avril 2007. »

V. LE SUIVI PÉDAGOGIQUE DES ÉTUDIANTS

DEFINITION DU SUIVI PEDAGOGIQUE

Le suivi pédagogique est individuel et/ou collectif selon les objectifs à atteindre.

Le suivi pédagogique est une relation d'aide centrée sur l'apprentissage de l'étudiant.

Il vise 3 objectifs :

- Aider l'étudiant à mieux se connaître (potentiel, limites),
- Evaluer avec l'étudiant, sa progression, ses acquis et ses résultats, ses difficultés et les moyens pour y faire face,
- Accompagner la construction du projet professionnel de l'étudiant.

Le potentiel personnel de l'étudiant est identifié et valorisé. L'étudiant est accompagné dans sa démarche de développement personnel, tout en développant une posture professionnelle.

LE SUIVI PEDAGOGIQUE COLLECTIF EN GROUPE

Les temps de suivi collectif sont privilégiés et planifiés, visant notamment à favoriser le processus de socialisation professionnelle. Les méthodes pédagogiques stimulent la participation et l'interaction entre étudiants avec de nombreux travaux de groupe. Une large part est faite pour les échanges et partage d'expériences.

LE SUIVI PEDAGOGIQUE INDIVIDUEL

Un entretien individuel avec la formatrice référente est proposé en fin de 1^{ère} année. Les entretiens individuels sont laissés à l'initiative de l'étudiant et/ou du formateur référent. Les entretiens de suivi pédagogique individuels font l'objet d'un compte rendu écrit, conservé par le formateur référent.

En fin de chaque semestre, les situations des étudiants sont consultées individuellement en vue de la présentation de leur dossier devant la Commission d'Attribution des Crédits (CAC).

L'accompagnement spécifique de l'étudiant en regard de la méthodologie du mémoire de fin d'étude (2^{ème} / 3^{ème} année)

La réalisation du mémoire de fin des études est un des temps forts de la formation en ergothérapie. Cette démarche se déroule durant les 2 dernières années de la formation avec une combinaison de cours théoriques, de séances d'accompagnement (TD) et de suivis individualisés sous la responsabilité des coordinateurs des mémoires. Deux formateurs de l'IUFE se partagent la promotion afin d'assurer la coordination méthodologique de ce travail. Une étape d'évaluation intermédiaire du travail sera mise en place en fin de semestre 4 afin de valider l'avancée du travail individuel. D'autres étapes de validation des travaux seront mises en place lors de la 3^{ème} année.

L'étudiant a la charge de se trouver un professionnel qui assurera la fonction de directeur de mémoire durant toute la fin du parcours. Le sujet du mémoire est choisi en concertation avec l'équipe pédagogique et l'étudiant. Les directeurs de mémoires participent comme membres des jurys pour les soutenances des mémoires.

Aux semestres 5 et 6, chaque étudiant commence sa troisième année d'étude avec le projet de réaliser sa recherche, accompagné d'un maître de mémoire. Une formatrice de l'IUFE assure la coordination méthodologique de ce travail.

Les cours théoriques « initiation de la démarche de recherche », et les TD en groupes de régulation, se poursuivent tout le long de l'année. L'accompagnement cible le déroulement du projet de recherche, la rédaction du mémoire, ainsi que l'entraînement oral à la préparation de la soutenance.

Une fiche de suivi des mémoires est renseignée et co-signée par le directeur de mémoire et l'étudiant.

Chaque sujet de recherche est encadré par un référent pédagogique au sein de l'Institut de Formation en Ergothérapie tout au long du projet. En octobre (S5), il fait l'objet d'une évaluation en contrôle continu. D'autres étapes de validation de l'avancée des travaux se déroulent en groupes entre septembre (S5) et juin (S6), pour offrir des opportunités de pair-émulation entre étudiants.

VI. PASSAGE EN ANNÉE SUPÉRIEURE

Le passage de première année en deuxième année s'effectue par la validation des semestres 1 et 2 à savoir la validation de 60 crédits européens (la validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens).

Le passage de deuxième année en troisième année s'effectue par la validation des semestres 3 et 4 à savoir la validation de 60 crédits européens (la validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens).

Les étudiants sont autorisés à passer en 3^{ème} année s'ils ont validé entre 45 et 60 ECTS sur l'ensemble de l'année.

VII. REDOUBLEMENT

PREMIERE ANNEE :

Les étudiants qui ne répondent pas aux critères de passage en année supérieure et qui ont obtenu moins de 60 ECTS au cours des semestres 1 et 2 sont admis à redoubler.

Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des crédits acquis.

DEUXIEME ANNEE :

Les étudiants qui ne répondent pas aux critères de passage en année supérieure et qui ont obtenu moins de 60 ECTS au cours des semestres 3 et 4 sont admis à redoubler.

Le redoublement est proposé pour les étudiants ayant validé entre 30 et 45 ECTS sur l'ensemble de l'année. Les étudiants qui ont acquis moins de 30 crédits européens en 2^{ème} année peuvent être autorisés à redoubler par la direction de l'Institut de Formation en Ergothérapie après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des crédits acquis.

Lors du redoublement, même si les crédits des stages ont été acquis l'année précédente, une période de stage* pourra être effectuée :

*ces stages complémentaires ne valident aucun crédit.

TROISIEME ANNEE :

Les étudiants qui ne répondent pas aux critères de présentation au JAD en 1^{ère} et 2^{ème} session (non validation des semestres 3, 4 ou 5) ou qui ne sont pas reçus au Jury d'Attribution du Diplôme en 1^{ère} et 2^{ème} session, et qui ont acquis 30 crédits européens et plus, sont autorisés à redoubler après avis de la Commission d'Attribution des Crédits ou du Jury d'Attribution du diplôme.

Les étudiants qui ont acquis moins de 30 crédits européens en 3^{ème} année peuvent être autorisés à redoubler par la direction de l'Institut de Formation en Ergothérapie après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

STAGES COMPLEMENTAIRES DANS LE CADRE D'UN REDOUBLEMENT :

Lors du redoublement, même si les crédits des stages ont été acquis l'année précédente, un stage complémentaire* pourra être effectuée :

1^{ère} année : 4 semaines

2^{ème} année : 8 semaines

3^{ème} année : 2 x 8 semaines (soit 16 semaines au total)

*ces stages complémentaires ne valident aucun crédit

VIII. INTERRUPTION DE FORMATION

Article 2 de l'arrêté du 17 avril 2018 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

Une interruption de formation pour les parcours école, quel qu'en soit le motif, ne peut excéder trois ans, durant lesquels l'étudiant conserve le bénéfice des notes obtenues antérieurement à celle-ci. Au-delà de cette durée, l'étudiant perd le bénéfice des validations acquises. Il conserve néanmoins pendant deux années supplémentaires le bénéfice des épreuves de sélection. La direction de l'Institut définit les modalités de reprise de la formation après une interruption de formation ; il en informe la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants. Une telle interruption, sauf en cas de césure, n'est possible qu'une seule fois pour toute la durée de la formation.

IX. CÉSURE

Décret du 18 mai 2018 relatif à la suspension temporaire des études dans les établissements publics dispensant des formations initiales d'enseignement supérieur

La césure est une période, d'une durée indivisible comprise entre six mois et une année de formation, durant laquelle un étudiant suspend temporairement sa formation dans le but d'acquérir une expérience personnelle et professionnelle. Le début d'une période de césure coïncide nécessairement avec celui d'un semestre universitaire.

Sa durée ne peut être inférieure à celle d'un semestre universitaire, ni supérieure à deux semestres consécutifs. Elle s'achève au plus tard avant le dernier semestre de la fin de la formation quelle que soit la durée du cycle d'études. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'une période de césure doit en faire la demande auprès de l'Université Clermont Auvergne (par le Service de la Formation de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales) à l'aide du formulaire fourni à cet effet. La demande est adressée au Président de l'Université Clermont Auvergne, accompagnée d'un projet justifiant la demande de césure, au moins trois mois avant le début de la période de césure. En cas de décision favorable de la commission institutionnelle statuant sur les demandes de césure, une convention signée entre l'Université Clermont Auvergne, l'institut de formation et l'étudiant, définit les modalités du dispositif d'accompagnement pédagogique, les modalités de réintégration de l'étudiant dans la formation et les modalités de validation de la période de césure. Durant la période de césure, l'étudiant conserve son statut d'étudiant, après avoir effectué son inscription administrative à l'Université Clermont Auvergne pour l'année en cours en s'acquittant des droits à taux réduit. Une telle période de césure n'est possible qu'une seule fois pour toute la durée de la formation.

X. STAGES

Le portfolio relatif au diplôme d'État d'ergothérapeute s'appuie sur le portfolio prévu à l'annexe VI de l'arrêté du 5 juillet 2010 modifié par l'arrêté du 23 septembre 2014 et considérant l'arrêté du 26 avril 2024 portant autorisation d'expérimentations relatives aux modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche. Il comporte des éléments inscrits par l'étudiant et par le tuteur. A l'issue de chaque stage, le tuteur de stage évalue les acquisitions des éléments de chacune des compétences sur la base des critères et indicateurs notifiés dans le portfolio.

Le formateur de l'Institut de Formation, référent du suivi pédagogique de l'étudiant, prend connaissance des indications apportées sur le portfolio et propose à la Commission d'Attribution des Crédits de formation la validation du stage.

Les crédits européens correspondant au stage sont attribués dès lors que l'étudiant remplit les conditions suivantes :

- 1°) Avoir réalisé la totalité du stage, la présence sur chaque stage ne peut être inférieure à 80 % du temps prévu, dans la limite de la franchise autorisée par la réglementation ;
- 2°) Avoir analysé des situations et activités rencontrées en stage et en avoir inscrit les éléments sur le portfolio ;
- 3°) Avoir mis en œuvre et validé les compétences requises au niveau requis dans une ou plusieurs situations.

Le bilan de stage réalisé et signé par le tuteur est également pris en compte.

L'acquisition des compétences en situation se fait progressivement au cours de la formation. Les étapes de l'acquisition minimum sont :

- 1° En fin de première année, l'acquisition du niveau 1 pour les compétences 1 et 2 (Parcours Ecole);
- 2° En fin de deuxième année, l'acquisition du niveau 2 pour les compétences 1, 2, 3, 6 et 9 ;
- 3° L'acquisition de la compétence 4 est évaluée au niveau 1, 2 ou 3, durant l'ensemble du parcours de l'étudiant, au moment où cette compétence est mise en œuvre ;
- 4° A l'issue du dernier stage, l'acquisition du niveau 3 pour l'ensemble des compétences.

En cas de non-validation d'un stage par la Commission d'Attribution des Crédits, l'étudiant effectue un nouveau stage dont les modalités sont définies par la Commission d'Attribution des Crédits ou à défaut par l'équipe pédagogique.

Pour un stage de rattrapage, il appartient à l'étudiant d'effectuer lui-même les démarches pour se trouver un terrain de stage selon les modalités demandées par le responsable de stage concerné.

Une indemnité de stage est versée aux étudiants pendant la durée des stages réalisés au cours de leur formation.

XI. COMMISSION D'ATTRIBUTION DES CREDITS

Les crédits de formation sont attribués par une Commission d'Attribution des Crédits (CAC). Elle est mise en place sous la responsabilité de la Direction de l'Institut qui la co-préside.

Elle est composée des formateurs référents des étudiants en ergothérapie, d'un ou plusieurs représentants de l'enseignement universitaire, et d'un ou plusieurs représentants des tuteurs de stage.

Chaque semestre, excepté le dernier, le directeur présente, à la Commission d'Attribution des Crédits, les résultats des étudiants afin que celle-ci se prononce sur l'attribution des crédits européens et sur la poursuite du parcours de l'étudiant.

En cas de stage de rattrapage effectué sur la période juillet-août, une CAC de validation aura lieu avant la rentrée universitaire de l'année concernée afin que l'étudiant puisse se réinscrire le cas échéant.

En cas de non présentation au JAD, les étudiants seront présentés à la CAC du semestre 6 fin juin (semaine 25) pour la validation des UE du semestre 6

Les étudiants du parcours licence ayant acquis l'ensemble des connaissances et des compétences, soient les 180 crédits européens obtiennent le Diplôme d'Etat d'Ergothérapie et le diplôme de licence en science pour la santé.

XII. ATTRIBUTION DES DIPLÔMES - JURY

La loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions a constitué les anciennes régions Auvergne et Rhône-Alpes en une seule et même région, la région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette réforme qui s'applique pleinement au 1er janvier 2016, affecte l'organisation territoriale de l'administration : création de la DREETS Auvergne Rhône Alpes.

La DREETS Auvergne-Rhône-Alpes dispose d'un pôle Service des Métiers Paramédicaux et du Social.

Dans le cadre de cette nouvelle configuration, il a été procédé à une répartition du suivi des diplômés entre le site de Clermont-Ferrand, de Lyon et de Grenoble.

Concernant le diplôme d'État d'Ergothérapeute, il sera désormais suivi et géré par le site de Lyon pour l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les étudiants ayant validé les cinq premiers semestres de formation et ayant effectué la totalité des épreuves et des stages prévus pour la validation du semestre 6 sont autorisés à se présenter devant le jury régional d'attribution du Diplôme d'Etat d'ergothérapeute.

Le jury régional se prononce au vu de l'ensemble du dossier de l'étudiant.

Le dossier comporte :

1° La validation de l'ensemble des unités d'enseignement dont les unités d'intégration soit 144 ECTS;

2° La validation de l'acquisition de l'ensemble des compétences en situation soit 36 ECTS

Le jury d'attribution du Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute est nommé par arrêté du Préfet de Région, sur proposition du Directeur Régional de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, en application de l'Arrêté du 5 juillet 2010 modifié.

Il comprend :

1. Le Directeur Régional de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités ou son représentant, Président ;
2. Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant ;
3. Le Directeur de l'Institut de Formation en Ergothérapie¹ si elle est titulaire du Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute ou, le cas échéant, le responsable de la formation en ergothérapie dans l'Institut titulaire d'un Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute ;
4. Un Directeur de soins ou un cadre de santé titulaire d'un Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute ;
5. Deux enseignants d'Instituts de Formation en Ergothérapie ;
 6. Deux ergothérapeutes en exercice depuis au moins trois ans ; l'un d'entre eux au moins titulaire d'un diplôme de cadre de santé ;
 7. Deux médecins de spécialité différente ;
 8. Un enseignant chercheur participant à la formation.

Si le nombre de candidats le justifie, le Préfet de Région peut augmenter le nombre de membres du jury.

Le Président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation des unités d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après la délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du Président du jury et signé par lui.

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants. Les étudiants ont droit, en tant que de besoin et sur leur demande, dans les deux mois suivant la proclamation des résultats, à la communication de leurs résultats et à un entretien pédagogique explicatif.

Les candidats ayant acquis l'ensemble des connaissances et des compétences, soient les 180 crédits européens, sont déclarés reçus au Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute.

XIII. Module santé environnement

Ce module permet d'obtenir ou de compléter une base de connaissances commune à tous les étudiants de 1^{er} cycle de l'UCA concernant les aspects pluridisciplinaires du Développement Durable. La validation du

module permet d'obtenir un badge avec une reconnaissance UCA exploitable dans les CV et sur les différents réseaux professionnels.

1- Rappel des Objectifs :

- Donner un socle solide et partagé sur les enjeux du Développement Durable
- Aborder les notions de développement durable dans une démarche interdisciplinaire sous différentes formes de supports pédagogiques innovants.

2-Modalités de dispense et de validation :

- Module **entièrement en ligne** sur la plateforme Moodle

3- Configuration :

Ce module est intégré sans suppression de cours existants. Ces heures sont ajoutées en plus du volume horaire actuel.

XIV. COMPETENCES NUMERIQUES EN SANTE

Arrêté du 10 novembre 2023 relatif à la formation socle au numérique en santé des étudiants en santé

La formation numérique en santé est organisée en 5 domaines de connaissances et de compétences :

- Les données de santé
- La cybersécurité en santé
- La communication en santé
- Les outils numériques en santé
- La télésanté

Elle est suivie de façon discontinue au cours des 3 années de la formation et est sanctionnée par l'acquisition de 2 crédits européens. Ces crédits européens sont intégrés dans les unités d'enseignements existantes de la formation.

XV. Intelligence artificielle

L'utilisation d'une IA comme ChatGPT dans les examens ou travaux évalués doit être expressément autorisée. Si elle est autorisée, son utilisation doit être clairement indiquée. Toute utilisation non autorisée ou l'absence de mention explicite en cas d'autorisation peut entraîner des sanctions disciplinaires. Cf : Délibération CFVU n°2023-9-26-09)

**TABLEAU I
2024/2025**

1^{ère} ANNÉE DE LA FORMATION EN ERGOTHÉRAPIE - SEMESTRE 1

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN			RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
					Type de contrôle session 1	Type de contrôle session 2	Coef. UE	
UE 2.1 Introduction à l'ergothérapie	3	33					3	Marie GRILLON
EC 1 Ergothérapie et sciences de l'occupation		25	CM TD	14 11	Epreuve terminale QCM (Durée 30min)	Epreuve terminale QCM et/ou QROC (Durée 20min)	2,5	Marie GRILLON
EC 2 Diagnostic et processus d'intervention en ergothérapie		8	CM TD	6 2	Epreuve Terminale : QCM (Durée 15min)	Epreuve Terminale : QCM et/ou QROC (Durée 15min)	0,5	Marie GRILLON
UE 2.2 Anatomie	1	12	CM TD	12 0	Epreuve Terminale : QCM (Durée 15min)	Epreuve Terminale : QCM et/ou QROC (Durée 15min)	1	Charlotte LANHERS
UE 4.1 Simulation situation de handicap	2	20	CM TD	0 20	Contrôle continu	Epreuve Terminale Dossier à rendre	2	Marie GRILLON
UE 4.2 Ergonomie	2	20	CM TD	16 4	Epreuve Terminale Dossier à rendre	Epreuve Terminale Dossier à rendre	2	Romain DOMINGUES
UE 5.1 Méthodes de travail et TIC	2	28	CM TD	10 18	Contrôle continu	Epreuve Terminale QCM et/ou QROC (Durée 30min)	2	David Sia
UE 5.2 Sciences de l'éducation	4	32	CM TD	20 12	Contrôle continu	Epreuve Terminale QCM et/ou QROC (Durée 45min)	4	Vincent CLAVEL
UE 5.3 Psychologie	4	36	CM TD	33 3	Epreuve Terminale QCM et/ou QROC (Durée 30min)	Epreuve Terminale QCM et/ou QROC (Durée 30min)	4	Florie MONIER
UE Anglais	1,5	20	CM TD	0 20	Epreuve Terminale QCM (Durée 30 min)	Epreuve Terminale QCM (Durée 30 min)	1,5	Laure Line RIBAUD
Bloc mutualisé réadaptation voir maquette LSPS - PSPortail Réadaptation	10,5	113	CM TD	113 0	Epreuves Terminales	Epreuves Terminales	10,5	
TOTAL	30	347						

*L'IUFE peut proposer en seconde session une épreuve différente qu'en première session. (Ex : une seule épreuve écrite ou orale en session 2, au lieu de deux épreuves en session 1)

TABEAU II
2024/2025

1^{ère} ANNÉE DE LA FORMATION EN ERGOTHÉRAPIE - SEMESTRE 2*

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN			RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
					Type de contrôle session 1	Type de contrôle session 2	Coefficient UE	
UE 2.3 Dysfonctionnements de l'appareil squelettique et des systèmes nerveux, sensoriels et tégumentaires	4	43	CM	43	Epreuve Terminale QCM et/ou QROC (durée 45min)	Epreuve Terminale QCM et/ou QROC (durée 30min)	4	Charlotte LANHERS
			TD	0				
UE 2.4 Méthodes et techniques d'évaluation	5	53,5	CM	14	Epreuve Terminale QCM et/ou QROC (durée 30 min) + épreuve pratique (20 min) (5min de préparation + 10min de passation + 5 min question)	Epreuve Terminale QCM et/ou QROC (durée 30min)	5	Marie GRILLON
			TD	39,5				
UE 2.5 Techniques de rééducation et de réadaptation et Aides Techniques de compensation	6	70	CM	38	Epreuve Terminale (90%) QCM et/ou QROC (durée 1h) + Evaluation Continue 10%**	Epreuve Terminale QCM et/ou QROC (durée 45min)	6	Marie GRILLON
			TD	32				
UE 2.6 Cycles de vie et occupations	5	45	CM	8	Epreuve Terminale (90%) QCM et/ou QROC (durée 45min) + Evaluation Continue 10%**	Epreuve Terminale QCM et/ou QROC (durée 30min)	5	Marie GRILLON
			TD	37				
UE 4.3 Modèles conceptuels	1	6	CM	0	Epreuve Terminale QCM et/ou QROC (durée 20 min)	Epreuve Terminale QCM et/ou QROC (durée 15 min)	1	Anne Cécile LARRICQ
			TD	6				
UE 4.4 Anatomie et sciences du mouvement	5	47	CM	39	Epreuve Terminale QCM et/ou QROC (durée 45min)	Epreuve Terminale QCM et/ou QROC (durée 30min)	5	Lech DOBIJA Charlotte LANHERS
			TD	8				
UE Stage Professionnel	4	4 semaines (140h)		Cf. Pages 9				Marie Grillon
TOTAL	30	404.5						

*L'IUFE peut proposer en seconde session une épreuve différente qu'en première session. (Ex : une seule épreuve écrite ou orale en session 2, au lieu de deux épreuves en session 1)

** UE 2.5 Techniques de rééducation et réadaptation et aides techniques à la compensation et UE 2.6 Cycles de vie et occupations : Evaluation continue = Assiduité et travail personnel de l'étudiant. Une absence injustifiée ou travail non fait en ED conduira à un zéro comptant dans la moyenne. Au-delà de 2 absences injustifiées et/ou travail non fait au cours du semestre, l'étudiant est considéré comme « défaillant ».

TABLEAU III
2024/2025

2^{ème} ANNÉE DE LA FORMATION EN ERGOTHÉRAPIE - SEMESTRE 3*

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN			RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
					Type de contrôle session 1	Type de contrôle session 2	Coef UE	
UE 1 Dysfonctionnements cognitif et psychique <i>(Mutualisation partielle (17h) Orthophonie 3)</i> <i>(Mutualisation partielle (19h) Orthoptie 2)</i>	7	69	CM	68	Épreuve terminale QROC et/ou QCM (Durée 1h30)	Epreuve Terminale QROC et/ou QCM (durée 1h)	7	Psychiatre (A trouver) /Formatrice IUFE
			TD	1				
UE 2 Dysfonctionnement de l'appareil musculo squelettique et des systèmes nerveux	2	23	CM	23	Épreuve terminale QROC et/ou QCM (Durée 45min)	Épreuve terminale QROC et/ou QCM (Durée 30min)	2	Lech DOBIJA/Médecin (A trouver)
			TD	0				
UE 3 Psychologie et développement psychomoteur	2	27.5	CM	18,5	Épreuve terminale QROC et/ou QCM (Durée 45min)	Epreuve Terminale QROC et/ou QCM (durée 30min)	2	Formatrice IUFE
			TD	9				
UE 4 Outils du projet d'intervention	5	50	CM	30	Contrôle continu Epreuve terminale Dossier à rendre (50%) + épreuve orale (50%)	Epreuve terminale Dossier à rendre	5	Anne-Charlotte HABRIAL / formateur IUFE
			TD	20				
UE 5 Techniques et outils d'aménagement de l'environnement	3	32	CM	14	Contrôle Continu	Epreuve terminale Dossier à rendre	3	Jérémy GANDON
			TD	18				
UE 6 Unité d'intégration	2	20.5	TD	20.5	Epreuve terminale	Epreuve terminale Dossier à rendre	2	Formatrice IUFE
UE 7 Anglais professionnel	1	10	TD	10	Contrôle Continu	Epreuve terminale Dossier à rendre	1	Katherine GOODWIN
UE STAGE PROFESSIONNEL	8	280	8 semaines (280h)		Cf. page 9			Marie GRILLON
TOTAL	30	512						

*L'IUFE peut proposer en seconde session une épreuve différente qu'en première session. (Ex : une seule épreuve écrite ou orale en session 2, au lieu de deux épreuves en session 1)
Module développement durable ? Badge

**TABLEAU IV
2024/2025**

2^{ème} ANNÉE DE LA FORMATION EN ERGOTHÉRAPIE - SEMESTRE 4*

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN			RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS	
					Type de contrôle session 1	Type de contrôle session 2	Coef UE		
UE 8 Dysfonctionnement cardio-respiratoire et métabolique	1.5	21	CM	21	Epreuve Terminale : QROC et/ou QCM (Durée 1h)	Epreuve Terminale : QROC et/ou QCM (Durée 30min)	1.5	Médecin à trouver / Lech DOBIJA	
				TD					0
UE 9 Techniques et outils de rééducation et de réadaptation	6	68	CM	27	Epreuve terminale QROC et/ou études de cas (Durée 2h)	Épreuve terminale QROC et/ou QCM (Durée 1h)	6	Formatrice IUFE	
				TD					41
UE 10 Techniques et outils de positionnement	2	29	CM	6	Contrôle Continu	Epreuve terminale Dossier à rendre	2	Jérémy GANDON	
				TD					23
UE 11 Traitement orthétique	2	31	CM	3	Contrôle continu (50%) + Epreuve terminale QROC (50%) (durée 1 h)	Épreuve terminale QROC et/ou QCM (Durée 30min)	2	Jérémy GANDON	
				TD					28
UE 12 Méthodologie de projet en interprofessionnalité	1.5	18	CM	8	Contrôle Continu	Épreuve terminale Dossier à rendre	1.5	Camille CHEZE	
				TD					10
UE 13 Unité d'intégration	2	33	TD	33	Contrôle continu	Contrôle continu	2.5	Marie GRILLON	
UE 14 Méthodes de recherche	2	25	CM	4	Épreuve terminale Dossier à rendre	Épreuve terminale Dossier à rendre	2	Lech DOBIJA	
				TD					21
UE 15 Anglais professionnel	1	18	TD	18	Contrôle Continu	Epreuve Terminale Dossier à rendre	1	Katherine GOODWIN	
UE STAGE PROFESSIONNEL	8	280	8 semaines (280h)		Cf. Page 9		8		
2 nd Année PORTAIL READAPTATION	4	140	4 semaines (140h)		Cf. Page 9		4		
2 nd année PARCOURS ECOLE	4	40	TD	40	Dossier à rendre (90%) Evaluation Continue 10%***	Dossier à rendre	4	Jérémy GANDON	
TOTAL	30	663 563							

*** Assiduité aux Journées Portes ouvertes et Auversup. Toute absence entrainera la note de 0. L'étudiant sera considéré comme défaillant.

*L'IUFE peut proposer en seconde session une épreuve différente qu'en première session. (Ex : une seule épreuve écrite ou orale en session 2, au lieu de deux épreuves en session 1)

TABLEAU V
2024/2025

3^{ème} ANNÉE DE LA FORMATION EN ERGOTHÉRAPIE - SEMESTRE 5*

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN			RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
					Type de contrôle session 1	Type de contrôle session 2	Coef. UE	
UE 17 Législation, déontologie et éthique	4	42	CM	38	Epreuve Terminale QROC et/ou QCM Durée 1h30	Epreuve Terminale QROC et/ou QCM Durée 30min	3	Jérémy GANDON
			TD	4				
UE 18 Santé publique	2	22	CM	10	Epreuve Terminale QR Durée 2h	Epreuve Terminale QR Durée 30min	2	Frank PIZON
			TD	12				
UE 19 Pédagogie	2	34	CM	14	Epreuve Terminale Dossier à rendre	Epreuve Terminale Dossier à rendre	2	Manon LAURENT
			TD	20				
UE 20 Techniques et outils d'éducation thérapeutique en ergothérapie	4	40	CM	30	Epreuve Terminale Dossier à rendre	Epreuve Terminale Dossier à rendre	2	Camille CHEZE / Jérémy GANDON
			TD	10				
UE 21 Initiation à la démarche de recherche	2	35	CM	18.5	Contrôle Continu	Epreuve Terminale Oral : 20 min	2	Lech DOBIJA
			TD	16.5				
UE 22 Anglais professionnel	3	18	TD	18	Contrôle Continu	Epreuve Terminale Dossier à rendre	3	Marlène BARROSSO-FONTANEL
UE 23 Démarche d'évaluation et de conseil, formation et information	5	27	TD	27	Epreuve terminale	Epreuve terminale Dossier à rendre	5	Camille CHEZE
UE STAGE PROFESSIONNEL	8	280	8 semaines (280h)		Cf. Page 9			Jérémy GANDON
TOTAL	30	498						

*L'IUFE peut proposer en seconde session une épreuve différente qu'en première session. (Ex : une seule épreuve écrite ou orale en session 2, au lieu de deux épreuves en session 1)

TABLEAU VI
2024/2025

3^{ème} ANNÉE DE LA FORMATION EN ERGOTHÉRAPIE - SEMESTRE 6*

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN			RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
					Type de contrôle session 1	Type de contrôle session 2	Coef UE	
UE 24 Méthodes et outils d'analyse de la qualité et de traçabilité	2	24	CM	18	Épreuve Terminale Dossier à rendre	Épreuve Terminale Dossier à rendre	2	Jérémy GANDON
			TD	6				
UE 25 Initiation à la démarche de recherche	2	20.5	CM	1.5	Épreuve Terminale : Dossier à rendre	Épreuve Terminale Dossier à rendre	2	Lech DOBIJA
			TD	19				
UE 26 Anglais professionnel	2	20	TD	20	Contrôle Continu	Epreuve terminale QROC et/ou QCM	2	Marlène BARROSSO-FONTANEL
UE 27 Evaluation de la pratique professionnelle et recherche	6	43	CM	5.5	Épreuve Terminale : Mémoire et Soutenance du mémoire (15min de présentation – 15min d'échanges)	Épreuve Terminale Mémoire et Soutenance du mémoire (15min de présentation – 15min d'échanges)	12	Jérémy GANDON
			TD	37.5				
UE 28 Unité complémentaire	6	61	CM	9	Épreuve Terminale Présentation Orale	Épreuve Terminale Dossier à rendre	3	Jérémy GANDON
			TD	52				
UE 29 Organisation, gestion du travail et inter professionnalité	2	24	CM	10	Contrôle Continu	Epreuve Terminale Dossier à rendre	2	Jérémy GANDON
			TD	14				
UE 30 AFGSU 2	2	21	CM	6	Contrôle continu : épreuves pratiques	Contrôle Continu : épreuves pratiques	1	Alexandre LAUTRETTE
			TD	15				
UE STAGE PROFESSIONNEL	8	280	8 semaines (280h)		Cf. Page 9			Jérémy GANDON
TOTAL	30	493.5						

*L'IUFE peut proposer en seconde session une épreuve différente qu'en première session. (Ex : une seule épreuve écrite ou orale en session 2, au lieu de deux épreuves en session 1)

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2024-2025**

Diplôme d'Etat d'audioprothésiste

**1ère année
2ème année**

Conseil de Gestion : avis favorable le : 08/07/2024

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 10/09/2024

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

I. Organisation générale de la formation

Le but de la formation est d'acquérir les connaissances théoriques et les savoir-faire nécessaires à l'exercice de la profession d'audioprothésiste. L'objectif de la formation est donc d'apporter aux étudiants des connaissances en matière d'anatomie, de physiologie, de neurosciences, d'audiologie, de psychologie, de biostatistiques, comptabilité, droit et déontologie. Mais également des connaissances techniques : électronique, informatique, acoustique, audioprothèse. La formation est une formation professionnalisante et à ce titre de nombreux travaux pratiques et des stages permettent aux étudiants de mettre en application leurs connaissances en situation réelle avec l'encadrement de professionnels.

Le programme des études est fixé par les textes suivants :

- Bulletin Officiel du ministère de l'Education Nationale et du ministère de la Recherche N°29 du 19 juillet 2001
- Vu code de la santé publique, not. art. L 4361-2 et L 4361-3
- Vu code de l'éducation ; D. 84-932 du 17-10-1984 ; D. n° 85-906 du 23-8-1985 ; A. du 10-9-1979 mod.
- Avis du CNESER du 13-12-1999
- Avis de la commission des audioprothésistes du Conseil supérieur des professions paramédicales du 30-3-2000,

Responsable pédagogique universitaire : M. MOM Thierry (PU-PH)

Responsables pédagogiques de la formation : Mme PUECHMAILLE Mathilde (PHU) / M MENETRIER Dominique (PAST) / M GENSTY Antoine (PAST)

Modalités de sélection

- Pour les candidats de formation initiale, l'admission est faite sur étude d'un dossier de candidature via Parcoursup.
- Pour les candidats de la formation continue, l'admission est faite sur étude d'un dossier de candidature et un entretien.

Prérequis nécessaires

Le candidat devra disposer d'un socle de connaissances scientifiques et/ou technologiques. Il devra être autonome dans son travail, avoir de bonnes compétences relationnelles et d'adaptabilité, ainsi qu'une capacité à s'investir et à s'impliquer dans les travaux demandés. Ces savoir-être seront la clé de la réussite au sein de cette formation.

II. Évaluation des connaissances

L'évaluation

L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Le contrôle continu est une modalité qui peut être écrite ou orale, qui peut faire l'objet d'un travail de groupe ou individuel et qui donne lieu à 2 évaluations au minimum.

L'utilisation d'une IA comme ChatGPT dans les examens ou travaux évalués doit faire impérativement l'objet d'une autorisation. Si elle est autorisée, son utilisation doit être clairement indiquée. Toute utilisation non autorisée ou l'absence de mention explicite en cas d'autorisation peut entraîner des sanctions disciplinaires. Cf : Délibération CFVU n°2023-9-26-09)

Tous les étudiants se présenteront aux examens, mais seuls les étudiants ayant obtenu une note $\geq 10/20$ aux UE de stages (UE 9/10/11/17) auront accès aux notes/résultats. Pour les étudiants ayant obtenu une note $< 10/20$ aux UE de stages, les notes obtenues aux examens terminaux ne seront pas prises en compte. La délibération se fera donc sur l'année et les résultats seront publiés à la fin des périodes de stage du semestre 2 et 4.

Assiduité

La présence aux cours magistraux, aux enseignements dirigés et pratiques, aux examens terminaux est obligatoire. L'assiduité est contrôlée par l'émargement de l'étudiant (boursier, non boursier, stagiaire de la FC) et par la signature de la feuille de présence pour tous les étudiants.

Les absences justifiées (notamment pour maladie ou accident, décès d'un parent au premier ou second degré, mariage ou PACS, naissance ou adoption d'un enfant, fêtes religieuses dont les dates sont publiées au bulletin officiel de l'éducation nationale, JAPD, convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle, participation à une manifestation en lien avec leur statut étudiant ou leur filière de formation) doivent être signalées, par tout moyen, au Service de la Scolarité dans les 72 heures à compter du jour d'absence. Absence justifiée => neutralisation ou épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations.

A la suite de deux absences non justifiées au cours du semestre, toutes séances d'activités pédagogiques confondues, l'étudiant est convoqué par la direction qui le rappelle à son obligation d'assiduité. Si l'étudiant est à nouveau absent, il est informé, par écrit qu'il sera noté comme « défaillant ». En conséquence, sa moyenne du semestre ne sera pas calculée et il ne pourra donc pas valider son semestre.

L'étudiant se présentera à la deuxième session où il repassera les examens correspondant aux UE où ses absences injustifiées ont été enregistrées.

Ponctualité : La ponctualité est indispensable. Elle est définie par référence aux horaires des enseignements. Elle concerne tous les enseignements : théoriques au sein de l'UFR et cliniques en stage. Toutefois, si l'étudiant est en retard pour un motif imputable aux transports en commun, il est admis en cours (sur justificatif).

En cas de retard à un CM ou à un TP, un enseignant peut refuser l'accès à la salle à un étudiant s'il estime que ce n'est pas compatible avec le bon déroulement de l'enseignement. En cas de refus, l'étudiant est considéré comme absent.

En cas de départ prématuré d'un cours (moins de 15 mn), l'étudiant en informe au préalable le Bureau de la scolarité pour accord et l'enseignant en début de cours ; si le départ est supérieur à 15 mn, l'étudiant peut être considéré comme absent.

Les absences injustifiées répétées sont passibles d'une présentation devant la section compétente pour les situations disciplinaires.

MOTIFS D'ABSENCES RECONNUES JUSTIFIÉES SUR PRÉSENTATION DE PIÈCES JUSTIFICATIVES

- maladie ou accident ;
- décès d'un parent au premier et second degré ; toute dérogation est laissée à l'appréciation de la direction de l'institut ;
- mariage ou PACS ;
- naissance ou adoption d'un enfant ;
- fêtes religieuses (dates publiées au Bulletin officiel de l'éducation nationale) ;
- journée défense et citoyenneté ;
- convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle ;
- participation à des manifestations en lien avec leur statut d'étudiant et leur filière de formation.
- MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF EXPERIMENTAL EN 2024-2025 : CREDIT JOURS MALADIE

Pour l'année universitaire 2024-2025, dans le cadre de la politique responsabilité sociétale et de la politique formation de l'EPE UCA, un dispositif expérimental de « crédit jours maladie » est institué pour prendre en compte la difficulté des étudiants à obtenir un rendez-vous médical dans un délai raisonnable et pour éviter de générer des demandes de rendez-vous au SSE et en médecine de ville dans le cas de maladies ponctuellement invalidantes ne nécessitant pas de soins.

L'étudiant disposera ainsi d'une réserve de 4 jours d'absence autorisée sur l'année universitaire.

Le décompte s'effectue à la **journee**. **Les jours peuvent être consécutifs**. L'étudiant active ce dispositif en se signalant au service de scolarité dès le premier jour d'absence. Son absence est alors considérée comme justifiée.

Ce dispositif ne concerne pas les stagiaires de formation continue.

- MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF EXPERIMENTAL EN 2024-2025 : CREDIT JOURS POUR TROUBLES MENSTRUELS

Pour l'année universitaire 2024-2025, dans le cadre de la politique responsabilité sociétale et de la politique formation de l'EPE UCA, dans un souci d'instaurer une meilleure qualité de vie pour sa communauté étudiante et lui permettre de suivre ses études en toute sérénité, l'EPE UCA se mobilise en proposant, à titre expérimental, la création d'un crédit jours pour troubles menstruels pour l'année universitaire 2024- 2025.

Ce dispositif s'adresse aux personnes menstruées qui disposeront ainsi d'une réserve de 10 jours d'absence autorisée sur l'année universitaire. Le décompte s'effectue à la journée. Elles activent ce dispositif auprès de leur scolarité et leur absence est alors considérée comme justifiée. Pour bénéficier de ce dispositif, une déclaration sur l'honneur devra être déposée, au plus tard le 31 octobre sur l'outil dédié à cet effet, à compter de la rentrée universitaire 2024. Une fois le dispositif activé, la personne menstruée s'engage à prendre rendez-vous dans les plus brefs délais auprès du Service de Santé des Etudiants (SSE) pour bénéficier d'un accompagnement vers des soins adaptés. L'accès à ce dispositif court pour l'année universitaire 2024-2025 et pourra être reconduit l'année suivante pour la durée de la préparation du diplôme, sous réserve de s'être engagé dans une démarche d'accompagnement médical auprès du SSE (si le dispositif expérimental est reconduit).

Ce dispositif ne concerne pas les stagiaires de formation continue.

Compétences attestées :

- Evaluer la situation audiologique d'une personne et réaliser un bilan audioprothétique
- Concevoir une démarche d'appareillage auditif individualisée
- Adapter l'appareillage aux besoins et aux caractéristiques de la personne et réaliser le suivi prothétique
- Concevoir et conduire une démarche d'éducation prothétique et de conseil
- Communiquer, conduire une relation dans un contexte d'appareillage auditif et coopérer avec les différents professionnels intervenant dans le projet d'appareillage
- Rechercher, traiter des données professionnelles et scientifiques et analyser et faire évoluer la pratique professionnelle
- Gérer une structure et ses ressources
- Former et informer des professionnels et des personnes en formation

Stages :

Afin d'obtenir la validation d'un stage, il est impératif que l'étudiant ait une présence effective d'au moins 80 % sur l'ensemble du parcours de formation clinique. Les absences ne peuvent dépasser 10 % de la durée totale des stages. Au-delà, le stage fait l'objet de récupération. Toute absence, qu'elle soit justifiée ou non, est décomptée.

Les stages sont les suivants :

1/ EN PREMIERE ANNEE :

UE8 Stage dans un laboratoire d'audioprothèse : 4 semaines, soit un équivalent horaire de 140 heures

UE9 Stage dans un service hospitalier (prise en charge du patient atteint de surdit , bilan audiom trique) : 10 semaines, soit un  quivalent horaire de 350 heures

CHU : 12 places

Autres CHG / CHU : 3 places

UE10 Stage dans une institution g rontologique : 2 semaines, soit un  quivalent horaire de 70 heures

2 x 1 semaine (35h x 2) en EHPAD et au Centre Hospitalier Louise Michel - Stages non cons cutifs possibles

2/ EN SECONDE ANNEE :

UE16 Stage dans un laboratoire d'audioproth se : 16 semaines, soit un  quivalent horaire de 560 heures

La note finale des UE stages sera d termin e de la mani re suivante : Evaluation du tuteur 50% / r daction du m moire 50% (10   15 pages maximum)

Acc s   la salle d'examen

En cas de retard, l'acc s   la salle d'examen est strictement interdit   tout candidat qui se pr sente apr s l'ouverture des enveloppes qui contiennent les sujets sauf en cas de force majeure justifi e. La justification est soumise   l'appr ciation du surveillant nomm  responsable de la salle d'examen. Celui-ci pourra permettre l'acc s   la salle, au plus tard avant la fin du premier tiers de la dur e de l' preuve dans la limite d'une heure apr s le d but de l' preuve.

Aucun temps suppl mentaire de composition n'est donn  au candidat arriv  en retard ; de plus, la mention du retard et de ses circonstances est port e sur le proc s-verbal d'examen.

En cas de litige concernant la justification du retard, le Doyen-directeur d cidera des suites   donner.

Processus de compensation/capitalisation :

Pour chaque ann e d' tudes :

- Les Unit s d'Enseignement se compensent entre elles
- Les semestres se compensent entre eux
- Les EC se compensent   l'int rieur de chaque unit  d'enseignement si l'UE comporte des  l ments constitutifs (EC)
- Les blocs de connaissances et de comp tences ont une valeur p dagogique. Ils n'interviennent pas dans le processus de compensation.

Une note  liminatoire annule le processus de compensation (note inf rieure ou  gale   5 sur 20). Il en est de m me pour toute absence   une  preuve terminale.

Validation/Passage en ann e sup rieure

- La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 cr dits europ ens et par une note sup rieure ou  gale   10 sur 20.
- La validation du dipl me avec une moyenne sup rieure ou  gale   10 sur 20 sans note  liminatoire valide l'obtention du dipl me avec un total de 180 cr dits europ ens.
- Le passage en ann e sup rieure est de droit apr s validation des deux semestres de l'ann e n-1.

Composition du jury

Le Pr sident de l'Universit  nomme le pr sident et les membres des jurys d'examen.

Le jury d lib re et arr te les notes des  tudiants   l'issue de chaque session de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des UE, des semestres et sur la validation de l'ann e.

UNITES D'ENSEIGNEMENT SEMESTRE 1	Intervenant	Volume horaire	UE	ECTS	Coeff	Si CC&EVT coef CC/CT	Nature de l'épreuve Session unique	Durée
Audiologie otologie			UE 1		9			
Anatomie et physiologie de l'appareil auditif et de l'appareil phonatoire <i>(Mutualisation Orthophonie)</i>	ORL	24H 20H CM 4H TP	EC 1.1			EVT	QCM et/ou CROQ et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	30'
Sémiologie et Pathologie de l'appareil auditif et vestibulaire <i>(Mutualisation Orthophonie)</i>	ORL	22H 20H CM 2H TP	EC 1.2			EVT	QCM	30'
Anatomie et physiologie du système nerveux	ANATOMIE ET NEUROLOGIE	20H CM	EC 1.3			EVT	QCM	30'
Vieillessement normal et pathologique	GERIATRIE/ORL	15H 12H CM 3H TD	EC 1.4			EVT	QCM	30'
Spécificités de la surdité de l'enfant	ORL	10H CM	EC 1.5			EVT	QCM	30'
Audioprothèse			UE2		7			
La prothèse auditive et les différents types de prothèses auditives	PAST AUDIOPROTHESE	50H 25H CM 25H TP	EC 2.1			CC&EVT	QCM	1H00
Implants auditifs : cochléaires /IOM/à conduction osseuse	PAST AUDIOPROTHESE/ ORL	10H 5H CM 5H TP	EC 2.2			CC&EVT	QCM	15'
Mathématiques			UE3		4			
Mathématiques et statistiques	UFR MATHEMATIQUES	20H CM	EC 3.1			CC&EVT	QCM	1H30
Traitement du signal	UFR PHYSIQUE/IE PH	10H CM	EC 3.2			CC&EVT	QCM	1H00
Physique			UE4		8			
Mécanique et acoustique (propagation du son)	UFR PHYSIQUE	80H 50H CM 30H TP	EC 4.1			CC&EVT	QCM	3H00

Electronique analogique et numérique (oscilloscope)	UFR PHYSIQUE	60H 40H CM 20H TP	EC 4.2			CC&EVT	QCM		
Sciences Humaines et Sociales			UE5		4				
Organisation des systèmes de soins et économie de la santé	SANTE PUBLIQUE	6H CM	EC 5.1			CC&EVT	QCM	1h00	
Epidémiologie de surdit� et d�pistage	ORL	4H CM	EC 5.2			CC&EVT	QCM		
Ethique et d�ontologie (mutualisation PASS)	Pr LAUTRETTE	10H CM	EC 5.3			CC&EVT	QCM	30'	
Infectiologie et Hygi�ne			UE6		2				
Bases d'infectiologie et hygi�ne pr�paratoires au stage <i>(Mutualisation PASS)</i>	INFECTIOLOGIE	10H 8H CM 2H TP	EC 6.1			CC&EVT	QCM	30'	
Gestes et Soins d'Urgence			UE7		1				
AFGSU	UFR MEDECINE	21H 6H CM 15H TP				EVT	�preuves pratiques		
VOLUME HORAIRE SEMESTRE 1		372H							
UNITES D'ENSEIGNEMENT SEMESTRE 2		Intervenant	Volume horaire	UE	ECTS	Coeff	Si CC&EVT coef CC/CT	Nature de l'�preuve Session unique	Dur�e
Stage Audioproth�se (4 semaines)		Pr. MOM	140H	UE8		8	EVT	Rapport/M�moire	
Stage service ORL (10 semaines)		Pr. MOM	350H	UE9		18	EVT	Rapport/M�moire	
Stage g�rontologie (2 semaines)		Pr. MOM	70H	UE10		4	EVT	Rapport/M�moire	
VOLUME HORAIRE SEMESTRE 2		560H							
TOTAL ANNEE 1		932H		60					

UNITES D'ENSEIGNEMENT SEMESTRE 3	Intervenant	Volume horaire	UE	ECTS	Coeff	Si CC&EVT coef CC/CT	Nature de l'épreuve Session unique	Durée
Audiologie - Otologie	Mme PUECHMAILLE	40H	UE11		9			
Psychologie sensorielle			EC 11.1			EVT	QCM et/ou CROQ et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	30'
Psychologie de l'enfant normal, déficient auditif, polyhandicapé			EC 11.2			EVT	QCM et/ou CROQ et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	
Psychopathologie du déficient auditif adulte			EC 11.3			EVT	QCM et/ou CROQ et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	
L'adulte déficient auditif : facteurs psychologiques de la surdit�. Cas particulier du vieillard			EC 11.4			EVT	QCM et/ou CROQ et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	
G�n�ralit�s sur le vieillissement			EC 11.5			EVT	QCM et/ou CROQ et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	30'
Apport de la d�mographie dans la connaissance des personnes �g�es			EC 11.6					
Vieillessement physiologique normal et pathologique, maladies associ�es			EC 11.7					
Incidences sociales et �conomiques du vieillissement			EC 11.8					
Pathologie, diverses solutions th�rapeutiques : r�paratrices, proth�tiques, r�educatives			EC 11.9					
Audioproth�se	M. GENSTY M. MENETRIER	150H 100H CM 50H TP	UE 12		8			
Bilan d'orientation proth�tique, le choix proth�tique			EC 12.1			CC&EVT	QCM et/ou CROQ	3h00
Le contr�le d'efficacit� proth�tique ; �ducation proth�tique			EC 12.2			CC&EVT		
Physique	UFR PHYSIQUE		UE13		8			
�lectronique appliqu�e	PU/ATER	110H 70H CM 40H TP	EC 13.1			CC&EVT	QCM	30'

Linguistique phonétique			UE14		4			
Anatomie et physiologie de l'appareil phonatoire	ORL	6H 4H CM 2H TP	EC 14.1			EVT	QCM et/ou CROQ et /ou QUESTIONS REDACTIONNELLES	1h00
Notions de linguistique générale	UFR LINGUISTIQUE	4H TP	EC 14.2					
Notions de phonétique	UFR LINGUISTIQUE	12H 8H CM 4H TP	EC 14.3					
PREPARATION MEMOIRE			UE15					
Conduite d'une étude personnelle	PAST AUDIOPROTHESE	15H CM	EC 15.1			CCI		
Formation à la conception, la rédaction, la réalisation et la soutenance du mémoire	PAST AUDIOPROTHESE / ORL	10H CM	EC 15.2			CCI		
VOLUME HORAIRE SEMESTRE 3		347H						
UNITES D'ENSEIGNEMENT SEMESTRE 4	Intervenant	Volume horaire	UE	ECTS	Coeff	Si CC&EVT coef CC/CT	Nature de l'épreuve Session unique	Durée
Stage Audioprothèse (16 semaines)	Pr. MOM	560H	UE16		20	EVT	Rapport/Mémoire	
VOLUME HORAIRE SEMESTRE 4		560H						
TOTAL ANNEE 2		907H		60				

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DESCOMPETENCES
Année universitaire 2024-2025

CERTIFICAT DE CAPACITE
D'ORTHOPHONISTE
1^{er} cycle

1ère année
2ème année
3ème année

Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le : 08/07/2024
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 10/09/2024

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

I. ORGANISATION GENERALE

Le programme des études est fixé par le décret du 30 août 2013 relatif au régime des études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste.

Le Certificat de Capacité d'Orthophoniste atteste des compétences professionnelles pour exercer les activités du métier d'orthophoniste selon les référentiels d'activités et de compétences définis en annexes du Décret du 30 août 2013.

Les études en vue du Certificat de Capacité d'Orthophoniste comportent dix semestres de formation et se composent de deux cycles :

- 1) Le premier cycle comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens correspondant au niveau licence.
- 2) Le deuxième cycle comprend quatre semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

Au cours du dernier semestre de formation, les candidats ayant validé la totalité des enseignements théoriques et pratiques, présentent et soutiennent oralement un mémoire de recherche sous la responsabilité d'un directeur de mémoire, enseignant ou maître de stages de la formation d'orthophonie habilité en raison de sa capacité à diriger des travaux et désigné par le Doyen-Directeursur proposition du Directeur Universitaire du CFUO.

Les Universités sont habilitées à délivrer le Certificat de Capacité d'Orthophoniste par arrêté conjoint du Ministre chargé de l'Enseignement supérieur et du Ministre chargé de la Santé, après avis du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Directeur Universitaire CFUO : M. Thierry MOM Professeurs des Universités - Praticiens Hospitaliers
Responsable pédagogique CFUO: Mme Jennifer MERIGAUD Orthophoniste

II. PREMIER CYCLE DES ETUDES D'ORTHOPHONIE

Les objectifs : B.O n°32 du 5 septembre 2013

La formation a pour objectifs :

- L'acquisition d'un socle de connaissances en sciences de la vie, en sciences physiques et en sciences humaines et sociales indispensables à l'appropriation progressive des compétences nécessaires à l'exercice du métier d'orthophoniste ;
 - L'approche fondamentale de l'être humain, la recherche du maintien de la santé ou la prise en charge du patient, par des connaissances en santé publique ;
 - L'acquisition de connaissances de pathologie et de physiopathologie nécessaires à la pratique de l'orthophonie.
- L'apport théorique est complété par des activités de raisonnement clinique et des activités d'apprentissage pratique en milieu clinique permettant à l'étudiant de commencer à construire les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'orthophoniste.

Trois principes régissent l'acquisition de ces connaissances :

- la non-exhaustivité : la progression très rapide des connaissances impose des choix et conduit à rejeter toute idée d'exhaustivité. L'enjeu est d'acquérir des concepts qui permettront à l'étudiant, au cours de ses études ultérieures et de sa vie professionnelle, de disposer des outils pour faire évoluer ses savoirs et ses savoir-faire ;
- la participation active de l'étudiant : chaque fois que cela est possible, l'acquisition des connaissances est envisagée au travers de la participation active de l'étudiant sous forme de travaux dirigés, d'exposés, d'approches par problèmes, de stages pour lesquels un tutorat et un contrôle des connaissances adaptés sont mis en place ;

- l'interdisciplinarité : les professions de santé s'appuient sur de nombreux champs disciplinaires. L'apprentissage de l'interdisciplinarité prépare à la collaboration entre futurs professionnels de la santé. Elle s'établit autour de la mise en place d'unités d'enseignement faisant appel à l'intégration de différentes disciplines autour de l'étude de situations cliniques clés ou de problèmes de santé.

Organisation des enseignements :

L'organisation des enseignements est définie dans les tableaux I, II, III, IV, V, VI.

Les enseignements en vue du Certificat de Capacité d'Orthophoniste comprennent des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques ainsi que l'accomplissement de stages. Ces enseignements tiennent compte des priorités de santé publique.

Parmi ces enseignements sont notamment prévus :

- 1) Un enseignement de langue vivante étrangère ;
- 2) La formation PIX (formation informatique) est proposée en remplacement de la formation C2I. Le PIX n'est pas en lien avec une validation d'UE. Il donnera un score équivalent à un niveau en informatique. Il est fortement conseillé pour valoriser un parcours professionnel afin d'attester des compétences informatiques.
- 3) Des visites d'observation (CHU par exemple) ;

Les enseignements sont organisés par discipline et en partie de façon intégrée, sous forme d'unités d'enseignement articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation et les compétences à acquérir. Ils comprennent les unités d'enseignement du tronc commun et des unités d'enseignement librement choisies par l'étudiant.

La mutualisation des enseignements entre les filières peut être mise en place.

III. Organisation de l'évaluation du 1^{er} cycle :

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés (Tableaux I et II pour la 1^{ère} année - Tableaux III et IV pour la 2^{ème} année - Tableaux V et VI pour la 3^{ème} année). Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

La validation de plusieurs unités d'enseignement peut être organisée lors d'une même épreuve, les notes correspondant à chaque unité d'enseignement sont alors identifiables.

Le nombre de crédits affecté à chaque unité d'enseignement est utilisé comme coefficient pour le calcul des moyennes générales en fin de chaque semestre.

Si la moyenne générale obtenue à la 1^{ère} session est inférieure à 10/20, (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), ou s'il a obtenu une note éliminatoire, l'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session toutes les U.E. non validées.

IV. Absences :

En cas d'absence à une épreuve terminale évaluant une unité d'enseignement, les étudiants sont admis à se présenter à la session de seconde chance. En cas d'absence à la session de rattrapage, l'étudiant est noté comme « défaillant ». Dans ce cas, les résultats de l'intéressé ne sont pas calculés, et le jury ne peut pas délibérer.

Si 50% du temps de l'épreuve ont été effectués, le travail est corrigé en l'état : cela n'équivaut pas à une absence.

Lorsqu'une unité d'enseignement a été présentée aux deux sessions, la note obtenue en 2^{ème} session se substitue à celle obtenue en 1^{ère} session.

La présence aux enseignements théoriques, cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD) est **OBLIGATOIRE**. Les absences justifiées (notamment pour maladie ou accident, décès d'un parent au premier ou second degré, mariage ou PACS, naissance ou adoption d'un enfant, fêtes religieuses dont les dates sont publiées au bulletin officiel de l'éducation nationale, JAPD, convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle, participation à une manifestation en lien avec leur statut étudiant ou leur filière de formation) doivent être signalées, par tout moyen, au

Service Scolarité de la Formation. Une pièce justificative originale doit être transmise dans les 72 heures à compter du jour d'absence. A la suite de deux absences non justifiées au cours du semestre, toutes séances d'activités pédagogiques confondues, l'étudiant est convoqué par la Direction Pédagogique qui le rappelle à son obligation d'assiduité.

Si l'étudiant est à nouveau absent, il est informé par écrit qu'il sera noté comme « Défaillant ». En conséquence, sa moyenne du semestre ne sera pas calculée et il ne pourra donc pas valider son semestre. L'étudiant se présentera à la session de seconde chance où il repassera les examens correspondant aux UE où ses absences injustifiées ont été enregistrées. Il gardera néanmoins le bénéfice des notes obtenues dans les UE où il n'a pas présenté d'absences injustifiées.

MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF EXPERIMENTAL EN 2024-2025 : CREDIT JOURS MALADIE

Pour l'année universitaire 2024-2025, dans le cadre de la politique responsabilité sociétale et de la politique formation de l'EPE UCA, un dispositif expérimental de « crédit jours maladie » est institué pour prendre en compte la difficulté des étudiants à obtenir un rendez-vous médical dans un délai raisonnable et pour éviter de générer des demandes de rendez-vous au SSE et en médecine de ville dans le cas de maladies ponctuellement invalidantes ne nécessitant pas de soins.

L'étudiant disposera ainsi d'une réserve de 4 jours d'absence autorisée sur l'année universitaire.

Le décompte s'effectue à la journée. Les jours peuvent être consécutifs. L'étudiant active ce dispositif en se signalant au service de scolarité dès le premier jour d'absence. Son absence est alors considérée comme justifiée. Ce dispositif ne concerne pas les stagiaires de formation continue.

MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF EXPERIMENTAL EN 2024-2025 : CREDIT JOURS POUR TROUBLES MENSTRUELS

Pour l'année universitaire 2024-2025, dans le cadre de la politique responsabilité sociétale et de la politique formation de l'EPE UCA, dans un souci d'instaurer une meilleure qualité de vie pour sa communauté étudiante et lui permettre de suivre ses études en toute sérénité, l'EPE UCA se mobilise en proposant, à titre expérimental, la création d'un crédit jours pour troubles menstruels pour l'année universitaire 2024- 2025.

Ce dispositif s'adresse aux personnes menstruées qui disposeront ainsi d'une réserve de 10 jours d'absence autorisée sur l'année universitaire. Le décompte s'effectue à la journée. Elles activent ce dispositif auprès de leur scolarité et leur absence est alors considérée comme justifiée. Pour bénéficier de ce dispositif, une déclaration sur l'honneur devra être déposée, au plus tard le 31 octobre sur l'outil dédié à cet effet, à compter de la rentrée universitaire 2024. Une fois le dispositif activé, la personne menstruée s'engage à prendre rendez-vous dans les plus brefs délais auprès du Service de Santé des Etudiants (SSE) pour bénéficier d'un accompagnement vers des soins adaptés. L'accès à ce dispositif court pour l'année universitaire 2024-2025 et pourra être reconduit l'année suivante pour la durée de la préparation du diplôme, sous réserve de s'être engagé dans une démarche d'accompagnement médical auprès du SSE (si le dispositif expérimental est reconduit). Ce dispositif ne concerne pas les stagiaires de formation continue.

V. Validation de chaque année du 1^{er} cycle :

Les unités d'enseignement qui donnent droit à compensation entre elles sont les suivantes :

Au semestre 1, les unités d'enseignement :

- UE 1.1.1 S1 « Introduction aux sciences du langage », UE 1.2.1 S1 « Psychologie générale et psychologie du développement » **et** UE 1.3.1 « Sciences de l'éducation » se compensent entre elles.

- UE 2.1 S1 « Notions de biologie cellulaire, biologie moléculaire et génétique » **et** UE 2.2.1 S1 « Neurosciences 1 » se compensent entre elles.

- UE 2.3.1 « Etude de l'audition » **et** UE 3.1 « Physique générale et acoustique » se compensent entre elles.

Au semestre 2, les unités d'enseignement :

- UE 1.2.2 « Psychologie sociale et théories de la communication » **et** UE 1.4 « Sensibilisation aux sciences de la société » se compensent entre elles.

Au semestre 3, les unités d'enseignement :

- UE 1.2.3 « Psychologie cognitive et neuropsychologie » **et** UE 2.5 « Gériatrie » se compensent entre elles.

Au semestre 4, les unités d'enseignement :

- UE 2.7 « Notions de pharmacologie » **et** UE 9.2 « Intervention et promotion de la santé » se compensent entre elles.

Au semestre 5, les unités d'enseignement :

- UE 2.6 « Psychiatrie de l'adulte et de l'enfant », UE 5.2.2 « Troubles du langage écrit, de l'écriture **et** du graphisme » et UE 5.3.2 « Troubles de la cognition mathématique » se compensent entre elles.

Toutefois, toute note ou moyenne inférieure à 8/20 à une UE est éliminatoire, et annule le processus de compensation.

Les autres unités d'enseignement ne donnent jamais lieu à compensation.

Une UE est définitivement acquise si note ou moyenne $\geq 10/20$.

Un semestre est validé si note $\geq 10/20$.

Une année est validée si note $\geq 10/20$.

La validation d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits européens correspondants.

La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens.

La validation de l'année s'obtient par l'acquisition de 60 crédits européens.

Pour les épreuves terminales, les modalités en session de seconde chance seront les mêmes qu'en première session.

Pour les épreuves en contrôle continu ou mixte (EvT et EvC), la session de seconde chance consistera en une épreuve écrite ou orale d'une durée **d'une heure maximum**.

Toute falsification de signature de cours en présentiel entraînera la défaillance de l'étudiant sur l'UE concernée.

Pour les cours à distance, le contrôle de la présence sera effectué à l'aide d'un relevé des connexions effectué par l'intervenant concerné.

La modalité des cours en distanciel tout comme en présentiel, implique de la part des étudiants, une attitude et des conditions de travail propices aux apprentissages (lieu dédié, caméra allumée, respect des intervenants, concentration et implication).

VI. – REDOUBLEMENT :

Tout étudiant n'ayant pas validé les 60 crédits européens attribués à chaque année doit redoubler. Néanmoins, le passage de la 1^{ère} année à la 2^{ème} année du 1^{er} cycle est possible pour tout étudiant à qui il ne manque qu'une (et une seule) Unité d'Enseignement. Cette dette devra obligatoirement être validée au cours de la 2^{ème} année pour passer en 3^{ème} année. La non validation de la dette entraîne le redoublement de la deuxième année.

Aucune dette ne sera possible entre la 2^{ème} et la 3^{ème} année, entre deux cycles d'études (3^{ème} et 4^{ème} année), et entre la 4^{ème} et la 5^{ème} année.

En cas de redoublement, par le principe de capitalisation, l'étudiant conserve le bénéfice des UE préalablement acquises, ainsi que les notes correspondantes. Ces éléments peuvent être utilisés dans le processus de compensation. L'étudiant redoublant doit suivre les enseignements de toutes les UE non validées et doit passer les examens correspondants. Les nouveaux résultats se substituent aux anciens.

Deux redoublements au maximum sont autorisés par étudiant sur l'ensemble du cursus dans la limite de 1 redoublement par cycle.

VII. – TRANSFERT :

Les demandes **de transfert d'arrivée** au CFUO de Clermont-Ferrand sont examinées par la commission pédagogique qui statue sur chaque dossier. Les étudiants reçoivent l'avis (favorable ou défavorable) de la commission pédagogique par voie postale courant juin.

- L'avis favorable du CFUO ou de l'Université d'origine (demande de transfert départ),
- Un CV,

- Une lettre de motivation expliquant en détail les raisons pour lesquelles vous souhaitez intégrer le CFUO,
- Les photocopies des relevés de notes officiels depuis la 1^{ère} année et relevé de notes du 1^{er} semestre de l'année en cours.

Les demandes **de transfert de départ du CFUO** sont également examinées par la commission pédagogique après un entretien préalable avec l'étudiant sortant.

VIII. - STAGES :

Référente stage : Amélie MALBEC-PETITJEAN

Les objectifs de stage :

Les stages permettent à l'étudiant d'avoir accès à des représentations diverses du métier d'orthophoniste et de construire progressivement sa future posture professionnelle en articulation avec la formation théorique.

2 types de stage au cours du premier cycle :

- Les stages de découverte (au cours des semestres 2, 3 et 4) se déroulent en milieu scolaire, en structures d'accueil de la petite enfance et d'accueil de personnes âgées et en structures de soins ou en cabinet libéral sous la responsabilité d'un maître de stage.
- Les stages d'observation professionnelle et les stages cliniques (semestres 5 et 6) ont pour but de permettre à l'étudiant d'observer les pratiques orthophoniques puis de participer progressivement à la prise en soin des patients sous supervision du maître de stage.

Les moyens :

La structure de formation met à disposition de l'étudiant stagiaire, pour tout le cursus, un portfolio contenant les règles générales des stages, les différents stages effectués tout au long de son cursus, ainsi que les annotations des différents maîtres de stages et les grilles d'évaluation. Dans ce portfolio apparaissent les objectifs pédagogiques et les compétences à acquérir pour chaque stage.

La validation :

L'étudiant doit rendre un rapport de stage dont la forme sera déterminée par la Responsable de stage, lors du TD, pré-stage. Ce rapport sera lu et évalué par le maître de stage et/ou la Responsable des stages.

La validation des stages est prononcée, au vu du portfolio complété par le maître de stage et du rapport de stage, par le jury d'examen.

L'absence de validation d'un ou plusieurs stages au titre d'une année donnée entraîne le redoublement de l'étudiant.

Stages à l'étranger :

En raison de la courte durée des stages, les stages à l'étranger ne sont pas autorisés au cours du Cycle 1.

IX. Dispenses partielles de scolarité :

Il existe des dispenses partielles de scolarité (cours, examens et stages) auxquelles un étudiant ayant validé des unités d'enseignement dans un précédent cursus peut prétendre.

Pour ce faire, l'étudiant demandeur devra fournir un dossier argumenté, comprenant au minimum les notes obtenues à/aux UE concernées, ainsi que le détail des enseignements suivis.

Le responsable de l'UE se prononcera en faveur ou non d'une dispense partielle après examen du dossier et en avisera l'étudiant demandeur.

X. Aménagements pédagogiques spécifiques :

Arrêté du 30 juillet 2018, modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014.

Article 12

« Dans le cadre défini par la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique, l'établissement concilie les besoins spécifiques des étudiants avec le déroulement de leurs études ».

A ce titre, il fixe les modalités pédagogiques spéciales applicables notamment aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine en moyenne, aux étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association, sportifs de bon et haut niveau, étudiants chargés de famille, étudiantes enceintes, étudiants réservistes ou pompiers, étudiants en situation de handicap temporaire ou permanent.

Compte tenu de la spécificité des études en orthophonie notamment du volume horaire conséquent de stage et du séquentiel des enseignements, **seules** des modalités pédagogiques spécifiques (aménagement d'emplois du temps : **choix du groupe de TD**) pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants précités sur présentation de justificatif.

XI. Césure :

Décret du 18 mai 2018

La césure est une période, d'une durée indivisible comprise entre six mois et une année de formation, durant laquelle un étudiant suspend temporairement sa formation dans le but d'acquérir une expérience personnelle et professionnelle. Le début d'une période de césure coïncide nécessairement avec celui d'un semestre universitaire.

Sa durée ne peut être inférieure à celle d'un semestre universitaire, ni supérieure à deux semestres consécutifs. Elle s'achève au plus tard avant le dernier semestre de la fin de la formation quelle que soit la durée du cycle d'études. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'une période de césure doit en faire la demande auprès de l'Université Clermont Auvergne (par le Service de la Formation de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales) à l'aide du formulaire fourni à cet effet. La demande est adressée au Président de l'Université Clermont Auvergne, accompagnée d'un projet justifiant la demande de césure, au moins trois mois avant le début de la période de césure. En cas de décision favorable de la commission institutionnelle statuant sur les demandes de césure, une convention signée entre l'Université Clermont Auvergne, l'institut de formation et l'étudiant, définit les modalités du dispositif d'accompagnement pédagogique, les modalités de réintégration de l'étudiant dans la formation et les modalités de validation de la période de césure. Durant la période de césure, l'étudiant conserve son statut d'étudiant, après avoir effectué son inscription administrative à l'Université Clermont Auvergne pour l'année en cours en s'acquittant des droits à taux réduit. Une telle période de césure n'est possible qu'une seule fois pour toute la durée de la formation.

XII. COURS ET EXAMENS A DISTANCE :

Crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : Selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance.

Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves

XIII. PLAGIAT :

Il est de jurisprudence constante qu'en s'appropriant tout ou partie d'une œuvre pour l'intégrer dans son propre document, l'étudiant se rend coupable d'un délit de contrefaçon (au sens de l'article L.335.1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle). Ce délit est dès lors constitué d'une fraude pouvant donner lieu à des poursuites pénales conformément à la loi du 23 Septembre 1901 dite de répression des fraudes dans les examens et concours publics.

En application de l'article R712-10 du Code de l'Education, cette sanction s'applique à toute fraude outentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen, ou d'un concours.

Aussi, en cas de plagiat, le Président du jury saisira immédiatement le Président de son Université pour qu'il engage la procédure disciplinaire ad hoc.

L'utilisation d'une IA comme ChatGPT dans les examens ou travaux évalués doit être expressément autorisée. Si elle est autorisée, son utilisation doit être clairement indiquée. Toute utilisation non autorisée ou l'absence de mention explicite en cas d'autorisation peut entraîner des sanctions disciplinaires. Cf : Délibération CFVU n°2023-9-26-09

CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE

1ère année / Semestre 1

Tableau I

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
		CM	TD	Type de contrôle		Durée Ecrit/Oral	Crédits / Coefficient UE	
				Session 1	2 nd e chance			
UE 1.1.1 : Introduction aux sciences du langage <i>(Mutualisé UFR LLSH)</i>	60h	50h	10h	50 % Contrôle Continu 50 % QR et (ou) QROC et (ou)QCM Site Gergovia ou Dunant	QR et (ou) QROC et (ou)QCM Site Gergovia ou Dunant	Sess1 : 2h00 2 nd e chance : 2h00	4	Damien CHABANAL
UE 1.2.1 : Psychologie générale et psychologie du développement	40h	34h	6h	Epreuve Terminale : QR	Epreuve Terminale : QR	Sess1 : 2h00 2 nd e chance : 2h00	4	Aurélié DELAVEAU - GUITTARD
UE 1.3.1 : Sciences de l'éducation	30h	20h	10h	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Sess1 : 2h00 2 nd e chance : 2h00	3	Mickaël JURY
UE 2.1 : Notions de biologie cellulaire, biologie moléculaire et génétique	34h	26h	8h	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Sess1 : 1h00 2 nd e chance : 1h00	3	Isabelle CREVEAUX
UE 2.2.1 : Neurosciences 1	32h	24h	8h	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Sess1 : 30 min 2 nd e chance : 30 min	3	Aziz HAFIDI
UE 2.3.1 : Etude de l'audition <i>(Mutualisé DE Audioprothèse 16h)</i>	28h	16h	12h	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Sess1 : 30 min 2 nd e chance : 30 min	3	Mathilde PUECHMAILLE
UE 3.1 : Physique générale et acoustique	30h	22h	8h	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Sess1 : 30 min 2 nd e chance : 30 min	3	Mathilde PUECHMAILLE
UE 4.1 : Connaissance et historique de la profession, cadres actuels et exercice professionnel de l'orthophonie	17h	12h	5h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2 nd e chance : Durée max 1h00	3	Elsa FERRY LOCATI
UE 8.4 : Langues 1	20h		20h	Contrôle Continu 50 % épreuve écrite 1h 50 % Présentation orale 10 min	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2 nd e chance : Durée max 1h00	2	Marlène BARROSO-FONTANEL
UE 9.1 : Concept et savoirs de base en santé publique <i>(Mutualisé DE Ergothérapie 12h)</i>	12h	10h	2h	Epreuve terminale QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Sess1 : 1h00 2 nd e chance : 1h00	2	Frank PIZON
TOTAL	303h						30	

CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE

1ère année / Semestre 2

Tableau II

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN			Crédits	RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
		CM	TD	Type de contrôle		Durées Ecrit/Oral		
				Session 1	2 ^{nde} chance			
UE 1.1.2 : Connaissances fondamentales en sciences du langage : phonétique, phonologie, lexique, morphologie, syntaxe, sémantique, pragmatique <i>(Mutualisé UFR LLSH 48h)</i>	59h	49h	10h	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM Site Gergovia ou Dunant	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM Site Gergovia ou Dunant	Sess1 : 2h00 2 ^{nde} chance : 2h00	4	Damien HABANAL
UE 1.2.2 : Psychologie sociale et théories de la communication	24h	16h	8h	Contrôle continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2 ^{nde} chance : Durée max 1h00	3	MARIE-CHRISTINE TOCZEK
UE 1.4 : Sensibilisation aux sciences de la société	25h	15h	10h	Contrôle continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2 ^{nde} chance : Durée max 1h00	3	Marianne WOOLLVEN
UE 2.2.2 : Neurosciences 2 – plasticité cérébrale et récupération	24h	16h	8h	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Sess1 : 30 min 2 ^{nde} chance : 30 min	4	Aziz HAFIDI
UE 2.3.3 : Etude de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	28h	10h	18h	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Sess1 : 30 min 2 ^{nde} chance : 30 min	4	Justine BECAUD
UE 2.4 : Pédiatrie et troubles du développement	26h	22h	4h	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Sess1 : 30 min 2 ^{nde} chance : 30 min	4	Catherine SARRET
UE 3.2 : Imagerie, explorations et investigations	30h	22h	8h	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Sess1 : 30 min 2 ^{nde} chance : 30 min	4	Louis BOYER
UE 6.1 : Stage découverte 1 : stage en milieu scolaire	3h30		3.30h	Contrôle continu : 70% Grille évaluation 30% rapport de stage			3	Amélie MALBEC-PETITJEAN
UE 8.7 : Initiation aux outils informatiques	20h		20h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2 ^{nde} chance : Durée max 1h00	1	David CIA
TOTAL :	239h30						30	

CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE

2ème année / Semestre 3

Tableau III

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN			Crédits / Coefficient UE		RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
		CM	TD	Type de contrôle		Durées Ecrit/Oral			
				Session 1	2nde chance				
UE 1.2.3 : Psychologie cognitive et neuropsychologie <i>(Mutualisé Portail 30h)</i>	40h	30h	10h	Examen Terminal QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Examen Terminal QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Sess1 :30 min 2 ^{nde} chance :30 min	4		Florie MONIER
UE 2.3.2 : Audition : sémiologie et étiologie des pathologies de l'audition néonatales et acquises <i>(Mutualisé DE Audioprothèse 14h)</i>	40h	20h	20h	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Sess1 : 30 min 2 ^{nde} chance : 30 min	4		Mathilde PUECHMAILLE
UE 2.5 : Gériatrie <i>(Mutualisé DE Audioprothèse)</i>	18h	16h	2h	Epreuve Terminale QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Sess1 :30 min 2 ^{nde} chance :30 min	3		Clément LAHAYE
UE 5.2.1 : Apprentissage et développement du langage écrit, du graphisme et de l'écriture	30h	20h	10h	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Sess1 : 1h30 2 ^{nde} chance : 1h30	4		Michel FAYOL
UE 5.4.1 : Données générales concernant l'oralité, les fonctions oro-myo-faciales et leurs troubles	28h	18h	10h	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Sess1 :30 min 2 ^{nde} chance :30 min	4		Mathilde PUECHMAILLE
UE 6.2 : Stage Découverte : personnes âgées, petite enfance, structures d'accueil	5h30		5h30	Contrôle continu : 70% Grille évaluation 30% rapport de stage			3		Amélie MALBEC-PETITJEAN
UE 7.2 : Statistiques 1 <i>(Mutualisé Certificat de capacité d'Orthoptiste 8h)</i>	28h	12h	16h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2 ^{nde} chance : Durée max 1h00	2		Cristina ALBA DELGADO
U.E 8.1 : Infectiologie et hygiène <i>(Mutualisé Portail 8h)</i>	16h	12h	4h	Epreuve Terminale :QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Sess1 :30 min 2 ^{nde} chance :30 min	1		Ousmane TRAORE
UE 8.5 : Langues	20h		20h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2 ^{nde} chance : Durée max 1h00	2		Fiona CRISTIN
UE 9.3 : Ethique et déontologie	32h	16h	16h	Epreuve Terminale :QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Sess1 :1h30 2 ^{nde} chance :1h30	3		Jennifer MERIGAUD
UE Santé environnement *Enseignement à distance	7h	7h EAD*		Epreuve Terminale : QCM	Epreuve Terminale : QCM	Sess1 :30 min 2 ^{nde} chance :30 min			Jennifer MERIGAUD
TOTAL	264h30						30		

CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE

2ème année / Semestre 4

Tableau IV

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN			Crédits / Coefficient UE	RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
		CM	TD	Type de contrôle		Durées Ecrit/Oral		
				Session 1	2 ^{nde} chance			
UE 1.1.3 : Développement du langage et psycholinguistique	50h	20h	30h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2 ^{nde} chance : Durée max 1h00	4	Aline DELSART
UE 1.1.4 : Connaissances fondamentales en sciences du langage appliquées à l'orthophonie	40h	30h	10h	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou) QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou) QCM	Sess1 : 2h00 2 ^{nde} chance : 2h00	4	Aline DELSART
UE 1.2.4 : Psychologie Clinique, Psychanalyse et psychopathologie	36h	30h	6h	Epreuve Terminale QR et (ou) QROC et (ou) QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou) QCM	Sess1 : 1h00 2 ^{nde} chance : 1h00	4	Pierre-Michel LLORCA
UE 2.7 : Notions de pharmacologie (e-learning)	10h	10h EAD		Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou) QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou) QCM	Sess1 : 30 min 2 ^{nde} chance : 30 min	2	Célian BERTIN
UE 5.1.1 : Troubles du langage oral et de la communication	40h	30h	10h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2 ^{nde} chance : Durée max 1h00	4	Caroline LEROY-FARGEIX
UE 5.3.1 : Aspect développemental de la cognition mathématique	30h	20h	10h	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou) QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou) QCM	Sess1 : 45 min 2 ^{nde} chance : 45 min	4	Guy CHAZOULE
UE 6.3 : Stage découverte : milieux d'exercice, en libéral et en structure de soins	3h		3h	Contrôle continu : 70% Grille évaluation 30% rapport de stage			3	Amélie MALBEC-PETITJEAN
UE 7.1 : Bibliographie et documentation	12h	3h	9h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2 ^{nde} chance : Durée max 1h00	2	Vanessa CASTELNEAU
UE 9.2 : Intervention et promotion de la santé	32h	24h	8h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2 ^{nde} chance : Durée max 1h00	3	Didier JOURDAN
TOTAL	253h						30	

CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE

3ème année / Semestre 5

Tableau V

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN			CREDITS	RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
				Session 1	2nde chance	Durée Ecrit/Oral		
UE 1.3.2 : Apprentissages et didactique	35h	20h	15h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2 ^{nde} chance : Durée max 1h00	3	Claire MARGOLINAS
UE 2.3.4 : Sémiologie et étiologie des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	43h	23h	20h	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Sess1 : 30 min 2 ^{nde} chance : 30 min	4	Mathilde PUECHMAILLE
UE 2.6 : Psychiatrie de l'adulte et de l'enfant <i>(Mutualisé Certificat de capacité d'Orthoptiste 8h et ergothérapie 17h)</i>	48h	32h	16h	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Sess1 : 1h 2 ^{nde} chance : 1h	3	Isabelle JALENQUES Jonathan LACHAL
UE 4.2 : bilan et évaluation en orthophonie	43h	18h	25h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2 ^{nde} chance : Durée max 1h00	4	Audrey CARMONA
UE 5.2.2 : Troubles du langage écrit, de l'écriture et du graphisme	30h	15h	15h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2 ^{nde} chance : Durée max 1h00	4	Jérémy PERICHON
UE 5.3.2 : Troubles de la cognition mathématique	30h	20h	10h	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Sess1 : 1h00 2 ^{nde} chance : 1h00	4	Guy CHAZOULE
UE 6.4 : Stage d'observation auprès des orthophonistes	3h		3h	Contrôle continu : 70% Grille évaluation 30% rapport de stage			5	Amélie MALBEC-PETITJEAN
UE 7.4 : Méthodologie d'analyse d'articles	22h	12h	10h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2 ^{nde} chance : Durée max 1h00	3	Éric WERSINGER
TOTAL	254h						30	

CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE

3ème année / Semestre 6

Tableau VI

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN			Crédits	RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
		CM	TD	Type de contrôle		Durée Ecrit/Oral		
				Session 1	2nde chance			
UE 4.3 : Démarche clinique et intervention orthophonique	40h	10h	30h	Contrôle continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2 ^{nde} chance : Durée max 1h00	3	Louise ROBACZYNSKI
UE 5.1.2 : Bilan et évaluation du langage oral et de la communication	35h	10h	25h	Contrôle continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2 ^{nde} chance : Durée max 1h00	4	Caroline LEROY FARGEIX
UE 5.4.2 : Bilan et évaluation des troubles de l'oralité et des fonctions oro-myo-faciales	31h	11h	20h	Contrôle continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2 ^{nde} chance : Durée max 1h00	3	Cristina BURAT-CRET
UE 5.5.1 : Bilan et évaluation en orthophonie dans le cadre des troubles de l'audition	40h	20h	20h	Contrôle continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2 ^{nde} chance : Durée max 1h00	4	Jennifer MERIGAUD
UE 5.6.1 : Bilan et évaluation des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	35h	15h	20h	Contrôle continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2 ^{nde} chance : Durée max 1h00	3	Marie-Noëlle HAYEK
UE 5.7.1 : Aphasologie, bilan et évaluation en aphasologie	52h	32h	20h	Contrôle continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2 ^{nde} chance : Durée max 1h00	4	Elsa FERRY LOCATI
UE 6.5 : Stage Clinique 1	7h		7h	Contrôle continu : 70% Grille évaluation 30% rapport de stage			6	Amélie MALBEC-PETITJEAN
UE 7.1 : Bibliographie et documentation	8h	2h	6h	Contrôle continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2 ^{nde} chance : Durée max 1h00	1	Nathalie PINOL-DOMENECH
UE 8.6 : Langues	20h		20h	Contrôle continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2 ^{nde} chance : Durée max 1h00	2	Darragh GREANEY
TOTAL	268h						30	

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DESCOMPETENCES
Année universitaire 2024-2025

CERTIFICAT DE CAPACITE
D'ORTHOPHONISTE
2^{ème} cycle

4^{ème} année

5^{ème} année

Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le 08/07/2024

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 10/09/2024

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

I ORGANISATION GENERALE

Le programme des études est fixé par le décret du 30 août 2013 relatif au régime des études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste.

Le Certificat de Capacité d'Orthophoniste atteste des compétences professionnelles pour exercer les activités du métier d'orthophoniste selon les référentiels d'activités et de compétences définis en annexes du Décret du 30 août 2013.

Les études en vue du Certificat de Capacité d'Orthophoniste comportent dix semestres de formation et se composent de deux cycles :

- 1) Le premier cycle comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens correspondant au niveau licence.
- 2) Le deuxième cycle comprend quatre semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

Au cours du dernier semestre de formation, les candidats ayant validé la totalité des enseignements théoriques et pratiques, présentent et soutiennent oralement un mémoire de recherche sous la responsabilité d'un directeur de mémoire, enseignant ou maître de stages de la formation d'orthophonie habilité en raison de sa capacité à diriger des travaux et désigné par le Doyen-Directeur sur proposition du Directeur Universitaire du CFUO.

Les Universités sont habilitées à délivrer le Certificat de Capacité d'Orthophoniste par arrêté conjoint du Ministre chargé de l'Enseignement supérieur et du Ministre chargé de la Santé, après avis du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Directeur Universitaire CFUO : M. Thierry MOM Professeurs des Universités - Praticiens Hospitaliers
Responsable pédagogique CFUO: Mme Jennifer MERIGAUD Orthophoniste

II DEUXIEME CYCLE DES ETUDES D'ORTHOPHONIE

Les objectifs : B.O n°32 du 5 septembre 2013 :

La formation a pour objectifs :

- L'acquisition d'un socle de connaissances en sciences de la vie, en sciences physiques et en sciences humaines et sociales indispensables à l'appropriation progressive des compétences nécessaires à l'exercice du métier d'orthophoniste ;
- L'approche fondamentale de l'être humain, la recherche du maintien de la santé ou la prise en charge du patient, par des connaissances en santé publique ;
- L'acquisition de connaissances de pathologie et de physiopathologie nécessaires à la pratique de l'orthophonie.
- L'apport théorique est complété par des activités de raisonnement clinique et des activités d'apprentissage pratique en milieu clinique permettant à l'étudiant de commencer à construire les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'orthophoniste.

Trois principes régissent l'acquisition de ces connaissances :

- la non-exhaustivité : la progression très rapide des connaissances impose des choix et conduit à rejeter toute idée d'exhaustivité. L'enjeu est d'acquérir des concepts qui permettront à l'étudiant, au cours de ses études ultérieures et de sa vie professionnelle, de disposer des outils pour faire évoluer ses savoirs et ses savoir-faire ;
- la participation active de l'étudiant : chaque fois que cela est possible, l'acquisition des connaissances est envisagée au travers de la participation active de l'étudiant sous forme de travaux dirigés, d'exposés, d'approches par problèmes, de stages pour lesquels un tutorat et un contrôle des connaissances adaptés sont mis en place ;
- l'interdisciplinarité : les professions de santé s'appuient sur de nombreux champs disciplinaires. L'apprentissage de l'interdisciplinarité prépare à la collaboration entre futurs professionnels de la santé. Elle s'établit autour de la mise en place d'unités d'enseignement faisant appel à l'intégration de différentes disciplines autour de l'étude de situations cliniques clés ou de problèmes de santé.

Organisation des enseignements :

L'organisation des enseignements est définie dans les tableaux I, II, III, IV.

Les enseignements en vue du Certificat de Capacité d'Orthophoniste comprennent des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques ainsi que l'accomplissement de stages. Ces enseignements tiennent compte des priorités de santé publique.

Parmi ces enseignements sont notamment prévus :

- 1) Un enseignement de langue vivante étrangère ;
- 2) La formation PIX (Formation informatique) est proposée en remplacement de la formation C2I. Le PIX n'est pas en lien avec une validation d'UE. Il donnera un score équivalent à un niveau en informatique. Il est fortement conseillé pour valoriser un parcours professionnel afin d'attester des compétences informatiques.
- 3) Des visites d'observation (CHU par exemple) ;

Les enseignements sont organisés par discipline et en partie de façon intégrée, sous forme d'unités d'enseignement articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation et les compétences à acquérir. Ils comprennent les unités d'enseignement du tronc commun et des unités d'enseignement librement choisies par l'étudiant.

La mutualisation des enseignements entre les filières peut être mise en place.

III Organisation de l'évaluation du 2ème cycle :

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés (Tableaux I et II pour la 4^{ème} année et III et IV pour la 5^{ème} année). Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

En cas d'échec lors du Contrôle Continu de la session 1, la deuxième chance sera organisée sous forme d'une épreuve orale ou écrite d'une durée maximale d'une heure.

La validation de plusieurs unités d'enseignement peut être organisée lors d'une même épreuve, les notes correspondant à chaque unité d'enseignement sont alors identifiables.

Le nombre de crédits affecté à chaque unité d'enseignement est utilisé comme coefficient pour le calcul des moyennes générales en fin de chaque semestre.

Si la moyenne générale obtenue à la 1^{ère} session est inférieure à 10/20, (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), ou s'il a obtenu une note éliminatoire, l'étudiant doit repasser à la 2^{ème} chance toutes les U.E. non validées.

IV Absences :

En cas d'absence à une épreuve terminale évaluant une unité d'enseignement, l'étudiant est admis à se présenter à la session de seconde chance. En cas d'absence à la session de seconde chance, l'étudiant est noté comme « défaillant ». Dans ce cas, les résultats de l'intéressé ne sont pas calculés, et le jury ne peut pas délibérer valablement. L'étudiant ne valide pas son semestre.

Si 50% du temps de l'épreuve ont été effectués, le travail est corrigé en l'état : cela n'équivaut pas à une absence.

Lorsqu'une unité d'enseignement a été présentée aux deux sessions, la note obtenue en 2^{ème} chance se substitue à celle obtenue en 1^{ère} session.

La présence aux enseignements théoriques, cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD) est **OBLIGATOIRE**. Les absences justifiées (notamment pour maladie ou accident, décès d'un parent au premier ou second degré, mariage ou PACS, naissance ou adoption d'un enfant, fêtes religieuses dont les dates sont publiées au bulletin officiel de l'éducation nationale, JAPD, convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle, participation à une manifestation en lien avec leur statut étudiant ou leur filière de formation) doivent être signalées, par tout moyen, au Service Scolarité de la Formation. Une pièce justificative originale doit être transmise dans les 72 heures à compter du jour d'absence. A la suite de deux absences non justifiées au cours du semestre, toutes séances d'activités pédagogiques confondues, l'étudiant est convoqué par la Direction Pédagogique qui le rappelle à son obligation d'assiduité. Si l'étudiant est à nouveau absent, il est informé par écrit qu'il sera noté comme « Défaillant ». En conséquence, sa moyenne du semestre ne sera pas calculée et il ne pourra donc pas valider son semestre.

L'étudiant se présentera à la deuxième session (seconde chance) où il repassera les examens correspondant aux UE où ses absences injustifiées ont été enregistrées. Il gardera néanmoins le bénéfice des notes obtenues dans les UE où il n'a pas présenté d'absences injustifiées.

MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF EXPERIMENTAL EN 2024-2025 : CREDIT JOURS MALADIE

Pour l'année universitaire 2024-2025, dans le cadre de la politique responsabilité sociétale et de la politique formation de l'EPE UCA, un dispositif expérimental de « crédit jours maladie » est institué pour prendre en compte la difficulté des étudiants à obtenir un rendez-vous médical dans un délai raisonnable et pour éviter de générer des demandes de rendez-vous au SSE et en médecine de ville dans le cas de maladies ponctuellement invalidantes ne nécessitant pas de soins.

L'étudiant disposera ainsi d'une réserve de 4 jours d'absence autorisée sur l'année universitaire.

Le décompte s'effectue à la journée. Les jours peuvent être consécutifs. L'étudiant active ce dispositif en se signalant au service de scolarité dès le premier jour d'absence. Son absence est alors considérée comme justifiée. Ce dispositif ne concerne pas les stagiaires de formation continue.

MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF EXPERIMENTAL EN 2024-2025 : CREDIT JOURS POUR TROUBLES MENSTRUELS

Pour l'année universitaire 2024-2025, dans le cadre de la politique responsabilité sociétale et de la politique formation de l'EPE UCA, dans un souci d'instaurer une meilleure qualité de vie pour sa communauté étudiante et lui permettre de suivre ses études en toute sérénité, l'EPE UCA se mobilise en proposant, à titre expérimental, la création d'un crédit jours pour troubles menstruels pour l'année universitaire 2024- 2025.

Ce dispositif s'adresse aux personnes menstruées qui disposeront ainsi d'une réserve de 10 jours d'absence autorisée sur l'année universitaire. Le décompte s'effectue à la journée. Elles activent ce dispositif auprès de leur scolarité et leur absence est alors considérée comme justifiée. Pour bénéficier de ce dispositif, une déclaration sur l'honneur devra être déposée, au plus tard le 31 octobre sur l'outil dédié à cet effet, à compter

de la rentrée universitaire 2024. Une fois le dispositif activé, la personne menstruée s'engage à prendre rendez-vous dans les plus brefs délais auprès du Service de Santé des Etudiants (SSE) pour bénéficier d'un accompagnement vers des soins adaptés. L'accès à ce dispositif court pour l'année universitaire 2024-2025 et pourra être reconduit l'année suivante pour la durée de la préparation du diplôme, sous réserve de s'être engagé dans une démarche d'accompagnement médical auprès du SSE (si le dispositif expérimental est reconduit). Ce dispositif ne concerne pas les stagiaires de formation continue.

V Validation:

Les Unités d'Enseignement (UE) ne sont pas compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre. Toute note ou moyenne inférieure à 10/20 à une UE est éliminatoire.

Une UE est définitivement acquise si note ou moyenne $\geq 10/20$.

Un semestre est validé si note $\geq 10/20$.

Une année est validée si note $\geq 10/20$.

La validation d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits européens correspondants.

La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens.

La validation de l'année s'obtient par l'acquisition de 60 crédits européens.

Le CFUO de Clermont-Ferrand peut proposer en session de seconde chance des modalités de validation différentes de la première session. (Ex : une seule épreuve écrite ou orale en session de seconde chance, au lieu de deux épreuves en session 1). Les étudiants seront informés en temps utile des modalités définies par UE.

Toute falsification de signature de cours en présentiel entraînera la défaillance de l'étudiant sur l'UE concernée.

Pour les cours à distance, le contrôle de la présence sera effectué à l'aide d'un relevé des connexions effectué par l'intervenant concerné.

La modalité des cours en distanciel tout comme la modalité en présentiel implique de la part des étudiants, une attitude et des conditions de travail propices aux apprentissages (lieu dédié, caméra allumée, respect des intervenants, concentration et implication).

Pour valider la 5^{ème} année, les étudiants doivent :

- Avoir obtenu la moyenne à chacune des unités d'enseignement en première ou session de seconde chance.
- Avoir validé les stages de cette année d'études.
- Avoir obtenu le certificat de compétences cliniques en première ou session de seconde chance.
- Avoir validé et soutenu avec succès leur mémoire de fin d'études en première ou session de seconde chance.

En cas de redoublement, l'étudiant conserve les UE acquises et il lui est conseillé de refaire son année intégralement (stages et enseignements). Si l'étudiant a validé et soutenu avec succès son mémoire de fin d'études, il en conserve le bénéfice.

VI REDOUBLEMENT :

Tout étudiant n'ayant pas validé les 60 crédits européens attribués à chaque année doit redoubler. Aucune dette ne sera possible entre la 4^{ème} et la 5^{ème} année.

En cas de redoublement, par le principe de capitalisation, l'étudiant conserve le bénéfice des UE préalablement acquises, ainsi que les notes correspondantes. Ces éléments peuvent être utilisés dans le processus de compensation.

L'étudiant redoublant doit suivre les enseignements de toutes les UE non validées et doit passer les examens correspondants. Les nouveaux résultats se substituent aux anciens.

Deux redoublements au maximum sont autorisés par étudiant sur l'ensemble du cursus, dans la limite de 1 redoublement par cycle.

VII TRANSFERT :

Les demandes **de transfert d'arrivée** au CFUO de Clermont-Ferrand sont examinées par la commission pédagogique qui statue sur chaque dossier. Les étudiants reçoivent l'avis (favorable ou défavorable) de la commission pédagogique par voie postale courant juin.

Documents nécessaires à l'examen de la demande de transfert :

- L'avis favorable du CFUO ou de l'Université d'origine (demande de transfert départ),
- Un CV,
- Une lettre de motivation expliquant en détail les raisons pour lesquelles vous souhaitez intégrer le CFUO,
- Les photocopies des relevés de notes officiels depuis la 1^{ère} année et relevé de notes du 1^{er} semestre de l'année en cours.

Les demandes **de transfert de départ du CFUO** sont également examinées par la commission pédagogique après un entretien préalable avec l'étudiant sortant.

VIII STAGES :

Référente Stages : Elsa FERRY-LOCATI

Les objectifs de stage :

Les stages permettent à l'étudiant d'avoir accès à des représentations diverses du métier d'orthophoniste et de construire progressivement sa future posture professionnelle en articulation avec la formation théorique.

2 types de stage au cours du deuxième cycle :

- Le stage de sensibilisation à la recherche (Semestre 7) qui a pour objectif de sensibiliser l'étudiant à la recherche scientifique et de participer à des activités de recherche. Il doit être effectué au sein des structures de recherche.

- Le stage clinique 2 et 3 (Semestre 7 et 8) qui est une poursuite de l'expérience de soins. Il a pour objectif d'adapter les connaissances théoriques à la pratique, réfléchir à l'autonomie et au positionnement en tant que soignant. Les activités réalisées sont en lien avec les compétences à acquérir concernant le bilan, l'évaluation et la pose du diagnostic orthophonique. La posture de l'étudiant est une posture préprofessionnelle sous la supervision du maître de stage. Cette supervision vise l'acquisition progressive de l'autonomie de l'étudiant dans sa pratique clinique.

Les moyens :

La structure de formation met à disposition de l'étudiant stagiaire, pour tout le cursus, un portfolio contenant les règles générales des stages, les différents stages effectués tout au long de son cursus, ainsi que les annotations des différents maîtres de stages et les grilles d'évaluation. Dans ce portfolio apparaissent les objectifs pédagogiques et les compétences à acquérir pour chaque stage.

La validation :

L'étudiant doit rendre un rapport de stage dont la forme sera déterminée par la Responsable de stage. Ce rapport sera lu et évalué par le maître de stage et/ou la Responsable des stages.

La validation des stages est prononcée, au vu du portfolio complété par le maître de stage et du rapport de stage, par le jury d'examen, après validation de la Commission de validation de stages, constituée des membres de l'équipe pédagogique.

L'absence de validation d'un ou plusieurs stages au titre d'une année donnée entraîne le redoublement de l'étudiant.

Stages à l'étranger :

Les stages cliniques à l'étranger sont autorisés au Cycle 2, sous réserve de l'avis favorable de la commission des stages après présentation orale du projet motivé par l'étudiant. (cf. Charte des stages).

IX Aménagements pédagogiques spécifiques

Arrêté du 30 juillet 2018, modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014.

Article 12

« Dans le cadre défini par la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique, l'établissement concilie les besoins spécifiques des étudiants avec le déroulement de leurs études ».

A ce titre, il fixe les modalités pédagogiques spéciales applicables notamment aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine en moyenne, aux étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association, sportifs de bon et haut niveau, étudiants chargés de famille, étudiantes enceintes, étudiants réservistes ou pompiers, étudiants en situation de handicap temporaire ou permanent.

Compte tenu de la spécificité des études en orthophonie notamment du volume horaire conséquent de stage et du séquentiel des enseignements, **seules** des modalités pédagogiques spécifiques (aménagement d'emplois du temps : **choix du groupe de TD**) pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants précités sur présentation de justificatif.

X Certificat de Compétences Cliniques :

L'épreuve du Certificat de Compétences Cliniques consiste en première session et en session de seconde chance en un examen oral de 20 minutes après tirage au sort d'un cas clinique (avec un temps de préparation écrite de 20 minutes).

Cette épreuve a lieu au S10 (UE13).

XI Mémoire :

La validation du Cycle 2 des études d'Orthophonie est conditionnée par l'obtention du Mémoire de fin d'études, selon les étapes suivantes :

A partir du semestre 8, les étudiants seront accompagnés dans le cadre de l'UE 7.5.

Un guide du Mémoire expliquant les modalités de rédaction attendues et d'évaluation est à disposition des étudiants.

Le projet de Mémoire sera présenté oralement devant un jury constitué d'au moins 3 personnes dont deux orthophonistes au cours du Semestre 8, afin que le jury se prononce sur la pertinence et la faisabilité du sujet. Le cas échéant, ledit jury pourra demander un complément d'informations et/ou une réorientation du sujet.

Cette présentation orale s'intégrera dans le cadre de l'examen de l'UE 7.5.

En fin de Semestre 8, les étudiants devront réaliser un projet de Mémoire écrit faisant part du projet, des connaissances bibliographiques et de la méthodologie envisagée. Ce projet sera noté et remis à l'enseignant référent de l'UE 7.5.

Ce dossier comprendra :

- Un résumé du Mémoire avec titre, mots-clés et bibliographie. Ce résumé devra inclure un aperçu de toutes les différentes étapes du travail (état des lieux – méthode – résultats – discussion – conclusion) et ne pourra pas excéder deux pages A4, hors bibliographie.

En fin de Semestre 10, les étudiants peuvent soutenir leur mémoire après avoir obtenu l'autorisation de se présenter à la soutenance par leur/leurs Directeur(s) de Mémoire

La rédaction du Mémoire permet de mettre en relation et en perspective les apports des unités d'enseignement, les retours faits à la suite des stages et une étude de la littérature.

L'objectif est également de confronter les étudiants à une démarche scientifique utile pour fonder sa pratique sur des données probantes.

Si le travail ne peut pas être soutenu en fin de la 5^{ème} année, l'étudiant peut être autorisé à le soutenir lors d'une session de seconde chance qui aura lieu à la fin de l'année universitaire en cours. En cas de nouvel échec, le candidat devra alors s'inscrire à nouveau pour une 5^{ème} année complète, en conservant le bénéfice des UE validées.

La soutenance se déroule à l'oral sur support numérique devant un jury composé du/des Directeur(s) de Mémoire, de membres de l'équipe pédagogique, et d'un jury expert choisi par l'étudiant.

Pour l'encadrement des Mémoires, des ateliers seront organisés dans l'UE 7.5.

Enfin, des autorisations d'absence de cours exceptionnelles pour rencontre avec les maîtres de Mémoire pourront être demandées au cours de la 5^{ème} année par les étudiants dans la limite de deux par étudiant. Les étudiants seront tenus d'en informer le service de Scolarité au moins 15 jours avant la rencontre et sous couvert d'une autorisation spéciale d'absence qui sera donnée au regard d'un justificatif de demande du Directeur de Mémoire.

XII PLAGIAT :

Il est de jurisprudence constante qu'en s'appropriant tout ou partie d'une œuvre pour l'intégrer dans son propre document, l'étudiant se rend coupable d'un délit de contrefaçon (au sens de l'article L.335.1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle). Ce délit est dès lors constitué d'une fraude pouvant donner lieu à des poursuites pénales conformément à la loi du 23 Septembre 1901 dite de répression des fraudes dans les examens et concours publics.

En application de l'article R712-10 du Code de l'Éducation, cette sanction s'applique à toute fraude ou tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen, ou d'un concours.

Aussi, en cas de plagiat, le Président du jury saisira immédiatement le Président de son Université pour qu'il engage la procédure disciplinaire ad hoc.

L'utilisation d'une IA comme ChatGPT dans les examens ou travaux évalués doit être expressément autorisée. Si elle est autorisée, son utilisation doit être clairement indiquée. Toute utilisation non autorisée ou l'absence de mention explicite en cas d'autorisation peut entraîner des sanctions disciplinaires. Cf : Délibération CFVU n°2023-9-26-09

XIII CESURE :

Décret du 18 Mai 2018

La césure est une période, d'une durée indivisible comprise entre six mois et une année de formation, durant laquelle un étudiant suspend temporairement sa formation dans le but d'acquérir une expérience personnelle et professionnelle. Le début d'une période de césure coïncide nécessairement avec celui d'un semestre universitaire.

Sa durée ne peut être inférieure à celle d'un semestre universitaire, ni supérieure à deux semestres consécutifs. Elle s'achève au plus tard avant le dernier semestre de la fin de la formation quelle que soit la durée du cycle d'études. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'une période de césure doit en faire la demande auprès de l'Université Clermont Auvergne (par le Service de la Formation de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales) à l'aide du formulaire fourni à cet effet.

La demande est adressée au Président de l'Université Clermont Auvergne, accompagnée d'un projet justifiant la demande de césure, au moins trois mois avant le début de la période de césure. En cas de décision favorable de la Commission Institutionnelle statuant sur les demandes de césure, une convention signée entre l'Université Clermont Auvergne, l'Institut de formation et l'étudiant, définit les modalités du dispositif d'accompagnement pédagogique, les modalités de réintégration de l'étudiant dans la formation et les modalités de validation de la période de césure.

Durant la période de césure, l'étudiant conserve son statut d'étudiant, après avoir effectué son inscription administrative à l'Université Clermont Auvergne pour l'année en cours en s'acquittant des droits à taux réduits. Une telle période de césure n'est possible qu'une seule fois pour toute la durée de la formation.

XIV COURS ET EXAMENS A DISTANCE :

Crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19 :

Selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance.

Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE

4ème année / Semestre 7

Tableau I

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN			Crédits / Coefficient UE	RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
		CM	TD	Type de contrôle		Durée Ecrit/Oral		
				Session 1	2nde chance			
UE 5.1.3 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage oral et de la communication	50h	10h	40h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2nde chance : Durée max 1h00	3	Caroline LEROY FARGEIX
UE 5.2.3 : Bilan et évaluation du langage écrit, de l'écriture et du graphisme	30h	6h	24h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2nde chance : Durée max 1h00	3	Jérémy PERICHON
UE 5.3.3 : Bilan et évaluation de la cognition mathématique	28h	10h	18h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2nde chance : Durée max 1h00	3	Delphine BLACHE
UE 5.4.3 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles de l'oralité et des fonctions oro-myo-faciales	23h	8h	15h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2nde chance : Durée max 1h00	3	Marion GIROD-ROUX
UE 5.7.2 : Intervention orthophonique en aphasiologie	40h	20h	20h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2nde chance : Durée max 1h00	3	Véronique LEBRETON
UE 5.7.7 : Bilan, évaluation et intervention dans le cadre de troubles développementaux	32h	16h	16h	Contrôle continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2nde chance : Durée max 1h00	4	Louise ROBACZYNSKI
UE 6.6 : Stage clinique 2 **	4h		4h	Contrôle continu : 70% Grille évaluation 30% rapport de stage			3	Elsa FERRY LOCATI
UE 6.9 : Stage de sensibilisation à la recherche ***	6h		6h	Rapport de stage	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2nde chance : Durée max 1h00	3	Mathilde PUECHMAILLE
UE 7.4 : Méthodologie d'analyse d'articles	12h	4h	8h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou) QCM	1h00	1	Ludivine BEAUD
UE 8.3 : Communication avec le patient, l'entourage et les autres professionnels *	26h	6h	20h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou) QCM	1h00	2	Marie-Noëlle HAYEK
UE 12 : UE Optionnelle	20h		20h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou) QCM	1h00	2	Jennifer MERIGAUD
TOTAL :	271h						30	

* une journée d'observation de 6h chez un professionnel de santé (autorisation de déplacement)

** 90 heures ou 22 demi-journées

*** 120 heures ou 30 demi-journées

CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE

4ème année / Semestre 8

Tableau II

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN			Crédits / Coefficient UE	RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
		CM	TD	Type de contrôle		Durée Ecrit/Oral		
				Session 1	2nde chance			
UE 5.1.4 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage oral et de la communication nécessitant le recours à des aides spécifiques	29h	10h	19h	Contrôle continu 50% Epreuve terminale 50%)	Epreuve terminale : Oral ou écrit	Sess1 : 1h00 2nde chance Durée max 1h00	3	Auréliе GUITTARD
UE 5.2.4 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage écrit, de l'écriture et du graphisme	40h	10h	30h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	Sess1 : 1h00 2nde chance Durée max 1h00	3	Jérémy PERICHON
UE 5.5.2 : Intervention orthophonique auprès de l'enfant sourd	50h	30h	20h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	Sess1 : 1h00 2nde chance Durée max 1h00	3	Jennifer MERIGAUD
UE 5.6.2 : Intervention orthophonique dans le cadre des pathologies de la phonation, de la déglutition	40h	15h	25h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	Sess1 : 1h00 2nde chance Durée max 1h00	3	Marie-Noëlle HAYEK
UE 5.7.3 : Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre des pathologies neurodégénératives	27h	11h	16h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	Sess1 : 1h00 2nde chance Durée max 1h00	3	Jennifer MERIGAUD
UE 5.8.1 : Connaissances théoriques et cliniques et répercussions du handicap sur le langage et la communication	23h	10h	13h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	Sess1 : 1h00 2nde chance Durée max 1h00	2	Jérémy GANDON
UE 5.8.2 : Interventions spécifiques en orthophonie dans le cadre du handicap	21h	10h	11h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	Sess1 : 1h00 2nde chance Durée max 1h00	3	Jérémy GANDON
UE 6.7 : Stage clinique 3 *	8h		8h	Contrôle continu : 70% Grille évaluation 30% rapport de stage			6	Elsa FERRY LOCATI
UE 7.5 : Mémoire	4h	4h		Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	Sess1 : 1h00 2nde chance Durée max 1h00	2	Mathilde PUECHMAILLE
UE 12 : Optionnelle	26h	16h	10h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	Sess1 : 1h00 2nde chance Durée max 1h00	2	Jennifer MERIGAUD
TOTAL :	268h						30	

* 300 heures ou 75 demi-journées

CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE

5 ème année / Semestre 9

TABLEAU III

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
		CM	TD	Type de contrôle		Durée Ecrit/Oral	Crédits / Coefficient UE	
				Session 1	2nde chance			
UE 4.4 : Education thérapeutique du patient en orthophonie	12h	8h	4h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2nde chance : Durée max 1h00	2	Frank PIZON
UE 5.5.3 : Intervention orthophonique auprès des personnes présentant des surdités classiques	30h	15h	15h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2nde chance : Durée max 1h00	3	Jennifer MERIGAUD
UE 5.6.3 : Bilan évaluation et intervention ortho dans le cadre du bégaiement et des autres troubles de la fluence	55h	30h	25h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2nde chance : Durée max 1h00	4	Caroline LEROY-FARGEIX
UE 5.7.4 : Bilan évaluation et intervention dans le cadre des syndromes démentiels	20h	10h	10h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2nde chance : Durée max 1h00	2	Marie IRTHUM
UE 5.7.5 : Troubles cognitivo - linguistiques acquis	20h	10h	10h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2nde chance : Durée max 1h00	3	Alix AUDIGIER
UE 6.8 : Stage clinique 4 *	2h		2h	Contrôle continu : 70% Grille évaluation 30% rapport de stage			11	Elsa FERRY LOCATI
UE 7.3 : Statistiques 2	20h	8h	12h	Contrôle continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2nde chance : Durée max 1h00	2	Cristina ALBA DELGADO
UE 7.5 : Mémoire **	4h	2h***	2h**	Contrôle continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2nde chance : Durée max 1h00	2	Mathilde PUECHMAILLE
UE 8.2 : Formation aux gestes et aux soins d'urgence (AFGSU)	21h			Epreuve terminale : Validation de présence	Epreuve terminale : Validation de présence		1	Alexandre LAUTRETTE
TOTAL :	184h						30	

* 750 heures ou 188 demi-journées (525 heures stage + 225 heures pour le mémoire)

** 2h de TD x nombre de groupes d'étudiants (petits effectifs)

***Séminaire maîtres de mémoire

CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE

5 ème année / Semestre 10

TABLEAU IV

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN			Crédits / Coefficient UE	RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
		CM	TD	Type de contrôle		Durée Ecrit/Oral		
				Session 1	2 nd e chance			
UE 4.5 : La relation thérapeutique dans un contexte d'intervention orthophonique	14h	4h	10h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2 nd e chance : Durée max 1h00	2	Audrey CARMORA
UE 5.3.4 : Intervention orthophonique dans le cadre de troubles de la cognition mathématique	30h	5h	25h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2 nd e chance : Durée max 1h00	3	Delphine BLACHE
UE 5.7.6 : Intervention orthophonique dans le cadre de troubles cognitifs - linguistiques acquis	25h	15h	10h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2 nd e chance : Durée max 1h00	3	Alix AUDIGIER
UE 5.7.8 : Bilan, évaluation et intervention dans le cadre des dysarthries neurologiques	20h	10h	10h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : Oral ou écrit	2 nd e chance : Durée max 1h00	2	Marie IRTHUM
UE 6.8 : Stage clinique 4 *	9h		9h	Contrôle continu : 70% Grille évaluation 30% rapport de stage			13	Elsa FERRY LOCATI
UE 7.5 : Mémoire ***	3h	1h	2h*	SOUTENANCE	SOUTENANCE	20 min	3	Mathilde PUECHMAILLE
UE 10 : Evaluation des pratiques professionnelles	15h	5h	10h	Contrôle Continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou) QCM	1h00	2	Amélie MALBEC-PETITJEAN
UE 11 : Séminaires professionnels **	60h		60h	Validation présence	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou) QCM	1h00	1	Jennifer MERIGAUD
UE 13 : Certificat de Compétence Cliniques	1h		1h	Examen terminal	Examen terminal	SESS1 2 nd e chance Préparation 20 min Oral 20 min	1	Jennifer MERIGAUD
TOTAL :	177						30	

INFORMATIONS : 750 heures ou 188 demi-journées (525 heures de stage et 25 heures de mémoire)

* 2h de TD x nombre de groupes d'étudiants (petits effectifs)

** **Présence obligatoire** AVEC ATTESTATION DE PRESENCE. 2h de TD x nombre de groupes d'étudiants (petits effectifs)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont données à titre indicatif.

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2024-2025**

**Diplôme d'Etat d'Infirmier de Bloc
Opérateur (DE IBO)**

**1ère année
2ème année**

Conseil de Gestion : avis favorable le : 08/07/2024

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 10/09/2024

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

I. Organisation générale de la formation

Le diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire atteste de l'acquisition des compétences requises pour exercer le métier d'infirmier de bloc opératoire. Les missions et activités de l'infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat sont définies dans le référentiel d'activités.

Le diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire s'acquiert par la validation, en formation théorique et pratique et en milieu professionnel, des cinq blocs de compétences définis dans le référentiel de compétences. Ce référentiel fixe pour chaque bloc la liste des compétences et les critères d'évaluation de chaque compétence.

Conformément aux articles D. 636-82 à D. 636-84 du code de l'éducation et à l'article D. 4311-42 du code de la santé publique, le diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire est délivré par les établissements d'enseignement supérieurs accrédités ou co-accrédités à cet effet. Le diplôme est enregistré au niveau 7 du cadre national des certifications professionnelles.

Le référentiel de formation précise les modalités d'acquisition et d'évaluation afférentes à chaque compétence. Il décrit les contenus et le nombre de crédits attribués à chaque unité d'enseignement ainsi que les objectifs des périodes de formation en milieu professionnel. Une mutualisation de certains enseignements avec d'autres formations en santé peut être mise en place.

Les missions des écoles d'infirmiers de bloc opératoire sont les suivantes :

- Former des infirmiers diplômés d'Etat à la polyvalence des soins infirmiers en secteur interventionnel quelle que soit la discipline chirurgicale et en secteur associé tel que la stérilisation et préparer au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire dans les disciplines chirurgicales en bloc opératoire, en secteurs interventionnels, en unité de stérilisation, d'hygiène et de logistique ;
- Assurer la formation aux actes exclusifs ;
- Assurer la formation continue pour les professionnels exerçant en bloc opératoire, en secteur interventionnel, en endoscopie, en unité de stérilisation et en unité d'hygiène, y compris pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Principauté d'Andorre ou de la Confédération suisse dans le cadre des demandes d'autorisation d'exercice de la profession d'infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat en France ;
- Promouvoir la recherche et développer la documentation en soins infirmiers en bloc opératoire.

Cadre réglementaire du diplôme :

- Décret n° 2022-732 du 27 avril 2022 relatif aux modalités de délivrance du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire et à l'attribution du grade de master,
- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 612-34, D. 613-7, D. 636-68, D. 636-69-1 et D. 636-82 à D. 636-84 du code de l'éducation ;
- Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 4061-1 et D. 4311-42 ;

Responsable pédagogique universitaire : Docteur Roger ERIVAN (P.U - P.H.) / Docteur Nathalie PHAM DANG (PU – PH)

Responsable pédagogique de la formation : VERRIER Christophe

Modalités de sélection

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire est accessible, pour les candidats titulaires soit d'un diplôme, certificat ou autre titre mentionné à l'article L. 4311-3 ou à l'article L. 4311-12 du code de la santé publique leur permettant d'exercer sans limitation la profession d'infirmier ou d'une autorisation d'exercice délivrée par le préfet de région en application de l'article L. 4311-4 du code de la santé publique, par les voies suivantes :

- La formation initiale sous statut d'étudiant ou par apprentissage ;
- La formation professionnelle continue ;
- La validation, partielle ou totale, des acquis de l'expérience, dans les conditions fixées par l'arrêté du 24 février 2014.

Prérequis nécessaires

Être titulaire soit d'un diplôme, certificat ou autre titre mentionné à l'article L. 4311-3 ou à l'article L. 4311-12 du code de la santé publique permettant d'exercer sans limitation la profession d'infirmier, soit d'un diplôme, certificat ou autre titre mentionné à l'article L. 4151-5 du code de la santé publique permettant d'exercer la profession de sage-femme ou d'une autorisation d'exercice délivrée par le ministre chargé de la santé en application de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique.

II. Évaluation des connaissances

L'évaluation

Dans le cadre du diplôme d'Etat d'Infirmier de bloc opératoire, les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont définies dans le référentiel de formation en annexe III de l'arrêté du 27 avril 2022. Elles sont exposées en détail en annexe du présent document Il appartient à chaque étudiant d'en prendre connaissance et de s'y reporter précisément.

L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Le contrôle continu est une modalité qui peut être écrite ou orale, qui peut faire l'objet d'un travail de groupe ou individuel et qui donne lieu à 2 évaluations au minimum.

Pour valider chaque bloc de compétences, l'étudiant doit valider les unités d'enseignements et stages concernés. En fonction des blocs de compétence concernés, l'évaluation peut être réalisée en situations simulées et en situation de travail lors des stages. Il ne peut pas y avoir de compensation entre blocs de compétences. (Article 30 de l'arrêté du 27 avril 2022).

Si l'UE comporte des éléments constitutifs (EC), la note à l'UE est obtenue par le calcul de la moyenne pondérée des éléments qui la composent. Dans ce cas, les coefficients respectifs des EC sont précisés en annexe du présent document.

En outre, les éléments constitutifs d'une UE ne sont pas capitalisables ; néanmoins, dans le cadre de l'organisation des examens en deux sessions, la note supérieure ou égale à 10/20 pour un élément constitutif au sein d'une UE non capitalisée peut être conservée entre la première et la deuxième session d'une même année universitaire.

Toute UE acquise l'est définitivement, sans possibilité de renonciation.

L'utilisation d'une IA comme ChatGPT doit être expressément autorisée. Si elle est autorisée, son utilisation doit être clairement indiquée. Toute utilisation non autorisée ou l'absence de mention explicite en cas d'autorisation peut entraîner des sanctions disciplinaires. Cf : Délibération CFVU n°2023-9-26-09)

Assiduité

L'article 21 de l'arrêté du 27 avril 2022 précise les éléments suivants :

« La participation de l'étudiant aux enseignements et aux stages est obligatoire durant toute la formation. Tout congé pour une raison de maladie, de maternité ou pour enfant malade doit être justifié par un certificat médical. Les dispositions du code du travail relatives à la durée minimale des congés maternité doivent être respectées. Une franchise maximale de cinq pour cent de la durée totale de la formation peut être accordée, pendant laquelle ils sont dispensés des cours, des travaux dirigés, des travaux de groupe, des séances d'apprentissages pratiques et gestuels et des stages.

L'étudiant ou alternant devra toutefois présenter les épreuves de validation des blocs de compétences. Au-delà de la franchise maximale de cinq pour cent, les stages non effectués doivent faire l'objet d'un rattrapage dans le même type de stage et dans la mesure du possible au sein du même lieu. Cette disposition s'applique à l'ensemble des étudiants et alternants, quelles que soient les modalités de suivi de la formation.

Le directeur de l'école peut, sur production de pièces justificatives et dans des cas exceptionnels, autoriser certaines absences avec dispense des cours, des travaux dirigés, des travaux de groupe, des séances d'apprentissages pratiques et gestuels au-delà de la franchise prévue au précédent alinéa. Il en informe la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants. »

L'assiduité est contrôlée par l'émargement de l'étudiant (boursier, non boursier, stagiaire de la FC) et par la signature de la feuille de présence pour tous les étudiants.

Les absences justifiées (notamment pour maladie ou accident, décès d'un parent au premier ou second degré, mariage ou PACS, naissance ou adoption d'un enfant, fêtes religieuses dont les dates sont publiées au bulletin officiel de l'éducation nationale, JAPD, convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle, participation à une manifestation en lien avec leur statut étudiant ou leur filière de formation) doivent être signalées, par tout moyen, au secrétariat de l'école et au responsable pédagogique dans les 48 heures à compter du jour d'absence.

Les absences injustifiées répétées sont passibles d'une présentation devant la section compétente pour les situations disciplinaires.

Ponctualité :

La ponctualité est indispensable. Elle est définie par référence aux horaires des enseignements.

Elle concerne tous les enseignements : théoriques et cliniques en stage. Toutefois, si l'étudiant est en retard pour un motif imputable aux transports en commun, il est admis en cours (sur justificatif).

En cas de retard à un TP, à un CM ou à un TP, un enseignant peut refuser l'accès à la salle à un étudiant s'il estime que ce n'est pas compatible avec le bon déroulement de l'enseignement. En cas de refus, l'étudiant est considéré comme absent.

En cas de départ prématuré d'un cours (moins de 15 mn), l'étudiant en informe au préalable le Bureau de la scolarité pour accord et l'enseignant en début de cours ; si le départ est supérieur à 15 mn, l'étudiant peut être considéré comme absent.

Compétences attestées :

- Connaître et contribuer à mettre en œuvre des modes de prise en soins des personnes adaptés aux situations rencontrées en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique
- Mettre en œuvre des techniques et des pratiques en per et post opératoire immédiat en prenant en compte les risques
- Identifier et mettre en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale en prenant en compte les risques encourus par la personne
- Organiser et coordonner les activités de soins infirmiers liées au processus péri-opératoire
- Conduire une démarche qualité, de gestion et de prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés
- Mettre en œuvre, contrôler et ajuster la démarche de gestion et prévention du risque infectieux dans les secteurs interventionnels et secteurs associés
- Former et informer les professionnels et les apprenants
- Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques
- Evaluer et améliorer les pratiques professionnelles au regard des évolutions techniques et réglementaires

Stages :

Dispositions relatives au stage selon l'article 20 de l'arrêté du 27 avril 2022 :

« La formation en milieu professionnel comprend 47 semaines de stage à réaliser en milieu professionnel. Une proposition d'organisation des stages avec la répartition des crédits européens est décrite dans le référentiel de formation en annexe III. Les disciplines obligatoires définies dans ce référentiel sont respectées. Six semaines minima permettent à l'apprenant de réaliser des missions d'assistant chirurgical. Les périodes en milieu professionnel peuvent se réaliser en établissement de santé public ou privé, dans un hôpital des armées ou auprès de chirurgiens libéraux. Pour les apprenants dont la formation est financée par leur employeur, hormis les alternants, un maximum de vingt-trois semaines de la période en milieu professionnel peut être réalisé chez cet employeur à condition de ne pas revenir dans le secteur interventionnel dans lequel ils travaillaient antérieurement et dans le respect des disciplines obligatoires mentionnées au précédent alinéa et de la présence d'au moins un encadrant infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat.

Conformément à l'article 7 de l'arrêté du 10 juin 2021 susvisé, les terrains de stage sont agréés par le directeur de l'école en concertation avec l'université. L'agrément précise l'engagement de la structure à mettre à disposition les ressources nécessaires à un apprentissage de qualité, en énonçant notamment la présence de au moins un professionnel infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat, les activités proposées en lien avec les compétences à valider, le dispositif d'évaluation prévu et le nombre de stagiaires autorisés simultanément pour chaque terrain de stage.

Une convention de stage est signée entre l'apprenant, visa de l'Ecole IBO et la structure d'accueil en milieu professionnel ou, le cas échéant, le chirurgien ou la société d'exercice libéral de chirurgiens.

Le responsable de la structure d'accueil ou le maître de stage, désigne un tuteur de stage infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat ou chirurgien pour les actes et activités en lien avec la compétence 3 qui assure l'encadrement du stagiaire. »

Accès à la salle d'examen :

L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente 15 minutes après le début des épreuves pour en cas de retard, l'accès à la salle d'examen est strictement interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture des enveloppes qui contiennent les sujets sauf en cas de force majeure justifiée. La justification est soumise à l'appréciation du surveillant nommé responsable de la salle d'examen. Celui-ci pourra permettre, à titre exceptionnel, l'accès à la salle, au plus tard avant la fin du premier tiers de la durée de l'épreuve dans la limite d'une heure après le début de l'épreuve. Aucun temps supplémentaire de composition n'est donné au candidat arrivé en retard ; de plus, la mention du retard et de ses circonstances est portée sur le procès-verbal d'examen.

En cas de litige concernant la justification du retard, le Doyen décidera des suites à donner.

Processus de compensation/capitalisation :

Dans le cadre du diplôme d'Etat d'Infirmier de bloc opératoire, les unités d'enseignements ne peuvent être acquises **que par CAPITALISATION** : chaque UE doit être validée avec une note au moins égale à 10/20 (article 27 de l'arrêté du 27 avril 2022).

Les semestres ne se compensent pas entre eux. L'évaluation des connaissances est effectuée sur deux sessions.

Pour valider chaque bloc de compétences, l'étudiant doit valider les unités d'enseignements et stages concernés. En fonction des blocs de compétence concernés, l'évaluation peut être réalisée en situations simulées ET EN SITUATION DE TRAVAIL. Il ne peut pas y avoir de compensation entre blocs de compétences. (article 30 de l'arrêté du 27 avril 2022)

Validation/Passage en année supérieure

Les crédits attribués à chaque UE sont utilisés comme coefficients pour le calcul des moyennes générales au semestre, à l'année et au diplôme.

Le semestre est validé dès lors que toutes les UE qui le composent sont acquises.

Un semestre acquis confère dans tous les cas à l'étudiant les 30 crédits correspondants

Composition du jury

Le Président de l'Université nomme le président et les membres des jurys d'examen

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des UE, des semestres et sur la validation de l'année.

UNITES D'ENSEIGNEMENT SEMESTRE 1	ENSEIGNANTS Responsables UE	VOLUME HORAIRE				MODE D'ÉVALUATION	ECTS
		CM	TD	TP	SIMU- LATION		
UE.2.1 Sciences médico-chirurgicales digestif et hépatobiliaire (BC1/C2)	PR GAGNIERE- V.MALET-VALLON						4
EC Chirurgie digestive		38h	15h			Session 1 : EVALUATION TERMINALE QCM / CROQ / Questions rédactionnelles 4h Session 2 : IDEM	
UE.2.2 Sciences médico-chirurgicales gynécologiques et urologiques (BC1/C2)	Pr GUY - C.VERRIER						4
EC Chirurgie gynécologique	Pr CANIS	16h	3h			EVALUATION TERMINALE QCM / CROQ / Questions rédactionnelles 3h Session 2 : IDEM	
EC Chirurgie urologique	Pr GUY	19h	3h				
UE 3.1 Techniques complexes d'assistance chirurgicale (BC2/C3)	C.VERRIER						4
EC. Les postures chirurgicales		6h30	15h		1h30	EVALUATION TERMINALE Étude de cas - Validation du travail écrit 2h Session2 : IDEM	
UE 4.1 Coordination des activités de soins liées aux processus péri opératoire, pré, per et post-opératoire (BC3/C4)	Pr ERIVAN - C.VERRIER						3
EC. Organisation et fonctionnement des Blocs Opératoires		16h	12h			EVALUATION TERMINALE Étude de cas - Trace écrite + restitution orale en séance plénière 3h Session2 : IDEM	
UE5.1 Prévention et gestion du risque infectieux au BO (BC3/C6)	Pr TRAORE- S BOIBESSOT						3
EC. Gestion du risque infectieux au bloc opératoire		19h	8h			Session1 : EVALUATION TERMINALE Analyse cas concret 2h Session 2 : IDEM	
UE5.2 Prévention et gestion des risques liés à l'environnement technologique (BC3/C5)	Me S. BOIBESSOT Me V.MALET-VALLON						6
EC Techniques et pratiques en per et post op immédiat / environnement stérile		15h30		2h		EVALUATION TERMINALE QCM / QROC / Questions rédactionnelles 3h	
EC Techniques et pratiques en per et post op immédiat / maîtrise des équipements / DM		48h30		11h			
EC Les vigilances et réglementation des DM		14h					
UE 8.1 Anglais (BC2/C3)	A déterminer						2
EC. Vocabulaire médico-chirurgical		6h30				Devoir sur table contrôle de connaissance vocabulaire + oral 1h Session 2 : idem	
U.E. Stage (4 semaines)				140h			4
TOTAL SEMESTRE 1 : 409h30 / 30 ECTS							

UNITES D'ENSEIGNEMENT SEMESTRE 2	ENSEIGNANTS Responsables UE	VOLUME HORAIRE				MODE D'ÉVALUATION	ECTS
		CM	TD	TP	SIMU- LATION		
UE1.1 Sciences infirmières et bloc opératoire / PEC éthique du patient (BC1/C1)	Dr VERNIS Mr C.VERRIER						2
EC. PEC éthique du patient		18h30	12h			Session 1 : Étude de cas trace écrite restitution orale en séance publique 6h Session 2 : Trace écrite	
UE1.2 Sciences infirmières et bloc opératoire PEC du patient et travail collaboratif (BC1/C1)	Me E. NEUVILLE Mr C.VERRIER						2
EC. PEC du patient et travail collaboratif		18h	11h			Session1 : Étude de cas restitution orale en séance publique 4h Session 2 : trace écrite	
UE1.3 Sciences infirmières et bloc opératoire Raisonement clinique (BC1/C1)	Mr C.VERRIER						1
EC. Raisonement clinique		8h	19h		7h	Session1 : Analyse du raisonnement clinique en situation réelle sur un terrain de stage sur les stages 2 et 3 4h Session 2 : IDEM	
UE 2.3 Sciences médico-chirurgicales tête/cou (BC1/C2)	M S.BOIBESSOT						2
EC Chirurgie ORL	Dr BECAUD	6h	2h			Session 1 : QCM/QROC/Questions rédactionnelles 2h Session 2 : IDEM	
EC Chirurgie OPH	Pr CHIAMBARRETA	5h	2h				
EC Chirurgie maxillo-faciale	Pr PHAM DANG	18h					
UE 2.4 Sciences médico-chirurgicales cardio-thoracique (BC1/C2)							3
EC. Chirurgie cardiaque	Pr CAMILLERI	17h30				Session 1 : QCM/QROC/Questions rédactionnelles 1h30 Session 2 : IDEM	
EC Chirurgie vasculaire	Dr COUCHET	13h					
EC Chirurgie thoracique	Dr CHADEYRAS	13h30					
UE 5.3 Prévention et gestion des risques liés à l'environnement anesthésique (BC3/C5)	Pr JABAUDON Me C.VEERMERSCH						1
EC. Généralités en anesthésie		17h		1h30	7h	Session 1 : QCM/QROC/Questions rédactionnelles 1h Session 2 : IDEM	
UE 5.4 Prévention et gestion du risque infectieux (BC3/C6)	PR TRAORE						4
EC. Gestion du risque infectieux / lutte contre les IAS* / **		97h				Session 1 : QCM/QROC/Questions rédactionnelles 4h Session 2 : IDEM	
UE 6. Formation, tutorat et développement des Compétences (BC4/C7)	Mr C.VERRIER						3
EC. Andragogie / théories de l'apprentissage construction d'actions de formation		6h	12h			Session1 : Construction d'une action de formation et trace écrite et présentation à l'oral en séance publique 2h Session 2 : trace écrite	
UE 7.1 Méthodologie de recherche (BC5/C8)	Pr ERIVAN Mr C.VERRIER						2
EC. Analyse critique d'articles scientifiques		4h				Session 1 : Devoir sur table / analyse d'articles scientifiques 3h Session 2 : idem	
UE stage (10 semaines)					350h		10
TOTAL SEMESTRE 2 : 665h / 30 ECTS		TOTAL ANNEE 1 : 1074h30 / 60 ECTS					

UNITES D'ENSEIGNEMENT SEMESTRE 3	ENSEIGNANTS Responsables UE	VOLUME HORAIRE				MODE D'ÉVALUATION	ECTS	
		CM	TD	TP	SIMU- LATION			
UE 2.5 Sciences médico-chirurgicales orthopédique, neurochirurgie et infantile	Pr ERIVAN Mr C.VERRIER						3	
EC Chirurgie orthopédique	Dr ERIVAN	28h30	6h			Session 1 : QCM/QROC/Questions rédactionnelles 4h Session 2 : idem		
EC Chirurgie infantile	Dr PONS	16h30						
EC Neurochirurgie	DR CHAIX	19h		2h				
UE 4.2 Coordination des activités de soins liées aux processus péri opératoire, pré, per et post-opératoire	Me E.TARAVANT Mr C.VERRIER						2	
EC. Règlementation au BO		10h	12h			Session 1 : Étude de cas Trace écrite + restitution orale en séance plénière 3h Session 2 : trace écrite		
UE 7.2 recherche en hygiène hospitalière	Pr TRAORE Mr C.VERRIER						4	
EC. Recherche en hygiène hospitalière					TPGA* 35h	Session 1 : Trace écrite / Mémoire du DU en hygiène hospitalière et prévention des infections nosocomiales 3h Session 2 idem		
UE 8 Langues vivantes (BC5/C8.2)	A déterminer	20h				Session1 : Epreuve orale accueil et PES de l'opéré opératoire + écrit 1h Session 2 : idem	1	
UE 9 Analyse de pratiques professionnelles (BC5/C9)	Pr TRAORE Mr C.VERRIER						4	
EC Analyse des pratiques et des risques professionnels / AFGSU**		25h30	59h	19h		Session 1 : Réalisation d'une APP sur une pratique professionnelle en BO avec restitution écrite et orale 2h30 Session 2 : trace écrite		
UE OPTIONNELLE							1	
Participation aux événements de promotion du métier et de la formation								
UE Stage (15 semaines)					525h		15	
TOTAL SEMESTRE 3 :777h30 / 30 ECTS								

* 35 heures de travail autogéré lors du stage recherche en hygiène hospitalière en EOHH permettant la conception du mémoire recherche en hygiène dans le cadre du DU.

** dont 21 heures consacrées à la FGSU.

35 heures de TPAG (Travail Personnel Auto Géré) en S3.

UNITES D'ENSEIGNEMENT SEMESTRE 4	ENSEIGNANTS Responsables UE	VOLUME HORAIRE				MODE D'ÉVALUATION	ECTS
		CM	TD	TP	SIMU- LATION		
UE 3.2 Techniques complexes d'assistance chirurgicale (BC2/C3)							3
EC. Actes exclusifs IBODE	C.VERRIER	3h	8h	210h ens. clinique	7h	Session1 : Mise en situation professionnelle d'assistance chirurgicale + raisonnement clinique / sur stage assistant chirurgical au cours de S3 et S4 4h Session 2 idem	
EC L'assistance chirurgicale en traumatologie	Dr ERIVAN	3h	12h				
UE 7.3 Recherche et méthodologie (BC5/C8)	Dr ERIVAN C.VERRIER						2
EC. Méthodologie d'enquête		16h	3h	14h	TPAG 70h	Session 1 : Rendu trace écrite de 4 à 5 pages centré sur les choix méthodologiques de l'enquête du mémoire Session 2 : idem	
UE 8 Langues vivantes (BC5/C8)	A déterminer						1
EC Anglais		8h				Trace écrite / Abstract du mémoire IBODE Session 2 : idem	
UE Mémoire (BC5/C8)	Dr ERIVAN C.VERRIER						6
EC. Méthodologie de conception d'un mémoire / guidances individuelles et collectives		8h		12h	12h	Mémoire + soutenance Session 2 : idem	
UE stage (18 semaines)					630h		18
TOTAL SEMESTRE 4 : 1016h / 30 ECTS		TOTAL ANNEE 2 :1793h30/ 60 ECTS					
TOTAL ANNEE 1 / ANNEE 2 : 2868h / 120 ECTS							

*Travail Personnel Auto Géré 70 heures consacrées à la méthodologie de recherche dans le cadre de la réalisation du mémoire de recherche. Temps correspondant au stage de recherche qui permet de concevoir et conduire l'enquête ou l'étude sur le terrain avec suivi méthodologique par des docteurs en médecine ou psychologie sociale.

** les étudiants sont informés en début de formation (octobre S1) du stage lors duquel ils seront évalués le jour exacte dépend de l'activité chirurgicale.



ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS FORMATION IBODE

ARRETE DU 27 AVRIL 2022 RELATIF A LA FORMATION
CONDUISANT AU DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER DE BLOC
OPERATOIRE

Blocs de compétences et compétences

Blocs de compétences (BC)	Compétences (C)
Bloc 1 –Prise en soins et mise en œuvre des activités de prévention et de soins en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	C1 - Connaître et contribuer à mettre en œuvre des modes de prise en soins des personnes adaptés aux situations rencontrées en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique.
	C2 - Mettre en œuvre des techniques et des pratiques en per et post opératoire immédiat en prenant en compte les risques.
Bloc 2 – Mise en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours d'actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	C3 – Identifier et mettre en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale en prenant en compte les risques encourus par la personne.
Bloc 3 – Organisation et coordination des activités de soins, de la démarche qualité et prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	C4- Organiser et coordonner les activités de soins liées au processus péri-opératoire
	C5 - Conduire une démarche qualité, de gestion et de prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés
	C6 - Mettre en œuvre, contrôler et ajuster la démarche de gestion et prévention du risque infectieux dans les secteurs interventionnels et secteurs associés
Bloc 4 - Information et formation des professionnels dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	C7 - Former et informer les professionnels et les personnes en formation
Bloc 5 – Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarches d'amélioration des pratiques	C8 - Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques
	C9 – Evaluer et améliorer les pratiques professionnelles au regard des évolutions techniques et réglementaires

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2024 - 2025

Diplôme d'Etat
d'infirmier en pratique avancée

Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le 08/07/2024
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 10/09/2024

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

Introduction

Le métier d'infirmier en Pratique Avancée (IPA) constitue un « métier intermédiaire », en référence à la Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé (Titre III, article 119). L'IPA dispose de compétences élargies relevant du champ médical et d'une expertise dans le métier socle, dans les rôles suivants : la clinique, le conseil, la consultation, l'éducation, le leadership, la recherche. Il exerce au sein d'une équipe pluridisciplinaire, en établissement de santé ou en maison de santé et participe à la coordination des parcours de soins ; il suit des patients qui lui ont été confiés par un médecin, avec l'accord du patient, dans le cadre d'un protocole d'organisation. Il est autorisé à exercer en pratique avancée dans le domaine de mention pour lequel il est qualifié. Les domaines de mentions possibles sont : Pathologies chroniques stabilisées et soins primaires ; Maladies rénales-Dialyse-Transplantation ; Oncologie et hémato-oncologie ; Psychiatrie et santé mentale. Une cinquième mention – Urgences – est ouverte depuis septembre 2023, en réponse à l'évolution des mentions validées dans le JO. L'accréditation par le MESRI est effective au titre de l'Arrêté du 26-6-2023¹.

La formation a été ouverte à l'UCA en octobre 2019, à l'UFR de Médecine et des professions paramédicales. Elle est sanctionnée par un diplôme d'Etat conférant le grade Master.

Organisation de la formation

Responsables pédagogiques de la formation :

- Pr Pierre Michel LLORCA, Pierre.LLORCA@uca.fr
- Florence POLICARD, PhD, MCU 92, Florence.POLICARD@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

- Parcours : *DE Infirmier en pratique avancée – 1^{ère} année*
- Contact référent : POLICARD Florence Florence.POLICARD@uca.fr
- Parcours : *DE Infirmier en pratique avancée – 2^{ème} année – Mention Psychiatrie santé mentale*
- Contact référents : POLICARD Florence Florence.POLICARD@uca.fr
et Amandine BAUJARD AMANDINE.BAUJARD@ahsm.fr

Contact en scolarité :

de-ipa.medecine@uca.fr

Assiduité aux enseignements

- L'assiduité à toutes les activités pédagogiques en séminaire régional et local est obligatoire. La présence est contrôlée par émargement de l'étudiant sur une feuille de présence au début de chaque cours (que l'étudiant soit ou non stagiaire de la Formation Continue)
- La composante ne distingue pas les absences justifiées des absences non justifiées. Un pourcentage d'absence aux séminaires régionaux et locaux supérieur à 60% du temps total

¹ <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bo/2023/Hebdo29/ESRS2317852A>

d'enseignement présentiel ne permet pas à l'étudiant de se présenter aux épreuves de l'examen terminal. L'étudiant sera déclaré défaillant et bénéficiera d'une deuxième session.

- En cas de non rendu d'un travail demandé, l'étudiant sera déclaré défaillant et bénéficiera d'une deuxième session.

Stages

En première année (DE1), l'étudiant réalise un stage d'une durée de deux mois (huit semaines ou deux fois quatre semaines), soit 280 heures. Le stage se déroule pendant les périodes s'étalant du 10 mars au 4 avril et du 14 avril au 16 mai 2025.

En deuxième année (DE2), l'étudiant réalise un stage d'une durée de quatre mois, soit 560 heures. Ce stage peut être réalisé sur un seul site sur seize semaines, ou bien découpé en deux périodes (2 x 8 semaines, ou bien 4 semaines + 12 semaines). Dans ce cas, il est réalisé sur deux terrains de stage différents, dont l'un peut être l'établissement d'origine de l'étudiant ou celui de l'implantation future de son exercice en pratique avancée. Le stage se déroule pendant les périodes s'étalant du 27 janvier au 21 mars et du 31 mars au 6 juin 2025.

Absence en stage : L'étudiant informe le maître de stage, le service scolarité et le référent pédagogique de la durée de son absence. Il n'y a pas de distinction entre absence justifiée et absence non justifiée. La durée totale des absences est renseignée par le maître de stage sur le document d'évaluation. L'absence en stage est tolérée dans la limite de 10% du temps total du stage. Au-delà, l'étudiant devra réaliser un complément de stage dont la durée sera déterminée par l'équipe pédagogique. Si le complément de stage ne peut être réalisé avant le jury de session 1, l'étudiant sera déclaré défaillant ; le complément de stage devra être réalisé avant la session 2. Si la durée de stage de complément ne permet pas sa réalisation avant la date du jury de session 2, l'étudiant devra redoubler son année.

Référents stages : Pr Pierre-Michel LLORCA et Mme Florence POLICARD

Évaluation des connaissances

Absence lors d'une épreuve de contrôle continu

La présence aux enseignements (TD) donnant lieu à un contrôle continu est obligatoire. En cas d'absence, l'étudiant devra déposer un justificatif d'absence écrit dans un délai de 72 heures auprès de l'enseignant responsable de cet enseignement ou auprès du bureau de la scolarité. Si ce justificatif est accepté, la moyenne sera calculée avec les notes des séances effectivement réalisées.

Le non-respect de cette obligation conduit à être déclaré « défaillant », signifiant que le semestre ou l'année n'est pas validé. L'étudiant n'a pas de résultat et se présentera aux examens de la 2^{ème} session.

Accès à la salle d'examen

En cas de retard, l'accès à la salle d'examen est accordé au plus tard avant la fin du premier tiers de la durée de l'épreuve. Aucun temps supplémentaire de composition n'est donné au candidat arrivé en retard ; de plus, la mention du retard et de ses circonstances est portée sur le procès-verbal d'examen.

En cas de litige concernant la justification du retard, le Doyen-Directeur décidera de la suite à donner.

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans la cadre du RSE sont les suivants :

- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD, accès à des enseignements en ligne...)
- obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

Modalités de compensation

Conformément à l'Arrêté du 22 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée, il n'y a pas de compensation entre UE, ni de compensation entre UE et stage.

Les évaluations comprennent :

- des évaluations continues (EvC) au S1, S2 et S3 s'appuyant sur des QCM, des dossiers progressifs, des exercices en ligne, des travaux personnels individuels ou collectifs écrits ou oraux, etc...
- une évaluation terminale (EvT) sur table et/ou s'appuyant sur un travail personnel ou collectif écrit ou oral.
- en semestre 4, l'UE mémoire est sanctionnée par le mémoire de fin d'étude et sa soutenance orale.
- L'UE Stage (S2 et S4) est validée par un travail écrit et le bilan des compétences acquises.

Les EvC comptent pour 40% et l'EvT pour 60% de l'évaluation finale.

Une unité d'enseignement est acquise :

- Dès lors que la moyenne des éléments constitutifs qui la composent, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20 ; elle est alors définitivement acquise et capitalisée.
- Chaque UE comporte deux sessions d'examen.

Un semestre est validé :

- Dès lors que l'apprenant valide chacune des UE qui le composent.
- La validation du stage du semestre 2 doit être obtenue pour valider l'année du DE1.
- La validation du stage du semestre 4 doit être effective pour l'obtention du Diplôme d'Etat.

Passage en DE2 :

- L'admission en DE2 est de droit après validation des deux semestres de la première année.
- Si un apprenant a obtenu au moins 48 ECTS, le jury peut l'autoriser à passer en DE2. Il devra valider les UE manquantes en DE2.
- En dessous de 48 ECTS, il doit redoubler, les ECTS acquis étant capitalisés.
- Les apprenants ayant obtenu moins de 30 ECTS au terme du S1 et S2 pourront être autorisés à refaire la première année après avis de l'équipe pédagogique.

Commission du Diplôme d'Etat :

« Le diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée est délivré aux étudiants qui ont validé l'ensemble des enseignements, des stages et soutenu avec succès le mémoire de fin de formation » (cf. Code de l'éducation, Art. D. 636-81). Le Jury du Diplôme d'Etat délibère à la fin de l'année DE2 pour l'attribution du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée. En cas d'ajournement, l'étudiant peut représenter les UE manquantes ou refaire le stage S4.

Maquettes de la formation :

Il s'agit d'un dispositif impliquant les cinq UFR de Médecine de la région Auvergne-Rhône-Alpes. La coordination générale de la formation est assurée depuis le 1^{er} septembre 2023 par le binôme P.M. Llorca et F. Policard, de l'université Clermont-Auvergne. Cette organisation mutualisée permet de proposer une offre de formation pour les cinq mentions. Les étudiants s'inscrivent administrativement dans la composante de leur choix et se déterminent sur leur choix de mention en fin de première année. Ils rejoignent alors la composante qui enseigne la mention choisie pour la deuxième année (DE2) :

UFR Médecine	UCA	UJM St-Etienne	Université Lyon Est et Sud	UGA Grenoble
Mention enseignée en DE2 IPA	Psychiatrie et santé mentale	Maladies rénales	Oncologie et hématologie	Pathologies chroniques stabilisées
		Urgences	Urgences	
		Pathologies chroniques stabilisées		

En 2024, la mention Pathologies Chroniques stabilisées et Soins Primaires est dédoublée en raison de la forte demande pour cette mention. C'est l'Université Jean Monet (UJM, St-Etienne) qui assurera l'enseignement de cette mention en collaboration avec l'Université Grenoble Alpes (UGA). Les étudiants clermontois qui choisissent cette mention en 2^{ème} année sont donc dirigés vers l'UJM, sauf demande particulière. La régulation des effectifs est réalisée par la coordination régionale.

La formation a été ouverte en octobre 2019, en référence à l'Arrêté du 22 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée. Les UE et le nombre de crédits affecté à chaque UE est conforme au cadre réglementaire :

Le calendrier des séminaires régionaux est déterminé par la coordination régionale. Les composantes ont ensuite toute latitude pour organiser le calendrier de leurs séminaires locaux, en cohérence et dans le respect du calendrier des épreuves d'évaluation communes aux quatre composantes.

En DE1, les épreuves d'évaluation sont pour une part, communes aux quatre composantes pour les UE mutualisées, et pour l'autre part, propres au dispositif local. Les épreuves d'évaluation communes sont réalisées en présentiel³. Lorsqu'il s'agit d'épreuves de contrôle de connaissances (sur tablettes, *via* UNESS Evaluations), elles ont lieu en dehors des semaines de séminaire. Lorsqu'il s'agit d'épreuves propres au dispositif local (contrôle continu ou examen terminal), elles peuvent avoir lieu en présentiel ou à distance via Moodle, sur les périodes de séminaire local ou en dehors.

Enseignements en présentiel :

La maquette prévoit **quatre séminaires régionaux (SR)**, regroupant les quatre promotions d'étudiants, soit un SR sur chaque site universitaire AuRA. Chacune des composantes prend en charge l'organisation d'un séminaire régional. Chaque séminaire comprend des enseignements relatifs à l'UE Clinique (semestre 1 et semestre 2), en lien avec une des mentions enseignées et, le cas échéant, des contenus plus transverses (pharmacologie, examen clinique, etc.). Chaque SR comprend en outre des enseignements d'une autre UE, dont la faculté organisatrice est pilote régional en termes d'ingénierie pédagogique ; ces UE sont dites « mutualisées ». Les responsabilités sont réparties comme suit :

- SR1 : Université Clermont Auvergne (*semaine 37*) : UE Clinique *mention Psychiatrie-Santé mentale (PSM)* et UE Sciences infirmières et pratique avancée ;
- SR2 : Université Jean Monnet (Saint-Etienne) (*semaine 41*) : UE Clinique *mention Maladies rénales-Dialyse-Transplantation (MRDT)* et UE Responsabilité-Législation-Ethique-Déontologie ;
- SR3 : Université de Lyon (*semaines 47 et 3*) : UE Clinique *mention Oncologie-Hémato-oncologie (OH)*, UE clinique *Urgences* et UE Formation et analyse des pratiques professionnelles ;
- SR4 : Université Grenoble Alpes (*semaine 7*) : UE Clinique *mention Pathologies chroniques stabilisées et soins primaires (PCSSP)* et UE Santé publique.

Outre le pilotage par une composante, toutes les UE sont cogérées dans chaque faculté par un binôme local médecin-infirmière, travaillant en collaboration avec ses homologues des autres sites universitaires.

Les séminaires régionaux représentent 3 à 5 jours de présentiel.

La maquette prévoit des **séminaires locaux (SL)**, en alternance avec les séminaires régionaux.

Concernant les UE Clinique et les UE « mutualisées », des enseignements complémentaires en présentiel sont réalisés dans le cadre des séminaires locaux. Ainsi, des cours magistraux, des séances de travaux dirigés et de travaux pratiques, des tables rondes avec des professionnels, etc., sont organisés par chaque binôme référent local de l'UE, à partir des recommandations pédagogiques de la composante pilote de l'UE concernée.

Les séminaires locaux comportent en outre les enseignements présentiels des UE « non mutualisées » :

- En semestre 1 : l'UE Méthodes de travail et l'UE Anglais ;

³ Sauf contraintes sanitaires imposant des modalités distancielles

- En semestre 2 : l'UE Recherche.

Les séminaires locaux représentent chacun 5 jours de présentiel.

Enseignements à distance

Des enseignements sont dispensés, à distance et dans les périodes inter-séminaires, dans un format « capsule⁴ » : ces ressources sont accessibles aux étudiants *via* la plateforme UNESS Formation, lorsqu'il s'agit de cours mutualisés pour les quatre promotions, ou *via* la plateforme Moodle lorsqu'il s'agit de cours produits et dispensés par la composante UCA et destinés aux seuls étudiants clermontois.

Des activités pédagogiques complémentaires de type quizz, wiki, étude de documents, vidéo, etc., peuvent être proposées aux étudiants via ces plateformes. Il s'agit alors de travaux personnels ou collaboratifs. Ces travaux sont gérés en autonomie par les étudiants, et peuvent être ponctuellement guidés par les enseignants. Certaines de ces productions étudiantes, sous forme d'exposés oraux présentés en séminaire local, ont valeur d'enseignement pour l'ensemble de la promotion.

Le stage :

La maquette prévoit deux mois de stage en première année, au cours du semestre 2. Le stage est réalisé dans une structure différente de celle d'origine de l'étudiant. Le stage dure huit semaines. Il peut être divisé en deux périodes de quatre semaines ; il est alors réalisé dans deux structures ou unités de soins différentes. Le terrain de stage est choisi par l'étudiant dans une liste de terrains partenaires, établie par l'UCA, ou démarché personnellement, avec l'accord de l'équipe pédagogique.

La période de stage est séparée par une semaine de séminaire présentiel, dans une perspective d'alternance intégrative (retours d'expériences et projection en pratique avancée ; analyse des pratiques professionnelles ; méthodologie de projet ; démarche qualité ; développement du leadership clinique).

Les modalités pédagogiques dans les différentes UE :

Nous présentons ici les modalités pédagogiques pour l'année 2024-2025⁵.

La formation conduisant au métier d'infirmier en pratique avancée s'inscrit dans une approche par compétences et vise à outiller l'étudiant pour qu'il soit en mesure :

- de promouvoir la santé des personnes et des communautés dans une perspective d'autonomie et d'*empowerment* pour la personne soignée,
- de comprendre les enjeux du développement et de l'implantation de la pratique avancée infirmière,
- d'assumer une prise de responsabilités élargies,
- de développer un leadership clinique infirmier dans un mode d'exercice interprofessionnel,
- de prendre des décisions éclairées et argumentées,
- de favoriser le développement de pratiques fondées sur des données probantes et de participer à la construction de la discipline Sciences infirmières.

⁴ Une capsule est production orale ou audiovisuelle qui traite, de manière condensée et structurée, d'un sujet, d'une notion ou d'un thème donné. Sa durée est généralement d'une trentaine de minutes.

⁵ Voir en annexe, la répartition des différentes modalités pédagogiques et l'estimation de leur volume horaire

Dans cette perspective, l'équipe pédagogique prône une pédagogie active, visant l'acquisition et le renforcement de connaissances théoriques, la consolidation et le développement des savoirs méthodologiques, la construction d'une posture réflexive et éthique et le développement du leadership. Les compétences visées sont des compétences cliniques, des compétences pédagogiques, des compétences organisationnelles et collaboratives, et des compétences méthodologiques.

Les modalités pédagogiques se présentent sous différents formats, impliquant la participation d'un ou de plusieurs enseignants, dans une approche résolument pluridisciplinaire, ce qui implique des coanimations de séances en binôme d'experts (médecin-IDE ou IPA, ou psychologue, etc.) et des tables rondes avec différents experts invités. D'autres modalités pédagogiques s'appuient sur l'implication des étudiants eux-mêmes dans la production d'exposés oraux ou de ressources pédagogiques (Wiki) qui auront valeur d'enseignement pour la promotion ; ces productions bénéficient d'un encadrement et/ou d'un feedback de la part des enseignants. Le tableau 1 ci-après présente les différentes modalités pédagogiques mises en œuvre :

Nature des modalités pédagogiques		Commentaires
Cours magistraux	Cours <i>ex-cathedra</i>	Essentiellement lors des séminaires régionaux (SR n°1 pour UCA) Ponctuellement lors des séminaires locaux
	Capsules (ressources numériques)	Production destinée à l'ensemble des promotions : déposée sur UNESS Formation, assortie d'un syllabus Production destinée à la promotion clermontoise : déposée sur Moodle assortie d'objectifs d'apprentissage et/ou d'un syllabus
Travaux dirigés	Format « traditionnel »	Animation par un enseignant
	Classe inversée	Présentation de synthèse d'un sujet par les étudiants à partir de cours en ligne dispensés via la plateforme ; interactions à partir d'études de cas et apports complémentaires par l'enseignant
	Etudes de cas cliniques ou concertations entre pairs	Animation par un enseignant ou coanimation par un binôme d'expert (médecin et infirmière ou IPA ou psychologue, etc.), avec ou sans sous-groupes
	Analyse des pratiques	Groupe d'analyse de pratiques professionnelles animé par un psychologue (en 1/2 ou 1/3 de promotion) ; Retour d'expériences de stage (en 1/2 ou 1/3 de promotion)
	Simulation de consultation patient avec débriefing	Nécessite la coanimation par un binôme enseignant médecin-infirmier, ainsi que la participation d'un comédien formé ; en 1/2 ou 1/3 de promotion)
Travaux pratiques	TP	Examen clinique ; auscultation (coanimation médecin-IPA) ; Simulation procédurale
Travaux personnels et collaboratifs guidés (TPG)	Soutien méthodologique ; feedback formatif	Accompagnement méthodologique par un enseignant ou un intervenant extérieur
		Régulation Wikipa (sur UNESS Formation) : feedback formatif Feedback formatif sur Activités via Moodle (tests, quizz, conception de guide d'entretien, etc.)
Encadrement et suivi des stages		Accompagnement projet de stage ; feedback formatif sur les productions ; visite de stage
Direction de mémoire		Accompagnement pédagogique individuel par un infirmier titulaire d'un master ou d'un doctorat, ou d'un IPA, ou d'un infirmier cadre de santé ou cadre supérieur de santé ayant une expérience en recherche ; guidances collectives en sous-groupe
Tables rondes		Séances thématiques regroupant différents acteurs de santé qui viennent témoigner de leur expérience et échanger avec les étudiants

Tableau 1 : Modalités pédagogiques et leurs caractéristiques

Modalités de contrôle des connaissances : Diplôme d'Etat infirmier en pratique avancée – 1^{ère} année

Semestre 1 :

	Crédits de l'UE	Coeff UE	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			Évaluation initiale / 1 ^{ère} session					RSE avec aménagement des examens			2 ^{ème} session		
			Type contrôle	% EvC/EvT	Nb épr.	Nature épr.	Durée épr.	Nb épr.	Nature épr.	Durée épr.	Nb épr.	Nature épr.	Durée épr.
UE 1 : CLINIQUE	15	5	EvC EvT	0/ 100**	2 1	E ; A E	***	1	E	****	1	E	***
UE 2 : SCIENCES INFIRMIERES ET PRATIQUES AVANCEES	6	2	EvC EvT	40 60	2 1	A ; O* M	Remise dossier	1	E	Remise dossier	1	E	Remise dossier
UE 3 : RESPONSABILITE-ETHIQUE-LEGISLATION-DEONTOLOGIE	3	1	EvC EvT	0/ 100**	2 1	E E	***	1	E	****	1	E	***
UE 4 : METHODES DE TRAVAIL	3	1	EvC EvT	40 60	2 1	A E	Remise dossier	1	E	Remise dossier	1	E	Remise dossier
UE 5 : ANGLAIS	3	1	EvC EvT	40 60	2 1	O E	1h	1	E	****	1	E	1h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

- A : Pour le contrôle continu des différentes UE, l'évaluation porte sur la participation active aux travaux en présentiel et/ou à distance (exercices en ligne, quizz, exposé oral individuel ou en groupe, ou remise d'un dossier personnel ou collectif, ...).
- * : épreuve réalisée en binôme ou en groupe restreint
- ** : Décision de la coordination régionale (dossier CNESER juillet 2022) : suppression de la part 40% des contrôles continus pour les épreuves mutualisées en région, certaines composantes n'en organisant pas.

- *** Chaque épreuve écrite de contrôle continu des connaissances (QCM, QROC) dure entre 20 minutes et 1 heure pour chacune des UE concernées. L'examen terminal est commun aux UE « mutualisées » et dure 3 heures. Il concerne les UE Clinique S1 et S2, l'UE Responsabilité-Ethique-Législation-Déontologie, l'UE Santé publique et l'UE Formation & Analyse des pratiques.
- ****RSE : même durée que l'épreuve initiale.

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des UE	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			Évaluation initiale / 1 ^{ère} session					RSE avec aménagement des examens			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 6 : CLINIQUE	6	2	EvC EvT	0/ 100	2 1	E E	***	1	E	****	1	E	***
UE 7 : SANTE PUBLIQUE	6	2	EvC EvT	0/ 100	2 1	E E	***	1	E	****	1	E	***
UE 8 : FORMATION ET ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES	6	2	EvC EvT	0/ 100**	2 1	E	***	1	E	****	1	E	***
UE 9 : RECHERCHE	6	2	EvC EvT	40 60	2 1	E E	1h Dossier	1	E	**** Dossier	1	E	1h
UE 10 : STAGE	6	2	EvC EvT	40 60	2 1	E M****						E M**	

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

- A : idem semestre 1 ; * : épreuve réalisée en binôme ou en groupe restreint
- ** : Décision de la coordination régionale (dossier CNESER juillet 2022) : suppression de la part 40% des contrôles continus pour les épreuves mutualisées de l'UE Clinique S2, de l'UE Santé publique et de l'UE Formation et APP (décision en coordination régionale mars 2024).
- *** ET des UE mutualisées : voir page précédente
- ****RSE : même durée que l'épreuve initiale. M** Le stage DE1 donne lieu à un rapport de stage écrit, présenté par l'étudiant. La validation du stage comprend l'évaluation du rapport de stage (40%) et le bilan du maître de stage (60%).

d'éducation à la santé mentale et d'éducation thérapeutique, la formation des pairs et l'évaluation des pratiques professionnelles, et l'intégration des données issues de la recherche dans les pratiques de soins. Deux autres UE, s'inscrivant dans le prolongement des enseignements dispensés en première année, complètent le dispositif en s'articulant aux enseignements ciblés sur le domaine de la mention : UE Recherche et UE Anglais. Le semestre 4 comprend l'UE stage et l'UE Mémoire. Ce dernier répond au cahier des charges de l'Arrêté du 18 juillet 2018. Le mémoire porte sur une problématique reflétant un aspect de l'exercice professionnel en pratique avancée, en lien avec les compétences de l'IPA et son champ d'activité. L'étudiant bénéficie d'un accompagnement par un directeur de mémoire.

Enseignements à distance

Les ressources numériques sont déposées sur la plateforme Moodle UCA. Les capsules de cours sont, soit des productions locales, soit des ressources produites par le Collège National des Universitaires en Psychiatrie (CNUP), à destination des formations IPA mention PSM sur le territoire national, selon un principe de contribution-mutualisation. Plusieurs membres de l'équipe pédagogique DE2 IPA AuRA contribuent à ces productions. Comme en première année, des activités pédagogiques complémentaires de type quizz, étude de documents, vidéo, etc., peuvent être proposées aux étudiants *via* Moodle. Il s'agit alors de travaux personnels ou collaboratifs. Ces travaux sont gérés en autonomie par les étudiants, et peuvent être ponctuellement guidés par les enseignants et faire l'objet de feedback formatifs. Certaines de ces productions étudiantes, sous forme d'exposés oraux présentés en séminaire local, ont valeur d'enseignement pour l'ensemble de la promotion ; ils sont valorisés au titre du contrôle continu des connaissances.

Le stage :

La maquette prévoit quatre mois de stage en deuxième année, au cours du semestre 4. Le stage de fin de formation a une visée professionnalisante. Il doit notamment permettre à l'étudiant d'approfondir le développement de ses compétences cliniques et de son leadership. Le stage est divisé en deux périodes de 8 semaines (période 1 et 2). Si c'est possible, le stage est réalisé pour moitié dans la structure d'exercice futur, afin de construire les fondements de l'implantation de la pratique avancée et de développer un réseau intra et extrahospitalier. L'autre partie du stage est réalisée dans un établissement de soins différent de celui d'origine de l'étudiant, en santé mentale et/ou psychiatrie. L'un des maîtres de stage ou tuteur, pour chaque période, est nécessairement un médecin psychiatre. Le terrain de stage est démarché par l'étudiant en fonction de son projet professionnel ; le choix du stage est soumis à validation de l'équipe pédagogique sur la base d'un projet de stage rédigé. Compte-tenu des travaux à réaliser dans le cadre de l'évaluation continue du stage, il est souhaitable – mais non imposé – de réaliser le stage dans la structure d'implantation future sur la période 2.

Les deux périodes de stage sont séparées par une semaine de séminaire présentiel, dans une perspective d'alternance intégrative (retours d'expériences ; analyse des pratiques professionnelles ; coordination des parcours de soins ; démarche qualité ; développement du leadership clinique). A la fin du stage, un autre temps de retours d'expériences et d'analyse des pratiques est programmé. Un entretien de fin de stage avec l'équipe pédagogique est organisé afin d'évaluer les acquisitions et la réflexivité de l'étudiant.

Jury du diplôme d'Etat :

Le jury final du Diplôme d'Etat se réunit en juillet 2025. Un deuxième jury a lieu fin octobre 2025 pour la session 2.

Modalités de contrôle des connaissances : Diplôme d'Etat infirmier en pratique avancée – 2^{ème} année

Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des UE	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			Évaluation initiale / 1 ^{ère} session					RSE avec aménagement des examens			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : CLINIQUE	14	5	EvC EvT	40 60	2 1	E E	1h	1	E	***	1	E	1h
UE 2 : BASES FONDAMENTALES	6	2	EvC EvT	40 60	2 1	O* A	20' Dossier	1	M	Dossier	1	M	20' Dossier
UE 3 : PARCOURS DE SANTE	4	1	EvC EvT	40 60	2 1	A* O*/A	Remise dossier	1	O	***	1	O*/A	20'
UE 4 : RECHERCHE	3	1	EvC EvT	40 60	2 1	A A	Remise dossier	1	E	Remise dossier	1	E	Remise dossier
UE 5 : ANGLAIS	3	1	EvC EvT	40 60	1 2	A O ; E	20'	1	E	20'	1	E	20'

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

- A : Pour le contrôle continu ou pour l'examen terminal des différentes UE, l'évaluation porte sur la réalisation de travaux individuels et/ou collectif, en présentiel et/ou à distance (exercices en ligne, quizz, exposé oral individuel ou en groupe, ou remise d'un dossier personnel ou collectif, ...).
- * : épreuve en binôme ou en groupe restreint
- ***RSE : même durée que l'épreuve initiale

Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des UE	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			Évaluation initiale / 1 ^{ère} session					RSE avec aménagement des examens			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 6 : MEMOIRE	6	4	EvT		1 1	M O	1h	1	M O	1h	1	M O	1h
UE 10 : STAGE	24	6	EvC EvT	40 60	2 1	O* M**	Remise dossier					A M**	Remise dossier

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

- L'UE Mémoire comprend la rédaction d'un mémoire de fin d'études (M) et sa soutenance orale (O) ; pas d'épreuve de contrôle continu.
- O* : La note de contrôle continu du stage porte un écrit réflexif en lien avec une projection dans l'exercice professionnel.
- M** La note de stage se fonde sur l'examen du bilan des maîtres de stage, des productions de l'étudiant réalisées au cours du stage à la demande de ses tuteurs ou de sa propre initiative, et de l'entretien de fin de stage avec l'équipe pédagogique. Les bilans de stage des deux périodes sont examinés et une note globale est attribuée par le jury.

ANNEXE : Prévisionnel 2024-25 – Modalités et volume horaire des enseignements

I. DE1 (Tronc commun)

Les tableaux suivants comptabilisent le volume d'heures enseignées (CM présentiel et à distance ; TD ; TP ; partage d'expériences en tables rondes). A titre indicatif, il comprend une estimation du temps de travail individuel et collectif destiné à la production de travaux présentés en séminaire, et valant évaluation normative ou faisant l'objet d'un feedback formatif. Certains temps de travail collaboratif sont programmés au moment des séminaires, mais la plupart de ces travaux sont réalisés en distanciel, hors séminaire⁶.

Semestre 1

1. UE 1. Clinique⁷ :

UE CLINIQUE S1 – 15 ECTS – Contenus enseignés - (pilotage 4 sites)	Volume d'heures
Cours magistraux (SR1⁸, SR2 et SR3 + e-learning) : enseignements ciblés sur la mention Psychiatrie santé mentale ; sur la mention Maladie rénales ; sur la mention Oncologie-Hémato-oncologie ; et sur la mention Urgences : enseignements de contenus transverses (pharmacologie, raisonnement clinique, douleur, ...)	140 h
Travaux Dirigés (SL) : études de cas cliniques en PSM, en MRDT, en oncologie ; études de cas en pharmacologie ; études de cas douleur ; simulation de consultation patient	43h
Travaux pratiques (SL) : examen clinique et auscultation	5h
Modalités d'évaluation : (épreuves communes aux 4 UFR) <ul style="list-style-type: none"> ET : écrit sur tablette via UNES (QCM) 	1h
Total volume horaire	190 heures

2. UE 2. Sciences infirmières et pratiques avancées

UE SI & PA – 6 ECTS – Contenus enseignés – (pilotage UCA)	Volume d'heures
Cours magistraux (SR1 et e-learning) : Origines de la pratique avancée ; Epistémologie des sciences infirmières ; Science et Discipline ; Ethiques du care ; Ecoles de pensée infirmière ; Modèle PEPPA et recommandations pour l'implantation de la PA ; Approche sociologique des relations interprofessionnelles ; sociologie des professions de santé ; les concepts en sciences infirmières ;	30h
Travaux Dirigés : étude des représentations sociales de l'IPA chez les professionnels de santé ; Jeu de rôle IPA et acteurs de santé ; enjeux de la pratique avancée ; Analyse d'une situation à l'aune d'une école de pensée infirmière ; projet professions-écologie-care accompagné par un sociologue des professions (en présentiel et à distance)	25h
Travaux pratiques : Etude de documents (à distance) ; conception d'un WIK'IPA (à distance) ;	13h
Autres : table ronde acteurs de l'implantation de la pratique avancée (SR1)	2h30
Modalités d'évaluation : (épreuves communes aux 4 UFR) <ul style="list-style-type: none"> CC : exposé oral en binôme ET : écrit individuel : remise projet d'implantation de la pratique avancée 	30' par binôme

⁶ En plus de ces temps de travail collaboratifs, le temps de travail personnel d'apprentissage et d'intégration des connaissances, ainsi que les recherches et lectures personnelles nécessaires à ce niveau de formation ne sont pas comptabilisés ici.

⁷ Pour rappel, pilotage partagé, chaque composante étant responsable de la production de ressources et de l'organisation des cours d'intervenants pour la mention qu'il enseigne ; pilotage UCA pour le séminaire de rentrée, orientation PSM.

⁸ Pour les contenus pris en charge par l'UCA (mention PSM et certains contenus transverses), la charge des frais d'intervenants sur le SR1 est supportée par l'UCA.

Total volume horaire	70 heures
Travaux collaboratifs guidés : co-conception exposé analyse de situation (CC) et projet profession-écologie-care (en binôme ou groupes restreints, à distance ; projet implantation (ET)	20 à 30h (estimation)

3. UE 3. Responsabilité-Ethique-Législation-Déontologie

UE RELD – 3 ECTS – Contenus enseignés – (pilotage St-Etienne)	Volume d'heures
Cours magistraux : (cf. SR2 Université St-Etienne) + SL : Responsabilité autour de la prescription médicale, Modalités d'installation IPA, Relation avec les instances, Législation ; Droit public, droit privé ; Ordre infirmier + capsules St Etienne : principes généraux, instances, comité d'éthique, législation, secret professionnel, démarche éthique, pluridisciplinarité, interdisciplinarité, déontologie, responsabilité	7 h (SR2) + 18h (capsule + TD) 2h en capsules
Travaux Dirigés : référentiel activités et compétences de l'IPA ; IPA et prescription ; responsabilité professionnelle de l'IPA ; études de cas et éthique ; ...	12h
Modalités d'évaluation : (<i>épreuves communes aux 4 UFR</i>) • ET : écrit sur tablette via UNESS (QCM)	20' x 2
Total volume horaire	40 heures

4. UE 4. Langue vivante (Anglais)

UE Anglais – 3 ECTS – Contenus enseignés	Volume d'heures
Travaux Dirigés : cours et exercices en présentiel et à distance	18h30
Modalités d'évaluation : • CC : oral • ET : écrit	20' + 1h
Total volume horaire	20 heures
Travaux personnels ou collaboratifs guidés : étude de documents ; vidéo ; exercices en ligne préparatoires aux TD	20h (estimation)

5. UE 5. Méthodes de travail

UE Méthodes de travail – 3 ECTS – Contenus enseignés	Volume d'heures
Cours magistraux : Apprentissage et mémoire ; Cartes conceptuelles ; E-santé ; Protection des données sensibles ; Les compétences informationnelles ; outils connectés en santé ; télémédecine	8h
Travaux Dirigés : Recherche avancée sur les BDD ; PubMed ; Zotero ; Méthodologie recherche documentaire (e-learning et présentiel)	20h
Modalités d'évaluation : • CC : QCM • ET : écrit (bibliographie avec Zotero)	20' + 1h
Total volume horaire	30h
Travaux personnels ou collaboratifs guidés : étude de documents, bibliographie (ET)	15 à 20 h (estim.)

Semestre 2

1. UE 6. Clinique

UE CLINIQUE S2 – 6 ECTS – Contenus enseignés - (pilotage 4 sites)	Volume d'heures
Cours magistraux (SR4 + e-learning) : enseignements ciblés sur la mention PCSSP et Urgences ; enseignements de contenus transverses (pharmacologie, ...)	60 h
Travaux Dirigés (SL) : études de cas cliniques en PCSSP, simulation de consultation patient	15h
Travaux pratiques (SL) : examen clinique (suite)	3h
Modalités d'évaluation : (épreuves communes aux 4 UFR) <ul style="list-style-type: none">ET : écrit sur tablette via UNESS (QCM)	1h
Total volume horaire	80 heures

2. UE 7. Formation et analyse des pratiques professionnelles

UE F&APP – 6 ECTS – Contenus enseignés - (pilotage Lyon)	Volume d'heures
Cours magistraux (SR3 + e-learning) : EPP, méthodes d'évaluation ; Théories et modèles pédagogiques ; ingénierie pédagogique et ingénierie de formation ; le DPC ; cahier des charges en FPC ; Protocoles et référentiels ; Méthodes d'analyses des causes ; concertations pluridisciplinaires ; expériences d'EPP en cancérologie	30h + capsules
Travaux Dirigés (SL) : conduite d'action de formation ; élaboration d'un cahier des charges ; méthodes pédagogiques ; analyse d'un incident critique	10h
Modalités d'évaluation : (épreuves communes aux 4 UFR) <ul style="list-style-type: none">CC : écrit en groupe restreintET : écrit sur tablette via UNESS (QCM)	1h + dossier collectif remis
Total volume horaire	40 heures
Travail personnel et collaboratif guidé : Quizz et exercices en ligne avec feedback ; dossier collectif (CC)	5 à 10h (estimation)

3. UE 8. Santé publique (pilotage Grenoble)

UE Santé publique – 6 ECTS – Contenus enseignés - (pilotage Grenoble)	Volume d'heures
Cours magistraux (SR3 + e-learning) : Grands principes de santé publique ; grands principes d'épidémiologie ; parcours de santé ; éducation à la santé ; ETP ; usages numériques et objets connectés au sein des parcours de santé	7h + 30h
Travaux Dirigés (SL) : bilan éducatif ; ETP ; Déterminants de santé ; outils pédagogiques et techniques d'animation d'ateliers d'ETP	12h
Modalités d'évaluation : (épreuves communes aux 4 UFR) <ul style="list-style-type: none">ET : écrit sur tablette via UNESS (QCM)	20' x 2
Total volume horaire	50 heures
Travail personnel préparatoire au TD : entretien patient (bilan éducatif) ; en stage ou en exercice	10h

4. UE 9. Recherche

UE Recherche – 6 ECTS – Contenus enseignés	Volume d'heures
Cours magistraux (SL + e-learning) : Généralités ; Méthodologie de démarche de recherche ; la preuve en recherche ; EBN ; approches quanti, quali et mixtes ; le pragmatisme ; Les méthodes qualitatives ; les méthodes quantitatives ; la recherche clinique ; aspects éthiques et réglementaires de la recherche sur l'homme ; Techniques d'investigation ; Méthodologie de la LCA ; LCA commentées ; la recherche infirmière	36h
Travaux Dirigés (SL) : Lecture critique d'article ; Méthodologie appliquée	6h
Autres : table ronde expériences de recherche infirmière et acteurs de la recherche	3h
Modalités d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> • CC : écrit sur Moodle (QCM et QROC) • ET : remise d'un écrit (Analyse critique d'article scientifique) 	1h + Dossier
Total volume horaire	50 heures
Travail personnel guidé : Quizz et exercices en ligne avec feedback ;	10h (estimation)

5. UE 10. Stage

Le stage représente 8 semaines sur le terrain, soit **280 heures**.

UE Stage – 6 ECTS	Volume d'heures
Travaux Dirigés (SL) : Analyse des pratiques professionnelles ; retours d'expériences ; méthodologie de projet ;	14h
Modalités d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> • CC : rapport écrit • ET : bilan de stage 	1h par étudiant
Total volume horaire (en séminaire)	15h
Travail individuel en vue du rapport écrit et présentation	15 à 20 h (estimation)

Total du volume d'heures en DE1

Semestre 1	Volume d'heures enseignées (tous formats)	350 heures
	<i>Estimation temps de travail étudiant pour production des travaux demandés⁹</i>	55 à 70h

Semestre 2	Volume d'heures enseignées (tous formats)	235 heures
	<i>Stage</i>	280 heures
	<i>Estimation temps de travail étudiant pour production des travaux demandés¹⁰</i>	40 à 50h

⁹ NB : Pour rappel, le temps de travail personnel ou collaboratif (semestres 1 et 2) a été estimé à titre indicatif. Il ne comprend pas le travail personnel d'apprentissage et d'intégration des connaissances.

¹⁰ Ne comprend pas le temps de production des travaux demandés par les tuteurs de stage.

II. DE2 (mention PSM)

Semestre 3

Les tableaux suivants comptabilisent le volume d'heures enseignées (CM présentiel et à distance ; TD ; TP ; partage d'expériences en tables rondes). A titre indicatif, il comprend une estimation du temps de travail individuel et collectif destiné à la production de travaux présentés en séminaire, et valant évaluation normative ou faisant l'objet d'un feedback formatif. Certains temps de travail collaboratif sont programmés au moment des séminaires, mais la plupart de ces travaux sont réalisés en distanciel, hors séminaire¹¹.

1. UE Clinique S3

UE Clinique – 14 ECTS – Contenus enseignés	Volume d'heures
Cours magistraux (Séminaires + e-learning) : Cours et Capsules CNUP relatives aux processus psychopathologiques, aux pathologies, à la pharmacologie spécifique, aux psychothérapies, aux approches non médicamenteuses, aux examens complémentaires ; ECT ; échelles d'évaluation ; Bonnes pratiques de la prescription médicale ; Risques psychosociaux ; santé mentale au travail ; Droits des patients en psychiatrie ; Contrôle des lieux de privation de liberté ; évaluation fonctionnelle ; TCA ; Psychiatrie de la personne âgée ; Pédopsychiatrie ; ...	35h + Capsules 65h
Travaux Dirigés : études de cas ; raisonnement et examen clinique en psychiatrie ; orientation clinique ; évaluation de la gravité du trouble en addictologie ; évaluation du risque suicidaire et gestion de crise ; Leadership infirmier ; traitements de substitution ...	16h
Autres : études de documents : plan santé mentale, ... (à distance)	2h
Modalités d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> • CC : Ecrit (QCM - QROC) • ET : Ecrit (QCM et cas cliniques) 	1h x 2
Total volume horaire	120 heures

2. UE Bases fondamentales

UE Bases fondamentales – 6 ECTS – Contenus enseignés	Volume d'heures
Cours magistraux (Séminaire + e-learning) : Histoire et organisation de la psychiatrie ; Histoire des pratiques des infirmiers en psychiatrie dans le mouvement des idées ; Raisonnement clinique : approche croisée médicale et infirmière ; Entretien motivationnel ; relation de soins en psychiatrie ; Leadership clinique ; Moindre recours ; alternatives à l'isolement ; plan de crise conjoint et directives anticipées ; intervention précoce ;	16h + capsules 15h
Travaux Dirigés : études de cas ; évaluation fonctionnelle ; entraînement aux habiletés cliniques (jeux de rôle, simulation) : Technique de l'entretien motivationnel ; Psychoéducation ; conduite de groupe d'entraînement des compétences sociales et remédiation cognitive ; formuler un dilemme éthique ; pratique avancée en PSM ; Analyse de situation et école de pensée infirmière ; Collaboration IPA-Pair aidant ; Case management ;	20h
Autres : Tables ronde équipes de soins et autres acteurs de santé ; associations patients et familles ;	8h
Modalités d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> • CC : Evaluation fonctionnelle ; oral en groupe restreint • ET : écrit individuel 	30' oral par groupe + remise dossier
Total volume horaire	70 heures
Travaux individuels et collaboratifs guidés : conception d'un guide d'entretien clinique (avec feedback) ; conception collective de l'exposé (CC)	15 h (estimation)

¹¹ En plus de ces temps de travail collaboratif, le temps de travail personnel d'apprentissage et d'intégration des connaissances, ainsi que les recherches et lectures personnelles nécessaires à ce niveau de formation n'est pas comptabilisé ici.

3. UE Parcours de santé

UE Parcours de santé – 4 ECTS – Contenus enseignés	Volume d'heures
Cours magistraux (Séminaire + e-learning) : parcours de soins en gérontopsychiatrie ; parcours de soins en pédopsychiatrie ; parcours de soins en addictologie ; parcours de soins en psychiatrie adultes ; parcours de soins et TCA ; prise en charge somatique des patients psychiatriques ; coordination des parcours de soins ; interprofessionnalité en psychiatrie ; Précarité ; Pédopsychiatrie et réseaux ; PEC à domicile ;	20h
Travaux Dirigés : élaboration de projets de soins coordonnés en psychiatrie	8h
Autres : Tables ronde équipes de soins pluridisciplinaires et autres acteurs du parcours patient ; coordination des parcours de soins et interprofessionnalité	10h
Modalités d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> • CC : Projet d'éducation à la santé (orientation addictologie) dans une approche populationnelle ; en binôme ; exposé oral • ET : Dossier projet de parcours de soin et sa présentation orale 	30' + 2h
Total volume horaire	40 heures
Travaux collaboratifs guidés : élaboration collective des projets en vue de CC et ET	20h (estimation)

4. UE Recherche

UE Recherche S3 – 3 ECTS – Contenus enseignés	Volume d'heures
Cours magistraux (Séminaire + e-learning) : Rappels méthodologiques ; Problématisation et énoncé d'une question de recherche ; Construire un devis d'étude ; échantillonnage ; choisir un outil d'investigation ; méthodes de traitement et d'analyse des données ; devis de recherche clinique ; communication et valorisation de la recherche ; PHRIP et lettre d'intention ;	9h + 15h capsules
Travaux Dirigés : Méthodologie de la revue de littérature ; construction d'une problématique de recherche ; régulation des travaux étudiants	8h
Autres : Table ronde Recherche paramédicale en psychiatrie et santé mentale	3h
Modalités d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> • CC : Ecrit individuel • ET : Ecrit individuel 	Dossiers personnels à remettre
Total volume horaire	40 heures
Travaux individuels et collaboratifs guidés : quizz (avec feedback formatif) ; guidance projet de recherche (à distance) ; élaboration individuelle des travaux en vue de CC et ET	30h (estimation)

5. UE Langue vivante (Anglais)

UE Anglais – 3 ECTS – Contenus enseignés	Volume d'heures
Travaux Dirigés : exercices en présentiel	8h
Modalités d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> • CC : oral • ET : écrit 	20' + 1h
Total volume horaire	10h
Travaux personnels ou collaboratifs guidés : étude de documents ; vidéo ; exercices en ligne préparatoires aux TD	10h (estimation)

Semestre 4

6. UE Mémoire

UE Mémoire - 6 ECTS – Contenus enseignés	Volume d'heures
TD : méthodologie ; guidances collectives (en sous-groupes) ; soutenance	10h
Direction de mémoire : le directeur de mémoire est un infirmier titulaire d'un master ou un IPA ou un infirmier cadre de santé ayant une expérience en recherche ; forfait de 10 heures par étudiant	10h
Modalités d'évaluation : <ul style="list-style-type: none">• Mémoire et sa soutenance orale	Oral : 1h par étudiant
Total volume horaire	21 heures
Travail personnel de réalisation du mémoire	60 à 100h (estimation)

7. UE Stage

Le stage représente 16 semaines sur le terrain, **soit 560 heures**.

UE Stage – 6 ECTS	Volume d'heures
Travaux Dirigés (SL) : Analyse des pratiques professionnelles ; retours d'expériences ; méthodologie fiche de poste et protocole d'organisation ;	14h
Modalités d'évaluation : <ul style="list-style-type: none">• CC : Oral• ET : bilan de stage ; travaux et activités réalisés au cours du stage (portfolio)	
Total volume horaire (en séminaire)	14h

Total du volume d'heures en DE2

Semestre 3	Volume d'heures enseignées (tous formats)	280 heures
	<i>Estimation temps de travail étudiant pour production des travaux demandés¹²</i>	<i>65h</i>

Semestre 4	Volume d'heures enseignées (tous formats)	35 heures
	<i>Stage</i>	<i>560 h</i>
	<i>Estimation temps de travail étudiant pour production des travaux demandés¹³</i>	<i>60 à 100h</i>

¹² NB : Pour rappel, le temps de travail personnel ou collaboratif (semestres 3 et 4) a été estimé à titre indicatif. Il ne comprend pas le travail personnel d'apprentissage et d'intégration des connaissances.

¹³ Ne comprend pas le temps de production de travaux demandés par les tuteurs de stage.

Références

Décret n° 2018-629 du 18 juillet 2018 relatif à l'exercice infirmier en pratique avancée

Décret n° 2018-633 du 18 juillet 2018 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée

Décret n°2019-836 du 12 août 2019 relatif au DE d'IPA mention psychiatrie et santé mentale

Décret n°2019-835 du 12 août 2019 relatif à l'exercice infirmier en pratique avancée et à sa prise en charge par l'assurance maladie

Arrêté du 18 juillet 2018 fixant les listes permettant l'exercice infirmier en pratique avancée en application de l'article R. 4301-3 du code de santé publique

Arrêté du 12 août 2019 modifiant les annexes de l'arrêté du 18/07/18 fixant les listes permettant l'exercice infirmier...

Arrêté du 18 juillet 2018 fixant la liste des pathologies chroniques stabilisées prévue à l'article R. 4301-2 du code de santé publique

Arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée

Arrêté du 12 août 2019 modifiant l'arrêté du 18/07/18 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'IPA

Arrêté du 12 août 2019 relatif à l'enregistrement des IPA auprès de l'ordre des infirmiers

Décret n° 2020-244 du 12 mars 2020 portant statut particulier du corps des auxiliaires médicaux exerçant en pratique avancée de la fonction publique hospitalière

Arrêté du 22 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044293333>

Décret n° 2021-1384 du 25 octobre 2021 relatif à l'exercice en pratique avancée de la profession d'infirmiers, dans le domaine d'intervention des urgences https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=C4x5V1QKoFB9BhIPt0DxvcWwPPGh_VcZldM8nhzT4n8

Arrêté du 25 octobre 2021 fixant la liste des motifs de recours et des situations cliniques mentionnés à l'article R. 4301-3-1 du code de la santé publique <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044250143>

Arrêté du 11 mars 2022 modifiant les annexes de l'arrêté du 18 juillet 2018 fixant les listes permettant l'exercice infirmier en pratique avancée en application de l'article R. 4301-3 du code de la santé publique <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045358705>

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2024-2025**

Master Santé Publique

Parcours 1 : Éducation à la santé en direction des enfants, adolescents et jeunes adultes (EDUC)

Parcours 2 : Evaluation en santé (EVAL)

Parcours 3 : sciences du risque en santé environnementale et santé au travail (SRS-ET)

Parcours 4 : Education thérapeutique du patient (ETP)

Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le 08/07/2024

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 10/09/2024

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : **Laurent GERBAUD** Igerbaud@chu-clermontferrand.fr

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Parcours 1 : Education à la santé des enfants, adolescents et jeunes adultes (EDUC)	SIMAR Carine	carine.simar@uca.fr
Parcours 2 : Evaluation en santé (EVAL)	Laurent GERBAUD	Igerbaud@chu-clermontferrand.fr
Parcours 3 : Science du risque en santé environnementale et santé au travail (SRS-ET)	Marie Pierre SAUVANT-ROCHAT	m-pierre.sauvant-rochat@uca.fr
Parcours 4 : Education thérapeutique du patient (ETP)	Céline KOSSMANN MONGARET Marie Sophie CHERILLAT	Celine.KOSSMANN@uca.fr mspepin@chu-clermontferrand.fr

Contact en scolarité :

Parcours 1 : scolarite.inspe@uca.fr

Parcours 2/3/4 : scola.master.medpha@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	L'assiduité est contrôlée par l'émargement de l'étudiant (boursier, non boursier, stagiaire de la FC) et par la signature de la feuille de présence pour tous les étudiants
Assiduité aux TD	L'assiduité est contrôlée par l'émargement de l'étudiant (boursier, non boursier, stagiaire de la FC) et par la signature de la feuille de présence pour tous les étudiants
Assiduité aux TP	L'assiduité est contrôlée par l'émargement de l'étudiant (boursier, non boursier, stagiaire de la FC) et par la signature de la feuille de présence pour tous les étudiants
Accès à la salle d'examen	<p>L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente 15 minutes après le début des épreuves pour le parcours 1. Pour les parcours 2, 3, 4, en cas de retard, l'accès à la salle d'examen est strictement interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture des enveloppes qui contiennent les sujets sauf en cas de force majeure justifiée.</p> <p>La justification est soumise à l'appréciation du surveillant nommé responsable de la salle d'examen. Celui-ci pourra permettre, à titre exceptionnel, l'accès à la salle, au plus tard avant la fin du premier tiers de la durée de l'épreuve dans la limite d'une heure après le début de l'épreuve. Aucun temps supplémentaire de composition n'est donné au candidat arrivé en retard ; de plus, la mention du retard et de ses circonstances est portée sur le procès-verbal d'examen.</p> <p>En cas de litige concernant la justification du retard, le Doyen décidera des suites à donner.</p>
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	<p>Absence justifiée => neutralisation ou épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations.</p> <p>Absence injustifiée => L'étudiant est déclaré défaillant à partir de 1 absence injustifiée.</p>

Stages		
M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
M1 parcours 1	308h	Semaine 44 28 Octobre 2024 Semaine 22 Vendredi 30 Mai 2025
M1 parcours 2,3,4	200h	entre fin Octobre et fin Juin
M2 parcours 1	400h	Semaine 42 14 octobre 24 Semaine 27 1 juillet 2025
M2 parcours 2,4	400h	entre mi-October et mi-Juillet
M2 parcours 3	400 à 600h	à partir de février

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation :

Parcours 1 : Education à la santé (ES)

Coline HEROS / Carine SIMAR carine.simar@uca.fr

Parcours 2/3/4 :

scola.master.medpha@uca.fr

- Parcours 2 : Evaluation en Santé (EVAL)

[GERBAUD Laurent, Igerbaud@chu-clermontferrand.fr](mailto:GERBAUD%20Laurent%2C%20Igerbaud%40chu-clermontferrand.fr) - copie à [BELGACEM Bénédicte \(référénte pédagogique parcours 2\)](mailto:BELGACEM%20B%C3%A9n%C3%A9dicte%20(r%C3%A9f%C3%A9rente%20p%C3%A9dagogique%20parcours%202)%2C%20bbelgacem%40chu-clermontferrand.fr)
bbelgacem@chu-clermontferrand.fr

- Parcours 3 : Science du risque en santé environnementale et santé au travail (SRS-ET)

[SAUVANT-ROCHAT Marie Pierre, m-pierre.sauvant-rochat@uca.fr](mailto:SAUVANT-ROCHAT%20Marie%20Pierre%2C%20m-pierre.sauvant-rochat@uca.fr)

- Parcours 4 : Education thérapeutique du patient (ETP)

[MONGARET - KOSSMANN Céline Celine.KOSSMANN@uca.fr](mailto:MONGARET%20-%20KOSSMANN%20C%C3%A9line%20Celine.KOSSMANN@uca.fr) et [CHERILLAT Marie-Sophie mspepin@chu-clermontferrand.fr](mailto:CHERILLAT%20Marie-Sophie%20mspepin@chu-clermontferrand.fr)

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 1				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE 11 UE 12	15	X	
B	UE 19	9		X
C	UE 16 UE17 UE20	12	X	
D	UE13 UE 14 UE 15 UE18	24	X	

Master 2 - Parcours Éducation à la santé en direction des enfants, adolescents et jeunes adultes				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE121 UE122	12	X	
B	UE125 UE126	9	X	
C	UE127 UE128	6		X
D	UE 1210 UE 1211	18		X
E	UE 129 UE1212	6	X	
F	UE123 UE124	9	X	

Master 2 - Parcours 2 : Evaluation en santé				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE 221- UE 222 - UE 223 - UE 224 - UE 225 - UE 226	30	X	
B	UE 227 - UE 228 - UE 229 - UE 2212	15	X	
C	UE 2210	15		X

Master 2 - Parcours 3 : Sciences du risque en santé environnementale et santé au travail

Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE 321 - UE 322 - UE 323 UE 324 - UE 325 - UE 326 UE 327	30	X	
B	UE 328 - UE 329	12	X	
C	UE 3210	18		X

Master 2 - Parcours 4 : Education thérapeutique du patient

Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE 421 - UE 422 - UE 423 UE 424 - UE 425 - UE 426	30	X	
B	UE 427 - UE 428 - UE 429 UE 4210 - UE 4213	21	X	
C	UE 4211	9		X

MASTER 1 - Parcours 1-2-3-4

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 11 : Introduction à la santé publique	6	x	EvT		1	E	2H				1	E	2H
		EC DEFINITION ET CONCEPTS DE BASE													
		EC ENJEUX ACTUELS ET SANTE PUBLIQUE													
		EC SYSTEME DE SANTE													
		EC PROMOUVOIR LA SANTE A L 'HEURE ACTUELLE													
		UE 12 : Eduquer et former en santé publique	9	x	EvT		1	E	2H				1	E	2H
		EC DEFINITIONS DES CONCEPTS FONDAMENTAUX : EDUCATION ET ANDRAGOGIQUES													
		EC GRANDS COURANTS PEDAGOGIQUES ET ANDRAGOGIQUES													
		EC OUTILS ET METHODES EDUCATIVES ET ANDRAGOGIQUES													
		EC DE LA CONCEPTION A L'ANALYSE DES SITUATIONS D 'APPRENTISSAGE													
	D	UE 13 : Etat de santé et organisation	6	x	EvT		1	A					1	E	2H
		EC Etat de santé et organisation													
		UE 14 : Outils et méthodes statistiques et épidémiologie	9	x	EvT		1	A					1	E	2H
		EC Outils et méthodes statistiques et épidémiologie													
30															

2		UE 15 : Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	3	x	EvT		1	E	2H			1	E	2H
		EC Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail												
		UE 16 : Initiation à la recherche et au mémoire	3	x	EvC	100%	2	A				2	A	
		EC Initiation à la recherche et au mémoire												
		UE 17 : Prévention et promotion de la santé	6	x	EvT		1	E	3H			1	E	2h
	C	EC PROMOTION DE LA SANTE : EDUCATION, PREVENTION ET PROTECTION												
		EC MODELES CONCEPTUELS EN PROMOTION DE LA SANTE												
		EC MILIEUX PROMOTEURS DE SANTE												
		EC AGIR EN PROMOTION DE LA SANTE												
	D	UE 18 : Méthodes en évaluation	6	x	EvT		1	A				1	E	2H
		EC 1 : Méthodes en évaluation												
	B	UE 19 : Stage	9	x	EvT		2	A+S	45 min			2	A+S	45 min
		EC 1 : Stage												
	C	UE 20 : Anglais	3	x	EvT		1	A				1	E	2H
		EC 1 : Anglais												
			30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

En cas de nécessité, les évaluations des UE 11, 12, 16, 17, 19 et 20 pourront être organisées à distance

REMARQUES :

UE 13 : nature de l'épreuve "Autre" = Dossier à déposer sur ENT avec date limite de dépôt

Mutualisation de certains cours avec Master 1 Economie du développement parcours Economie de la santé – Voir scolarité Ecole Economie pour confirmation UE

UE 14 EC1 : nature de l'épreuve "Autre" : Dossier (remise d'exercices progressifs sur l'ENT (type CII) avec date limite de dépôt)

UE 16 EC1 : nature de l'épreuve "Autre" : Dossier Synthèse bibliographique, problématisation, analyse d'articles et analyses statistiques - dépôt exclusivement sur MOODLE

UE 18 EC1 : nature de l'épreuve "Autre" : Dossier (remise d'exercices progressifs sur l'ENT (type CII) avec date limite de dépôt)

UE 19 EC1 : nature de l'épreuve "Autre" : Parcours 1 : extraits de pages eportfolio et évaluations bilans stage étudiant

UE 20 EC1 : nature de l'épreuve "Autre" : Dossier Synthèse d'articles dépôt exclusivement sur MOODLE

En cas de nécessité, les évaluations des UE 16, 17, 19 et 20 pourront être organisées à distance suivant les modalités décrites ci-dessous.

A : UE 16 : Synthèse bibliographique et problématisation

A : UE18 : remise d'exercices progressifs sur l'ENT (type CII) avec date limite de dépôt

A : UE19 : Extrait de pages e portfolio dépôt exclusivement sur MOODLE

A : UE20 : Synthèse d'articles dépôt exclusivement sur MOODLE

MASTER 2 - Parcours Éducation à la santé en direction des enfants, adolescents et jeunes adultes

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 12 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	UE 121 : Gérer des projets en éducation et en promotion de la santé	6	x	EvT		1	A					1	E	2H
		UE 122 : Politiques d'éducation et promotion de la santé	6	x	EvT		1	A			2H		1	E	2H
	F	UE 123 : Méthodes d'évaluation en éducation à la santé	3	x	EvT		1	A					1	E	2H
		UE 124 : De l'éducation à la santé à l'ETP	6	x	EvT		1	A					1	E	2H
	B	UE 125 : Intersectorialité, territoires et éthique en santé	3	X	EvT		2	A					1	E	2h
		UE 126 : Former et accompagner en promotion de la santé	6	x	EvT		2	A					1	E	2h
				30											

4	C	UE 127 : Promouvoir la santé dès la petite enfance	3	x	EvT		1	A			1	E	2H	
		UE 128 : Promouvoir la santé en milieu scolaire et universitaire	3	x	EvT		1	A			1	E	2h	
	E	UE 129 : Promouvoir la santé de tous les jeunes : inclusion et équité	3	x	EvT		1	A			1	E	2H	
		UE 1210 : Stage	9	x	EvC	100%	2	A		2	A	2	A+S	30 min
	D	EC STAGE AVEC RAPPORT DE STAGE												
		UE 1211 : Mémoire	9	x	EvT		2	M+S	1H			2	M+S	1H
	E	EC MEMOIRE AVEC SOUTENANCE ORALE												
		UE 1212 : Anglais	3	x	EvC	100%	2	A		2	A	1	E	2H
			EC ANGLAIS LANGUE ETRANGERE											2H
				30										

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

UE 121 : nature de l'épreuve "Autre" : Dossier Démarche de projet - dépôt exclusivement sur MOODLE - mutualisée avec l'UE 421

UE 122 : nature de l'épreuve "Autre" : Dossier Analyse de politiques / plaidoyer - mutualisée avec l'UE 422

UE 123 : nature de l'épreuve "Autre" : remise d'exercices sur l'ENT avec date limite de dépôt - mutualisée avec l'UE 423

UE 124 : nature de l'épreuve "Autre" : ynthèse bibliographique avec remise d'exercices sur l'ENT avec date limite de dépôt sur l'ENT - mutualisée avec l'UE 424

UE 125 : nature de l'épreuve "Autre" : Dossier Analyse éthique / analyse de territoires (dimensions géographiques, de compétences et lien avec les inégalités)

UE126 : dossier - Ingénierie de module de formation

UE 127 : nature de l'épreuve "Autre" : Dossier Etude de cas et plaidoyer en lien avec la prise e, compte des BFE et la lutte des ISS dès la petite enfance

UE 128 : nature de l'épreuve "Autre" : Etude de cas et plaidoyer en matière d'école et d'université promotrice de santé

UE 129 : nature de l'épreuve "Autre" : Dossier Pratiques professionnelles inclusives en promotion de la santé

UE 1210 : nature de l'épreuve "Autre" : Extraits de pages eportfolio + évaluation bilan tuteur / étudiant

UE 1212 : nature de l'épreuve "Autre" : Dossier Compréhensions en langue anglaise dans le domaine de la promotion de la santé

En cas de nécessité, les évaluations UE 121 122 125 126 127 U128 UE129 UE1211 UE1212 pourront être organisées à distance suivant les modalités décrites ci-dessous.

MASTER 2 - Parcours évaluation en santé

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 0 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3		UE 221 : Concepts en évaluation à la santé, de la qualité aux politiques et des nouvelles technologies	6												
					EVT		1	A					1	E	2H
		UE 222 : Outils épidémiologiques en évaluation	6												
					EVT		1	E					1	E	2H
		UE 223 : Gestion des risques	3												
					EVT		1	A					1	E	2H
		UE 224 : Evaluation médico économique	6												
					EVT		1	A					1	E	2H
		UE 225 : Evaluation des politiques et programmes publics de santé niveau 1	6												
					EVT		2	A + O					1	E	2H
	UE 226 : Statistiques niveau 2 - mesures et techniques quantitatives en évaluation	3													
				EVT		1	A					1	E	2H	
			30												

4	UE 227 : Accréditation, certification et EPP	3												
				EVT		1	E					1	E	2H
	UE 228 : Contractualisation en qualité, relations d'agence, évaluation de la prévention et audit	3												
				EVT		1	A					1	E	2H
	UE 229 : Evaluation des politiques et programmes publics de santé niveau 2	6												
				EVT		1	A					1	E	2H
	UE 2210 : Stage	15												
	EC1 STAGE		3	EVT		1	M					1	M	
	EC2 MÉMOIRE		12			2	M+S	20 mn				2	M+S	20mn
	UE 2212 : Anglais	3												
			EVT		1	M					1	M		
		30												

EvC : évaluation continue ; EVT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

UE 221 : nature de l'épreuve "Autre" = Dossier à déposer sur ENT avec date limite de dépôt

Certains cours sont mutualisés avec les étudiants du master 2 « Economie de la sante développement international » Voir scolarité Ecole Economie pour confirmation UE

UE 222 :

- Mutualisée avec M2 SRS-ET (UE 322)

- Mutualisation de certains cours avec Master 2 « économie de la sante développement international » Voir scolarité Ecole Economie pour confirmation UE

UE 223 : nature de l'épreuve "Autre" = Dossier à déposer sur ENT avec date limite de dépôt

UE 224 : nature de l'épreuve "Autre" = Dossier à déposer sur ENT avec date limite de dépôt

Certains cours sont mutualisés avec les étudiants du master 2 « Economie de la sante développement international » Voir scolarité Ecole Economie pour confirmation UE

UE 225 : nature de l'épreuve "Autre" = 1 dossier à déposer sur ENT avec date limite de dépôt + 1 dossier avec présentation orale organisée par intervenant du master 2 « Economie de la sante développement international

Certains cours sont mutualisés avec les étudiants du master 2 « Economie de la sante développement international » Voir scolarité Ecole Economie pour confirmation UE

UE 226 : nature de l'épreuve "Autre" : remise d'exercices progressifs sur l'ENT (type CII) avec date limite de dépôt

UE 228 : nature de l'épreuve "Autre" = Dossier à déposer sur ENT avec date limite de dépôt

UE 229 : nature de l'épreuve "Autre" = Dossier à déposer sur ENT avec date limite de dépôt

MASTER 2 - Parcours sciences du risque en santé environnementale et santé au travail

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 6 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3		UE 321 : Perception et communication sur le risque	3												
					EVT		1	E	2H				1	E	2H
		UE 322 : Outils épidémiologiques en évaluation	3												
					EVT		1	E					1	E	2H
		UE 323 : Outils toxicologiques	6												
					EVT		1	E	2H				1	E	2H
		UE 324 : Evaluation quantitative et qualitative du risque sanitaire	3												
					EVT		1	E	2H				1	E	2H
		UE 325 : Environnement et santé : 1/ fondamentaux – 2/ Risques environnementaux et milieux – 3/ Territoires et santé	6												
					EVT		1	E	2H				1	E	2H
		UE 326 : Statistiques – niveau 2 (analyses multivariées et de projection)	3												
					EVT		1	A					1	E	2H
		UE 327 Santé au Travail	6												
					EVT		1	E	2H				1	E	2H
			30												

4	UE 328 : Anglais	6											
				EvC		2	O+E					2	O+E
	UE 329 : Projet Filière	6											
				EVT		2	M+S					2	M+S
	UE 3210 : Stage	18											
				EVT		2	M+S					2	M+S
		30											

EvC : évaluation continue ; EVT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

A : UE226 : remise d'exercices progressifs sur l'ENT (type CII) avec date limite de dépôt

UE 322 : Mutualisée avec l'UE 222

UE 326 : nature de l'épreuve "Autre" = remise d'exercices progressifs sur l'ENT (type CII) avec date limite de dépôt- Mutualisée avec l'UE 226

MASTER 2 - Parcours éducation thérapeutique du patient

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 0 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance			
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
3	UE 421 : Education et promotion de la santé	6													
				EVT		1	A					1	E	2H	
	UE 422 : Politiques d'éducation à la santé et de promotion de la santé	6													
				EVT		1	A					1	E	2H	
	UE 423 : Méthodes d'évaluation en éducation à la santé	3													
				EVT		1	A					1	E	2H	
	UE 424 : De l'éducation à la santé à l'ETP- pédagogie appliquée, représentation et déterminants	6													
				EVT		1	A					1	E	2H	
	UE 425 : Formation des acteurs en ETP et ETP en cancérologie	6													
				EVT		1	A					1	E	2H	
UE 426 : ETP, activité physique et vie quotidienne	3														
			EVT		1	A					1	E	2H		
		30													

4	UE 427	3											
				EvT	1	A				1	E	2H	
	UE 428 : ETP, inégalités sociales de santé, travail, handicap, vulnérabilité	6											
				EvT	1	A				1	E	2H	
	UE 429 : ETP et parcours de soin, périnatalité	3											
				EvT	1	A				1	E	2H	
	UE 4210 : ETP, psychoéducation et addictions	6											
				EvT	1	A				1	E	2H	
	UE 4211 : Stage	9											
	EC1 STAGE		3	EvT	1	M				1	M		
	EC2 MÉMOIRE		6	EvT	2	M+S	20mn			2	M+S	20mn	
	UE 4213 : Anglais / Langue étrangère	3											
				EvT	1	M				1	E		
		30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

UE 421 : nature de l'épreuve "Autre" : Dossier Démarche de projet - dépôt exclusivement sur MOODLE - mutualisée avec l'UE 121

UE 422 : nature de l'épreuve "Autre" : Dossier Analyse de politiques / plaidoyer - mutualisée avec l'UE 122

UE 423 : nature de l'épreuve "Autre" : remise d'exercices sur l'ENT avec date limite de dépôt - mutualisée avec l'UE 123

UE 424 : nature de l'épreuve "Autre" : synthèse bibliographique avec remise d'exercices sur l'ENT avec date limite de dépôt sur l'ENT - mutualisée avec l'UE 124

UE 425 : nature de l'épreuve "Autre" : dossier pratiques professionnelles dans le champ de la formation avec date limite de dépôt sur l'ENT

UE 426 : nature de l'épreuve "Autre" : dossier pratiques professionnelles dans le champ de l'activité physique - avec date limite de dépôt sur l'ENT

UE 427 : nature de l'épreuve "Autre" : dossier pratiques professionnelles dans le champ du médicament - avec date limite de dépôt sur l'ENT

UE 428 : nature de l'épreuve "Autre" : dossier pratiques professionnelles dans le champ du handicap - avec date limite de dépôt sur l'ENT

UE 429 : nature de l'épreuve "Autre" : dossier pratiques professionnelles dans le champ de l'ETP - avec date limite de dépôt sur l'ENT

UE 4210 : nature de l'épreuve "Autre" : dossier pratiques professionnelles dans le champ de l'ETP - avec date limite de dépôt sur l'ENT.



**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES**
Année universitaire 2024-2025

Master Ingénierie de la Santé

Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le 08/07/2024

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 10/09/2024

La Vice-Présidente
en charge de la Formation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Françoise', is positioned above the name of the Vice-President.

Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : **BAMDAD Mahchid** mahchid.bamdad@uca.fr

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Parcours 1 : Diagnostic Biomédical	BAMDAD Mahchid	mahchid.bamdad@uca.fr
Parcours 2 : Diagnostic Biomédical International	BAMDAD Mahchid	mahchid.bamdad@uca.fr

Contact en scolarité : scola.master.medpha@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Assiduité obligatoire pour l'ensemble des UE du Master pour les cours, TD et TP, en M1 et M2. Elle est contrôlée par les enseignants au début des cours, TD et TP.
Assiduité aux TD	Assiduité obligatoire pour l'ensemble des UE du Master pour les cours, TD et TP, en M1 et M2. Elle est contrôlée par les enseignants au début des cours, TD et TP.
Assiduité aux TP	Assiduité obligatoire pour l'ensemble des UE du Master pour les cours, TD et TP, en M1 et M2. Elle est contrôlée par les enseignants au début des cours, TD et TP.
Accès à la salle d'examen	En cas de retard, l'accès à la salle d'examen est strictement interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture des enveloppes qui contiennent les sujets sauf en cas de force majeure justifiée. La justification est soumise à l'appréciation du surveillant nommé responsable de la salle d'examen. Celui-ci pourra permettre l'accès à la salle, au plus tard avant la fin du premier tiers de la durée de l'épreuve dans la limite d'une heure après le début de l'épreuve. Aucun temps supplémentaire de composition n'est donné au candidat arrivé en retard ; de plus, la mention du retard et de ses circonstances est portée sur le procès-verbal d'examen. En cas de litige concernant la justification du retard, le Doyen décidera des suites à donner.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => neutralisation ou épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. Absence injustifiée => L'étudiant est déclaré défaillant au-delà de trois absences injustifiées.

Stages		
M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
Parcours Diagnostic Biomédical - M1	2 mois	à partir du mois d'avril
Parcours Diagnostic Biomédical - M2	6 mois	à partir du mois de janvier

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : BAMDAD Mahchid

Stages dans le cadre des contrats de professionnalisation :

Un calendrier de l'alternance déterminant les jours de formation et le stage en entreprise est communiqué à l'entreprise et à l'étudiant(e). Les examens sont programmés dans les créneaux où l'alternant(e) est en formation à l'UCA.

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 1 - Parcours Diagnostic Biomédical				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
Semestre 1	1, 2, 3, 4, 5, 6	30	X	
Semestre 2	7, 8, 9, 10, 11, 12	30	X	

Master 2 - Parcours Diagnostic Biomédical				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
Semestre 3	1, 2, 3, 4, 5, 6	30	X	
Semestre 4	7, 8, 9	30	X	

La règle de la compensation intégrale s'applique :

- Compensation à l'intérieur du semestre (entre les UE)
- Compensation entre les 2 semestres

MASTER 1 - Parcours Diagnostic Biomédical

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation conti 60 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1		UE 1 : Anglais	3												
					EvC		2	E + O	1H	1	E	1H	1	E	1H
		UE 2 : Communication, management et projet professionnel	3												
					EvC		2	E + O	1H	1	E	1H	1	E	1H
		UE 3 : Normes et qualité en biomédical et milieu hospitalier	6												
					EvC		2	E + M	1H	1	E	1H	1	E	1H
		UE 4 : Biochimie appliquée au diagnostic et pathologies associés	6												
					EvC		2	E	E : 2x1H	1	E	1H	1	E	1H
		UE 5 : Hématologie et pathologies associées	6												
					EvC		2	E	E : 2x1H30	1	E	1H	1	E	1H
	UE 6 : Recherche Clinique, Entrepreneuriat et Projet Génie Biologique	6													
					EvC		3	E + S	S : 30 min par étudiant E : 1h				1	E	1H
			30												

2	UE 7 : Génétique Biologique et pathologies associées	6												
				EvC		3	E + S	E : 1H + 2H S : 3H	1	E	1H	1	E	1H
	UE 8 : Anatomie pathologique, mécanistique et cancérologie	6												
				EvC		2	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
	UE 9 : Microbiologie, Immunologie appliquées au Diagnostic	6												
				EvC		4	E + S	E : 3x1H	1	E	1H	1	E	1H
	UE 10 : Développement instrumental en analyses biomédicales	3												
				EvC		3	E	E : 2x1H + 2H	1	E	1H	1	E	1H
	UE 11 : Reproduction humaine	3												
				EvC		2	E et/ou S et/ou O	E : 2x2H	1	E/S/O	2H	1	E/S/O	2H
	UE 12 : Stage en milieu professionnel ou en laboratoire de recherche	6												
				EvC		2	M + S	1H par étudiant				1	E	1H
			30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Responsables des UEs :

- **UE1 Anglais : Susi BOYER-LEHNER (PRAG IUT)**
- **UE 2 : Communication, management et projet professionnel : Christophe COMBAUDON (PAST IUT)**
- **UE3 : Normes et qualité en biomédical et milieu hospitalier : Carole ZANIN-SALORD (PAST IUT)**
- **UE4 : Biochimie appliquée au diagnostic et pathologies associés : Vincent Sapin (PU-PH Médecine)**
- **UE5 : Hématologie et pathologies associées : Mahchid BAMDAD (PU IUT)**
- **UE6 : Recherche Clinique, Entrepreneuriat et Projet Génie Biologique : Mahchid BAMDAD & Emmanuelle MOUNETOU (PU IUT)**
- **UE 7 : Génétique Biologique et pathologies associées : Isabelle CREVEAUX (PU-PH Médecine) & Corinne AUBEL (MCU, Médecine)**
- **UE 8 : Anatomie pathologique, mécanistique et cancérologie : Frédérique PENAULT-LLORCA (PU-PH Médecine), Antoine GOISNARD**
- **UE9 : Microbiologie, Immunologie appliquées au Diagnostic : Audrey MIRAND (MCU-PH Médecine)**
- **UE10 : Développement instrumental en analyses biomédicales : Emmanuelle MOUNETOU (PU IUT)**
- **UE 11 : Reproduction humaine : Hanae PONS (MCU-PH Médecine), Gaëlle MARTEIL**
- **UE 12 : Stage en milieu professionnel ou en laboratoire de recherche : Mahchid BAMDAD & Emmanuelle MOUNETOU (PU IUT)**

MASTER 2 - Parcours Diagnostic Biomédical

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3		UE 1 : Anglais	3												
					EvC		2	E + O	1H	1	E	1H	1	E	1H
		UE 2 : Qualité, procédure et application	6												
					EvC		2	E + M	1H	1	E	1H	1	E	1H
		UE 3 : Automatisation, logiciels de contrôle qualité et télébiologie	6												
					EvC		2	E	2x1H	1	E	1H	1	E	1H
		UE 4 : Informatique appliquée à la biologie médicale	3												
					EvC		2	E	E : 2x1H	1	E	1H	1	E	1H
		UE 5 : Nouvelles Thérapies appliquées en cancérologie	6												
					EvC		2	E + O	E : 2h + O : 3h	1	E	1H	1	E	1H
		UE 6 : Recherche clinique, communication et management	6												
				EvC		2	E + M	E : 2h	1	E	1H	1	E	1H	
			30												
4		UE 7 : Entreprendre et innovation	6												
					EvC		3	E + M + S	1H	1	E	1H	1	E	1H
		UE 8 : Projet en biotechnologie	3												
					EvC		2	M + S	30 mn / étudiant				1	E	1H

	UE 9 : Stage en milieu professionnel ou en laboratoire de recherche	21												
				EvC		4	M + S	1H / étudiant				1	E	1H
		30												

Responsables des UEs :

- **UE1 : Anglais : Susi BOYER-LEHNER (PRAG IUT)**
- **UE2 : Qualité, procédure et application: Carole ZANIN-SALORD (PAST IUT)**
- **UE3 : Automatisation, logiciels de contrôle qualité et télébiologie : Vincent SAPIN (PU-PH Médecine)**
- **UE4 : Informatique appliquée à la biologie médicale : Yannick BIDET (MCU-HDR Médecine)**
- **UE5 : Nouvelles Thérapies appliquées en cancérologie : Jacques Olivier BAY (PU-PH Médecine) et Corinne AUBEL**
- **UE6 : Recherche clinique, communication et management: Xavier DURANDO (PU-PH Médecine) + Emilie THIVAT (cadre CJP) + Aurèlie CABRESPINE (cadre CHU) & Christophe COMBAUDON (PAST IUT)**
- **UE7 : Entreprendre et innovation: Evelyne BERNARD (MCU IUT) et Mahchid BAMDAD**
- **UE8 : Projet en biotechnologie: Mahchid BAMDAD (PU IUT)**
- **UE9 : Stage en milieu professionnel ou en laboratoire de recherche : Mahchid BAMDAD & Emmanuelle MOUNETOU (PU IUT)**

Programme Formation bdiplômante – Master Diagnostic Biomédical UCA & Institut Armand Frappier – INRS Santé Laval-Canada

Période	Sem	Pays	Cours	Crédits INRS
Septembre à Août	S1	France	Communication, management et projet professionnel (M1)	1
			Normes et qualité en biomédical et en milieu hospitalier (M1)	2
			Biochimie appliquée au diagnostic et pathologies associées (M1)	2
			Recherche clinique, communication & management (M2)	2
			Entreprendre et innovation (M2)	2
			Entrepreneuriat (M1)	1
	TOTAL			10
	S2	France	Projet génie biologique (M1)	1
			Microbiologie, Immunologie appliquées au diagnostic (M1)	2
			Anatomie pathologique – Mécanistique – Cancérologie (M1)	2
			Génétique biologique et pathologies associées (M1)	2
Projet de recherche 1 (M1)			4	
TOTAL			11	
Septembre à Août	S3	Canada	IAF6060 : Bioinformatique 1 OU SES9802 : Principes en toxicologie de l'environnement	3
			Projet de recherche 2	9
	TOTAL			12
	S4	Canada	SES9911 : Système immunitaire (Hématologie) OU SES9830 : Cours dans les matières spécialisées	3
Projet de recherche 3			9	
TOTAL			12	
TOTAL			45	

MASTER 1 - Parcours Diagnostic Biomédical double diplôme

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 60 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Crédits UE INRS Canada	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1		UE 2 : Communication, management et projet professionnel	3	1												
					EvC		2	E + O	1H	1	E	1H	1	E	1H	
		UE 3 : Normes et qualité en biomédical et milieu hospitalier	6	2												
					EvC		2	E + M	1H	1	E	1H	1	E	1H	
		UE 4 : Biochimie appliquée au diagnostic et pathologies associés	6	2												
					EvC		2	E	E : 2x1H	1	E	1H	1	E	1H	
		UE 6 : Projet Génie Biologique	3	1												
		EC : Entrepreneuriat			EvC		3	E + O + M	1h				1	E	1H	
		UE 6 M2 : Recherche clinique, communication et management	6	2												
					EvC		2	E + M	E : 2h	1	E	1H	1	E	1H	
		UE 7 M2 : Entreprendre et innovation	6	2												
					EvC		3	E + M + S	1H	1	E	1H	1	E	1H	
			30													

Responsables des UE : Mahchid BAMDAD (PU IUT) en France et Frédéric VEYRIER (Professeur INRS Santé- Institut Armand Frappier – LAVAL Canada)

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
2		UE 6 : Projet Génie Biologique	6	1												
		EC : Projet Génie Biologique			EvC		2	S	30 min par étudiant				1	E	1H	
		UE 7 : Génétique Biologique et pathologies associées	6	2												
					EvC		3	E + S	E : 1H + 2H S : 3H	1	E	1H	1	E	1H	
		UE 8 : Anatomie pathologique, mécanistique et cancérologie	6	2												
					EvC		2	E	1H	1	E	1H	1	E	1H	
		UE 9 : Microbiologie, Immunologie appliquées au Diagnostic	6	2												
					EvC		4	E + S	E : 3x1H	1	E	1H	1	E	1H	
		UE 12 : Stage en milieu professionnel ou en laboratoire de recherche	6	4												
				EvC		2	M + S	1H par étudiant				1	E	1H		
			30													

Responsables des UE : Mahchid BAMDAD (PU IUT) en France et Frédéric VEYRIER (Professeur INRS Santé- Institut Armand Frappier – LAVAL Canada)